This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

VE RI TAS

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

5637-19

J.-F. BODIN

RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR L'ANJOU

Seconde Édition

TOME SECOND

ANGERS
COSNIER ET LACHÈSE, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
1847

157-2

RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR L'ANJOU

TOME II

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE
CHAUSSÉE-SAINT-PIERRE

J.-F. BODIN

RECHERCHES

HISTORIQUES

SUR L'ANJOU

Seconde Édition

TOME SECOND

ANGERS
COSNIER ET LACHÈSE, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

M DCCC XLVII

Fr 2092.4.5 (2)

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
APR 9 1963

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR L'ANJOU.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Charte octroyée par Louis XI à la ville d'Angers. — Origine de la mairie. — Noblesse angevine. — Hôtel-de-Ville. — Ses armoiries. — Priviléges accordés aux habitants d'Angers. — Les offices municipaux mis en vente.

Nous venons de parcourir les quinze premiers siècles de l'histoire d'Anjou. Dans cette longue période combien avons-nous trouvé d'années de paix et de bonheur? Parmi tous les princes qui se sont succédé dans le gouvernement de cette province, combien en avons-nous vu s'occuper du soin de rendre heureux leurs sujets? La plume tombe de la main quand on veut faire une telle récapitulation; il faut donc y renoncer, et, pour suppléer à ce douloureux examen, en appeler aux souvenirs du lecteur. Cette seconde partie, qu'on peut considérer comme la revue des temps modernes de l'histoire d'Anjou, nous prouvera avec quelle lenteur, quelle difficulté, le bien peut se faire en administration, même avec le secours de l'im-

primerie, qui aurait dû servir à éclairer plus tôt les gouvernants et les gouvernés sur leurs devoirs réciproques. Mais alors, il faut bien le reconnaître, les premiers ne croyaient avoir que des droits à exercer, et point de devoirs à remplir; les seconds, dépourvus d'organes pour faire entendre leurs plaintes au pouvoir, souffraient d'abord en silence, murmuraient ensuite, et finissaient par se révolter. Ces désordres, souvent renouvelés, donnèrent enfin lieu à une institution qui améliora peu à peu le sort des habitants des grandes villes; cette institution est la création des communes, création qui doit être considérée comme un des plus mémorables événements de notre histoire nationale.

Vers la fin du onzième siècle, le peuple, ne pouvant plus supporter la tyrannie de ses seigneurs, se révolta dans quelques provinces, mais plus particulièrement dans les domaines ecclésiastiques, parce que leurs possesseurs ne pouvant se faire obéir la lance à la main, il était plus facile de se soustraire à leur domination. Aussi trouve-t-on parmi les documents historiques de ce temps-là que les plus anciennes chartes accordées aux communes sont celles de Noyon, de Beauvais, de Laon, d'Amiens, etc., dont les évêques étaient seigneurs temporels.

Quelques années après l'établisssement de ces communes, les habitants d'Angers, comme nous l'avons dit, chapitre XLIV, obtinrent aussi de leur comte, Foulques V, une charte de commune (1115); malheureusement cet important document n'est pas parvenu jusqu'à nous. Cependant on peut conjecturer que cette charte accordait aux Angevins des droits à

peu près semblables à ceux qu'avaient obtenus les villes que nous venons de nommer. Mais comme il est dans la nature du pouvoir absolu de retirer violemment, ou peu à peu, les concessions que les circonstances dans lesquelles il se trouve quelquefois le forcent d'accorder au peuple, les successeurs de Foulques n'auront pas manqué de suivre cet usage, et il est probable que lorsque Louis XI s'empara de l'Anjou, il ne restait plus dans la mémoire des Angevins aucune trace de leur charte de 1115.

Après avoir expulsé le bon duc René de cette province, le premier acte que fit Louis XI de son autorité fut d'établir la mairie d'Angers, et la charte qu'il octroya à cet effet est sans contredit le monument le plus précieux des archives de cette ville. En lisant cette pièce, on serait tenté de bénir la mémoire de son auteur, si l'on ne savait pas que jamais le bien public ne fut pour rien dans tous ses actes, qui n'avaient d'autre objet que son intérêt personnel. Si quelquefois il élevait les petits, ce n'était ni pour rendre justice à leur mérite, ni pour améliorer le sort du peuple, c'était uniquement pour abaisser le pouvoir des grands qui lui faisaient ombrage. Il est vrai que la nation a profité de ce jeu de bascule, de ces coups d'état portés à la haute noblesse et à la féodalité; mais les motifs qui faisaient agir ce monarque peuvent nous dispenser de la reconnaissance. 1474.

Louis XI, qui connaissait l'amour et la vénération des Angevins pour celui qu'il venait de traiter si indignement, voulut leur faire oublier leur ancien maître et se les attacher, en leur prodiguant des faveurs royales.

La noblesse était alors considérablement affaiblie dans notre province, soit par suite des guerres presque continuelles qu'elle avait eu à soutenir pour établir et maintenir sur leurs trônes les divers souverains sortis des deux maisons d'Anjou, soit par des émigrations volontaires dans d'autres gouvernements, pour aller y chercher fortune. « Sous le règne de Charles VII, dit » un historien, la Touraine et l'Anjou fournirent au » remplacement des premières familles de l'Etat dé- » truites par le fer des Anglais, ou abâtardies par le » luxe, par la mollesse, par le long séjour dans la » même place et dans une même attitude..... Les » femmes ne furent pas sans influence au milieu de » ces renouvellements. Immuables au milieu d'une » nation dégradée, leur goût pour une nation neuve, » qui leur offrait la nature dans toute son énergie, dut » contribuer, par la facilité des alliances, à l'établis- » sement des Normands, des Angevins et des Gascons, » que favorisait la licence, compagne ordinaire des » temps de révolution [1]. »

Ainsi Louis XI trouva donc très peu de noblesse en Anjou, quoique de son temps la noblesse formât encore la principale force de l'Etat; mais il savait, en habile politique, que la source n'en était point épuisée qu'elle est toujours dans cette classe intermédiaire qui par ses talents, sa richesse, son industrie, est le plus ferme appui des empires. Ce fut pour en faire sortir de nouveaux nobles, qu'il établit la mairie et l'échevinage d'Angers, par ses lettres-patentes du mois de février 1474, données à Paris en forme de charte.

[1] Groslay, *Mém. hist. sur Troyes*, t. I, p. 221-222.

administration municipale était ce qu'elle n'au-
ais dû cesser d'être, élective, et elle le fut tou-
squ'à la Révolution, excepté pendant quelques
du règne de Louis XIV. Elle fut d'abord com-
'un maire, qui réunissait à cette qualité celle
laine-général, de dix-huit échevins, de trente-
seillers, d'un procureur et d'un secrétaire-
, en tout cinquante-sept personnes, auxquelles
ccorda, ainsi qu'à leurs enfants nés et à naître,
esse avec tous ses priviléges et même le droit
ver jusqu'à l'ordre de la chevalerie. Les mem-
cette première municipalité furent nommés à
ceux qui leur succédèrent ne furent élus que
ois ans. On conçoit qu'avec une semblable ins-
et l'heureuse fécondité des dames angevines,
llut pas beaucoup de temps pour réparer les
de la noblesse d'Anjou.
airie avait le droit de s'assembler quand elle le
nécessaire et sans avoir besoin de l'autorisation
iciers royaux; elle faisait des règlements pour
nistration de la ville et des faubourgs, dans les-
tait comprise la ville des Ponts-de-Cé; elle sta-
ar tout ce qui concernait la police des arts et
s et des poids et mesures; elle pouvait établir
oits d'octroi, en régler les tarifs, les faire per-
par des agents ou les affermer; elle connaissait
tes les causes et matières personnelles et posses-
entre les habitants, excepté les causes qui em-
ent peine de mort, et elle avait le droit de
er et destituer tous les officiers nécessaires à
ice de cette juridiction, tels que greffier, pro-
r, sergents, etc. Le maire, comme juge royal,

pouvait, en cette qualité, siéger au parlement, immé diatement après les baillis et sénéchaux; comme capi taine-général, il avait la garde des portes et des clef de la ville; il était de plus conservateur des privilège de l'Université, et il nommait et révoquait aussi à vo lonté les officiers de cette juridiction; enfin, réunis sant le pouvoir judiciaire au pouvoir civil et militaire il était à la fois homme de robe et d'épée.

La municipalité ne profita pas seule de la munifi cence royale, plusieurs articles de la charte étaien aussi en faveur des bourgeois et des habitants d'An gers : l'un accordait, à ceux qui possédaient en bien meubles et immeubles la valeur de mille livres tour nois, la faculté *d'acquérir fiefs et autres chose nobles, tenir et posséder sans être tenu payer au cunes finances de francs fiefs*; un autre exemptait perpétuité tous les habitants du ban et de l'arrière ban, un seul cas excepté, celui où le roi commande rait l'armée en personne, mais à la charge par eux d garder la ville et d'en entretenir les fortifications. l leur accorda aussi deux foires franches qui duraien huit jours; l'une commençait le 12 février et l'autr le 29 août [1].

L'ancienne noblesse ne voyait qu'avec peine entre dans ses rangs et en aussi grand nombre des homme que ses préjugés ne lui permettaient pas d'estimer, c qui cependant allaient se trouver en concurrence ave elle pour posséder les différents emplois qu'on n'ac cordait alors qu'à la naissance. D'un autre côté, le

[1] Ces foires furent maintenues jusqu'en 1690; à cette époqu elles furent remplacées par celles de la Fête-Dieu et de la Saint Martin.

citoyens des classes inférieures, qui ne pouvaient prétendre aux honneurs municipaux, ne tardèrent pas à s'apercevoir que leurs impôts allaient s'augmenter périodiquement de tous ceux dont on déchargerait les nouveaux nobles. Sous le règne suivant, de nombreuses réclamations furent adressées à ce sujet au gouvernement, et Charles VIII, par ses lettres-patentes du 18 mars, donna une autre organisation à la mairie d'Angers (1485). Alors le maire fut élu tous les ans le 1er mai [1], les échevins-conseillers, réduits à vingt-quatre, furent nommés à vie [2], ainsi que le procureur et le greffier. On donna cinquante livres d'appointements au maire, quinze au procureur, vingt au greffier et autant au receveur; les fonctions des échevins furent déclarées gratuites, mais la noblesse et tous les priviléges accordés par Louis XI furent maintenus.

Jusqu'alors les personnes préposées aux affaires de la ville avaient tenu leurs assemblées dans un ancien corps-de-garde placé au-dessus de la porte Chapelière; mais ce lieu, convenable dans un temps où le peuple n'était compté pour rien dans l'Etat, ne l'était plus pour réunir des hommes revêtus d'une magistrature qui venait de les élever au rang des nobles. Autorisée par le roi, la municipalité fit bâtir en 1489, sur le Tertre Saint-Michel, un hôtel commun, dont l'emplacement fut concédé par le domaine de la couronne,

[1] Cette élection annuelle continua jusqu'en 1604, époque à laquelle les maires furent élus pour deux ans.

[2] En 1584 ils furent réduits à quatre, par arrêt du parlement, et ne furent plus nommés que pour deux ans; chaque année on en élisait deux qui exerçaient avec les deux autres de l'année précédente.

« à la charge de payer chaque année à la recette » d'Anjou, une maille d'or du prix de vingt sols pari- » sis, et le jour de la Fête-Dieu un chapeau de roses » vermeilles à six rangs. » Ce bâtiment de huit croisées de face, est composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, flanqué à chaque bout d'une tour ronde. Dans la suite on ajouta une aile à ce premier bâtiment et deux terrasses avec des balustrades en pierres, ce qui forma une cour carrée, dont le portail, décoré de quatre colonnes de marbre rouge, est placé du côté des Halles. Ce portail était orné des armoiries de la ville, qui sont un écu de gueules, la clef d'argent en pal, au chef d'azur chargé de deux fleurs de lys d'or, ce qui prouve, disent nos anciens auteurs, qu'Angers était une des clefs du royaume.

Les grands avantages qui résultaient de l'institution de la noblesse, pour ceux qui faisaient partie de ce corps privilégié, avaient excité une vive émulation parmi les Angevins. Tous ne pouvaient entrer à l'hôtel-de-ville, mais plusieurs d'entr'eux trouvèrent dans la suite plus d'une porte ouverte à leur ambition. De nouvelles charges ennoblissantes furent mises en vente, et bientôt on vit le riche fermier abandonner sa charrue, le notaire et l'avocat renoncer à leur cabinet, et le marchand fermer sa boutique, dès qu'ils eurent assez gagné d'argent pour acheter ce que le peuple ainsi que les anciens nobles nommaient plaisamment *une savonnette à vilain*. Mais pour faire oublier plus promptement leur origine roturière, les nouveaux nobles changèrent de noms, prirent ceux des terres qu'ils possédaient, et, au bout de deux ou trois générations, de nouvelles familles se trouvèrent ainsi entées sur les

anciennes, qui avaient porté autrefois ces mêmes noms de terres. En sorte qu'aujourd'hui il ne serait peut-être pas moins difficile de distinguer, en Anjou, les ennoblis des nobles d'extraction, qu'il ne le fut autrefois de discerner les affranchis des praticiens dans le sénat de Rome.

La seconde organisation de la mairie, beaucoup plus sage que la première, ne pouvait plus guère fournir à la noblesse que trois ou quatre familles par an. Cependant cette municipalité ennoblissante ayant existé depuis 1474 jusqu'à 1789, et un grand nombre d'Angevins ayant acheté des charges d'auditeurs, de secrétaires du roi, et d'autres à peu près semblables, on conçoit facilement que tous les habitants d'Angers, dont les familles sont établies dans cette ville depuis deux ou trois siècles, peuvent, comme les Irlandais et les Biscayens, se croire nobles, ou au moins parents ou alliés de nobles. Si cette prétention existe, ne devrait-elle pas abaisser un peu l'orgueil des uns, relever un peu l'humilité des autres, et préparer enfin tous les esprits à supporter paisiblement le joug de l'égalité constitutionnelle? Au reste, nous dirons, avec l'illustre auteur des Considérations sur la révolution française : « Tout Français peut se dire aujourd'hui » gentilhomme, si tout gentilhomme ne veut pas se » dire citoyen. »

Parmi les offices ou emplois civils qui conféraient la noblesse, aucun, sans doute, n'était plus honorable que celui de maire électif. Lorsque la liberté des suffrages est entière, il est presque certain que le choix fait par des égaux et des concitoyens portera plutôt sur un homme digne, que s'il est laissé au monarque ou

plutôt à l'intrigue. C'est ce que nous apprend Louis XIV dans le préambule de son édit du mois d'août 1692.

« Le soin que nous avons toujours pris, dit-il, de » choisir les sujets les plus capables entre ceux qui » nous ont été présentés pour remplir la charge de » maire dans les principales villes de notre royaume, » n'a pas empêché que la cabale et les brigues n'aient » eu le plus souvent beaucoup de part à l'élection de » ces magistrats. »

Ce fut par cet édit, dont le préambule forme un contraste si choquant avec la fin, que Louis XIV enleva aux villes le droit de nommer leurs maires, et qu'il créa ces charges en titre d'offices héréditaires. Ce fut aussi pour n'être plus trompé sur le mérite des candidats qui lui seraient dorénavant présentés, que le roi vendit ces places, auxquelles il assigna des gages proportionnés à l'importance des villes; ceux du maire d'Angers furent fixés à deux mille livres. François Raimbaut acheta cette charge cinquante-sept mille cinq cents livres, et la revendit ou plutôt la céda à la ville neuf ans après. Sous le règne de Louis XV, les charges de maire, de lieutenants de maire, d'échevins, d'assesseurs, d'avocats, de greffiers de ville, etc., créées par l'édit de 1722, furent toutes tarifées et vendues comme des objets de commerce. Le prix de l'office de maire d'Angers fut porté jusqu'à cent dix mille livres, et l'on en créa deux, qui exerçaient tour à tour, ce qui les fit nommer *maires alternatifs* [1]. Enfin toutes

[1] Il avait aussi deux secrétaires-greffiers, qui avaient acheté chacun leur place 18,480 liv.; celles de tambours, valets archers et hoquetons avaient été vendues chacune 990 liv.; celle de portier 1,990 liv.; celle de héraut 2,970 liv.; celle de garde des ar-

les charges de l'hôtel-de-ville d'Angers furent portées à la somme énorme de sept cent quatre-vingt-seize mille livres, et ces mêmes charges, établies par un édit *perpétuel et irrévocable* [1], qui devaient être héréditaires, qui avaient été vendues si cher, furent supprimées en 1724, et remboursées en rentes perpétuelles au denier cinquante [1]. C'est ainsi que, dans ce temps-là, nos rois, de leur *certaine science et pleine puissance*, faisaient des lois perpétuelles qui ne duraient qu'un instant.

CHAPITRE II.

Abbaye de Saint-Florent fortifiée. — La châsse de Saint-Florent trouvée à Roye en Picardie. — Procès singulier.

Pendant les quinzième et seizième siècles, la France présentait partout l'image de la guerre; chaque ville était une place forte; les bourgs, les villages, les châteaux étaient défendus par des tours et des fossés;

chives 3,960 liv.; celles des deux contrôleurs du greffe de l'hôtel-de-ville 9,240 liv.; celle d'avocat du roi 7,415 liv.; celle de procureur du roi 26,400 liv.; enfin celles des deux lieutenants de maire, échevins et assesseurs alternatifs avaient été vendues ensemble 462,000 liv.

[1] Texte de l'édit.

[2] *Archives de l'hôtel-de-ville d'Angers.* On était déjà accoutumé à ces sortes de réductions ou banqueroutes; un an avant sa mort, Louis XIV avait réduit les rentes sur l'Etat au tiers. Nous oublions si promptement notre propre histoire, que, lorsqu'une semblable réduction eut lieu en 1796, on la considéra comme une iniquité sans exemple.

l'agriculture était abandonnée; les champs étaient devenus des camps et tous les laboureurs des soldats.

Les moines de Saint-Florent, riches seigneurs d'une grande partie du pays saumurois, ayant tout à craindre des différents partis qui parcouraient les campagnes, et plus encore des Anglais qui ravageaient l'Anjou, firent aussi fortifier leur monastère et même leur église. Les murs furent exhaussés par des machicoulis et des créneaux; on creusa, autour de l'abbaye, de larges fossés, que l'on traversait sur un pont-levis, dont l'entrée était défendue par deux grosses tours garnies de plusieurs pièces d'artillerie. L'abbé Guillaume du Luc avait obtenu de Charles V des lettres-patentes, en date du 24 novembre 1369, portant que les vassaux de l'abbaye seraient obligés d'en former la garnison, et que les habitants de la Levée y seraient plus particulièrement obligés, parce qu'ils étaient les moins éloignés du monastère.

Ce fut Jean du Bellay, évêque de Poitiers et abbé de Saint-Florent, qui ordonna et acheva les fortifications de l'abbaye, sous le règne de Louis XI. Ce prince avait beaucoup d'estime pour ce prélat, et l'une des preuves qu'il lui en donna, suscita, dans la suite, un procès singulier, qui fit beaucoup de bruit dans le temps. Nous allons en rapporter les principales circonstances, parce qu'elles donneront une idée des opinions qui régnaient alors.

(1475) Louis XI, ayant pris par capitulation la ville de Roye en Picardie, alla visiter l'église de Saint-Georges; il y rencontra un des chanoines, et lui demanda quel saint représentait une statue qu'il voyait à l'entrée du chœur. Le chanoine lui répondit que c'était saint Flo-

rent, qui avait passé autrefois le fleuve du Rhône, près Saumur, dans un esquif sans aviron. La méprise du chanoine sur la position de Saumur n'empêcha pas le roi de s'applaudir de son heureuse découverte. Il résolut d'examiner avec soin une affaire qui lui parut de la plus haute importance, et voulut savoir comment un saint, qu'il croyait avec tant de raison être dans l'église de Saint-Florent près Saumur, se trouvait dans celle de Saint-Georges en Picardie. Il fit promptement réunir tous les chanoines; mais ils ne purent satisfaire sa curiosité. Il ordonna des recherches dans les archives du chapitre, et l'on trouva un vieux registre dans lequel on lut ce passage : *Temporibus gloriosissimi Henrici Francorum regis, comes Viromandensis Francorum regis filius Othonis, corpus sancti Florentii, propè Salmurum et juxtà alveum Ligeris, tunc innumeris fulgens miraculis, vi armorum ad ecclesiam sancti Georgii Royensis transtulit, anno Dom.* 1055, *die maii vigesimâ quintâ*; c'est-à-dire : « Sous le règne glorieux de Henri, roi de France, le » comte de Vermandois, fils d'Othon, roi de France, » transféra par la force des armes, de Saumur sur » Loire en l'église de Saint-Georges de Roye, le corps » de saint Florent, faisant d'innombrables miracles. » Le 25 mai 1055. »

Cette légende parut suspecte à quelques personnes éclairées, à cause de ces mots : *filius Othonis*; mais cette difficulté n'arrêta pas le roi, qui, dans le transport d'une sainte joie, s'écria qu'il était aussi puissant pour faire reporter à Saumur le corps du saint, qu'un comte de Vermandois l'avait été pour le transférer à Roye. Il se mit à genoux, et, suivant l'usage du temps,

fit vœu d'édifier à Senlis une église en l'honneur de Notre Dame de la Victoire, semblable à celle de l'abbaye de Saint-Florent, si le saint voulait bien retourner dans son ancienne habitation sur les bords de la Loire.

Pour connaître la volonté du saint, ce prince, superstitieux et cruel, s'avisa d'un stratagême digne de ces épithètes. La ville de Roye s'était rendue par capitulation, et l'on avait promis aux habitants qu'il ne leur serait fait aucun tort. Louis ordonna d'y mettre le feu, en disant que, si l'église de Saint-Georges était préservée des flammes, il laisserait le corps de saint Florent aux chanoines de Roye; et que, dans le cas contraire, il le ferait transporter à Saumur. Cet ordre barbare fut exécuté : on mit le feu dans tous les quartiers, et bientôt un embrâsement général réduisit en cendres cette malheureuse ville, qui ensevelit sous ses ruines plusieurs habitants, restés avec confiance dans leurs maisons sur la foi de la capitulation.

L'incendie n'épargna point l'église de Saint-Georges; le roi en apprit la nouvelle dans l'église de Notre-Dame d'Amiens, où il était en prières à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Il crut alors connaître la volonté de saint Florent, et résolut de suite de mettre son projet à exécution. Il envoya Philippe de Best et Georges Robinel, ses chapelains, avec une forte escorte, pour enlever la châsse et les reliques qu'elle renfermait. Arrivés à Roye, les chapelains et leur escorte furent vivement repoussés par le peuple, à qui le désespoir et la crainte de perdre le saint donnaient des forces et du courage. Ils furent obligés de se replier, et de retourner vers le roi, qui fit marcher des

troupes pour se faire obéir. De retour à Roye, les envoyés de Louis XI apprirent que les reliques avaient été enlevées pendant la nuit par deux prêtres; il fallut donc employer de nouveaux moyens pour les découvrir. On prit en ôtage les principaux habitants de la ville et de la campagne, et l'on menaça de mettre tout le pays à feu et à sang, à deux lieues à la ronde, si le corps du saint n'était pas livré de suite; mais deux bourgeois, sachant où il avait été déposé, vinrent en instruire secrètement les chapelains. Ces deux citoyens, dont l'histoire ne nous a pas conservé les noms, se dévouèrent ainsi généreusement, pour sauver leur pays d'une entière destruction; car le peuple mutiné les eût mis en pièces, s'il eût connu leur démarche, que dans sa fureur il n'eût pas manqué de considérer comme une insigne trahison.

Le saint, étant ainsi recouvré, fut porté dans l'église de Mortemer, ensuite à Cressoncé, diocèse de Beauvais, et de là à Noyon, où le roi fit ouvrir la châsse en sa présence. On trouva dedans une inscription assez insignifiante, portant seulement que saint Florent avait été ordonné prêtre par saint Martin.

Louis XI écrivit aux chanoines de Saint-Martin de Tours, pour leur enjoindre de recevoir honorablement le saint, qu'il faisait conduire à Saumur par Philippe de Best, l'un de ses chapelains. Il donna en même temps aux moines de Saint-Florent l'ordre d'aller à Tours, pour être présents à son arrivée, et l'accompagner processionnellement jusque chez eux.

A cette époque, Jean du Bellay n'était plus abbé; il avait résigné en faveur de Louis du Bellay, son neveu, mais il faisait encore sa résidence à l'abbaye. Il alla

CHAPITRE IV.

Le château de Dampierre. — Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, y finit ses jours.

Le petit château de Dampierre, placé sur la rive gauche de la Loire, à une lieue au-dessus de Saumur, a été le dernier asile d'une des plus belles, des plus malheureuses et des plus courageuses princesses qu'ait vu naître la France. C'est là, c'est au milieu des misérables chaumières qui formaient alors le petit village de Dampierre, que la fille d'un roi de Naples, la veuve d'un roi d'Angleterre, la proche parente d'un roi de France, vint, dénuée de tout secours, chercher un refuge, et demander le pain amer de l'aumône chez un vieux domestique de son père. C'est dans ce village que l'héritière de plusieurs royaumes, le dernier rejeton de l'illustre maison d'Anjou, la fille du bon roi René, vint terminer une vie dont les vicissitudes furent si nombreuses, paraissent si incroyables, que l'on serait tenté de les regarder comme romanesques si elles n'étaient pas attestées par tous les historiens contemporains.

Marguerite était née le 23 mars 1429, et avait épousé en 1444, à Nancy, Henri VI, roi d'Angleterre. Ce mariage, si bien assorti en apparence, ne fut qu'un enchaînement de calamités pour les illustres époux et les peuples soumis à leur domination. D'un côté, la faiblesse du roi, et de l'autre, l'ambition de la jeune

reine, amenèrent insensiblement cette guerre si connue sous le nom de la Rose Blanche et de la Rose Rouge. On sait que cette guerre forme une des époques les plus sanglantes de l'histoire d'Angleterre, si féconde d'ailleurs en événements tragiques pour les rois et désastreux pour la nation. A peine montée sur le trône, la reine conçoit le projet de rendre au roi l'exercice du pouvoir, qui semblait être passé tout entier dans les mains du duc de Glocester, son oncle. Ayant réussi dans cette entreprise, elle prit ouvertement les rênes du gouvernement, et partagea les soins de l'administration avec le comte de Suffolk. Celui-ci, accusé par la chambre des communes, crut trouver son salut dans la fuite, et s'embarqua pour la France; mais il fut assassiné en passant de Douvres à Calais. Privée de son ministre, Marguerite lui donna pour successeur le duc de Sommerset, qui périt bientôt après à la bataille d'Albany.

Le duc d'York, comme descendant de Lionel, duc de Clarence, chef de la branche aînée de la maison royale d'Angleterre détrônée par Henri IV, de la branche de Lancastre, aïeul de Henri VI, avait des droits réels à la couronne. En les faisant valoir, il arbora pour signe de ralliement la rose blanche; Henri VI avait pris la rose rouge.

Nous n'entrerons point dans le détail des guerres que Marguerite entreprit et soutint pendant plus de trente ans avec un courage vraiment héroïque. Il suffira de dire qu'après de nombreuses alternatives de victoires et de défaites, le parti de la maison de Lancastre succomba, et que la reine, ayant vu périr, pendant toutes ces guerres civiles, son époux, son fils

unique, les ducs de Sommerset père et fils, et les principaux seigneurs attachés à son parti, n'obtint la liberté de repasser en France, à la sollicitation de Louis XI, qu'après avoir renoncé à son douaire, à ses joyaux, à tout ce à quoi elle aurait pu prétendre en qualité de reine douairière d'Angleterre. René, son père, pour engager Louis XI à demander sa liberté, lui avait, de son côté, cédé tous ses droits sur la Provence, l'Anjou, et sur les duchés de Lorraine et de Bar. Ainsi Marguerite se trouva dépouillée, dans le même instant, non seulement de tout ce que le droit établi lui accordait en Angleterre, mais encore de tous les avantages qu'elle pouvait tirer de sa naissance pour la succession de la maison d'Anjou, dont elle était l'unique héritière. Elle se rendit à Aix, auprès de son père, et, jusqu'à la mort de ce prince, elle y vécut dans l'éloignement absolu de toutes sortes d'affaires. Après la mort de René, elle se retira au château de Dampierre, près Saumur, appartenant à un vieux gentilhomme, nommé La Vignolle, qui avait resté plus de quarante ans au service du roi de Sicile. « Ce fut là » qu'elle passa les deux dernières années de sa vie à » gémir sur ses malheurs et ceux de sa famille. Son » sang, corrompu par tant de noires agitations, devint » comme un poison qui infecta toutes les parties qu'il » devait nourrir; sa peau sécha jusqu'à s'en aller en » poussière; son estomac se rétrécit, et ses yeux, aussi » creux que s'ils eussent été enfoncés avec violence, » perdirent tout le feu qui avait si longtemps servi » d'interprète aux grands sentiments de son âme [1]. »

[1] Voyez l'*Hist. de Marguerite d'Anjou*, par l'abbé Prévost.

Enfin, son corps étant presque en dissolution, elle 1482.
expira dans ce château, si l'on peut ainsi appeler une maison que rien ne distingue de la demeure du plus simple particulier.

Des monuments qui retracent d'aussi grands souvenirs devraient porter des inscriptions, afin de rappeler les événements dont ils ont été les témoins, ou l'histoire des illustres malheureux qui les ont habités. On pourrait graver au-dessus de la porte de celui-ci :

L'an 1480, *Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, fille de René, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, forcée d'abandonner son royaume, après y avoir courageusement soutenu, dans un grand nombre de combats et douze batailles rangées, les droits de sa famille, dépouillée de tous ses biens, sans appui, sans secours, trouva un asile dans cette maison, chez François de la Vignolle, ancien et fidèle serviteur de son père. Elle y mourut le* 25 *août* 1482, *âgée de* 53 *ans.*

La dépouille mortelle de Marguerite fut transportée au magnifique tombeau que le bon roi René avait fait construire pour lui-même dans le chœur de Saint-Maurice d'Angers.

CHAPITRE V.

Origine du théâtre d'Angers. — Jean Michel, médecin et poète. — Entrée de Charles VIII à Angers. — Présents de la ville.

On croit, presque généralement, que les premiers théâtres en France furent érigés d'abord à Lyon en 1538, et ensuite à Paris en 1548 [1]; mais nous réclamons aujourd'hui l'honneur de cette priorité pour la ville d'Angers.

Ce fut sous le règne de René le Bon que les Angevins virent pour la seconde fois jouer une pièce de théâtre dans leur capitale [2]; quoique nous ne sachions point en quelle année, la durée du règne de ce prince peut faire présumer que ce fut vers le milieu du quinzième siècle. « Cette pièce était le Mystère de la Résurrec-
» tion, en trois journées, par Jean Michel, Angevin,
» poète très excellent et scientifique docteur, dit La
» Croix du Maine. Il a aussi écrit en vers français le
1486. » Mystère de la Passion de Notre Seigneur. Ce Mystère
» fut joué en la ville d'Angers, avec beaucoup de
» triomphe et de magnificence, sur la fin du mois d'août
» l'an 1486, auquel temps florissait l'auteur [3]. »

La représentation du Mystère de la Passion commença le dimanche 20 août, et dura quatre jours; on y fit voir toute la vie de Jésus-Christ depuis le bap-

1 *Mém. de la Société royale des Antiq. de France*, t. III, p. 88.
2 La première fut jouée vers 1420.
3 *Histoire du Théâtre français*, t. I, p. 66.

tême de saint Jean. On avait fait construire au bas de la place des Halles quatre échafauds à trois étages et un cinquième qui n'en avait que deux; c'était dans le plus élevé qu'était le Paradis. Tout ce grand bâtiment en charpente était couvert en ardoises. Le Paradis était en forme de trône orné de réseaux d'or, au milieu duquel Dieu était assis. On voyait à sa droite la Paix et au-dessous d'elle la Miséricorde; à sa gauche était la Justice, et au-dessous la Vérité. De chaque côté de ce vaste théâtre étaient des gradins, sur lesquels les acteurs s'asseyaient lorsqu'ils avaient joué leur scène; ils ne disparaissaient point aux yeux des spectateurs qu'ils n'eussent achevé leurs rôles. L'Enfer était placé sur le devant du théâtre, à l'endroit où l'on met aujourd'hui le souffleur, mais on n'en voyait que l'entrée, qui avait la forme d'une grande gueule de dragon, laquelle s'ouvrait et se fermait pour le passage des diables. Au fond du théâtre, on voyait une chambre dont la porte était fermée avec des rideaux; c'était dans cette chambre qu'étaient supposées se passer certaines scènes que la décence ne permettait pas d'offrir aux spectateurs. Le chapitre de Saint-Laud prêta une pièce de drap d'or qu'on lui avait donnée pour faire des chappes, et l'Université contribua de son argent aux frais de ce spectacle.

Le premier jour, avant de commencer la pièce, on célébra une grand'messe au milieu du parterre. Le chapitre de la cathédrale avança le matin et retarda le soir ses offices pendant les quatre jours, afin que les chanoines pussent assister au spectacle. Pierre Turpin, doyen de Montaigu et chanoine de Saint-Martin, joua le personnage de Dieu; Laurent, chapelain de Saint-

Maurice, joua celui de la Vierge; le chanoine Thibaut Binel, celui de Judas; Nicolas Piétaut fit la Madeleine; un enfant de chœur de Saint-Laud le personnage de la fille de la Chananéenne, et l'auteur, Jean Michel, joua le rôle du Lazare [1]. Enfin, dans cette pièce, quatre-vingt-sept acteurs parurent sur la scène dans la première journée, cent dans la seconde, quatre-vingt-sept dans la troisième, et cent cinq dans la quatrième, et cela sans compter les figurants, juifs, diables, soldats et autres personnages muets.

Le Mystère de la Passion, précédé de celui de la Conception de la Vierge et suivi de la Résurrection de Jésus-Christ, fut imprimé à Paris en 1507; c'est un in-folio de sept cents pages à deux colonnes, avec figures gravées sur bois. On lit au titre de la première journée : « Cy commence le Mystère de la Passion de » Nostre Saulveur Jésus-Christ, avec les additions et » corrections faites par très éloquent et scientifique » docteur, maître Jehan Michel; lequel Mystère fut » joué à Angers, moult triomphalement, et dernière- » ment à Paris l'an de grâce 1507. »

Jean Michel était né à Angers, et y professait la médecine avec beaucoup de succès, lorsque Charles VIII vint dans cette ville pour diriger les opérations
1487. de l'armée qui devait le précéder en Bretagne. Le monarque, ayant entendu parler très avantageusement du mérite de notre auteur, lui donna la place de son premier médecin. Michel suivit le roi en Italie, et, de retour en France, ce prince, pour lui témoigner sa satisfaction de ses services, l'honora d'une charge de conseiller au parlement de Paris.

1 *Regist. de la cathéd.*, et *Manusc.* de D. Housseau.

L'entrée que fit Charles VIII à Angers, en allant en Bretagne, eut lieu le 26 avril 1487. Le roi, accompagné de plusieurs grands seigneurs de sa cour, fut reçu, avec les cérémonies accoutumées, par le maire et les échevins, qui lui offrirent en présent un beau vase de jaspe. Charles avait promis à la Trémouille de lui donner le présent qu'il recevrait; mais il le trouva si beau qu'il le garda pour lui, en donnant à ce seigneur douze cents écus par forme d'indemnité [1].

CHAPITRE VI.

Le logis Barrault. — Louis XII et la reine Anne de Bretagne à Angers. — César Borgia. — Son faste.

Autrefois les maisons des particuliers, quelque riches qu'ils fussent, ne portaient que le nom modeste de *logis*. C'est ainsi qu'on appelait, au quinzième siècle, ce grand et magnifique hôtel, bâti dans la rue Courte, à Angers, par Olivier Barrault, trésorier de Bretagne, qui eut l'honneur d'être élu trois fois maire d'Angers. Dans la suite, cet hôtel appartint à Marie de Médicis, veuve d'Henri IV, qui l'occupa pendant son séjour dans cette ville. Les religieuses carmélites y furent d'abord placées par cette princesse, lorsqu'elle en sortit, et elles l'habitèrent pendant trois ans; depuis, on y établit le grand séminaire, auquel succéda l'École centrale de Maine et Loire; enfin il est aujourd'hui oc-

[1] *Manuscrits* de D. Housseau, à la Bibliothèque du roi.

cupé par le musée, la bibliothèque et le cabinet d'histoire naturelle de la ville.

Les édifices ont, comme les hommes, leurs jours d'éclat et de prospérité; le logis Barrault a eu aussi
1498. les siens; c'est sous les voûtes hardies de ses belles salles que de savants professeurs ont fait entendre leur voix, et formé, par de doctes leçons, ce clergé angevin qui a donné tant de sujets distingués à l'Eglise. Mais ce n'est pas sous ce point de vue que nous porterons nos regards sur ce monument, c'est parce qu'il a servi pendant quelque temps de dépôt à des richesses immenses, et d'habitation à un homme non moins fameux par sa naissance que par ses forfaits et ceux de sa famille, à César Borgia, duc de Valentinois.

Tout le monde sait que Borgia était le second fils naturel de l'indigne Alexandre VI, et qu'après avoir été fait cardinal par son père, il déposa la pourpre pour ceindre l'épée. Ce fut lui qui vint en France apporter à Louis XII les bulles de divorce et de dispense de mariage que ce prince avait demandées à la cour de Rome. Le roi le reçut à Chinon, et l'amena avec lui à Angers. Le monarque venait dans cette ville en pèlerinage au tombeau de saint René, afin d'obtenir, par son intercession, la fécondité de la reine, qui l'accompagnait dans ce pieux voyage. Les maire et échevins reçurent le roi avec les cérémonies accoutumées, et lui offrirent en présent deux cents barriques de vin et une belle aiguière avec son bassin en vermeil : un semblable présent fut aussi offert à la reine [1].

Le cortége simple qui accompagnait le roi formait

[1] D. Housseau, *Man. de la Bibliothèque du roi.*

un contraste bien frappant avec celui du duc de Valentinois; on n'avait encore rien vu en France qui approchât de ce faste oriental, faste d'autant plus scandaleux que la misère publique était extrême à cette époque. Brantôme nous apprend qu'il a trouvé dans les archives de sa maison les détails que nous allons rapporter sur le cortége et l'ordre de la marche de ce prince.

« Devant lui marchaient vingt-quatre mulets fort » beaux, chargés de coffres, dont les couvertures » étaient ornées des armes du duc; après venaient » vingt-quatre autres mulets avec des couvertures » rouges et jaunes, qui étaient la livrée du roi; sui- » vaient encore douze mulets avec des couvertures de » satin jaune; puis venaient dix mulets, ayant des cou- » vertures de drap d'or, ce qui faisait en tout soixante- » dix mulets. Après les mulets on voyait seize beaux » grands coursiers couverts de drap rouge et jaune. » Suivaient dix-huit pages bien montés; seize étaient » vêtus de velours cramoisi, et les deux autres, qu'on » disait être les favoris du prince, l'étaient de drap » d'or frisé. De plus, six belles mules, richement en- » harnachées de selles, brides et harnois, étaient con- » duites par six laquais vêtus de velours cramoisi. » Venaient ensuite deux mulets portant des coffres » couverts de drap d'or, dans lesquels étaient la vais- » selle d'or et les pierreries. Suivaient trente gentils- » hommes, vêtus de drap d'or et d'argent. Des musi- » ciens, des trompettes, richement habillés, précé- » daient le duc, qui avait autour de lui vingt-quatre » laquais, tous vêtus mi-partie de velours cramoisi et » de satin jaune.

» Quant au prince, il était monté sur un grand cour-
» sier harnaché fort richement; sa robe était mi-partie
» de drap d'or et de satin rouge et brodée de perles et
» de pierreries. A son bonnet était un double rang de
» cinq à six rubis, gros comme une grosse fève, qui
» jetaient un grand éclat. Sur le retroussis de sa bar-
» rette, il y avait une grande quantité de diamants;
» ses bottes étaient entourées de cordons bordés de
» perles, et le collier qu'il portait valait bien trente
» mille ducats.

» Le cheval qu'il montait était tout couvert de la-
» mes d'or, ornées de perles et de pierreries. De plus
» il avait une belle petite mule, pour se promener par
» la ville, qui avait son harnois, comme la selle, la
» bride et le poitrail, tout couverts de roses de fin or
» épais d'un doigt.

» Enfin, pour fermer la marche, il y avait encore
» vingt-quatre mulets avec des couvertures rouges, or-
» nées des armes du duc; sans compter nombre de
» chariots chargés de tous les bagages, tels que lits de
» campagne, vaisselle, etc. [1]. » Ce n'est pas tout; sui-
vant d'autres auteurs, la plupart des mules de ce cor-
tége avaient des fers d'or qui ne tenaient à leurs pieds
que par un seul clou, afin, disent-ils, qu'elles eussent
plus souvent occasion de les perdre.

C'est notre annaliste Bourdigné qui nous apprend
que César Borgia fut logé à Angers chez Olivier Bar-
rault, et que les principaux habitants de cette ville fu-
rent admis à voir le buffet du prince, qui était d'une
richesse inestimable, tant en vaisselle d'or et d'argent,

[1] Brantôme, *Vies des grands Cap. étr.*, t. II, p. 209.

qu'en bagues, joyaux et pierreries. On remarquait, entr'autres richesses, une perle faite en façon de navire, laquelle était plus grosse qu'un œuf de poule [1].

C'était avec ce luxe insultant, alimenté par la vente des indulgences, que se montrait avec orgueil, dans les états du roi très chrétien, l'un des bâtards du pape, le plus odieux des hommes de son temps après son père.

CHAPITRE VII.

Le château du Verger. — L'hôtel d'Anjou. — La chapelle de la Bourgonière. — Louis XII malade à Blois. — Précaution que prend la reine. — Disgrâce du maréchal de Gié. — Tombeau du chien du Verger.

On a vu, à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième, les deux plus magnifiques châteaux de l'Anjou et du Poitou, et peut-être de la France entière, tomber sous les coups des Vandales [2]. Le temps, l'avarice et l'ignorance sont les causes ordinaires de la perte des plus beaux monuments; mais pour ceux-ci, ouvrages de deux premiers ministres, l'orgueil eut beaucoup plus de part à leur destruction que tout autre motif. Quand on compte dix quartiers de noblesse, on ne peut se résoudre à reposer dans la même crypte que celui qui n'en a que quatre; non moins jaloux de sa dignité, le noble à deux quartiers ne veut pas pour voisin un ennobli, et

[1] *Chroniques d'Anjou*, F° 183.
[2] Les châteaux du Verger et de Richelieu.

celui-ci, dans la crainte que ses cendres ne soient souillées par le contact de celles d'un vilain, se déterminera peut-être aussi à faire démolir sa chapelle et son château. Quel sera donc l'éternel supplice de tous ces orgueilleux, si, dans l'autre monde, les hommes sont placés, comme le disent les livres saints, selon leurs œuvres et non selon leur naissance et leurs dignités?

Le château du Verger était situé dans la paroisse de Seiches, sur la rive gauche du Loir; il fut fortifié en 1441 par Pierre Chabot, qui le vendit en 1481 à Pierre de Rohan, maréchal de France, connu dans l'histoire sous le nom de maréchal de Gié. Celui-ci le fit démolir et en fit construire un autre en 1499 sur le même emplacement; on ignore quel en fut l'architecte. Ce superbe château consistait en deux grandes cours carrées, formées par six corps de bâtiments, flanqués par des tours rondes placées aux angles saillants; il était construit en belles pierres blanches et décoré d'une architecture élégante demi-gothique; c'était une sorte de transition de l'architecture arabe à l'architecture grecque et romaine, qui reparut en France quelques années après. Sous ce rapport, ce monument était extrêmement précieux pour l'histoire de l'art; l'exécution en était parfaite; les ornements qu'on y avait prodigués étaient exécutés avec une délicatesse admirable, à laquelle se prêtait parfaitement la regeasse dont il était bâti, sorte de pierre beaucoup plus blanche, presque aussi dure et d'un grain aussi fin que l'albâtre. Pour se former une idée du genre de l'architecture de ce château, il faut voir la Chambre des Comptes qui forme un des angles de la rue du Figuier, à Angers, et qu'on

nomme actuellement l'*hôtel d'Anjou*; elle est à peu près du même temps, ainsi que la chapelle du château de la Bourgonière, commune de Bouzillé. Ces deux monuments, inconnus au public, méritent de fixer l'attention des amateurs des beaux-arts; on y remarque des frises et des ornements arabesques d'un très bon goût et d'une belle exécution. Les historiens de cette province ont négligé de nous faire connaître les artistes qui les ont élevés, mais je crois qu'on peut les attribuer à Jean de Lépine, élève de Philibert de Lorme; en les comparant avec le frontispice de Saint-Maurice, on trouvera plusieurs traits caractéristiques qui donnent quelque vraisemblance à cette conjecture.

Le château du Verger était entouré d'un fossé large et profond, revêtu en briques, que l'on passait sur un pont, en face de la porte placée entre deux tours, sur lesquelles était une belle terrasse; de chaque côté de la porte et à la suite des tours, était un mur crénelé qui fermait la première cour. La décoration intérieure de ce vaste édifice était d'une magnificence royale; la sculpture, la peinture, la dorure, y brillaient de tout leur éclat. Un couvent et une église furent élevés en même temps près du château, pour y placer des moines de l'ordre de Sainte-Croix, qu'on nommait crucifers.

Sous le règne de Louis XI, le maréchal de Gié jouissait d'une très grande faveur; il fut un des quatre seigneurs qui gouvernèrent la France pendant la maladie de ce prince à Chinon : il se distingua par ses talents militaires sous celui de Charles VIII, et commandait l'avant-garde de l'armée, en Italie, à la bataille de Fornoue; mais Commines et Brantôme le blâment de

de sa charge et exilé dans son château du Verger. A cette occasion, on joua, dans un collége de Paris, une pièce, dans laquelle un des acteurs disait qu'un *maréchal* avait voulu ferrer *une âne*, mais qu'*elle* lui avait donné un si grand coup de pied qu'*elle* l'avait jeté *hors de la cour* par-dessus les murs jusque dans le *Verger* [1]. C'est ainsi que, dans tous les temps, on traite les hommes disgrâciés, et c'est bien là en effet le coup de pied de l'âne.

Le château du Verger vit naître le prince de Guémené, que Ménage place au nombre des quatre Angevins de son temps cités à la cour pour leurs bons mots; les trois autres étaient Bautru, le comte du Lude et le marquis de Jarzé.

Le cardinal de Rohan, si malheureusement célèbre par le procès du Collier, fut le dernier de cette famille qui posséda le Verger. Il le vendit en 1778 à un simple gentilhomme. Celui-ci, étant venu en prendre possession, et visitant la chapelle sépulcrale, accompagné d'un des moines qui la desservaient, eut l'indiscrétion de dire qu'un jour ses cendres reposeraient près de celles des Rohan. Le cardinal, instruit de ce propos, en fut vivement offensé; il fit le retrait, comme il en avait le droit, et revendit une seconde fois ce château, mais à la condition qu'il serait démoli de fond en comble, ce qui fut exécuté en 1780 et années suivantes.

Le cardinal n'étendit pas ses ordres pour la destruction au-delà de l'enceinte du château, puisqu'on voit encore près du parc, sur l'ancienne grande route de

1 D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, p. 1159.

Paris à Angers, les restes d'un obélisque élevé par le maréchal de Gié, et que les habitants du pays nomment la Belle-Croix. Le maréchal avait fait autrefois un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, et il y avait mené un chien qu'il aimait beaucoup; mais il le perdit en revenant. Déjà plusieurs mois s'étaient écoulés depuis le retour du seigneur du Verger, lorsqu'un jour, se promenant sur la route dont nous venons de parler, il aperçut son chien accourant vers lui. Le fidèle barbet saute au cou de son maître, lui lèche les mains, et tombe aussitôt à ses pieds, où il expire de fatigue et de joie. Le maréchal fut très sensible à la mort de ce bon animal, et ce fut pour en perpétuer le souvenir qu'il fit construire l'obélisque dont on voit encore les ruines, à l'endroit même où il avait reçu ses derniers témoignages d'attachement et de fidélité.

En voyant le tombeau du chien du Verger, on se rappelle que les anciens élevaient aussi quelquefois des monuments aux animaux, et que les plus graves auteurs n'ont pas dédaigné d'en faire mention dans leurs ouvrages. Pline parle d'un corbeau qui, tous les matins, allait se poser sur la colonne rostrale, d'où il saluait, en prononçant leurs noms, Tibère, Germanicus et Drusus; mais ayant été tué par un cordonnier, celui-ci fut sur-le-champ mis en pièces par le peuple, et l'on rendit à l'oiseau les honneurs funèbres. Il fut solennellement brûlé sur la voie appienne, et l'on recueillit précieusement ses cendres dans une urne [1]. Le même auteur nous apprend aussi que plusieurs chiens jouirent de semblables honneurs chez les Romains [2].

[1] *Hist. Nat.*, liv. X, chap. 43.
[2] *Idem*, liv. XXIV, chap. 4.

Mais si les croyances religieuses des anciens leur permettaient de consacrer des sépulcres à la mémoire des animaux, les nôtres s'y opposent, et c'est avec raison que Delille a dit :

> Loin ces vils monuments d'un chien ou d'un oiseau;
> C'est profaner le deuil, insulter au tombeau.

Ce beau château du Verger qui faisait autrefois les délices des puissants princes de Rohan, fut visité par plusieurs de nos rois; François Ier, Charles IX, Henri IV, Louis XIII, y firent quelque séjour, et les seigneurs du Verger leur donnèrent, à grands frais, des tournois, le plaisir de la chasse et des fêtes magnifiques. Alors ces chemins, maintenant déserts, étaient remplis de courtisans et de curieux. Le son du cor, des trompettes et des clairons retentissait au loin et portait à plusieurs lieues à la ronde l'effroi parmi les malheureux paysans, dont les récoltes allaient être ravagées par les chasseurs. Ces champs, à présent si bien cultivés, étaient des cours d'honneur, des bosquets, l'emplacement d'un superbe château où brillaient de toutes parts l'or, l'azur et les marbres les plus précieux. Que nous reste-t-il de toutes ces marques de la grandeur et de la richesse?.... Le tombeau d'un chien!

CHAPITRE VIII.

Le donjon du château d'Angers. — Reculée. — Louise de Savoie, duchesse d'Anjou. — Entrée solennelle de François Ier à Angers. — Peste.

Au-dessus de la porte du château d'Angers et des deux tours qui la défendent s'élevait anciennement un corps de bâtiment, d'une structure élégante, qu'on nommait *le donjon*; une jolie chapelle occupait le milieu, des cabinets étaient pratiqués dans les tourelles, des vitraux taillés en ogive, ornés de brillantes couleurs, formaient une partie de la décoration de cet appartement d'été [1]. De là on découvrait toute la ville et ses deux ponts, les faubourgs et le village de Reculée, où était la maison de plaisance du roi René, décorée de belles peintures de sa main, représentant divers traits de l'histoire des comtes d'Anjou; le fond de ce panorama naturel offrait un riche paysage de plusieurs lieues de rayon, arrosé par trois rivières navigables, le Loir, la Sarthe et la Mayenne; enfin des bateaux avec leurs voiles, les habitants qui circulaient sur les quais, dans les places publiques, animaient ce magnifique tableau, bien fait pour occuper agréablement l'esprit et la vue. 1518.

C'était dans ce donjon, qui a été détruit pendant les guerres de la Ligue, que Louise de Savoie, mère de François Ier, passait une partie des jours de la belle

[1] *Manuscrits* de Louvet.

saison, lorsqu'elle faisait sa résidence au château d'An gers. On sait que le premier acte d'autorité du jeun roi, en montant sur le trône, fut de donner à s mère, comme un témoignage d'amour et de reconnai sance, le duché d'Anjou, le comté du Maine et le com d'Angoulême, qu'il érigea pour elle en duché. On sa aussi que bientôt après il la nomma régente du royau me, lorsqu'il partit pour l'Italie.

Cette princesse, une des plus belles et des plus sp rituelles entre les femmes de son temps, aimait les le tres et les beaux-arts, et protégeait, comme le fais son fils, ceux qui les cultivaient. Ce fut pendant se séjour dans cette province que Jean Bourdigné entr prit les *Annales et Chroniques d'Anjou,* dont elle a cepta la dédicace. Elle établit à Angers, sous le nom *Grands-jours,* une sorte de tribunal, d'où ressort saient par appel les tribunaux inférieurs de la provinc elle en choisit elle-même les officiers parmi les hom mes les plus intègres et les plus lettrés qu'elle p trouver. Elle fit aussi pour l'administration plusieu sages règlements, qui lui méritèrent la reconnaissan de ses sujets.

Louise de Savoie avait souvent témoigné à Fra çois Ier le désir de le voir visiter son duché et de recevoir dans sa ville d'Angers. Cédant enfin aux in tances de sa mère, et voulant lui donner par cette c marche une nouvelle preuve de son respect et de s attachement, le monarque se mit en route avec reine, la duchesse d'Alençon, sa sœur, et une par de sa cour. Nos annales ne disent point si ces illust voyageurs passèrent par Saumur, mais on pourr presque l'assurer, puisque l'on sait qu'ils firent le

entrée dans la ville d'Angers par la porte Saint-Aubin, laquelle ouvre sur la route de Saumur. Autrement ils n'auraient qu'imparfaitement rempli l'un des objets de leur voyage, si, en visitant cette province, ils eussent négligé d'en traverser la plus belle partie.

Aussitôt que la duchesse fut informée du départ de son fils, elle en fit promptement avertir les magistrats et les principaux habitants d'Angers, qui se concertèrent entr'eux pour recevoir dignement leur souverain.

Bourdigné, témoin oculaire, nous a conservé, dans ses *Annales d'Anjou,* tous les détails des préparatifs imaginés par les Angevins pour cette entrée solennelle; écoutons-le parler lui-même; son récit nous donnera en même temps une idée de la langue au commencement du seizième siècle.

« Si veux raconter ce que je vis à la joyeuse et très » désirée entrée d'iceluy prince.

» Le dimanche d'après la fête du corps de Notre » Seigneur, au mois de juin 1518, le très noble roi de » France, avec très illustre princesse la reine, son » épouse, Mme la duchesse d'Anjou, sa mère, et la du- » chesse d'Alençon, sa sœur, arrivèrent à souper au » lieu d'Espeluchart, près Angers, et soupèrent de haut » jour. Et après le souper se disposèrent, le roi et les » dames, d'entrer en la ville, et monta le roi à cheval » et les dames en litière, et ainsi qu'ils approchèrent, » vinrent au-devant du roi, en très bel ordre, sur leurs » mules, les juges royaux, maire de la ville et échevins » d'icelle, le lieutenant du sénéchal, le juge de la pré- » vôté et procureur et avocat du roi et autres officiers » royaux d'icelle ville, vêtus de robes d'écarlate, les » archers de la ville avec leurs hallebardes et les ser-

» gens portant leurs masses, lesquels en bon ordre
» marchoient devant eux. Et en cet état allèrent iceux
» seigneurs de la ville offrir, en toute humilité et ré-
» vérence, les clefs d'icelle. Et furent du roi, de la
» reine et de madame très joyeusement reçus. Les ha-
» bitans d'Angers, pour montrer comment ils avoient
» agréable la venue du roi, avoient, à l'entrée de leur
» ville par laquelle le roi devoit passer, fait dresser
» plusieurs tables rondes, chargées de vin et de vian-
» des, à l'entour desquelles étoient députés hommes
» de façon et recueil, très bien en ordre et de joyeuse
» chère, lesquels invitoient tous les passans à boire et
» à manger, leur présentant à boire dans hanaps (cou-
» pes) d'argent fin si très excellent qu'il n'en falloit
» point chercher de meilleur. Puis au-devant dudit
» seigneur, jusques hors la ville, vinrent procession-
» nellement les quatre mendians, qui étoient bien trois
» cents en nombre. Puis près le portail étoient les re-
» ligieux de monseigneur saint Aubin, revêtus de ri-
» ches ornemens, qui pareillement lui vinrent faire la
» révérence.

» A la première porte, appelée *la Herse,* étoient les
» vénérables recteur scholastique, docteurs, procu-
» reurs, bourgeois et autres officiers de l'Université,
» leurs bedeaux devant eux, qui étoient dix ou douze
» en nombre, avec grosses masses d'argent doré, aux
» armes des nations et facultés de ladite université. Et
» pour accompagner les recteur et docteurs étoient
» plusieurs gens lettrés, escoliers, bacheliers et licen-
» ciés, qu'il faisoit très bon voir. Le roi, au lieu où ils
» étoient, lui fut fait par iceulx recteur, docteurs et
» scholastiques très humble révérence. Et le roi de très

» bon cœur et joyeuse chère leur salut leur rendit, se
» arrêtant là par quelqu'espace de temps à écouter une
» harangue que le très docte François Lasnier, Ange-
» vin, lui fit, de laquelle le roi fut très content et bien
» édifié, et promit de l'Université garder les droits et
» privilèges tels que ses prédécesseurs rois de France
» avoient octroyés. Le roi passant outre, à la seconde
» porte lui fut démontré un spectacle couvert de ri-
» deaux de soie, lesquels furent ouverts à sa venue et
» fut vue la représentation d'un roi, très richement
» accoutré, couché sur un lit couvert d'un très riche
» drap d'or frisé, et un autre personnage représentant
» le prophète Daniel, et la figure de l'histoire de l'ex-
» position du songe du roi Nabuchodonosor que Daniel
» lui exposa, et y avoit un grand arbre, duquel yssoient
» (sortoient) plusieurs fleurs de lys, entr'autres un du-
» quel sailloit un enfant signifiant monsieur le Dauphin.
» Et au pied dudit arbre étoient plusieurs bêtes nou-
» velles, faisant semblance et contenance de vouloir
» assaillir l'arbre du lys. Mais de la racine d'iceluy
» sailloient une salamandre et une hermine qui le dé-
» fendoient et les autres bêtes déchassoient, et avoient,
» toutes icelles bêtes moulées, si bons et très agiles
» mouvemens, qu'il n'étoit celui qui ne pensât qu'elles
» fussent naturelles; et au bas du chaffaut étoient plu-
» sieurs personnages tenant escrits et autorités de la
» sainte écriture en leurs mains, qui tous étoient ap-
» propriés à l'honneur du très noble sang royal.

» Et quant le roi fut à la troisième porte de la ville,
» il rencontra quatre honorables hommes tenant un
» poêle ou courtine de fin velours azuré semé de fleurs
» de lys d'or de broderie, lequel en grande révérence

» lui posèrent sur la tête, et sur lui, par la ville, ainsi
» qu'il est de coutume, le portèrent.

» Le roi étant sous ce poêle, lui vinrent au-devant
» les colléges de monseigneur saint Martin et saint
» Laud, en très belle procession. Et là y eut quelques
» débats pour les prééminences entre les doyens et
» chanoines d'icelles églises de Saint-Laud et de Saint-
» Martin et les religieux de l'abbaye de Saint-Aubin
» d'Angers, dont depuis sourdit procès de longue
» durée.

» Le roi en tel état, accompagné des ducs d'Alen-
» çon, d'Urbin et de Vendôme et des comtes de Saint-
» Paul, de Laval et de Beaufort et plusieurs autres
» princes, ducs, comtes et barons, chevaucha par la
» ville d'Angers, qui étoit très bien tendue et riche-
» ment tapissée, et s'en vint aval la rue Saint-Aubin
» jusqu'au carrefour Sainte-Croix, auquel lui fut mon-
» tré un très joyeux spectacle, qui étoit un très beau,
» grand et spacieux cep de vigne couvert de feuilles
» naturelles et tout chargé de grappes de raisins blancs
» et noirs, par artifice si très magistralement faites,
» qu'il n'y avoit celui qui les vît qui ne les pensât na-
» turelles. Et au haut dudit cep le dieu Bacchus ayant
» deux cornes et tout en la forme que le figurent les
» poètes, tenant deux grappes de raisin en ses deux
» mains, comme s'il les eût étreintes, et de l'une yssoit
» vin blanc en grande quantité, comme d'un ruisseau
» de fontaine, et de l'autre du vin clairet, en pareille
» façon, qui étoient vins très excellents et de grande
» puissance. Et au-dessous d'iceluy Bacchus, étoient
» escrits ces quatre vers :

» Le dieu Bacchus grand ami de nature,

» A tous payons (buveurs) vrais zélateurs de vins
» Fait assavoir qu'aux coteaux angevins
» Il a trouvé la source de boisture.

» Et au pied d'iceluy cep étoit le patriarche Noé » endormi; le désordre de ses vêtements faisoit assez » voir que c'étoit pour avoir trop lampé le divin jus » de la treille.

» Et pour recevoir le vin qui choyoit des mains de » Bacchus étoient deux bassins d'argent doré, de mer- » veilleuse grandeur, et à l'entour plusieurs faunes, » satyres et autres demi-dieux et centaures, qui ad- » ministroient à boire à tous passants, et print le roi » grand plaisir à regarder cela.

» Au haut du carrefour de la place Neuve étoit un » échaffaut sur lequel on voyoit la représentation du » noble et preux Eudes d'Anjou, qui fut roi de France, » et de sa très illustre postérité.

» Au bas d'iceluy carrefour de la place Neuve étoit » un grand échaffaut sur lequel étoit par personnages » l'une des figures de l'Apocalypse, savoir est du dra- » gon qui persécutoit la femme qui avait enfanté un » fils, et étoit ce dragon à sept têtes, c'est à savoir une » tête de léopard, une tête d'aigle, une tête d'ours, et » ainsi des autres, car chacune tête représentoit quel- » que ville ou communité des ennemis de la France, » lequel dragon, à gueules ouvertes, jetoit de grandes » ondes d'eau contre la femme, et si apertement se » mouvoit, que tous ceux qui le voyoient le cuidoient » vif. Et la femme tenoit son fils entre ses bras, qui » étoit un très beau jeune enfant nommé *l'honneur de* » *France*. Et lors, par un subtil et invisible contre- » poids, descendoit un saint Michel portant au col

» l'ordre des très chrétiens rois de France, lequel de
» son épée abattoit la principale tête du dragon, qui
» étoit la tête d'un ours. Et lors étoit ouïe grande mé-
» lodie de musiciens chantant à l'honneur de la France
» et de son fils plusieurs motets. Et tôt s'ouvrit une
» nue et apparut dedans un trône fort riche et triom-
» phant. Et lors saint Michel print l'enfant que tenoit
» la France entre ses bras, et, par un contrepoids,
» furent tous deux ravis jusqu'audit trône, et fut l'en-
» fant assis sur un fort magnifique siége. Et au bas du-
» dit échaffaut étoient dix ou douze prophètes moulés,
» tenant rollets de la Sainte-Ecriture en leurs mains,
» qui tous étoient appropriés à l'honneur du roi, de
» madame la duchesse d'Anjou et de leur noble sang.
» Lesquels prophètes, par secrets et subtils mouve-
» ments, quant le roi passa par devant eux, s'inclinè-
» rent et défulèrent (saluèrent) devant lui, si apertement
» que ceux qui les voyoient les juroient être vifs, car
» ils mettoient la main au chapeau, puis haussoient le
» bras pour montrer les rollets qu'ils tenoient et fai-
» soient plusieurs signes propres et convenables au cas.
» Le roi marchant outre alla à l'église cathédrale, où
» il fut, des vénérables doyens et chanoines, reçu à
» grande solennité, prêtant ès mains d'iceux le serment
» accoutumé, puis alla se mettre à genoux devant le
» grand autel et y fut assez long espace. Et quant le
» roi eut fait sa dévotion, en la compagnie de plu-
» sieurs princes et seigneurs et prélats, il alla loger au
» château, où tout étoit prêt et appareillé pour le re-
» cevoir [1]. »

Quelques jours après son arrivée à Angers, le roi

[1] *Chroniq. d'Anjou*, F° 191.

y laissa la reine et la duchesse d'Alençon, sa sœur, et alla, suivi des principaux seigneurs de sa cour, visiter plusieurs villes et châteaux de cette province, où il fut partout magnifiquement reçu. Au Plessis-Macé, à Durtal, au Plessis-Bourré, à Mollières, on lui donna des festins et le plaisir de la chasse; au château du Verger, il y eut des joûtes et des tournois; l'élite de la noblesse angevine y parut avec beaucoup d'éclat, et fit voir, par son agilité et sa dextérité dans ces combats simulés, à pied et à cheval, qu'elle était toujours digne de la haute réputation de ses ancêtres. D'ailleurs, le valeureux François Ier avait déjà pu la juger dans une occasion importante; plusieurs Angevins l'avaient suivi en Piémont trois ans auparavant, et s'étaient distingués sous ses yeux au siége de Villefranche, tels que Jacques Turpin, seigneur de Vihiers; Jean de Dureil, seigneur de la Barbée; Nicolas de Piédouault, seigneur de la Harderie, et Jacques de Charnacé.

Le roi prenait beaucoup de plaisir à toutes ces fêtes, et il le témoignait avec bonté aux seigneurs qui les lui donnaient. L'Anjou lui paraissait un pays très agréable par ses sites variés et l'abondance de ses productions; il se proposait même d'y prolonger son séjour, lorsqu'il se trouva forcé d'en sortir pour fuir la peste. Ce terrible fléau commença ses ravages dans cette province vers le milieu du mois d'août; il fut précédé par des orages et des vents extrêmement violents, qui causèrent beaucoup de dégâts dans les campagnes [1].

[1] *Chroniq. d'Anjou*, F° 195-196.

CHAPITRE IX.

La ville et le château de Durtal. — Magnificence du maréchal de la Vieuville. — Le pont de Durtal. — Le ban et l'arrière-ban d'Anjou.

Foulques Nerra bâtit, en 1040, le château de Durtal, entre Angers et la Flèche, sur la rive droite du Loir, et il le donna, en 1055, à Hubert de la Suze de Champagne. Cette terre, qui depuis fut décorée du titre de comté, changea souvent de propriétaire. Dans le seizième siècle, elle appartenait à François de Scépeaux, connu sous le nom de maréchal de la Vieuville, qui, si l'on croit l'auteur de ses Mémoires, eut l'honneur d'y recevoir le roi Henri II. D'après son récit, les détails de cette réception donneraient une idée bien singulière de ce qu'on qualifiait alors de somptuosité dans le service de la table de nos rois aux jours de gala. Aujourd'hui, plus d'un bourgeois de Durtal est en état de traiter aussi bien et mieux ses amis, que le maréchal ne traitait alors le roi et toute sa cour.

« Environ l'an 1550, dit l'auteur des Mémoires, » M. de Saint-Thierry, évêque de Dol, et son frère le » maréchal de la Vieuville, étant en leur château de » Durtal, le roi, allant à Angers, passa à Durtal, au- » quel lieu il séjourna quatre jours. De vous dire le » traitement que fit M. de la Vieuville à toute la cour, » seroit peine perdue... La table des princes et grands » seigneurs étoit de dix plats, et celle des autres moyens

» seigneurs, chevaliers, gentilshommes de la chambre,
» capitaines et lieutenants de gendarmerie et autres
» gentilshommes, de six... Sa Majesté fut avertie que
» les ambassadeurs d'Angleterre étoient arrivés à Or-
» léans, qui fut cause qu'elle partit de Durtal, au très
» grand regret d'un chacun, pour accélérer son entrée
» à Angers, où elle fut très magnifiquement reçue et se-
» lon que la ville est riche et somptueuse, car c'est la
» septième de France, en toutes sortes de moyens et
» d'illustration que l'on peut requérir en une grosse
» et ancienne cité, et s'en contenta le roi merveilleu-
» sement. »

Henri II s'était éloigné de sa capitale à dessein; il voulait que les ambassadeurs anglais vissent, pour venir le trouver, le plus beau pays de la France; c'est du moins ce que nous apprend l'historien du maréchal de la Vieuville. « Or, n'ayant jamais le roi descendu
» en Anjou, dit-il, ni en Bretagne, il lui print fantai-
» sie de faire ses entrées à Angers et à Nantes, s'éloi-
» gnant exprès aussi le plus qu'il pouvoit, afin que les
» Anglais, que leur roi envoyoit devers Sa Majesté pour
» jurer la paix faite par leurs députés en la reddition
» de Bouloigne, eussent le plaisir de voir la plus belle
» traverse et la plus agréable de tout son royaume,
» car, partant de Calais, et passant à Paris, qui était
» leur chemin, pour venir à Orléans, et prendre la
» Levée le long de la Loire jusqu'à Nantes, il y a une
» merveilleuse longueur de pays et si décorée de gran-
» des et riches villes et villettes, que l'on diroit pro-
» prement que de Paris à Nantes ce n'est qu'un fau-
» bourg. Et montrant cette grandeur aux Anglais, Sa
» Majesté savoit bien qu'ils confesseroient avec admi-

» ration qu'il n'y avoit, en toute l'Angleterre ni Hiber-
» nie, rien de semblable. »

Le duc de Suffolk était le chef de cette ambassade; le roi chargea le maréchal de la Vieuville d'aller le recevoir aux Rosiers et de le conduire avec sa suite dans les plus beaux châteaux de l'Anjou. Il l'amena d'abord à Durtal, d'où ils allèrent au Verger, à Jarzé, au Plessis-Macé, à Serrant, etc.

1551. Satisfait du voyage qu'il avait fait en Anjou, et connaissant par lui-même l'importance de la ville d'Angers, Henri II y établit un siége présidial. Quelques années après, il érigea en comté la baronnie de Chemillé en faveur de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon. C'est à cette époque que le ban et l'arrière-ban d'Anjou furent appelés et réunis à Angers sous les ordres, non du sénéchal de la province, comme c'était l'usage, mais sous ceux de René de la Jaille,
1555. seigneur de la Roche-Talbot. Il s'y trouva douze cents chevaux et quatre cents hommes de pied. Cette troupe se rendit en Picardie, et, en y arrivant, elle fut enlevée par le chevalier d'Aussimont, gouverneur de Bapaume.

En 1570, Charles IX vint une seconde fois visiter l'Anjou; il passa un mois à Durtal, où il se plaisait beaucoup, tant à cause de sa bienveillance pour le maréchal de la Vieuville, que du plaisir qu'il prenait à la chasse dans la forêt de Chambiers. On lit, dans le journal de Louvet, que plusieurs courtisans, jaloux de la confiance dont le roi honorait le maréchal, empoisonnèrent celui-ci dans sa propre maison, ce qui obligea le monarque de quitter Durtal plutôt qu'il ne l'aurait fait sans ce malheureux événement.

Marguerite de Scépeaux, fille aînée du maréchal de la Vieuville, porta le comté de Durtal en dot à Jean, marquis d'Epinay, d'où il passa dans la maison de Schomberg, puis en celle de la Rochefoucault. A l'époque de la Révolution, il appartenait au duc de Liancourt, qui depuis a vendu le château par portions à diverses personnes qui l'occupent aujourd'hui.

Il ne reste plus rien du château bâti par Foulques Nerra; celui qui existe, commencé dans le seizième siècle sur un plan irrégulier, mais très vaste, n'a point été achevé. Deux grosses tours, couronnées de créneaux et de machicoulis, sont placées aux deux extrémités de la façade qui est du côté de la ville. Le principal corps de bâtiment, qui est du côté du pont, paraît avoir été construit vers le milieu du dix-septième siècle. Quatre colonnes, dont deux ioniques et deux corinthiennes, que l'on voit dans une partie du bâtiment commencé, annoncent l'intention de décorer de ces ordres la façade qui devait régner sur les jardins.

Ce château est placé sur un coteau élevé au pied duquel coule le Loir, traversé par un beau pont de cinq arches en pierres, construit à la fin du dix-huitième siècle. Durtal, qui n'offre rien de plus remarquable que l'agrément de sa situation, compte environ trois mille habitants. Il y avait avant la Révolution deux paroisses dans cette ville, qui, en 1730, n'était composée que de deux cent quatre-vingt-deux feux; on voit combien sa population s'est accrue depuis cette époque. La juridiction de Durtal s'étendait sur dix-huit paroisses; le comté du Lude en relevait; le maréchal de Schomberg fit la remise de la

mouvance de ce comté à Timoléon de Daillon qui le possédait alors.

CHAPITRE X.

Le château du Bellay. — Notice sur les hommes célèbres qui y sont nés ou qui ont porté son nom. — Tombeau de Jean du Bellay, abbé de Saint-Florent.

Le château du Bellay, situé dans la commune d'Allonnes, à deux lieues nord-est de Saumur, se nommait anciennement les Brosses d'Allonnes. Quelques généalogistes ont écrit qu'une branche de la maison de Berlay, ou Bellay de Montreuil, s'était établie en cet endroit, et lui avait donné son nom; d'autres, au contraire, ont prétendu que c'était des Brosses d'Allonnes qu'était sorti Girault Berlay, qui s'établit, dans la suite, à Montreuil-Bellay [1]. Quoi qu'il en soit de ces diverses opinions, toujours est-il certain que ces deux terres ont appartenu autrefois à la même maison, et que cette maison était l'une des plus illustres de l'Anjou et des plus anciennes de la monarchie.

Le château du Bellay, dont l'aspect imposant rappelait des souvenirs si honorables pour le pays saumurois, vient d'être presque entièrement démoli; il n'en reste plus qu'une partie, dont le rez-de-chaussée forme une serre à l'usage d'une maison qu'on a bâtie auprès. Cependant le peu qui en reste suffit encore

[1] Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 53.

pour rappeler que ce petit coin de terre a été possédé, pendant huit siècles, par une famille qui a fourni à l'Etat un grand nombre d'hommes distingués dans l'Eglise, dans les armes et dans les lettres.

Les limites étroites que nous devons observer ne nous permettant pas de faire connaître tous les membres de cette famille dont l'histoire a conservé les noms, nous ne parlerons que des plus célèbres, en commençant par Renault du Bellay, fils de Berlay II, dont il a été question dans la première partie de cet ouvrage.

I. Renault du Bellay, dès ses plus jeunes ans, témoigna un grand désir de s'instruire dans les lettres; Grécia, sa mère, veuve de Berlay II, fit cultiver de bonne heure ces heureuses dispositions, et chargea de sa première éducation les hommes les plus instruits qu'elle put trouver. Elle l'envoya ensuite achever ses études à l'Université de Paris, où son ardeur et son assiduité furent telles qu'il surpassa bientôt tous ses condisciples. N'ayant pas de vocation pour les armes, il entra dans l'Eglise, et sa première dignité fut celle de trésorier du chapitre de Saint-Martin de Tours. Dans la suite, Hugues, légat de Grégoire VII, ayant déposé Manassès, archevêque de Rheims, Renault du Bellay fut élu à sa place, en un concile tenu à Lyon l'an 1080.

Le cardinal Baronius remarque à ce sujet, dans ses *Annales*, qu'en la même année, il fut tenu deux autres conciles généraux, celui d'Avignon, où fut élu à l'évêché de Grenoble Hugues, qui fonda l'ordre des Chartreux avec saint Bruno, et le concile de Meaux, où fut élu saint Arnault à l'évêché de Soissons. Ces

trois prélats, également recommandables par leurs vertus et leur savoir, élevés à l'épiscopat, dans la même année, par trois conciles généraux, furent intimes amis, et toujours d'une même opinion dans tous les conciles et synodes où ils se trouvèrent ensemble, pour la réformation de la vie et des mœurs du clergé.

Renault du Bellay aimait et protégeait tous ceux qui cultivaient les lettres; son palais devint une espèce d'académie, où se rendaient de toutes parts les beaux-esprits et les savants, pour conférer avec lui; il se faisait un plaisir de les aider de ses biens, de ses conseils et de sa faveur. C'est ainsi qu'il contribua à l'avancement de plusieurs personnages célèbres de son temps, tels que Robert d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fontevrault, Vital, premier abbé et fondateur de l'abbaye de Sauvigny, et Bernard, aussi premier abbé et fondateur de l'abbaye de Tyron.

Au concile de Clermont, présidé par Urbain II, Renault du Bellay, s'étant déclaré contre Philippe Ier et Bertrade de Montfort, encourut la disgrâce du roi; ce qui le détermina à se démettre volontairement de son archevêché. Il se retira ensuite à Arras, où il mourut l'année suivante, le 21 janvier 1096.

II. Pendant le quinzième siècle, l'abbaye de Saint-Florent devint, pour ainsi dire, un domaine de la maison du Bellay. Jean du Bellay Ier en fut élu abbé en 1404. Quelques années après son élection, il fit bâtir le grand corps de logis que l'on voyait encore, il y a quelques années, entre l'église abbatiale et celle de Saint-Barthélemy. En 1431, il donna la démission de son abbaye, entre les mains du pape Eugène IV, en faveur de Jean II, son neveu, fils aîné de Hugues du

Bellay, VIIe du nom, et d'Ysabeau de Montigny, de l'illustre maison de Vendôme.

III. Jean II, abbé de Saint-Florent, fut d'abord évêque de Fréjus, ensuite de Poitiers. A l'exemple de son oncle, il fit de grandes augmentations à son abbaye. Le chœur, les voûtes de l'église, et plusieurs belles chapelles, autour des bas-côtés et du chœur, furent construites à ses frais. En 1474, il se démit aussi de son abbaye, en faveur de Louis du Bellay, l'un de ses neveux, pour se livrer tout entier au gouvernement de son diocèse.

IV. Le frère aîné de ce prélat, aussi nommé Jean, chevalier de l'ordre du Croissant, chambellan de Louis XI, et qui, en 1461, commanda l'arrière-ban d'Anjou, fut marié à Jeanne de Cogé, dont il eut onze enfants, six garçons et cinq filles. Eustache, leur fils aîné, fut conseiller et chambellan de René, roi de Sicile et duc d'Anjou; Louis, leur second fils, eut l'abbaye de Saint-Florent, comme nous venons de le dire; Jean, leur troisième fils, fut capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'ordre du roi, et commença la branche de la Flotte, qui est tombée dans la maison de Hautefort; enfin Louis, leur quatrième fils, fut seigneur de Langey ou Langeais, et père de quatre fils, qui occupent un rang distingué parmi les hommes célèbres de leur siècle.

Jean du Bellay, évêque de Poitiers, vécut encore plusieurs années après avoir donné la démission de son abbaye, et mourut le 2 septembre 1479.

V. Quelques années après, Louis, son successeur, lui érigea un magnifique tombeau dans le chœur de l'église de Saint-Florent, où il avait été enterré. Ce

monument, le plus grand et le plus beau morceau de sculpture de l'Anjou, avait vingt-deux pieds de largeur, six d'épaisseur et trente de hauteur. Il représentait le paradis et l'enfer. Son architecture était du genre gothique arabe ou mauresque; sa forme était celle d'une arcade en ogive, ouverte entre le chœur et le bas-côté de l'église. Le paradis était du côté du chœur, et l'enfer du côté opposé. Une multitude de figures de ronde-bosse, représentant des saints, des anges, des diables, quelques élus et beaucoup de damnés, remplissait des niches de toutes les formes, décorées de faisceaux, de pilastres et de colonnes, d'arcs en ogive sans nombre, le tout exécuté avec une légèreté, une délicatesse qui donnaient à l'ensemble de l'ouvrage l'air d'une dentelle artistement travaillée. La plupart des figures du paradis et de l'enfer étaient nues. Parmi celles de l'enfer, il y en avait beaucoup dont on retrouve les formes et les attitudes grotesques dans la belle gravure de Callot, qui représente les tentations de saint Antoine; cette ressemblance nous fait présumer que ce célèbre artiste avait vu le tombeau de Jean du Bellay. La statue de ce prélat était placée sous l'arcade, sur un tombeau orné d'une inscription et des armoiries de la maison du Bellay, lesquelles étaient d'argent, à la bande fuselée de gueules, à six fleurs de lys d'azur posées en orle.

Quelques parties lisses dans l'ordonnance de ce monument, des arabesques en bas-reliefs, distribués avec beaucoup de goût, formaient les divisions nécessaires pour permettre à l'œil de voir tout sans confusion. Ce bel ouvrage était en pierre d'argeasse, extraite des environs de Saumur, très blanche et d'un grain

n; il a été détruit en 1806, avec l'église qui le
mait.
›bé Louis du Bellay, qui fit élever ce magnifique
ment, eut beaucoup de neveux d'un grand mé-
lous nous bornerons à parler des quatre fils de
le plus jeune de ses frères, qui épousa Margue-
› la Tour-Landry, dont il eut pour premier fils :
Guillaume du Bellay, plus connu sous le nom
ıgey, qui était celui d'une petite ville sur la rive
de la Loire, à dix lieues au-dessus de Saumur,
nomme actuellement Langeais, et dont il était
ur. Langey entra jeune encore dans la carrière
re, et s'y fit remarquer par sa bonne conduite
aleur.
ıçois Ier l'ayant envoyé en Piémont avec le rang
ıtenant-général, il y reprit plusieurs places sur
périaux, et sut, par son esprit et l'aménité de
ractère, faire aimer et respecter l'autorité fran-
lans le pays qu'il avait conquis. Les malheureux
nts des bourgs de Cabrières et de Mérindol, que
ommait Vaudois, durent à sa prudence, à ses
pes de tolérance et de modération, la suspension
rêt du parlement de Provence, qui condamnait
ays à être détruit par le fer et par le feu. Le roi
chargé Langey de l'instruire exactement des
; et des usages de ces sectaires. « Les Vaudois, dit-
ı monarque dans son rapport, sont des paysans
rieux et sobres, qui, depuis trois cents ans, ont
des terres en friche, à la charge d'en payer la rente
ırs maîtres ; à la vérité, ils fréquentent peu les
es, ne se mettent point à genoux devant les ima-
ne font point dire de messes pour eux ni pour les

» morts, n'ôtent point leurs bonnets en passant devant » les croix qui sont dans les carrefours; mais, par un » travail assidu, ils ont rendu leurs terres fertiles, paient » bien exactement la taille au roi et les redevances à » leurs seigneurs, quoiqu'ils ne reconnaissent ni le » pape ni les évêques. »

Brantôme met le seigneur de Langey au rang des plus grands capitaines de son temps. « Certes, dit-il, » il a été un grand personnage et capitaine, de qui je » ne particularise tous les faits, non plus que je fais » d'autres ses pareils en ce livre, car il m'en faudroit » faire de par trop longues légendes; je me contente » d'en toucher quelques petits traits. » Il remarque ailleurs qu'il savait se ménager, à force d'argent, des intelligences secrètes chez les généraux, chez les ministres étrangers et jusque dans les cabinets des rois. Il n'épargnait rien pour parvenir à ses fins et servir utilement son maître. De Turin, il instruisait le roi, qui était à Paris, de tout ce qui se faisait ou de ce qui se devait faire dans les armées de Charles-Quint, soit en Flandre, soit en Picardie. Billon, auteur contemporain, dit qu'il ne commençait jamais une entreprise militaire qu'après avoir employé sa plume à découvrir l'état des choses, ce qui fit dire à Charles-Quint : « La » plume de Langey m'a plus fait la guerre que toute » lance bardée de la France. »

Les grandes fatigues que Langey avait éprouvées à l'armée l'avaient rendu perclus de tous ses membres; il ne pouvait plus ni marcher, ni monter à cheval. Ayant quelque chose d'important à communiquer à François Ier, qui désirait vivement l'entretenir, il entreprit le voyage de Turin à Paris en litière; mais entre Lyon

et Roanne, il se trouva si mal qu'il fut obligé de s'arrêter au bourg de Saint-Saphorin, où il mourut le 9 janvier 1545. Son corps fut porté au Mans, dont René du Bellay, son frère, était alors évêque; Jean et Martin, ses autres frères, se réunirent au prélat, pour lui élever, dans la cathédrale où il fut inhumé, un superbe tombeau. Joachim du Bellay, son cousin, composa son épitaphe :

Hic situs est Langeus; ultrà nil quære, viator:
Nil meliùs dici, nil potuit breviùs.

« Passant, cy git Langey, n'en demande pas davantage : ce nom » en dit assez. »

Un autre fit celle-ci, qui est plus connue :

Cy git Langey, qui, de plume et d'épée,
A surmonté Cicéron et Pompée.

Langey était très instruit, et il savait trouver, même dans les camps, des moments de loisir, qu'il employait à cultiver les lettres. Il nous a laissé des Mémoires et un *Epitome* de l'*Antiquité des Gaules et de la France*, imprimé en 1556. Les manuscrits, qu'il portait dans ses coffres, furent dérobés, après sa mort, dans le bourg de Saint-Saphorin; mais Martin du Bellay, son frère, qui lui succéda, en qualité de lieutenant du roi, à Turin, parvint à en recouvrer la plus grande partie.

VII. Jean du Bellay, second fils de Louis, naquit en 1492. Il s'adonna, dès son jeune âge, à l'étude des belles-lettres, et parvint à une profonde connaissance de la langue latine, dans laquelle il écrivit très élégamment, soit en prose, soit en vers. Sa naissance et son mérite lui procurèrent un accès facile à la cour de

François Ier, qui protégeait les lettres et ceux qui les cultivaient. Il profita de sa faveur pour hâter leurs progrès, et se joignit au savant Budée pour engager le monarque à fonder le collége royal qui fut établi en 1529.

Jean du Bellay était alors évêque de Bayonne, et il le fut successivement de Paris, de Limoges, puis archevêque de Bordeaux et évêque du Mans. Le roi, dont il gagna toute la confiance, lui confia beaucoup d'emplois et d'ambassades. Lorsque Clément VII vint à Marseille pour conclure le mariage du duc d'Orléans, qui depuis fut Henri II, avec Catherine de Médicis, sa nièce, notre prélat donna une grande preuve de sa facilité et de ses talents oratoires. Poyet, président au parlement de Paris, et depuis chancelier de France, devait complimenter Sa Sainteté; mais, ayant reçu ordre de faire plusieurs changements à sa harangue le jour même qu'il devait la prononcer, il se trouva si déconcerté qu'il supplia le roi de choisir un autre orateur. On s'adressa à Jean du Bellay, et celui-ci improvisa un discours, qui obtint tous les suffrages de l'illustre assemblée devant laquelle il fut prononcé avec autant d'aisance que de noblesse.

Pendant leur séjour à Marseille, François Ier et le pape s'occupèrent des affaires de Henri VIII, roi d'Angleterre; on résolut d'y envoyer du Bellay. Il partit sur-le-champ, se rendit à Londres, et parvint à obtenir de Henri tout ce qu'on pouvait raisonnablement désirer, pourvu qu'on lui donnât le temps de pouvoir se défendre par un fondé de pouvoir. Le prélat revint promptement en France, et alla de suite à Rome, trouver le pape, qui lui accorda le délai que demandait

le roi d'Angleterre. Mais le courrier, expédié pour lui porter cette nouvelle et en rapporter la procuration qu'il avait promise à du Bellay, n'ayant pu être de retour à Rome au jour qu'on lui avait fixé, les agents de Charles-Quint parvinrent, à force d'intrigues, à faire prononcer l'excommunication contre Henri VIII et l'interdit sur son royaume. Le courrier arriva deux jours après cette mesure impolitique, avec les procurations que le roi d'Angleterre envoyait à du Bellay; mais elles furent inutiles. Toutes les protestations que fit l'évêque de Paris, en vertu des pouvoirs qu'il venait de recevoir, ne purent empêcher un schisme, qui enleva un royaume à l'église catholique, et au saint-siège une partie de ses revenus.

Après ce grand événement, qui a eu tant d'influence sur les destinées de la cour de Rome, l'évêque de Paris continua d'être chargé des affaires de France, sous le pontificat de Paul III, successeur de Clément VII, et ce fut ce même Paul qui lui donna le chapeau de cardinal le 21 mai 1535. L'année suivante, il se trouva au consistoire où Charles-Quint, dans un discours qu'il y prononça, s'emporta avec fureur contre François Ier, en présence de ses ambassadeurs, qui n'eurent pas le courage de prendre sa défense « Mais ils firent bien » pis, dit Brantôme, car ils déguisèrent la chose au » roi comme elle étoit passée, et lui cachèrent la vé- » rité, pensant bien faire, pour n'entendre le point » d'honneur; car sur ce défiment que l'empereur fai- » soit au roi sur le combat, Vély devoit répartir et » répondre bravement, selon qu'un bon chevalier duel- » liste eût bravement répondu. Encore sans M. le car- » dinal du Bellay qui étoit prompt et soudain et haut

» à la main, autant qu'homme de guerre, aussi le » sentoit-il, car il étoit partout, et un des grands per- » sonnages en tout et de lettres et d'armes, tout n'al- » loit-il pas bien, et le roi demeuroit fort déshonoré. »

Le cardinal dissimula le chagrin que lui causa ce discours de l'empereur; il le retint mot pour mot, et comme il importait beaucoup au roi de savoir tout ce qu'avait dit Charles, du Bellay partit en toute hâte, et vint l'en instruire. Ce fut alors que l'empereur donna l'ordre au comte de Nassau d'envahir la Picardie. Le roi, pour s'opposer aux projets de son ennemi, sortit de Paris, où il laissa le cardinal du Bellay avec le titre de lieutenant-général, le chargeant de rétablir l'ordre dans la capitale, et de la mettre en état de défense. Du Bellay montra, dans cette occasion, qu'il était aussi bon général que grand politique. Il fortifia Paris, en faisant construire un rempart, et les boulevards que l'on voit encore aujourd'hui. Il pourvut aussi avec célérité à la défense des autres places qui lui avaient été confiées.

François Ier, satisfait des services du cardinal, le nomma conseiller de son conseil secret; mais, après la mort de ce prince, du Bellay, privé de son rang et de son crédit par des intrigues de cour, se retira à Rome, où, par le privilége de son âge, il devint évêque d'Ostie et doyen du sacré collége.

Le cardinal du Bellay aimait les lettres, et fut le protecteur et le bienfaiteur de Rabelais. Chargé des plus grands emplois, il trouvait encore du temps pour se livrer à l'étude. Il a laissé des poésies latines qui rendraient illustre un homme qui n'aurait paru dans le monde qu'en qualité de poète. Mais il a fait de si gran-

des choses, comme politique, que la gloire de l'homme de lettres est, pour ainsi dire, voilée par celle de l'homme d'état. Il mourut à Rome, le 16 février 1560, âgé de 68 ans.

VIII. Martin du Bellay, capitaine de cinquante hommes d'armes, prince d'Yvetot par son mariage avec Isabelle Chenu, et troisième fils de Louis du Bellay, eut, comme ses frères, le bonheur d'être en faveur près de François Ier, et de s'acquitter, à la satisfaction de son souverain, des pouvoirs importants qu'il lui confia dans la guerre, dans les ambassades et dans beaucoup d'autres affaires. Pour le récompenser de ses services, le roi le nomma son lieutenant-général en Normandie, et le fit chevalier de son ordre.

Comme ses frères, et comme presque tous les hommes de son illustre maison, il joignit au mérite de protéger les lettres celui de les cultiver lui-même. Les mémoires historiques qu'il nous a laissés contiennent ce qui s'est passé de plus important sous le règne de François Ier, depuis 1515 jusqu'au règne de Henri II. L'un des plus fidèles et des plus zélés serviteurs du premier de ces princes, il tint à beaucoup d'honneur d'être son historien. Quelques critiques lui reprochent d'avoir donné trop d'étendue aux descriptions des siéges et des batailles où il s'est trouvé. Malgré ce défaut, ses Mémoires sont très estimés, et, comme ceux de Langey, son frère, ils ont été traduits en latin, et imprimés à Francfort, l'an 1574.

Martin du Bellay mourut à Glatigny, dans le Perche, le 9 mars 1559; il ne laissa que des filles. La principauté d'Yvetot passa aux aînés de la maison du Bellay, par le mariage célébré, avec dispense du pape, de René

du Bellay, fils aîné de Jacques de ce nom, comte de Tonnerre, avec Marie du Bellay, sa cousine germaine, fille aînée de Martin du Bellay, dont nous venons de parler.

IX. René, quatrième fils de Louis du Bellay, obtint, par le crédit de ses frères, l'évêché du Mans. Il se fixa dans son diocèse, et mit tous ses soins à s'acquitter des devoirs d'un bon prélat. Il passait ordinairement la belle saison à la campagne, où il s'occupait à étudier la physique, et à rassembler dans son jardin les arbres, les fleurs et les plantes les plus rares; il fut en quelque sorte le créateur de la botanique en France.

En 1546, la famine désola son diocèse, et la misère devint si grande que le peuple fut obligé de se nourrir de glands. Député vers le roi par la ville du Mans, pour solliciter des secours, du Bellay accepta cette mission d'humanité qu'il remplit avec succès; mais, peu de temps après s'en être acquitté, il mourut à Paris, au mois d'août de la même année [1].

CHAPITRE XI.

Le château de Gonnord. — Suite de la notice sur les hommes célèbres de la maison du Bellay. — Langage.

Gonnord, gros bourg à huit lieues de Saumur, sur un ruisseau qui tombe dans le Layon, était anciennement un prieuré de bénédictins, qui dépendait de

1 Bayle. Brantôme. *Hist. généalog. de la maison du Bellay.*

l'abbaye de Saint-Florent. Vers le milieu du onzième siècle, Geoffroy Martel, comte d'Anjou, s'étant emparé, comme on l'a dit dans la première partie de cette histoire, d'une portion considérable de biens ecclésiastiques de ses états, les avait distribués à plusieurs de ses vassaux, en récompense de leurs services militaires. Ceux-ci en disposèrent ensuite comme de leur propre bien. On voit, dans les Antiquités d'Anjou, qu'Agnès, épouse de Foulques Adubat, eut en dot, avec l'église et le cimetière, la dîme de la paroisse du Toureil. Dans la suite, Eusèbe, évêque d'Angers, scandalisé de voir ainsi les domaines de l'Eglise entre les mains des laïques, entreprit de les leur ôter, et y parvint facilement. Il opéra ce retrait sans bourse délier, et le commença par les églises de Saint-Pierre et de Saint-Jean de Gonnord, et leurs dépendances, qu'il restitua à l'abbaye de Saint-Florent. Une riche veuve de Vihiers, qui possédait, par héritage, le quart de ces biens, en avait déjà fait volontairement l'abandon, du consentement de ses enfants, aussitôt qu'elle avait été instruite des intentions du prélat. Soit par crainte, soit par persuasion, ceux qui possédaient le surplus suivirent ce pieux exemple, et bientôt les moines se trouvèrent paisibles possesseurs des biens et des églises de Gonnord. Philippe Ier, roi de France, et Foulques Rechin, comte d'Anjou, approuvèrent ces dons, déclarèrent les terres de ces églises libres de toutes exactions, et permirent aux *hommes des moines* d'y bâtir des maisons pour former un bourg, dont les habitants seraient sous la juridiction des officiers de l'abbaye. Voilà ce que les manuscrits de Saint-Florent nous apprennent touchant les églises et le bourg de Gonnord;

mais ils ne nous disent rien de relatif au château (qui vient d'être démoli); on sait seulement que, dans le quinzième siècle, il appartenait à la maison du Bellay, et qu'il tomba en partage à Joachim du Bellay, l'un de nos premiers poètes français, et l'un des hommes les plus célèbres qu'ait produits l'Anjou.

X. Joachim du Bellay, seigneur de Gonnord, fils de Jean du Bellay et de Renée Chabot, naquit vers l'an 1524, à Liré, bourg sur la rive gauche de la Loire, à quinze lieues au-dessous d'Angers. Orphelin presque dès l'enfance, il eut pour tuteur son frère, qui négligea tout à la fois son éducation et l'administration de ses biens. A peine sorti de tutelle, il se trouva, par la mort de ce même frère, chargé de l'un de ses neveux. Des procès, qu'il fallut poursuivre pour les intérêts de son pupille et les siens, lui causèrent des inquiétudes et des chagrins qui altérèrent sa santé. Une maladie dangereuse le retint deux ans au lit; il appela les muses à son secours, pour calmer ses douleurs et charmer ses ennuis. Les poètes grecs et latins, qu'il lut avec avidité, échauffèrent son génie, et développèrent les germes de son talent pour la poésie française. Il composa d'abord plusieurs pièces, qui furent goûtées à la cour de François Ier, et lui procurèrent un accès facile auprès de ce prince, qui aimait et protégeait tous les hommes d'un mérite éminent.

A cette époque, notre langue était encore dans l'enfance; ce n'était, pour ainsi dire, qu'un jargon grossier, abandonné au vulgaire, et qui osait à peine se faire entendre parmi les hommes instruits. Destiné à l'enrichir et à le polir par ses ouvrages, du Bellay en fit un, dont l'objet était de prouver qu'il était ridicule

de négliger l'idiôme national, et de lui préférer les langues mortes ou étrangères. Il le dédia à son illustre parent, le cardinal du Bellay. « Je ne puis assez blâ-
» mer la sotte arrogance et témérité d'aucuns de notre
» nation, dit-il au commencement de cet ouvrage,
» qui, n'étant rien moins que grecs ou latins, dépri-
» sent et rejettent, d'un sourcil plus que stoïque, tou-
» tes choses escrites en françois : et ne me puis assez
» esmerveiller de l'étrange opinion d'aucuns savants,
» qui pensent que notre vulgaire soit incapable de tou-
» tes bonnes lettres et érudition, comme si une inven-
» tion pour le langage seulement devoit être jugée
» bonne ou mauvaise. A ceux-là je n'ai entrepris de
» satisfaire. A ceux-ci je veux bien, s'il m'est possible,
» faire changer d'opinion, par quelques raisons que
» briefvement j'espère déduire : non que je me sente
» plus cler-voyant en cela ou autres choses qu'ils ne
» sont, mais pour ce que l'affection qu'ils portent aux
» langues étrangères ne permet qu'ils vueillent faire
» sain et entier jugement de leur vulgaire. » Il termine son livre par un chapitre qui a pour titre : *Exhortation aux François d'escrire en leur langue.* « Là
» doncques, François, dit-il, marchez courageusement
» vers cette superbe cité romaine; et des serves dé-
» pouilles d'elle (comme vous avez fait plus d'une fois),
» ornez vos temples et vos autels. Ne craignez plus ces
» oyes criardes, ce fier Manlie et ce traître Camille,
» qui, soubs ombre de bonne-foy, vous surprennent
» tout nuds, comptant la rançon du Capitole. Donnez
» en cette Grèce menteresse, et y semez encore un
» coup la fameuse nation des Gallo-grecs. Pillez-moi,
» sans conscience, les sacrés trésors de ce temple del-

» phique, ainsi que vous avez fait autrefois : et ne
» craignez plus cet Apollon, ses faux oracles, ny ses
» flèches rebouchées. Vous souvienne de votre ancienne
» Marseille, seconde Athènes, et de votre Hercule gal-
» lique, tirant les peuples après lui, par leurs oreilles,
» avec une chaîne attachée à sa langue. »

Joachim du Bellay prit d'abord le parti des armes; mais le tumulte des camps effarouchant sa muse, il quitta l'épée pour la soutane, et alla trouver, à Rome, son parent le cardinal du Bellay, qui s'y était retiré en 1547. Pendant le temps qu'il resta avec lui dans cette ancienne capitale du monde, il se livra tout entier à la société des savants qui s'y trouvaient, et aux charmes de l'étude. Il y composa deux poëmes latins, l'un à la louange d'une dame italienne nommée Vénoride, et l'autre sur l'enlèvement d'une jeune fille; mais ils eurent moins de succès que ses poésies françaises. Entre ces dernières, il faut distinguer ses *Antiquités de Rome, contenant une générale description de sa grandeur, et comme une déploration de sa ruine,* ouvrage composé de trente-deux sonnets. Voici le dernier :

« Espérez-vous que la postérité
» Doive, mes vers, pour tout jamais vous lire ?
» Espérez-vous que l'œuvre d'une lyre
» Puisse acquérir telle immortalité?

» Si sous le ciel fut quelque éternité,
» Les monuments que je vous ai fait dire,
» Non en papier, mais en marbre et porphyre,
» Eussent gardé leur vive antiquité.

» Ne laisse pas toutefois de sonner,
» Luth qu'Apollon m'a bien daigné donner :
» Car si le temps la gloire ne dérobe,

» Vanter te peux, quelque bas que tu sois,
» D'avoir chanté, le premier des François,
» L'antique honneur du peuple à longue robe. »

Environné des débris de la grandeur romaine, assis sur les bords du Tibre, notre poète tournait souvent ses regards vers l'Anjou, et chantait les rives pittoresques de la Loire, la fertilité de leurs coteaux, de leurs vallons, l'abondance et la diversité de leurs productions. L'amour de la patrie, ce sentiment qu'on n'éprouve jamais plus vivement que lorsqu'on est éloigné d'elle, montait sa lyre, et lui inspira cette ode, dans laquelle il exprime, avec tant de feu, son attachement pour sa province. Elle a pour titre : *les Louanges d'Anjou au fleuve de Loyre.* En voici la fin :

« Qui voudra doncq, loue et chante
» Tout ce dont l'Inde se vante,
» Sicile la fabuleuse,
» Ou bien l'Arabie heureuse.
» Quant à moi tant que ma lyre
» Voudra les chansons élire
» Que je lui commanderai,
» Mon Anjou je chanterai.

» O mon fleuve paternel !
» Quand le dormir éternel
» Fera tomber à l'envers
» Celui qui chante ces vers,
» Et que par les bras amis
» Mon corps bien près sera mis
» De quelque fontaine vive,
» Non gueres loing de ta rive,
» Au moins sur ma froide cendre
» Fais quelques larmes descendre.....

Le même sentiment dut inspirer à notre poète ces beaux vers si connus, chef-d'œuvre de grâce et d'harmonie :

Heureux qui, comme Ulysse, a faict un beau voyage,
Ou comme celuy là qui conquit la Toison,
Et puis est retourné, plein d'usage et raison,
Vivre entre ses parents le reste de son aage !

Quand revoiray-je, hélas, de mon petit village
Fumer la cheminée, et en quelle saison
Revoiray-je le clos de ma pauvre maison,
Qui m'est une province, et beaucoup davantage ?

Plus me plaist le séjour qu'ont basty mes ayeulx,
Que des palais romains le front audacieux :
Plus que le marbre dur me plaist l'ardoise fine,
Plus mon Loyre gaulois, que le Tibre latin,
Plus mon petit Lyré, que le mont Palatin
Et plus que l'air marin, la doulceur angevine.

Du Bellay, après avoir passé trois ans en Italie, revint en France pour les affaires du cardinal son parent; mais il fut mal récompensé des peines qu'il prit pour soutenir et défendre ses intérêts. Des ennemis, jaloux de son talent, prétendirent trouver dans ses ouvrages des preuves d'irréligion. Le cardinal, sans rien examiner, eut la faiblesse de se laisser prévenir, oublia les services que notre poète lui avait rendus et l'abandonna. Mais, heureusement pour lui, un autre parent, Eustache du Bellay, évêque de Paris, plus juste appréciateur de son mérite, l'accueillit avec beaucoup de témoignages d'amitié, et lui fit oublier sa disgrâce, en lui donnant un canonicat et la dignité d'archi-diacre de son église. Quelques années après, il fut promu à l'archevêché de Bordeaux, dont il ne put prendre possession, ayant été frappé de mort subite à l'âge de 35 ans, peu de temps après sa nomination. Il fut enterré dans l'église de Notre-Dame de Paris, où aucun monument n'indique le lieu de sa sépulture.

Considéré à la cour de François Ier, à celle de Henri II, par son esprit et ses talents, Joachim du Bellay sut en-

se faire aimer de tous les hommes de lettres de temps, et particulièrement de Ronsard, auquel on omparait quelquefois. Moins riche que Ronsard l'invention, mais plus doux, plus facile dans l'exsion, il eût peut-être surpassé son émule, si la t ne l'eût enlevé à la fleur de l'âge. Le genre de poésies, la grâce et la douceur de ses vers, le firent mer le Catulle français. Cette pièce, tirée de ses *ux Rustiques,* prouvera qu'il était digne de ce glox surnom :

A VENUS.

Ayant, après long desir,
Pris de ma doulce ennemie
Quelques arrhes du plaisir
Que sa rigueur me dénie,

Je t'offre ces beaux œillets,
Venus, je t'offre ces roses
Dont les boutons vermeillets
Imitent les lèvres closes

Que j'ai baisées par trois fois,
Marchant tout beau dessoubs l'ombre
De ce buisson que tu vois,
Et n'ay sceu passer ce nombre,

Pour ce que la mère estoit
Auprès de là, ce me semble,
Laquelle nous aguettoit;
De peur encores j'en tremble.

Or je te donne des fleurs :
Mais si tu fais la rebelle,
Autant piteuse à mes pleurs
Comme à mes yeux elle est belle,

Un myrthe je dédieray
Dessus les rives de Loire,
Et sur l'escorce escriray
Ces quatre vers à ta gloire :

Thénot, sur ce bord icy,
A Vénus sacre et ordonne

Ce myrthe, et luy donne aussy
Ses troppeaux et sa personne.

Peu de temps avant de mourir, Joachim du Bellay fit son épitaphe en vers latins; mais on la chercherait en vain sur le marbre ou sur le bronze; ses amis semblent n'avoir point entendu les vœux qu'il forme dans son ode sur *les louanges d'Anjou*. Cependant, en parcourant dans cette contrée les bords charmants que baigne la Loire, on aimerait à rencontrer, à l'ombre d'un laurier ou de quelque peuplier,

« Non guères loing de la rive,
» Près quelque fontaine vive,

une tombe du genre le plus simple, sur lequel serait gravée son épitaphe, que voici :

Clarâ progenie et domo vetustâ
(*Quod nomen tibi sat meum indicârit*)
Natus, contegor hâc, viator, urnâ.
Sum Bellaius et poeta : jam me
Sat nosti; puta, non bonus poeta;
Hoc versus tibi sat mei indicârint.
Hoc solum tibi sed queam, viator,
De me dicere, me pium fuisse,
Nec læsisse pios : pius si ipse es,
Manes lædere tu meos caveto.

Un de ses amis l'a rendue ainsi en français :

« De noble race et maison ancienne
» (Ce que mon nom assez te monstrera)
» Issu je suis. Or ceste tombe mienne
» M'enclost, passant, tant qu'au Seigneur plaira.
» Du Bellay suis, celui qui fut poète :
» Assez par là tous me discerneront.
» Bon ou mauvais, si savoir tu souhaitte,
» Mes vers bien leus mieux te le monstreront.
» Ceci de moi seulement te puis dire
» Que je fus bon et n'ai par mes escrits
» Blessé les bons. Toy donc ne veuille nuire,
» Si tu es bon, à nos muets esprits. »

CHAPITRE XII.

Fin de la notice sur les hommes célèbres de la maison du Bellay. — Tombeaux de René et de Martin du Bellay, à Gizeux.

XI. En se retirant à Rome, le cardinal du Bellay se démit de l'évêché de Paris, avec l'agrément du roi, en faveur de son neveu, Eustache, déjà pourvu de riches bénéfices et président du parlement de Paris. Sous l'épiscopat de ce dernier, les jésuites obtinrent, de Henri II, des lettres-patentes qui leur permettaient de s'établir en France, mais à Paris seulement. Avant d'enregistrer ces lettres, le parlement ordonna que les bulles des papes, relatives à cette société, seraient communiquées à l'évêque de Paris et à l'Université, pour avoir leur avis. Celui que donna le prélat ne fut pas favorable aux jésuites, et semble indiquer qu'il pressentait le but secret de leur institution : *gouverner l'univers*, non par la force, mais *par la religion*. Il trouvait d'abord mauvais qu'ils eussent pris le nom de *Société de Jésus*, titre qui n'appartenait, disait-il, qu'à l'Eglise catholique, dont Jésus est le chef; qu'ils s'exemptassent de chanter la messe et les vêpres, même les fêtes et dimanches; qu'ils entreprissent sur les droits des curés, en voulant prêcher et administrer les sacrements sans leur permission, et qu'ils fissent d'autres entreprises semblables contre la hiérarchie. Il ajoutait enfin que leur institution étant d'aller prêcher le christianisme chez les Turcs et autres nations infidèles, ils devaient établir leur maison, non à Paris,

mais dans les lieux maritimes, comme avaient fait autrefois les chevaliers de Rhodes.

La faculté de théologie ne fut pas plus favorable aux jésuites que ne l'avait été l'évêque de Paris. Elle déclara formellement que « cette société paraissait dan-
» gereuse en matière de foi, ennemie de la paix de
» l'Eglise, fatale à la religion monastique, et plus faite
» pour la ruine que pour l'édification des fidèles. »

Appuyé de ce décret, le prélat interdit aussitôt les jésuites de toutes fonctions ecclésiastiques dans son diocèse, en sorte qu'ils furent obligés d'aller à l'église abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, qui était alors exempte de la juridiction de l'évêque, pour y dire la messe et s'administrer les sacrements les uns aux autres [1]. Telle fut la conduite de notre illustre compatriote envers cette société fameuse, que Clément XIV détruisit en 1773, pour des raisons qui, sans doute, n'existent plus, puisque Pie VII vient de la rétablir en rentrant dans ses états.

Pendant son épiscopat, Eustache du Bellay fit plusieurs statuts qui ont été adoptés par ses successeurs. Après la mort de Henri II, dont il célébra les obsèques, il alla au concile de Trente, où il se distingua par son savoir et son éloquence. Le concile terminé, du Bellay revint à Paris, et se démit volontairement de son évêché, pour venir achever paisiblement sa carrière dans son pays natal, au château du Bellay, où il vécut encore deux ans. Après sa mort, son corps fut porté dans l'église de Gizeux, où plusieurs de ses ancêtres avaient été inhumés.

1 Piganiol, *Description de Paris*, t. V, p. 410 et 411.

On voit, dans cette église, deux magnifiques tom-
eaux, exécutés par Guillain de Cambray, un des
ulpteurs les plus distingués de son temps. Le pre-
ıier est élevé à la mémoire de René du Bellay et de
arie du Bellay, princesse d'Yvetot, sa cousine et son
ouse. Ils sont, l'un et l'autre, représentés de gran-
eur naturelle, à genoux, les mains jointes, chacun
evant un prie-dieu orné de leurs armoiries. Ces sta-
ıes, de marbre blanc, sont placées sur un massif ou
mbeau de marbre noir, de trois pieds trois pouces
e largeur, sur huit pieds et demi de longueur et cinq
e hauteur. René est en habit militaire, tête nue,
ırbe longue et cheveux courts; il a un poignard à sa
einture, et près de lui un heaume et des gantelets.
errière lui, on voit sa femme, vêtue d'une robe
ourte attachée à son corset; elle est coiffée d'un
onnet, qui se termine en pointe sur le front, et ne
isse apercevoir de cheveux que sur les tempes; un
etit *capot,* qui tient au corset, cache le derrière du
ou; deux chapelets font toute la parure de cette prin-
esse; l'un est attaché à sa ceinture, et l'autre lui sert
e collier.

Le tombeau est orné d'étendards, de boucliers,
'arcs et de flèches, en marbre blanc. L'épitaphe, qui
'unissait ces riches ornements, a été effacée en 1794.

Le second tombeau, semblable au premier pour la
ıatière et la pose des figures, est celui de Martin du
ellay et de Louise de Savennières, son épouse. Ils por-
ent l'un et l'autre l'habit de cour; Martin est à genoux
ır un coussin à glands, son costume rappelle celui
u temps de Henri IV, barbe et moustaches, cheveux
ourts, bouclés et relevés par devant en forme de

petit toupet, fraise très ample, manteau enrichi de broderies et ouvert des deux côtés. La statue de Louise, placée derrière celle de son époux, est vêtue d'une grande robe, recouverte en partie d'un manteau, fraise cannelée, tête nue, cheveux frisés, bouclés par devant, et relevés en tresses par derrière. Ce monument, orné, comme le premier, de trophées de guerre et d'armoiries, est très bien conservé, et porte une inscription, gravée sur une table de marbre noir.

Le dernier rejeton de la maison du Bellay est mort évêque de Fréjus, quelques années avant la Révolution. Les hommes d'un mérite distingué, sortis de cette famille, suffiraient seuls pour illustrer la province qui les vit naître, et ils sont ignorés dans la ville qui devrait les placer, avec orgueil, à la tête des hommes célèbres nés sur son territoire! Pour réparer cet oubli, et transmettre à nos neveux le nom de BELLAY, on devrait le donner à la rue projetée pour réunir la rue Royale au faubourg de la Croix-Verte; ce nom lui conviendrait d'autant mieux qu'elle conduira directement de Saumur au chemin de l'antique château du Bellay.

CHAPITRE XIII.

Assemblée des États d'Anjou. — Journée des Mouchoirs. — Profanation des églises. — Première organisation de la milice bourgeoise. — Contagion. — Aliénation des biens du clergé.

1560. On sait que la vente publique des indulgences fut la cause qui détermina plusieurs princes à réformer la religion catholique dans leurs états.

La cour de Rome avait eu recours à cette mesure our faire bâtir la basilique de Saint-Pierre. Des bu- aux furent établis dans toutes les villes, et des tarifs xèrent le prix des indulgences. Un évêque pouvait re absous d'un assassinat pour trois cents livres; un acre, pour le même crime, n'était taxé qu'à soixante vres. On pouvait non seulement acheter le pardon es péchés commis, mais de ceux qu'on avait dessein e commettre.

Une grande partie de la noblesse d'Anjou, les prin- ipaux habitants d'Angers, les hommes les plus éclai és, ceux même qui occupaient les premières places e la magistrature, s'ils ne se prononçaient pas ouver- ement pour la réforme de cet abus monstrueux, du oins ils favorisaient par leur silence la manifestation e l'opinion publique à ce sujet; d'autres, moins cir- onspects, avouaient hautement qu'ils avaient aban- lonné une Eglise qui établissait un usage aussi impie ue dangereux, qu'ils professaient la nouvelle religion, 'est-à-dire la religion réformée, et qu'ils étaient dé- idés à la soutenir et à la propager de tout leur pouvoir.

Telle était la disposition des esprits, lorsque l'as- emblée des Etats de la province fut convoquée, pour e réunir à Angers, dans la grande salle du palais, le 15 octobre. Son objet était de nommer des députés aux Etats-généraux, qui devaient se réunir à Orléans le 10 décembre suivant. Cette assemblée, présidée par Guillaume Lesrat, mit promptement à découvert les sentiments de ceux qui s'y rendirent, et dès lors il s'établit deux partis en Anjou. Dans la séance du ma- tin, Charles du Lys dit, au nom de la noblesse, « que » la plus grande partie de ceux qui la composoient

» vouloient vivre et mourir pour le roi et lui obéir; » qu'ils protestoient vouloir vivre selon les commandements de Dieu, et non selon la tradition des hommes. » Ce discours, conforme aux opinions des novateurs, fit une grande sensation dans l'assemblée, qui se sépara aussitôt en tumulte. La séance du soir fut extrêmement orageuse; tous les gentilshommes y vinrent armés, les uns de pistolets, de poignards, et les autres d'arquebuses. Un bachelier ès-lois, nommé Louis Marquis, prétendit qu'il était autorisé par cinq cents gentilshommes à désavouer ce qu'avait dit Charles du Lys dans la séance du matin. A ces mots, les nobles, partisans de la réforme, et ceux des autres classes qui s'étaient déjà prononcés pour cette cause, au nombre d'environ trois cents, attachèrent, pour se reconnaître, leurs mouchoirs autour de leurs chapeaux, et tirèrent plusieurs coups de pistolet pour épouvanter les catholiques. Marquis fut sur le point d'être mis en pièces; pour le sauver, le prévôt Questier le conduisit en prison. Jean de la Barre, pénitencier de la cathédrale, reçut un coup de poignard dans le dos, et un grand nombre de personnes de l'assemblée furent blessées ou grièvement maltraitées. Cette première scène des troubles, qui devaient être si funestes aux habitants d'Angers, fut nommée la Journée des Mouchoirs.

Huit jours après cette assemblée tumultueuse, un gentilhomme, nommé Pruniers, eut la tête tranchée pour avoir paru à toutes les séances avec des armes; plusieurs personnes du tiers-état furent pendues le même jour pour avoir assisté aux sermons des *huguenots,* nom sous lequel le peuple désignait les partisans

de la réforme. Pour rétablir l'ordre et punir les habitants qui s'en étaient écartés, le gouvernement fit entrer à Angers une garnison de neuf cents hommes; mais, peu de temps après, la ville parvint à s'en débarrasser moyennant dix mille livres.

L'année suivante, le calvinisme fit des progrès considérables; le 4 avril, Claude Pineau, chanoine de la cathédrale, introduisit secrètement dans sa maison un grand nombre de huguenots, qui s'y étaient rendus de Saumur, de Baugé, de Beaufort, de Châteaugontier, de Craon et autres endroits, et, à un signal convenu, ils se trouvèrent réunis à ceux d'Angers. Aussitôt ils s'emparèrent du palais épiscopal, des maisons des chanoines, se rendirent maîtres des portes de la cité, et, le lendemain, ils se montrèrent publiquement dans la ville, ayant à leur tête de Soucelles, de la Barbée, de Varennes, Mebretin, des Marais, Malabry et autres gentilshommes angevins. Les jours suivants, ils commencèrent le pillage des églises par celui de la cathédrale, ils en brisèrent les statues, et jetèrent une partie de leurs débris dans la rivière. Le fameux Théodore de Bèze, qui arriva à Angers pendant ces profanations si contraires aux intérêts de la réforme, fit un sermon à ce sujet dans l'église des Augustins, et il le termina en priant les chefs calvinistes de s'opposer désormais à toutes ces violations.

(1562) Les calvinistes étaient les maîtres de la ville, mais les catholiques l'étaient du château; cependant ceux-ci commençaient à y manquer de vivres, et ils n'auraient pas tardé à se rendre, sans le dévouement de François Rigault, zélé catholique, qui trouva les moyens de leur faire passer secrètement des munitions par la

porte des Champs. Ensuite il alla trouver le duc de Montpensier à Chinon, afin de l'informer de l'état des choses, et de lui demander des secours pour aider les catholiques à reprendre l'autorité dans la ville. Le duc chargea Puygaillard du commandement des troupes dont il pouvait disposer pour cette opération, et Rigault prit si bien ses mesures en les conduisant à Angers, qu'ils entrèrent de nuit au château, à l'insu des calvinistes; profitant de la sécurité qui régnait dans la ville, et tout étant préparé pour un coup de main, la garnison fit une sortie le 5 mai, et s'empara de tous les postes, sans éprouver, pour ainsi dire, de résistance. Il n'y eut que quelques calvinistes tués, d'autres furent faits prisonniers, et d'autres enfin jetés dans la rivière.

Le roi, informé de la conduite de Rigault en cette occasion, lui en fit témoigner publiquement sa satisfaction par les magistrats assemblés à l'Hôtel-de-ville, qui lui demandèrent ce qu'il désirait pour récompense. « Je l'ai déjà reçue, répondit-il, puisque j'ai eu le bon» heur de servir, à la fois, Dieu, l'Eglise et le roi. » Cependant, on lui donna la permission de porter dans son écusson les armoiries de la ville, dont la principale pièce est une clef en pal; ce qui donna lieu au quatrain suivant :

Rigault, pour avoir été chef
Et seul auteur de ma reprise,
Je te donne, pour ta devise,
Le juste présent de ma clef.

Le maire et les échevins, de concert avec le duc de Montpensier, commandant de la province, voulant maintenir l'ordre que l'on venait de rétablir, formè-

vent une milice bourgeoise, spécialement chargée de veiller nuit et jour à la sûreté des portes de la place; elle fut composée de cinq compagnies de chacune cent arquebusiers, commandés par un capitaine, un lieutenant, deux sergents et quatre caporaux. Cette organisation étant la plus ancienne connue, nous allons rapporter les noms de ces premiers officiers bourgeois : François Chalopin, lieutenant-particulier civil, fut nommé capitaine de la porte Saint-Michel, Jean Goussault, avocat, lieutenant; Jean Gohin de la Belottière, conseiller au présidial, capitaine de la porte Saint-Nicolas, Jean Cotte-Blanche, apothicaire, lieutenant; Clément Louet, lieutenant-général civil, capitaine de la porte Toussaint, N...., lieutenant; Jean Bonvoisin, juge de la prévôté, capitaine de la porte Saint-Aubin, Maurice Bautru des Matras, lieutenant; enfin la Joulaye, capitaine de la porte Lionnaise, N...., lieutenant. Peu de temps après avoir passé la revue du gouverneur avec leurs compagnies, le capitaine Bonvoisin et le lieutenant Bautru furent destitués, comme suspects d'attachement au parti calviniste; ils furent remplacés, le premier, par Damiette, contrôleur, le second, par Devin, conseiller à l'élection.

Les destitutions, les mesures arbitraires, n'empêchaient pas la réforme de faire de rapides progrès; ce fut pour les arrêter, ou du moins pour les ralentir, qu'on éleva des potences permanentes sur les places de la Trinité, de la porte Chapelière, de Sainte-Croix, du Pilori et sur la place Neuve; on y faisait souvent des exécutions, et les catholiques, ainsi que les calvinistes, tour à tour vainqueurs et vaincus, avaient, suivant les chances de la fortune, la barbare jouissance

d'y faire monter ceux de leurs parents ou de leurs amis qui avaient cessé de penser comme eux. Deux cent quarante-quatre citoyens, dont Louvet nous a conservé les noms dans son journal, s'expatrièrent, pour échapper au supplice auquel ils avaient été condamnés par contumace, pour avoir profané les églises. Ceux qui furent pris eurent la tête tranchée, s'ils étaient nobles; les roturiers furent pendus.

L'agitation des esprits, les troubles qui commençaient à se manifester dans les campagnes, déterminèrent les autorités de la ville à faire réparer et augmenter les fortifications nécessaires à sa défense. Le célèbre architecte Philibert de Lorme, abbé de Saint-Serge, à qui l'on doit les châteaux d'Anet, de Meudon et des Tuileries, voulut bien donner les plans des nouveaux ouvrages, qui furent conduits, sous sa direction, par Jean Delépine, son élève. Tous les habitants se firent un devoir de mettre la main à l'œuvre; Gohin de la Belottière, maire, et Le Masson, procureur du roi, furent les premiers à prendre la hotte pour porter de la terre sur les plates-formes qu'on voulait élever. C'était ainsi que ces zélés magistrats encourageaient leurs concitoyens; dans une telle occurrence, un bon exemple vaut mieux que des proclamations.

Cependant les haines, les vengeances étaient toujours dans une funeste activité; les hommes des deux partis s'insultaient, s'assassinaient réciproquement dans les lieux publics et même jusque dans les maisons par-
1563. ticulières. L'épouse de Puygaillard, lieutenant de roi, fut tuée d'un coup de pistolet dans le logis de La Menautière. Mais enfin l'édit de pacification parut et les esprits semblèrent se calmer un peu. Plusieurs des

expatriés, parmi lesquels on compte Bautru des Matras, François Grimaudet et Gilles Hérard, avocat, rentrèrent dans la ville à la faveur de cette amnistie. Il fut ordonné qu'une procession générale aurait lieu tous les ans, le 6 mai, pour perpétuer le souvenir de cette heureuse réconciliation; elle continua jusqu'en 1595, époque à laquelle Miron, évêque d'Angers, la fit abolir.

Tandis que tous les cœurs se livraient à la joie et à l'espérance d'un plus heureux avenir, on eut la douleur de remarquer les symptômes d'une maladie contagieuse, et vers le milieu du mois de juin elle se développa avec une si effrayante activité, que les tribunaux furent obligés d'abandonner la ville et d'aller siéger, avec permission de l'évêque, dans son château de Villevêque [1]; les marchés furent établis, l'un dans le pré d'Allemagne, l'autre dans les champs de Saint-Nicolas, parce que les habitants de la campagne refusaient d'entrer dans la ville pour y vendre leurs denrées. Ce fut à cette époque que l'on permit l'aliénation des biens ecclésiastiques pour subvenir aux besoins de l'Eglise et de l'Etat, et il est digne de remarque qu'ils furent adjugés, dans la maison de plaisance de l'évêque, par le lieutenant-général civil, et Grimaudet, avocat du roi [2].

1 Ils ne rentrèrent à Angers que le 3 janvier 1564.

2 *Mémoires inédits pour servir à l'Hist. eccl. d'Anjou.*

CHAPITRE XIV.

Introduction du calvinisme à Saumur. — Pillage de l'abbaye de Saint-Florent et des églises de Saumur. — Itinéraire de Charles IX et de Catherine de Médicis en Anjou. — Entrée de Charles IX à Angers.

Les habitants de Saumur gémissaient, depuis cinq cents ans, sous un double joug féodal. Ils ne pouvaient faire un pas sans être froissés, soit par la crosse de l'abbé de Saint-Florent, soit par celle de l'abbesse de Fontevrault. Cette gêne continuelle, les vexations des agents des deux abbayes, dont les fiefs se croisaient dans la ville, les procès ruineux qui étaient la suite inévitable d'une foule de droits seigneuriaux, souvent inconnus, avaient disposé les esprits à saisir la première occasion qui se présenterait, de se soustraire à l'autorité monacale, peut-être encore plus humiliante qu'onéreuse. Cette occasion se présenta vers le milieu du seizième siècle, ou du moins on le crut. La doctrine de Calvin, qui foudroyait les moines et les couvents, commençait à se propager sur divers points de la France; plusieurs des principaux habitants de Saumur l'adoptèrent, et une grande partie du peuple suivit leur exemple. « Tous les Salmuriens, amateurs de » nouveautés, dit Jean Huynes dans son *Histoire de* » *l'abbaye de Saint-Florent*, couroient à la foule en- » tendre les prédicants huguenots, et allèrent piller la » chapelle de Notre-Dame des Ardilliers; on vit ve- » nir d'icelle Philippe Grouart, René Guespin, Pierre

» Santerre, René de la Barre, René Poulceau, lesquels » avoient des torches et images, se mocquant de l'image » de Notre-Dame des Ardilliers. Ils brisèrent les ima- » ges de Saint-Nicolas des Bilanges; tirèrent devant » Saint-Pierre, à coups d'arquebuse, contre les ima- » ges qui étaient sur le portail. Le juge prévostaire de » Saumur, entrant en l'église, fit abattre les autels et » rompre les images. Toutes les églises de Nantilly, » Saint-Florent et Saint-Doucelin du Château, des Cor- » deliers et les autres circonvoisines, furent également » pillées. »

Quelque temps après, Bourneau, lieutenant particulier, Jacob Delaveau, Guillaume Delaveau, son fils, Diogène Guiolles et François Jonnault, fermiers du temporel de l'abbaye de Saint-Florent, Robert le Maçon, avocat du roi, Jean Lebœuf, juge de la prévôté, Jean Charbonnier, receveur des traites, Guy Lebœuf, lieutenant de la prévôté, et plusieurs autres qui s'étaient déclarés partisans de la religion réformée, coururent à l'abbaye de Saint-Florent, en enlevèrent les reliquaires d'or et d'argent, et tous les différents métaux qu'ils trouvèrent dans l'église et dans le monastère. Ils renversèrent ensuite les autels, brisèrent les statues, et se rendirent à Saumur richement chargés des dépouilles de l'église et des saints.

Les profanations de ces nouveaux iconoclastes armèrent contr'eux tous ceux qui voulaient rester fidèles à la religion de leurs pères et s'opposer aux progrès du calvinisme. Les esprits s'aigrissaient; la haine divisait les familles et les citoyens; chaque parti prétendait avoir le droit de maîtriser l'autre, et fatiguait sans cesse la cour de ses réclamations, sous prétexte de

demander justice, tandis que son véritable but était d'obtenir le pouvoir d'être intolérant.

Le gouvernement, trop faible pour être juste, était souvent obligé de fermer les yeux sur les crimes dont se souillaient tour à tour les catholiques et les protestants. Contre ses propres principes, il crut devoir accorder aux nouveaux sectaires des lieux pour tenir leurs assemblées religieuses. On désigna, pour ceux de la province d'Anjou, le temple qu'ils avaient bâti dans l'un des faubourgs de Baugé. La secte faisait tous les jours de nouveaux prosélytes; bientôt son temple se trouva trop petit, et, en attendant qu'il lui fût permis d'en élever d'autres, ses membres se réunirent pour le prêche dans les maisons et les châteaux des seigneurs du parti. Les catholiques se crurent autorisés à porter leurs plaintes sur cette infraction des édits qui défendaient aux calvinistes de se réunir ailleurs, en Anjou, que dans leur temple à Baugé.

Catherine de Médicis, alors régente du royaume, non moins importunée des plaintes des catholiques que de celles des protestants, résolut de conduire le jeune roi dans les provinces les plus agitées par les discordes civiles. Ce voyage avait plusieurs motifs : elle voulait, en faisant voir son fils, réveiller dans les cœurs de ses sujets l'amour et la confiance, qui s'affaiblissaient de jour en jour au milieu des dissensions et des calamités publiques; donner au peuple l'espérance de voir la réforme des abus et la diminution des impôts; mais elle voulait surtout connaître par elle-même l'état des provinces, les forces et les ressources des deux partis, et les affections du peuple pour l'une ou l'autre religion, afin de se déclarer suivant les circonstances.

Après avoir parcouru l'Orléanais et la Touraine, 1565.
Catherine et Charles IX, son fils, qui venait d'être déclaré majeur, arrivèrent à l'abbaye de Fontevrault le 2 octobre. Saumur était alors occupé par des troupes du prince de Condé, chef du parti protestant. La cour ne put y entrer en visitant l'Anjou; elle fut obligée d'aller de Fontevrault à Brézé, où le roi et la reine couchèrent. Le 4 octobre, ils se rendirent à Doué; cette ville appartenait alors à la maison de Brissac. Ils y furent reçus par René de Cossé, y dinèrent, et allèrent coucher au château de Martigné-Briand. Ils en partirent le lendemain 6, après le dîner, et passèrent le reste du jour et la nuit suivante au château de Gonnord. Ils dînèrent le 7 à Chemillé, couchèrent le même jour à Jallais, et arrivèrent le 8 à Beaupreau. Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, y était alors mourant. Il possédait la terre de Beaupreau par son mariage avec Philippe de Montespedon, veuve du maréchal de Montjean, première dame d'honneur de Catherine de Médicis. Elle avait été l'un des plus riches partis de la France; aussi fut-elle recherchée par les plus grands seigneurs, auxquels elle préféra Louis de Bourbon, le premier d'entre eux par sa naissance. Ce prince mourut trois jours après le départ du roi. De Beaupreau, le monarque se rendit à la Regripière, prieuré de l'ordre de Fontevrault; il fut accueilli par les religieuses, et de là il vint à Nantes, où il arriva le 12 octobre.

Le roi était attendu à Angers dans les derniers jours d'octobre; il y fut précédé par le duc d'Anjou, son frère, depuis Henri III, et le chancelier de l'Hôpital. Ce prince y fit son entrée solennelle, et fut reçu avec

tous les honneurs dus à sa naissance et à son titre d'apanagiste de l'Anjou. Le roi, ayant prolongé son séjour en Bretagne, n'arriva que le 5 novembre à Candé, et coucha le même jour au Louroux-Béconnais, dîna le lendemain, sous une tente, dans la lande de la Touche-aux-Anes, d'où il se rendit aux portes d'Angers.

Charles entra dans l'abbaye de Saint-Nicolas, s'y arrêta quelque temps, passa ensuite la rivière à la Basse-Chaîne, se rendit *incognito* au château par la porte de secours, y soupa avec la reine sa mère et le duc d'Anjou, et y passa la nuit. Le lendemain 7 novembre, il retourna à l'abbaye de Saint-Nicolas, où l'évêque d'Angers, Gabriel Bouveri, qui en était abbé, le traita avec somptuosité. Le repas fini, le roi, qui se disposait à faire son entrée solennelle dans la ville, se rendit, accompagné des seigneurs de la cour, à la porte Saint-Nicolas, où il était attendu.

Sur la place qui est au-devant de cette porte, du côté du faubourg, on avait élevé un amphithéâtre richement décoré. Le roi s'y plaça, environné des princes et seigneurs qui l'avaient suivi. C'est de là qu'il vit défiler devant lui six compagnies de la garde bourgeoise, formée des principaux habitants de la ville. Après eux, parurent cent jeunes avocats, deux cents officiers de la Monnaie et cent sergents, tous à cheval et proprement vêtus. L'Université vint ensuite, ayant à sa tête Commeau, recteur et professeur en droit, qui harangua le monarque. Le présidial, la prévôté, le maire et les échevins, se présentèrent à leur tour, et complimentèrent le roi par l'organe de leurs chefs. Charles IX, descendu de l'amphithéâtre, entra dans la ville par cette même porte, qu'on avait ornée de co-

lonnes, de trophées, de tableaux et de festons. Il trouva de semblables décorations au petit carrefour devant l'abbaye du Ronceray, sur les ponts et à la porte Chapelière. Au carrefour du Ronceray, étaient réunis les praticiens, qui attendaient le roi. Au milieu d'eux était un char sur lequel on voyait un enfant âgé de deux ans, fils de Christophe de Pincé; quatre autres jeunes enfants étaient placés autour de lui, et figuraient, dit Louvet, les *quatre vertus cardinales*. Ils jouaient des instruments, et formaient, s'il faut l'en croire, un concert assez agréable. Ce premier enfant, remarquable par sa beauté et par les dispositions prématurées de son esprit, adressa un petit compliment au jeune roi, qui parut l'entendre avec plaisir. De là ce prince fut conduit à la cathédrale, par la rue Baudrière, et y fut reçu à son entrée par l'évêque à la tête de son clergé.

Le lendemain 8 novembre, le roi quitta la ville, et alla coucher au château du Verger, chez le prince de Rohan-Guémené. Le chancelier, qui avait quelques affaires à terminer à Angers, n'en sortit que le onze pour s'arrêter à la Trésorerie, paroisse de Saint-Sylvain, où Nicolas Bouveri, trésorier, frère de l'évêque, l'attendait. Le roi partit du Verger, et vint se reposer au château de Durtal, qui appartenait au maréchal de la Vieilleville. Il passa deux jours chez ce seigneur, que la reine-mère et lui affectionnaient beaucoup, comme étant un de leurs plus zélés serviteurs et l'un des plus habiles capitaines de son siècle. Le roi quitta Durtal le 12, dîna à Jarzé, et se rendit le même jour à Baugé, où il fut reçu avec toutes les cérémonies et tout l'appareil que put déployer cette ville. Le lendemain, il dîna à Mouliherne, soupa et coucha chez

M. de Broc, dans son château de la Ville-au-Fourrier, paroisse de Vernoil, et passa la journée suivante dans l'abbaye de Bourgueil, où il demeura cinq jours. Il se rendit ensuite le 19 au petit village d'Ingrandes, et de là en Touraine, où il trouva le connétable Anne de Montmorency qui l'était venu chercher [1].

CHAPITRE XV.

Priviléges de l'Église d'Angers. — Mœurs du clergé. — Colonne monumentale. — Premiers juges-consuls d'Angers. — Palais des marchands.

1562. Toutes les corporations demandent et obtiennent des priviléges, les priviléges engendrent des abus, et, tôt ou tard, les abus détruisent les corporations. Que dirait-on aujourd'hui d'un chapitre qui réclamerait l'avantage d'être soustrait à la surveillance de son évêque et à celle des magistrats? Cependant le chapitre de l'église d'Angers avait, à différentes époques, obtenu des papes et des rois de semblables exemptions. Craignant que le concile de Trente, qui était alors assemblé, et où venait de se rendre l'évêque Gabriel Bouveri, n'y portât quelque atteinte, les chanoines y envoyèrent deux députés avec une procuration très étendue; cette pièce nous fait connaître quelles étaient les prérogatives du chapitre; en voici l'extrait :

L'église cathédrale d'Angers étant de fondation royale, les souverains pontifes et les rois très chrétiens l'avaient

1 *Mémoires inédits* de M. l'abbé Rangeard.

décorée et illustrée de plusieurs grands priviléges, entr'autres de ceux-ci : Que les doyens chanoines, sous-chantres, corbelliers ou maires-chapelains, prêtres habitués, officiers et serviteurs de ladite église, étaient exempts de la juridiction de l'évêque d'Angers, de ses vicaires généraux et de son official; qu'ils étaient en possession de cette exemption de temps immémorial, sans aucune contradiction ni empêchement; que cette exemption avait été confirmée au concile de Constance par un jugement contradictoire entre l'évêque et les chanoines, et autorisé par plusieurs arrêts du parlement; que leur juridiction s'étendait sur les châtellenies de Saint-Denis d'Anjou, de Chemiré-sur-Sarthe, du Plessis-Grammoire et de Bourg-l'Evêque, dont ils étaient seigneurs, à raison des fondations ou augmentations faites à ces églises par leur chapitre; qu'ils avaient juridiction spirituelle et temporelle, et, en conséquence, pouvoir, selon leur volonté, de créer, d'instituer et de commettre des officiaux, promoteurs et autres officiers nécessaires pour exercer cette juridiction; qu'à cet effet, eux et leurs officiers, prêtres habitués et tous les bénéficiers de leur église, ont un juge particulier conservateur de leurs priviléges; que leur official connaît de toutes les causes qui appartiennent aux juges ecclésiastiques; qu'il exerce publiquement sa juridiction dans la galerie de la cathédrale [1]; qu'ils sont en droit de faire la visite des paroisses dont ils sont seigneurs, et qu'ils ont, sur les curés et les habitants de ces paroisses, la loi diocésaine, c'est-à-dire juridiction et faculté d'exercer ou de faire exercer toutes les fonctions

[1] Cette belle galerie servait de péristyle à l'église; elle a été démolie dans les premières années de ce siècle.

épiscopales, suivant la décision du concile de Constance. Cette procuration fut donnée par le chapitre assemblé le 14 mai; mais on ne sait point s'il fut maintenu dans ses priviléges par le concile de Trente; les actes de ce concile n'en font pas mention.

1564. Quelques mois après son retour du concile de Trente, Gabriel Bouveri tint un synode dont l'objet était encore la réformation des mœurs du clergé angevin. Il ordonne aux curés de résider dans leurs paroisses, aux bénéficiers, et surtout aux chanoines de sa cathédrale, qui avaient l'âge requis, de recevoir les ordres; il leur défend de quitter leurs habits ecclésiastiques après l'office et d'aller dans les rues avec des manteaux, casaques et chapeaux, comme les laïques. Il veut qu'ils ne paraissent en public qu'avec des bonnets ronds, la couronne sur la tête et la robe longue descendant jusqu'aux pieds.

« Et parce que, dit-il, les mœurs de notre siècle sont » venues à un tel point de corruption, que plusieurs » prêtres quittent leurs habits ecclésiastiques, et des » religieux et religieuses leurs habits monastiques, » sortent même de leurs monastères et vivent dans le » monde comme des personnes laïques, errants, vaga- » bonds, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, au » grand scandale de la religion; nous leur ordonnons, » sous peine d'excommunication, de reprendre leurs » habits et de vivre conformément à leur vocation; » faute de quoi nous procéderons contre eux par les » voies de droit, suivant toute la rigueur des canons » et des édits du roi [1]. »

Mais les conciles et les synodes étaient impuissants

[1] VIIIe synode, tenu à la Pentecôte de l'an 1564.

pour réprimer les mœurs du clergé : la racine du mal était dans l'excès de ses richesses; des enfants de famille, à peine tonsurés, étaient pourvus des plus riches bénéfices, même de ceux qu'on appelait *à charge d'âme*. Charles Miron fut nommé évêque d'Angers à dix-huit ans, et les cures les plus importantes de l'Anjou étaient possédées par des ecclésiastiques trop jeunes encore pour être ordonnés prêtres [1].

Vers cette époque, un riche bénéficier, chanoine de Saint-Laud, nommé Pierre Fréteau, entretenait publiquement, comme sa maîtresse, une des plus jolies femmes d'Angers, qu'on appelait, à cause de sa rare beauté, la belle Agnès. Cette dame avait le malheur d'être très jalouse, et son amant était quelquefois infidèle. Ne pouvant fixer à son gré cet inconstant, elle résolut de se venger de ses perfidies. Un jour, ou plutôt une nuit, que le bon chanoine oubliait matines en dormant près d'Agnès, la belle, avec le rasoir de Fulbert, mit fin à ses infidélités; mais cette violente correction coûta la vie au bénéficier. La dame fut arrêtée, mise en jugement et condamnée à être brûlée vive; ce qui fut exécuté sur la place qui est au-devant de l'Académie d'équitation et qu'on nommait alors la place des Lices. Tout ce quartier, qui lui appartenait, fut confisqué, et, pour perpétuer le souvenir du crime et de la punition, on éleva, sur le lieu même où était le bûcher, une colonne de dix-huit à vingt pieds de hauteur, sur laquelle fut placée la statue d'Agnès. « Elle était repré-» sentée ayant une bride de cheval à la main droite,

[1] Georges d'Amboise étant dans sa quatorzième année fut nommé évêque de Montauban, et Benoît IX fut élu pape, en 1033, à l'âge de douze ans.

» un rouleau de papier dans la gauche, et une boule
» sous le pied gauche. La bride, qu'on lui avait mise
» en la main droite, marquait qu'il faut refréner ses
» passions brutales. Le rouleau de papier donnait à
» entendre que l'avenir nous est caché, et la boule fai-
» sait penser à l'instabilité des affaires de ce monde [1]. »

Dans la suite, la colonne et la statue furent transportées au coin de la même place, à l'angle formé par le clos des Récollets et la rue du faubourg Saint-Laud. Mais le peuple, ayant oublié peu à peu l'origine de ce monument, lui rendait, en passant, les mêmes honneurs qu'aux images des saints; ce qui obligea d'enlever la statue et de la remplacer, sur la colonne, par une croix, que l'on y voyait encore en 1790.

Cependant les désordres du clergé, les révoltes de la noblesse et du peuple n'arrêtaient point les progrès de l'industrie qui se manifestaient de toutes parts. Les marchands d'Angers commençaient à voir prospérer leur commerce, et, pour accélérer sa marche autant que pour se soustraire aux lenteurs ruineuses des procès, ils obtinrent de Charles IX un édit portant créa-
1565. tion d'une juridiction consulaire, à l'instar de celle de Paris. Cette juridiction fut établie d'abord dans la grande salle du couvent des Carmes, où, dans la première assemblée, on nomma pour juge François Cornilleau, marchand, et pour consuls Pierre le Peltier et François Tard, aussi marchands. Quelque temps après ils achetèrent l'hôtel de Puicharic, gouverneur d'Angers, situé rue Baudrière; c'est sur son emplace-

[1] *Manuscrits* de Bruneau de Tartifume. *Anciens tombeaux de la ville d'Angers.*

ment qu'on a bâti l'édifice nommé le Palais des marchands, dans lequel on entre par une belle cour séparée de la rue par une grille de fer. La principale face de cet édifice était ornée d'une statue de Louis XIV, qui a été détruite en 1795.

Louis XV ordonna, en 1741, que la juridiction consulaire d'Angers serait à l'avenir composée d'un juge et de quatre consuls, et que le juge serait pris dans le collége des anciens consuls parmi les notables marchands ou bourgeois au fait du commerce. L'élection des juge et consuls se faisait tous les ans au mois de janvier. Le juge exerçait pendant un an et les consuls pendant deux années consécutives. Les nouveaux élus prêtaient serment devant les juge et consuls sortant d'exercice. Ils étaient appelés juges de la bourse ou juges-consuls des marchands, et décidaient souverainement jusqu'à la somme fixée par les édits du roi.

CHAPITRE XVI.

Combat sur la Levée. — Passage de la Loire par les réformés. — La paix boitense. — Saumur retiré des mains du duc de Guise. — Le maréchal de Cossé restreint les assemblées des calvinistes.

Henri, duc d'Anjou, frère du roi Charles IX, ayant été 1568.
nommé lieutenant général du royaume, vint peu de temps après à Angers. Il y resta quelques jours logé près de l'église de Sainte-Croix, chez Richard de Boistravers, ancien maire. Ce prince était suivi de quatre cents chevaux et de deux cents fantassins. Deux compagnies, sous les ordres des capitaines Plant et Dardillon, arri-

vèrent quelques jours après. Puygaillard, qui avait précédé l'arrivée du duc, fit, en exécution de ses ordres, rassembler la noblesse de la province. Ceux qui se rendirent à cette assemblée furent obligés de déclarer le parti qu'ils voudraient suivre, si le roi leur mandait de venir le servir dans ses armées. Cette mesure produisit peu d'effet : La Trémouille, du Bellay le jeune, Montereau, de Villeneuve, du Plessis-Baudouin et quelques autres qui se trouvèrent à cette assemblée, furent indignés d'y être présidés et commandés par Puygaillard, dont la naissance, quoiqu'honorable, était cependant inférieure à celle de plusieurs d'entre eux. Néanmoins sa valeur, ses longs services et sa constante fidélité au roi, le rendaient plus digne que tout autre du rang qui le plaçait à leur tête.

De leur côté, les calvinistes réunirent leurs forces pour résister à l'armée royale, commandée par le duc d'Anjou. D'Andelot, frère de l'amiral de Coligny, et le cardinal de Châtillon son frère, passés en Normandie, y avaient réuni sous leurs drapeaux les protestants de cette province, et ramassé dans leur marche ceux du Maine, de la Bretagne et de l'Anjou. Beaufort en Vallée avait été désigné pour le point de ralliement des calvinistes de la rive droite de la Loire; d'Andelot y arriva le 14 septembre avec tout ce qu'il avait pu rassembler. Le même jour il fut joint par le vidame de Chartres, Chaumont et Barbezieux, suivis de plusieurs gentilshommes et de beaucoup de soldats, dont ceux-ci étaient accompagnés; tous ensemble formaient un corps de 2,000 hommes d'infanterie et de 800 de cavalerie

Il fallait, pour conduire cette troupe en Poitou, rendez-vous général des réformés, trouver un passage

sur la Loire, dont tous les ponts étaient gardés par les troupes royales. Cette petite armée avait ses différents corps cantonnés dans la Vallée, depuis Beaufort jusqu'à Longué. Des détachements placés sur la Levée en assuraient la communication. L'un d'eux, commandé par d'Andelot, était à Saint-Mathurin; l'autre, commandé par Lanoue, était aux Rosiers avec l'avant-garde. Le vidame de Chartres était resté à Beaufort, pour y recevoir ceux qui y arrivaient tous les jours, de différents endroits; Montgommery et Bressault, avec quelques troupes, gardaient l'entrée de la Levée au bourg de la Daguenière.

Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, gouverneur de Bretagne, averti de la marche de ces différents corps à travers l'Anjou, et pressé par le duc de Montpensier, alors à Saumur, qu'il avait enlevé aux calvinistes, se hâta de partir avec tout ce qu'il put rassembler de troupes. Mais les Nantais, qui craignaient pour leur ville, le retinrent plusieurs jours, et lui firent perdre un temps précieux. Cependant les détachements calvinistes occupaient encore les postes dont on vient de parler, lorsque Martigues arriva à Angers, où il fut reçu par Puygaillard. Tous deux, de concert, firent savoir au duc de Montpensier leur départ de cette ville, afin qu'il pût sortir de Saumur avec une partie de la garnison, et tomber sur Lanoue de son côté, pendant qu'ils attaqueraient l'ennemi de l'autre. Ils partirent au moment convenu, passèrent l'Authion à gué, au-dessus du pont de Sorges, et disposèrent ainsi leurs troupes : vingt soldats, qui formaient l'avant-garde, étaient suivis de deux cents arquebusiers, de la cornette de Martigues et des arquebusiers de son régi-

ment; après eux venait le reste de l'infanterie, ayant derrière elle Puygaillard, qui la couvrait de ses compagnies.

Ces troupes entrèrent à la Daguenière sans éprouver de résistance; elles s'avancèrent jusqu'à la Bohalle, où le corps ennemi s'était retranché. L'attaque fut vive; les calvinistes, chassés de leurs retranchements, se replièrent sur Saint-Mathurin. On les poursuivit l'épée dans les reins jusqu'aux Rosiers, où ils se maintinrent quelque temps. Mais attaqués de nouveau, ces troupes, peu aguerries, furent obligées de se retirer dans la Vallée, où elles rencontrèrent les garnisons de Longué et de Beaufort, qui venaient à leur secours. Martigues et Puygaillard, se trouvant maîtres du passage, précipitèrent leur marche vers Saumur. Ils trouvèrent, à une lieue de cette ville, le régiment que commandait Richelieu, et, dans le faubourg de la Croix-Verte, la cavalerie, à la tête de laquelle était le duc de Montpensier. Martigues se plaignit avec raison de la lenteur que ces troupes avaient mise dans leur départ, et dit au duc que s'il eût exécuté de son côté le plan qu'ils avaient concerté, l'ennemi n'aurait eu aucun moyen de retraite et aurait été entièrement défait.

Cependant les calvinistes, loin d'être abattus par cet échec, surent le mettre à profit. Ils se trouvaient réunis sur un seul point, entre les Rosiers et Saint-Mathurin; ils cherchèrent un gué : Montgommery le trouva, et d'Andelot y fit promptement passer quarante soldats, pour aller à la découverte sur la rive gauche de la Loire, dans la crainte de quelques embuscades. Par les signaux qu'ils firent lorsqu'ils furent passés, on connut qu'il n'y avait point d'ennemis; les arquebusiers

ent dans la rivière, et furent bientôt suivis du
es troupes [1]. La plus grande partie des forces des
ants se trouvait ainsi rassemblée de l'autre côté
oire, et formait une armée de vingt-cinq à trente
nommes, commandée par Louis de Bourbon,
de Condé, Gaspard de Coligny, amiral de France,
lot, son frère, la Rochefoucault et Montgom-
Cette armée se porta le 4 décembre sur Mon-
Bellay, où elle resta sept semaines, pendant les-
s le froid et la faim firent périr un grand nombre
lats.

catholiques, apprenant que les calvinistes avaient
a Loire, formèrent d'abord le dessein de les pour-
en Poitou, mais les chefs voulurent être autori-
r le roi. Puygaillard lui fut envoyé pour pren-
s ordres. Charles IX trouva plus convenable de
ser les troupes qu'on avait, en les plaçant par
ement sur divers points des rives de la Loire,
empêcher toute communication entre les pro-
s des deux rives. Puygaillard, de retour, fut en-
ux Ponts-de-Cé avec deux pièces de grosse artil-
t des fauconneaux. Le duc de Montpensier resta
nur avec ses soldats, et l'on plaça différents pe-
rps dans les endroits qui pouvaient se trouver
s aux courses de l'ennemi. Ces mesures étaient
nt plus sages, que des pelotons de troupes calvi-
s'étendaient sur toutes les terres voisines du Poi-
t y portaient le pillage et l'incendie. Ils vinrent
à Chalonnes, pillèrent l'église de Saint-Maurille,
ent le feu, et emmenèrent une partie des habi-

[1] AUBIGNÉ, t. Ier, liv. V, p. 265 et 268.

tants, qu'ils ne relâchèrent qu'après les avoir rançonnés.

Les mœurs publiques prenaient, au milieu de ces brigandages, un caractère d'atrocité qui se montrait de jour en jour plus terrible et plus alarmant. Les haines, les vengeances, éclataient par des assassinats commis avec une audace qui bravait toutes les lois et tous les supplices. Ce n'était pas seulement à des hommes grossiers et sans éducation qu'on avait à reprocher de pareils crimes; la noblesse, exaltée par le fanatisme religieux, corrompue par les exemples d'une cour sans mœurs, abandonnée aux excès qui accompagnent la licence, se livrait sans frein à tout l'emportement des passions et des vices. Un cadet de la maison de Daillon, l'une des premières de la province, chevalier de Malte, et connu de son temps sous le nom de chevalier de la Boulaye, trouve sur la place des Halles d'Angers un gentilhomme du nom de Panantais, court sur lui, lui passe son épée au travers du corps, et le renverse mort à ses pieds. Ce lâche assassin ne fut point arrêté par le peuple, témoin de cette action; il savait que le rang et la naissance du coupable lui assuraient l'impunité de son crime.

1569 Malgré la vigilance de l'armée royale, les calvinistes recevaient des renforts de toutes parts, et les troubles allaient croissant de jour en jour. L'abbaye de Saint-Florent avait une garnison composée d'une partie de ses vassaux, commandée par le capitaine Laplaigne; mais elle se trouva trop faible pour résister aux protestants, qui se présentèrent en grand nombre et l'attaquèrent le 3 janvier. Elle fut faite prisonnière de guerre : l'ennemi acheva de piller le monastère, et les moines allèrent chercher un asile à Angers.

Quoique les protestants et les royalistes eussent depuis plusieurs mois des forces considérables du côté de Loudun, cependant les deux armées n'engageaient point d'action générale; ce n'était tous les jours qu'escarmouches, dans lesquelles les deux partis s'épuisaient sans changer la face de leurs affaires. Mais enfin le 5 octobre, le duc d'Anjou, voulant mettre à profit la bonne volonté que témoignaient ses troupes, livra la fameuse bataille de Montcontour, et défit entièrement l'armée calviniste, commandée par l'amiral de Coligny. Parmi les officiers qui se distinguèrent dans cette mémorable journée, nous devons citer un de nos compatriotes, Louis-Paul Thomasseau, seigneur de Landry, officier d'artillerie. Les décharges dont il écrasa l'ennemi lui méritèrent les louanges que lui donna le duc d'Anjou, dans une lettre écrite le lendemain de l'action [1].

(1570) Le Poitou avait été jusqu'alors le principal théâtre de la guerre. Le roi, pour s'en approcher et tâcher de faire la paix, se rendit une seconde fois en Anjou, accompagné de la reine, sa mère, de son frère le duc d'Anjou, et d'un grand nombre de seigneurs de sa cour. Il fit son entrée à Angers le 7 janvier; il y trouva les cardinaux de Lorraine et de Guise, le marquis depuis duc de Mayenne, et le maréchal de Cossé, qui l'avaient précédé de quelques jours. Le duc d'Anjou donna à dîner au roi et à Catherine de Médicis, à l'Hôtel-de-Ville, le 22 janvier; le même jour, Téligny, gendre de l'amiral, et Beauvais, furent présentés au roi et à la reine, sa mère. Ils venaient traiter des con-

[1] *Anecdotes sur les citoyens vertueux de la ville d'Angers*, page 13.

ditions de la paix au nom du parti calviniste. Médicis et le conseil du roi la désiraient vivement; ils affectèrent néanmoins d'opposer des difficultés aux propositions des députés, et l'affaire traîna tellement en longueur que cette paix ne fut conclue que dans le mois d'août, à Saint-Germain-en-Laye.

Cette paix fut appelée depuis *la paix boiteuse* et *mal assise*, peut-être moins à cause des députés calvinistes qui la signèrent, dont l'un, Biron, était boiteux, et l'autre, seigneur de la terre de *Mal-Assise* dont il portait le nom, qu'à cause des événements déplorables qui la suivirent [1]. La même année de cette paix, Charles IX retira Saumur des mains de François de Lorraine, duc de Guise, moyennant 64,994 livres; cette ville avait été engagée au duc, pour cette somme, par Henri II, en 1549.

La résolution prise à la cour de prévenir par tous les sacrifices possibles les défiances et les plaintes des calvinistes, et de leur inspirer une sécurité favorable aux desseins perfides qu'elle avait conçus, fit donner des ordres absolus de fermer les yeux sur la liberté qu'ils prenaient de s'assembler dans les lieux même que les édits précédents semblaient leur interdire. Gourreau de la Proutière, originaire de Beaupreau, maître des requêtes, et depuis intendant de justice et de police, instruit des intentions de Médicis, leur avait permis d'ouvrir des prêches en différents endroits de la province. Le maréchal de Cossé, que des affaires appelaient en Anjou, y trouva les catholiques indignés de la conduite de Gourreau, contre lequel les prédica-

1 D'Aubigné, t. I, liv. IV, p. 260.

teurs s'étaient ouvertement déclarés dans leurs sermons. Il prit sur lui de révoquer la permission accordée aux réformés, et de leur enjoindre de borner leurs asssemblées aux lieux fixés par les édits [1].

CHAPITRE XVII.

Cruautés des catholiques. — Cruautés des protestants. — Les roturières prennent le chaperon de velours. — On permet aux roturiers de manger du pain blanc. — Députés aux Etats-Généraux. — Monnaie de parchemin.

J'écris sur les guerres civiles du seizième siècle, et j'ai vu celles de nos jours ; si l'on me demandait quel était, dans chacune de ces guerres, le plus humain des deux partis extrêmes, je répondrais par ce vers de la *Henriade* :

J'ai vu des deux côtés la fourbe et la fureur.

En effet, c'est là tout ce qu'il faut attendre des guerres civiles et religieuses ; dès que le frein salutaire des lois est rompu, l'homme, livré à lui-même, devient le plus furieux, le plus sanguinaire des animaux. Si, dans les égarements de sa rage, il reconnaît, parmi ceux qu'il croit ses ennemis, des parents, des bienfaiteurs, des amis, c'est sur eux qu'il se jette de préférence pour assouvir les vengeances de son parti. Combien je pourrais rapporter ici d'exemples de ce cruel délire, si je ne craignais de trop rembrunir ce

[1] *Mém. inédits* de M. l'abbé Rangeard.

triste tableau déjà chargé de tant de crimes! Je n'en mettrai que deux ou trois sous les yeux du lecteur.

René Leroux, seigneur de la Roche-des-Aubiers, vivait avec sa mère, veuve depuis peu de temps, dans le château de la Roche; mais ils étaient divisés par les opinions religieuses et par des affaires d'intérêt. Voulant être maître absolu chez lui, le fils chassa indignement sa mère de la maison, sous le prétexte qu'elle était calviniste, et par conséquent ennemie du roi et de l'Etat. Il fit fortifier son château, y mit une garnison, et devint bientôt, par ses excès, le tyran de son canton. Les passants, les gens du voisinage, personne n'était en sûreté ni de ses biens, ni de sa vie; il dévalisait les hommes, enlevait les filles, les violait et les livrait ensuite à l'estrapade qu'il avait fait dresser devant sa porte. L'estrapade consistait en une haute potence au bras de laquelle une poulie servait à élever avec une corde le patient qui était attaché par les mains liées derrière le dos. Quelquefois on allumait du feu dessous, et, lorsque la fumée était dissipée, on descendait le malheureux près du brasier: on le remontait ensuite pour le redescendre encore, tant que ses cris, ses contorsions pouvaient plaire à ceux qui ordonnaient ces sortes de spectacles, mis à la mode par François Ier, qui en *régala* souvent ses maîtresses et sa cour [1].

La dame des Aubiers s'était réfugiée à Angers; son fils y vint quelque temps après. Elle le sut; l'esprit de parti faisant taire les plus doux sentiments de la na-

[1] Le 3 janvier 1590, on planta au Pilori, à Angers, une estrapade pour ceux qui parleraient mal du roi. *Journal de Louvet.*

ıre, elle le dénonça; il fut pris et condamné à avoir ı tête tranchée; ce qui fut exécuté le 10 mai sur la lace du Pilori. Ce monstre n'avait encore que vingt-ois ans; la sentence obligea ses héritiers à faire bâtir t doter une chapelle sur la terre de la Roche-des-Au-iers pour le repos des âmes des personnes qu'il avait ıit mourir.

Dans la paroisse de Vernoil et ses environs, Jean de roc, seigneur de la Ville-au-Fourier, exerçait de pa-ɜils brigandages en l'honneur de la religion catholi-ue, et son père fut compté parmi ses victimes. Dans ɜs guerres civiles on ne manque jamais de prétexte our justifier tous les crimes qu'elles font commettre; n supposant que le père eût failli, était-ce au fils à de-enir son juge et son bourreau?

« Un fils ne s'arme point contre un coupable père;
» Il détourne les yeux, le plaint et le révère. »

(1571) Charles IX, informé de ce parricide, donna ırdre à Saint-Ceval, commandant du château d'Angers, l'arrêter Jean de Broc; il fut pris, après une vive ré-istance, et conduit, grièvement blessé, dans les pri-ons d'Angers, où il mourut en arrivant. On nomma ın curateur au cadavre; Pierre Ayrault, lieutenant cri-ninel, lui fit son procès et le condamna à avoir la tête ranchée; ce qui obligea de l'exhumer et de le traîner ur une claie depuis le cimetière de Saint-Michel du Tertre jusqu'à l'échafaud. La sentence portait qu'il naierait vingt mille livres d'amende au roi et que sa naison serait rasée.

Un autre gentilhomme angevin, René de la Rou-vraye, seigneur de Bressault, calviniste, fut encore plus

renommé pour ses crimes que les deux précédents. L'Anjou fut pendant dix ans le théâtre de ses cruautés. C'était plus particulièrement sur les prêtres et les moines qu'il les exerçait; tous ceux qu'il pouvait saisir étaient mutilés, torturés, massacrés. Il se faisait des bandoulières de la peau qu'il leur enlevait et paraissait publiquement décoré de ces trophées de son odieuse barbarie. Il volait sur les grands chemins, s'emparait des vases sacrés des églises, pillait, sans distinction, les chaumières et les châteaux. Enfin, après avoir été pris une fois et s'être échappé, il fut repris par le prévôt des maréchaux, et condamné à mort (1572). Décapité à Angers le 10 novembre, sa tête, exposée au bout d'une pique, fut placée sur les murs de la ville de Châteaugontier, aux environs de laquelle il avait commis ses plus grands excès.

Si j'ai pris ces exemples parmi les nobles seulement, ce n'est pas sans intention; les roturiers auraient pu m'en fournir de non moins atroces, mais en parlant des forfaits il aurait aussi fallu parler des châtiments, et un absurde préjugé en fait rejaillir le déshonneur sur les parents, quoiqu'un de nos poètes ait dit :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

Malheureusement ce n'est pas le crime seul qui fait la honte, c'est le genre du supplice; le glaive qui tranche la tête d'un noble ne blesse point sa famille, mais la corde qui étrangle un roturier est un lien d'infamie qui enlace à jamais sa postérité.

Cependant cette grande et sanglante révolution, qui changeait si violemment la religion et les mœurs d'une partie des Angevins, ne tarda pas à s'étendre jusque sur

leurs vêtements, car les temps de troubles sont les plus favorables à toutes sortes d'innovations. La barrière que le temps et l'usage avaient élevée entre la noblesse et la roture commençait à s'abaisser peu à peu. Les habits de soie avaient été jusqu'alors exclusivement réservés aux personnes nobles des deux sexes, et ce ne fut pas sans causer une grande surprise dans la ville, que de simples bourgeoises osèrent s'y montrer avec des chaperons de velours comme les dames et demoiselles en portaient. En franchissant ce premier pas, ces roturières contribuèrent peut-être plus que ne firent leurs maris, dans la magistrature et la milice bourgeoise, à accélérer la marche de la grande révolution que nous avons vu s'accomplir. Louvet, en nous transmettant leurs noms, nous a procuré le moyen de faire connaître ces héroïnes de la vanité, car il fallait avoir un grand courage pour oser braver les premières les brocards du peuple et les regards de l'orgueil irrité; voici l'extrait de son journal :

« Noms des bourgeoises qui ont laissé le chaperon » de drap pour prendre celui de velours, par imitation » des femmes et demoiselles nobles :

» La femme de François Boylesve, lieutenant de la » prévôté, qui était fille de Jean Prioullau, sieur de la » Bourdinière, et qui prit le chaperon sur ses vieux » jours.

» La femme de Cochelin, procureur du roi, fille de » feu Claude Haran, sieur de la Garde, apothicaire; la » femme de Pierre la Marqueraie, avocat, fille de Har- » douin-Collin, sieur Deschamps, avocat; la femme de » Jean Vignois, médecin; la femme de René Avril, con- » seiller au présidial; la femme de Gabriel Charlot :

» receveur du taillon, fille d'André Delhommeau; la » femme de Jean Becquet de la Tesserie, avocat, fille » de Jean Gohin, conseiller et maire; elle n'osa le pren- » dre cette année, elle le porta depuis. »

Les chaperons, dont l'usage remonte à la première race, étaient encore très en vogue à Angers parmi les femmes du peuple en 1789, et l'on voit encore en porter celles qui habitent sur les bords de la rivière. Cette coiffure d'étoffe, assez ordinairement rouge, qui descend jusque sur les épaules, n'a éprouvé aucun changement dans sa forme depuis huit cents ans, comme le prouvent nos anciennes tapisseries.

Les bourgeoises ne bornèrent pas leurs empiétements sur la noblesse au seul chaperon de velours. Elles prirent, peu de temps après, les robes de soie, et le peuple, ne pouvant plus les distinguer d'avec les *dames*, s'accoutuma à leur donner ce titre; mais elles le refusèrent par modestie. Elles se contentèrent de celui de *demoiselle*, titre qu'on ne donnait alors qu'aux filles nobles, et qui, depuis la fin du seizième siècle jusqu'au commencement du dix-huitième, leur fut commun avec les bourgeoises mariées.

Les innovations s'introduisaient partout; la vente du pain blanc, qui jusqu'alors avait été à peine tolérée, car l'usage en était réservé au clergé et à la noblesse, devint publique. Dans leurs meubles, dans leurs vêtements et sur leurs tables, les plus riches bourgeois commencèrent à rivaliser de luxe avec les nobles. Ces premiers pas vers l'égalité m'ont paru mériter d'être cités; mais ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est que la plupart des descendants de ces mêmes bourgeois, devenus nobles, sont aujourd'hui les plus

ardents ennemis de cette égalité, dont les premiers germes ont été jetés dans la société par leurs ancêtres.

CHAPITRE XVIII.

Le château de Montsoreau. — La Saint-Barthélemy en Anjou.

Le château de Montsoreau, placé presqu'au confluent de la Vienne et de la Loire, à trois lieues au-dessus de Saumur, offre aux voyageurs qui passent sur la levée un point de vue très pittoresque. Sa longue façade perçée d'une multitude de portes et de croisées, ses hautes tours crénelées, ses toits pyramidaux produisent un bel effet, surtout pendant les grandes crues de la Loire, lorsqu'on le voit se réfléchir dans les eaux de ce fleuve, dont il semble sortir pour les braver et même les commander. Mais pour jouir de ce que cet antique manoir conserve encore de noble, de grand, il faut le voir de loin. Approchez-en, vous ne voyez plus qu'une masse irrégulière, laquelle ne semble exister que pour rappeler le nom d'un grand seigneur, devenu fameux par des forfaits, celui du comte de Montsoreau, qui dirigea dans cette province l'assassinat des protestants ordonné par Charles IX.

Tout le monde a lu avec horreur, et voudrait arracher de notre histoire les pages sanglantes qui transmettent à la postérité le souvenir des massacres de la Saint-Barthélemy. Ils eurent lieu en même temps presque dans toute la France. Quelques villes, comme celle de Dijon, où, par la vigilance du commandant de la province, il n'y eut qu'un seul calviniste de tué; celle

de Bayonne, dont le gouverneur répondit au roi qu'il n'y avait dans sa garnison que de braves soldats et pas un seul bourreau; ces villes, dis-je, doivent une reconnaissance éternelle aux d'Orthes, aux Chabot, qui refusèrent, au péril de leur vie, d'exécuter les ordres barbares de la cour.

Les villes d'Angers et de Saumur furent moins heureuses que celles de Dijon et de Bayonne; mais celle d'Angers doit néanmoins un juste tribut d'éloges à la mémoire de l'un de ses citoyens, Louis Thomasseau de Cursay, qui rejeta avec indignation la proposition que lui fit le duc de Guise, de diriger cette sanglante tragédie. La réponse de ce généreux officier, que ses blessures avaient obligé de quitter le servtce, mérite de figurer à côté de celle du gouverneur de Bayonne à Charles IX. La voici :

« Monseigneur,

» Je porte d'honorables marques de mon zèle et de » ma fidélité pour le service de mon roi. Je chéris plus » ces blessures que les marques d'honneur dont Votre » Altesse me veut décorer, parce que je les ai acquises » par des actions nobles. Vous me dénigreriez dans » votre cœur, Monseigneur, si je les acceptais en vous » obéissant dans un office qui ne convient qu'aux en- » nemis du roi et de son état. Il n'y a pas ici un seul » homme dans les citoyens ni dans la raffetaille, qui » ne soit prêt à sacrifier son bien et sa vie pour le ser- » vice du roi; mais il n'y en a pas un seul, dans ces » différents états, qui voulût exercer un office aussi » odieux et aussi contraire à l'humanité. Je suis, etc.

» THOMASSEAU DE CURSAY, 15 août 1572. »

Le comte de Montsoreau, gouverneur de Saumur, se conduisit d'une manière bien différente, et se montra digne de l'opinion que la cour avait de lui, en ajoutant la perfidie à la barbarie la plus atroce. On trouve, dans les registres de l'Hôtel-de-Ville d'Angers, la lettre qui lui fut adressée à ce sujet, de la part du roi, par Puygaillard; elle est ainsi conçue :

« Monsieur mon compagnon (ils étaient l'un et » l'autre chevaliers de l'ordre du roi), je n'ai voulu » faillir vous faire entendre comme dimanche matin » le roi a fait une bien grande exécution à l'encontre » des huguenots. La volonté de Sa Majesté est que l'on » en fasse de même partout où l'on en trouvera, et » pour ce, si vous désirez jamais faire service qui soit » agréable à Sa Majesté et à MONSIEUR (Henri, duc » d'Anjou), il faut que vous en alliez à Saumur avec » le plus de vos amis, et tout ce que vous y trouverez » desdits huguenots, des principaux, les faire mourir. » J'ai écrit à M. des Moulins pour vous aller trouver. » Ayant fait cette exécution audit Saumur, je vous prie » de vous en aller à Angers pour vous aider avec le » capitaine du château, pour en faire de même; et ne » faut pas avoir d'autre commandement du roi et de » monseigneur (le duc d'Anjou), d'autant qu'ils se re- » posent sur ce que je vous en écris. Il faut user, en » cette affaire, de diligence, et perdre le moins de » temps possible. Je suis bien marri que je ne puis pas » être par-delà pour vous aider à exécuter cela. De » Paris, 26 août 1572. Je vous envoie ma lettre de » créance que vous verrez. Votre bien affectionné » compagnon,

» PUYGAILLARD. »

On ignore le lieu où était le comte de Montsoreau lorsqu'il reçut cet ordre, mais on sait que son arrivée à Saumur fut signalée par l'assassinat du lieutenant-général, qu'il poignarda de sa main. Les catholiques, qui croyaient avoir à venger Dieu et plusieurs objets de leur culte si souvent profanés par les calvinistes, animés par les discours et l'exemple du gouverneur, se précipitèrent en foule dans les maisons des protestants, et les égorgèrent sans pitié. Les voisins, les amis, les parents assassinaient avec fureur ceux à qui ils avaient tendu la main un instant avant, en signe de paix ou d'amitié. Des flots de sang inondaient déjà la ville, lorsque Montsoreau en partit pour aller commencer la même scène sur un plus grand théâtre.

Arrivé à Angers, il en fit fermer sur-le-champ les portes, dans la crainte qu'il n'échappât quelque victime, et courut à l'hôtel du Chapeau-Rouge, près le château, où il savait que demeurait un des La Barbée, guidon de la compagnie de feu le prince de Condé. Furieux d'apprendre que ce gentilhomme, averti de ses desseins, s'était heureusement dérobé à ses coups, il passa dans une chambre où le frère de celui-ci, connu sous le nom de Dutertre, était au lit retenu par la fièvre, et l'y égorgea. De là il se rend à la maison du ministre La Rivière, trouve en entrant son épouse, qu'il aborde, et, mêlant à la cruauté d'un lâche assassin la galanterie d'un courtisan, la salue et l'embrasse respectueusement, en s'informant si son mari était à la maison. Cette dame, trompée par cette perfide courtoisie, le conduit elle-même dans son jardin, et lui montre La Rivière qui s'y promenait. Montsoreau l'approche, et l'embrasse aussi, en lui disant : « Savez-vous,

mon ami, ce qui m'amène ici? — Non. — J'ai ordre de vous tuer sur-le-champ. » Il tire alors un poignard, après lui avoir montré cet ordre, lui accorde un instant qu'il demande pour implorer le ciel, et le renverse mort à ses pieds [1]. Ce ministre, célèbre dans le parti calviniste, avait travaillé à l'établissement de l'église réformée de Paris. Le gouverneur de Saumur passa de cette maison à celles de deux autres ministres, l'un nommé de Coulaine, l'autre Delaunay, et les tua l'un et l'autre; il entre de là chez Gilles Doisseau, apothicaire, veut le contraindre d'abjurer le calvinisme, et sur son refus le fait jeter dans la rivière; un autre, de la même profession, fut massacré près la porte Chapelière; plusieurs autres individus de divers états furent aussi mis à mort.

Le peuple, excité à faire main-basse sur tous les protestants, se disposait à les exterminer, lorsque plusieurs magistrats, accourus au bruit et aux cris des victimes et des assassins, proposèrent, pour arrêter le carnage, d'en excepter du moins ceux qu'on pourrait rappeler à la religion de leurs pères. Le comte, furieux de cette courageuse résistance, ne put cependant se refuser aux instances et aux prières des magistrats, et dès le lendemain on fit une recherche exacte des calvinistes et de leurs partisans. Il leur fut enjoint, sous peine de la vie, de se présenter l'après-midi, à deux heures, dans la grande salle du palais, pour y recevoir les ordres du roi et du duc d'Anjou. On publia une ordonnance qui défendait de piller ou de rançonner les protestants. On voit, par une lettre de Puygaillard à Mont-

[1] D'Aubigné, t. II, liv. I, p. 25.

soreau, en date du 5 septembre suivant, le motif de cette défense, c'est que le duc d'Anjou avait ordonné la confiscation de tous leurs biens à son profit; Montsoreau était chargé de faire dresser les inventaires.

La plupart des calvinistes, touchés des exhortations ou des menaces qu'on leur fit, promirent d'abjurer leur doctrine, les uns de bonne foi, les autres en plus grand nombre pour sauver leurs jours; d'autres enfin, plus obstinés ou plus fermes dans leur croyance, furent conduits prisonniers au château. Puygaillard, arrivé quelques jours après avec de nouveaux ordres, les pressa de satisfaire à l'abjuration qu'on leur demandait, et, sur le refus constant qu'en firent plusieurs, il les fit jeter dans la Maine du haut de l'esplanade. De ce nombre fut la veuve du ministre La Rivière, tué par Montsoreau, dont rien ne put ébranler la courageuse fermeté. Parmi ceux qui échappèrent à cette déplorable proscription, il ne faut pas oublier de comprendre Jean Grimaudet, frère du célèbre jurisconsulte François Grimaudet, avocat du roi à Angers. Jean était trésorier du roi de Navarre, et faisait profession ouverte du calvinisme. Il fut excepté, par la lettre de Puygaillard au capitaine du château d'Angers, du nombre de ceux qu'on avait signalés. Jean fut redevable de cette exception aux services qu'il avait rendus au duc d'Anjou, et à l'estime dont ce prince honorait les talents de François son frère. Celui-ci eût été perdu lui-même, si la fureur aveugle du peuple n'eût été arrêtée par les sages représentations des magistrats. La harangue qu'il avait prononcée aux Etats de la province, assemblés pour les Etats-généraux d'Orléans, était remplie de reproches et de déclamations violentes

les vices du clergé; le style de ce discours était
genre de celui des novateurs de ce temps-là, ce
vait rendu suspect d'attachement à leur parti,
'il professât publiquement la religion catho-

CHAPITRE XIX.

du Bellay, gouverneur d'Anjou. — Henri, roi de Navarre, ›juration de la religion catholique à Saumur. — Bussy ›oise remplace du Bellay dans le gouvernement d'Anjou. mur lui ferme ses portes. — Vexations de ce gouverneur. ›utés aux Etats de Blois. — Monnaie de parchemin.

jou, exposé aux courses des troupes ennemies
ues dans le Poitou et sur les confins de la Bre-
avait besoin d'un gouverneur dont la bravoure,
ance et la fidélité fussent connues; le roi donna
lace importante à Jacques du Bellay, baron de
cé. Les mouvements des restes du parti calvi-
dont le désespoir avait augmenté les forces,
ient la cour; elle donna ordre au nouveau gou-
r de prendre les mesures les plus promptes pour
nse de la ville et du château d'Angers.
çois, duc d'Alençon, choqué du refus que Ca-
: de Médicis lui avait fait de la lieutenance-gé-
du royaume et du duché d'Anjou, qu'il de-
, lorsque Henri III, son frère, monta sur le
était sorti de Paris, et s'était joint aux calvinis-
ıux mécontents unis avec eux. Ce prince était

ıotres inédits de M. l'abbé Rangeard.

à Beaufort dans les premiers jours de février, lorsque Henri, roi de Navarre, heureusement échappé de la proscription générale du parti protestant, vint l'y trouver, suivi de quelques soldats. Ces deux princes avaient un grand nombre de partisans dans cette province, comme le prouve la facilité qu'ils avaient d'en parcourir les différents cantons. Le roi de Navarre quitta Beaufort, passa à Bourgueil et de là à Saumur, dont les portes lui furent aisément ouvertes, et ce fut dans cette ville qu'il fit la déclaration publique de son retour au calvinisme. Son dessein était d'assurer à son parti un passage sur la Loire. Un corps de protestants, commandé par Clermont, s'approcha des Ponts-de-Cé, dont il manqua de surprendre le château. Les habitants d'Angers y coururent en armes, et furent suivis peu après de Puygaillard, que le roi y envoyait. Les forces qui se rassemblaient de toutes parts auprès du roi de Navarre donnèrent à ce prince l'idée d'essayer une tentative sur Angers. Les divers mouvements qu'il fit faire à ses troupes laissèrent pénétrer ses intentions, et rendirent les habitants attentifs à se garantir de toute surprise. Ils se formèrent en compagnie, firent bonne garde, et travaillèrent avec ardeur à réparer et augmenter les fortifications de la ville et du château.

Ces précautions étaient d'autant plus sages, que le parti calviniste, soutenu des mécontents à la tête desquels étaient le frère du roi, le maréchal de Montmorency, Danville et plusieurs autres grands seigneurs catholiques, se rendait de jour en jour plus redoutable. Médicis et Henri III, son fils, résolurent d'arrêter enfin le cours de toutes ces calamités par une paix solide, quelques sacrifices qu'elle dût coûter. Le roi et

sa mère se rendirent en conséquence à Champigny-sur-Veude, maison de plaisance du duc de Montpensier, sur les confins de la Touraine et du Poitou, où les chefs des réformés se trouvèrent. Une trève de six mois fut le premier bienfait de leurs conférences. Elle assurait aux calvinistes, joints aux mécontents, six places de sûreté, avec pouvoir de les fortifier et d'y établir des garnisons. Saumur était une de ces places.

Cette trève, mal gardée par le duc d'Alençon, qui alla se réunir aux Allemands entrés en France, fut suivie d'un traité de paix que l'empire des circonstances et l'envie de rappeler l'héritier présomptif de la couronne au parti de la cour, arrachèrent au roi et à sa mère. Les calvinistes n'avaient point encore obtenu de conditions aussi favorables. Comme ce traité influa beaucoup sur les nouveaux troubles qui agitèrent l'Anjou, il est nécessaire d'en faire connaître les principales dispositions.

L'exercice public de la religion réformée était accordé sans restriction dans le royaume, excepté à Paris et dans un rayon de deux lieues de l'endroit où se trouvait la cour. On établissait des tribunaux mi-partie de juges catholiques et protestants; la mémoire de Coligny et de tous ceux qu'on avait massacrés, par ordre de la cour, à Paris et dans les provinces, était rétablie. On leur donnait enfin huit places de sûreté, dans le nombre desquelles Saumur ne fut pas cette fois compris. Mais l'article le plus important de ce traité, relativement à l'Anjou, est celui qui augmenta l'apanage du duc d'Alençon des duchés de Touraine, de Berry, du Maine et de celui d'Anjou, dont il prit le nom. Tels furent les effets de la révolte de ce prince

inconsidéré, qui, quoique méprisé par les chefs du parti dont il épousa si imprudemment les intérêts, s'accorda néanmoins avec eux pour ébranler un trône sur lequel il pouvait espérer de monter lui-même un jour.

Le nouveau duc d'Anjou ôta le gouvernement de la province à du Bellay, et le donna à Bussy d'Amboise, qui jouissait alors de toute la faveur de ce prince; Tilly fut nommé son lieutenant; Saint-Ceval eut le commandement du château d'Angers, et Puygaillard, que le roi avait chargé de la garde des Ponts-de-Cé, en sortit, et fut remplacé par Vaumenil. Tous ces changements ne furent rien moins qu'agréables aux Angevins, qui n'eurent que trop souvent à regretter les officiers qu'on venait de remplacer.

Bussy d'Amboise vint prendre possession de son gouvernement, accompagné d'un corps de volontaires, dont la ville d'Angers fut obligée de prévenir les brigandages par une contribution de quatre mille livres. La guerre, déclarée aux calvinistes, donna lieu à des enrôlements. Des officiers vinrent à Angers lever des recrues, et furent un nouveau fléau pour la ville et pour la province. Bussy d'Amboise, qui avait passé un mois à Angers, y revint quelque temps après, suivi de cinq à six mille soldats indisciplinés, qu'il cantonna dans les campagnes voisines. Mais lorsqu'il les vit totalement épuisées par ces brigands, il annonça au maire qu'il allait les faire entrer dans la ville. On fut contraint de transiger avec lui pour une somme de quinze mille livres, dont il voulut bien par grâce, dit-il, se contenter, et il s'éloigna avec ses troupes.

Deux mois après son départ, Bussy d'Amboise revint

encore, escorté des mêmes soldats qu'il fit approcher des murs d'Angers. Cette fois, les habitants, indignés de la conduite tyrannique de leur gouverneur, prirent le parti rigoureux de s'armer, et de s'opposer, de toutes leurs forces, à son entrée dans la ville. Cependant on lui envoya au château des députés, pour prévenir les malheurs inséparables d'un assaut; ils furent chargés surtout de faire en sorte de pénétrer ses intentions. Il leur avoua que les Saumurois, plus hardis, s'étaient mis en défense à son approche, qu'ils lui avaient obstinément refusé l'entrée de leur ville, et que, par cette raison, il s'était vu réduit à la nécessité de revenir si promptement à Angers. Il cantonna encore ses troupes dans les paroisses voisines et même dans les faubourgs. Toutes les violences, tous les genres de brigandage auxquels elles se livraient, obligèrent les malheureux habitants à quitter leurs maisons, et à venir implorer les secours de la ville, qui, pour les délivrer et se délivrer elle-même de cette nouvelle calamité, consentit à donner à son impitoyable gouverneur la somme de trente mille livres, avec laquelle il se retira [1].

C'est cette conduite atroce de Bussy d'Amboise, qui a fait dire à Froumanteau, auteur contemporain : « Aussi lui (Bussy) et les régiments qu'il avoit avec lui » ne faisoient compte des pauvres Angevins, sujets du » roi, non plus que d'esclaves. Il pensoit, il disoit » qu'on pouvoit les *battre, deschirer, chappeler, te-* » *nailler, tuer à plaisir comme bêtes*; et de fait tout » le temps que ces troupes ont séjourné en Anjou, ont

1 *Mémoires inédits* de M. l'abbé Rangeard.

» battu, déchiré, chappelé, tenaillé, tué, violé, ran-
» çonné [1]. »

Voulant enfin tâcher de rétablir l'ordre et la paix dans son royaume, Henri III convoqua les Etats-généraux à Blois. Ceux de la province d'Anjou se réunirent à Angers, le 22 octobre, pour nommer leurs députés; Guillaume de Ruzé, évêque, fut élu par le clergé; Des Rues, par la noblesse, et Hilaire Juheau, avocat, et Jean Cotteblanche, marchand, furent élus par le tiers-état; tous ces députés étaient catholiques; les protestants, quoique convoqués, avaient refusé de se trouver à l'assemblée.

La première séance des Etats eut lieu le 31 novembre; le roi y assista, et l'évêque d'Angers, Guillaume de Ruzé, l'ouvrit dignement par un sermon, qui avait pour objet de prouver que tous les malheurs qui accablaient le royaume venaient de ce que les Français avaient cessé de craindre Dieu, d'honorer le roi et de s'aimer comme frères.

Nous venons de parler des vexations inouïes et des contributions énormes que Bussy d'Amboise levait arbitrairement sur tous les habitants de l'Anjou, de quelque parti qu'ils fussent. Pour se soustraire à ce pillage perpétuel, les plus riches citoyens abandonnèrent cette province, et se réfugièrent à Nantes avec tout ce qu'ils purent sauver de leurs effets les plus précieux. Cette émigration acheva de mettre le comble à la misère du peuple; on ne vit plus d'argent en circulation. Pour y suppléer, les marchands, les cabaretiers, les artisans les plus connus, firent une monnaie

[1] Froumanteau, *Secret des Finances.*

de parchemin, sur laquelle ils frappèrent le poinçon qui leur servait à marquer leur vaisselle d'étain. Ces pièces avaient cours entr'eux, les unes pour un sou, les autres pour six liards. Mais la misère n'était pas le 1576.
seul joug sous lequel gémissaient les Angevins; ils avaient aussi à supporter celui de la terreur, et telle était alors la situation de la ville et des campagnes, que les processions des Rogations n'eurent point lieu cette année en Anjou à cause de la frayeur qu'inspiraient, par leurs violences, les troupes du roi sous les ordres du cruel Bussy d'Amboise.

CHAPITRE XX.

François de Valois prend possession du duché d'Anjou. — Insolence de ses courtisans. — Son entrée solennelle dans la ville d'Angers. — Naumachie sur la Maine.

François de Valois, duc d'Alençon, ayant enfin ob- 1578.
tenu le duché d'Anjou par le traité de paix que la cour avait fait avec les réformés, vint, quelque temps après, en prendre possession. Il était accompagné de plusieurs jeunes seigneurs, dont la conduite n'était guère propre à lui concilier l'affection des Angevins. Quelques jours après son arrivée, il accepta un dîner que lui avait offert l'évêque Gabriel Bouveri, son ancien précepteur. Lorsque ce repas splendide fut servi dans la grande salle du Capitole, les seigneurs de sa suite, et plusieurs autres gentilshommes invités, feignirent une querelle entr'eux, et, sous ce prétexte, après s'être

injuriés réciproquement, ils se jetèrent les uns aux autres les serviettes, puis les couverts et les assiettes; ensuite les plats d'argent et les mets qu'ils contenaient furent lancés par les fenêtres, tant du côté de la cour de l'évêché que du côté de la place Neuve; enfin ils terminèrent cette scène, digne d'une orgie de corps-de-garde, en renversant les tables et les siéges. « Cette » insolence, dit Louvet, causa un grand scandale parmi » le peuple, comme étant faite chez un évêque, mais » qu'il méritoit selon l'aveu des courtisans, qui disoient » qu'il n'appartenoit pas à un évêque d'Angers d'avoir » la hardiesse de donner à dîner à un duc d'Anjou, » frère de son souverain. » Mais sur qui devait retomber plus particulièrement la honte de cette action? Ne serait-ce pas sur le prince, qui avait eu la faiblesse de la souffrir en sa présence? Louvet ne le dit pas.

Nous avons rapporté les détails curieux que Bourdigné nous a conservés sur la fête qui fut donnée à pareille occasion à François Ier, soixante ans auparavant. Ceux qui sont relatifs à l'entrée de François de Valois, et que nous trouvons dans les mémoires manuscrits de Louvet, ne sont pas moins intéressants; ils nous instruisent de la générosité de plusieurs de nos concitoyens, qui firent honorablement les frais de cette réception.

Le dimanche 15 avril, jour fixé pour la cérémonie, le duc d'Anjou se rendit à l'abbaye de Saint-Nicolas, accompagné des grands officiers de sa maison et de beaucoup de seigneurs et de gentilshommes de la province. De l'abbaye où il était placé, il vit passer les compagnies de la milice bourgeoise, les capitaines et les autres officiers à leur tête, marchant, les drapeaux

déployés. Il reçut là les compliments ordinaires dans ces solennités, et entra dans la ville par la porte Saint-Nicolas, suivi de tout son cortége. Le duc était placé sous un dais de velours violet, parsemé de fleurs de lys et orné de crépines d'or, porté par quatre échevins : Maurille Deslandes, conseiller au présidial; François Bithault, avocat; Jean Lambert, marchand, et Joseph Charlot, receveur du taillon. Aux côtés du prince, un peu après lui, étaient Bussy d'Amboise et Cimiers, ses favoris.

Au-dessus de la porte Saint-Nicolas, aux carrefours et sur les ponts, on avait construit des théâtres, sur lesquels on avait placé, dans le fond, des tableaux et, sur le devant, des statues, qui représentaient les uns et les autres des allégories. Les statues qui étaient sur la porte Saint-Nicolas consistaient en une figure de femme, représentant la ville d'Angers (elle tenait une clef, un livre et un verre) et quatre autres figures qui l'entouraient, indiquant, sous la forme de naïades, les quatre principales rivières de l'Anjou. Au-dessus on lisait ces quatre vers :

Fœmina quam spectas urbs est ducis inclyta magni;
Hanc cingunt Ligeris, Sartha, et Meduana Ligellus;
Quid sit clave refert, libro schola docta refertur,
Vino terra ferax, insignis colle frequenti.

C'est-à-dire : « Cette femme vous représente la ville » capitale de notre auguste duc. Elle est entourée de » la Loire et de la Sarthe, de la Mayenne et du Loir. » La clef qu'elle tient est son attribut; son livre est » l'emblême de sa célèbre université; le vin désigne » la fertilité de ses vignobles et de ses nombreux co- » teaux. »

On avait donné pour couronnement à ces figures les armes de France et celles du duc d'Anjou, dont les écussons étaient supportés par un groupe de génies qui se tenaient tous par la main. Au-dessus on lisait des vers latins, dont voici le sens :

« Ne trouble point, ô femme! la paix qui unit les » deux augustes frères. Ces armes, que des enfants por- » tent en joignant les mains, s'y opposent; que la con- » corde continue entre ces deux princes, et que la ville » fidèle au trône le soit également à son Duc. »

Sur un amphithéâtre, élevé dans un des carrefours où le duc passait pour se rendre à la cathédrale, était placé un grand tableau représentant deux anges, lesquels portaient chacun un lys fleuri, avec une inscription signifiant :

« Ces symboles sont portés par la main des anges, » parce que Dieu tient depuis longtemps cette ville » sous sa protection particulière, à cause des objets » sacrés de son culte qu'elle a honorés et honorera » toujours sous ses heureux auspices. Elle ne vous est » pas moins chère, ô Duc! puisqu'elle est à vous par » le don de Dieu. »

Au carrefour de la Trinité, des musiciens, placés sur un théâtre, formaient un concert de voix et d'instruments; sur les ponts on avait élevé un arc de triomphe d'une belle architecture; il était orné des statues de cinq rois, aïeux du duc d'Anjou, au-dessus desquelles on lisait ces vers :

Dux multis atavis edite regibus,
Externis aliis regibus impera,
Ut virtute tuâ magnanimi patres
Vinci sub tumuli marmore gaudeant.

« Vous qui comptez des rois pour ancêtres, com-
» mandez aux autres rois, afin que vos magnifiques
» aïeux se réjouissent sous les marbres de leurs tom-
» beaux d'avoir été surpassés par vous. »

A la porte Chapelière on avait placé un grand tableau reproduisant plusieurs actions glorieuses de François Ier. On y voyait ce prince passant les Alpes, en regardant les muses et les beaux-arts qui le suivaient en France. Au bas du tableau on avait tracé ce quatrain :

« Le grand François premier vit premier les neuf sœurs
» Foulant d'un pied léger l'herbe, aux sons d'Apollon;
» Mais toi, qui as de lui beaucoup plus que le nom,
» Enchaîne du dieu Mars les tragiques fureurs. »

Vers le haut de la rue Baudrière on voyait un autre tableau représentant la ville d'Angers, avec des vers qu'on peut traduire ainsi :

« Prince, vivez, ainsi que le roi votre frère, un grand
» nombre d'années, et terrassez tous les ennemis étran-
» gers de ce royaume. Chassez de la cour et du barreau
» l'amour honteux d'un gain sordide; bannissez du sé-
» jour des dieux et frappez le crime avec un fer ven-
» geur; protégez l'innocence; que l'empire français se
» soutienne et s'accroisse par la force de votre union. »

Cette magnifique réception, que les Angevins firent au duc d'Anjou, peint assez fidèlement le fond de bonté et de générosité, qui, dans tous les temps, paraît avoir formé le caractère distinctif des habitants de cette province. A la vue de leur duc, ils semblaient oublier les insultes, les vexations, les brigandages sans nombre de son favori, leur gouverneur; tandis que celui-ci, bravant avec insolence l'indignation publique, marchait tranquillement auprès de son maître.

Après avoir fait son entrée à la cathédrale, le prince fut conduit au château, où la ville lui donna un repas splendide. En sortant de table, il passa dans une salle dont les fenêtres ouvraient du côté de la rivière, sur laquelle on avait tout préparé pour lui donner le spectacle d'une naumachie et de l'attaque d'un château élevé au milieu des eaux sur deux grands bateaux joints ensemble. Ce château, en forme de donjon, était défendu par soixante hommes armés. Cinq galiotes, chargées de combattants, devaient l'attaquer et le prendre; elles étaient commandées par les principaux marchands de la ville.

La première avait pour capitaine Pierre Legouz et pour enseigne Jean Chopin; ils étaient vêtus, ainsi que tout leur équipage, en habits turcs. La seconde avait pour commandant René Dufay; le costume de l'officier et de ses soldats était celui des sauvages. L'équipage de la troisième, commandée par Joyau, était en habits moscovites. Celui de la quatrième, dont le capitaine se nommait Bourgeois Delhommeau, avait ses soldats vêtus comme ceux de la seconde; enfin la cinquième était montée par une troupe de jeunes gens, vêtus de diverses manières, qui formaient comme un corps d'enfants perdus.

Toutes ces galiotes, armées de fauconneaux et de couleuvrines, étaient conduites par des matelots qui manœuvraient avec autant de force que d'adresse. Elles descendirent la Maine jusqu'à moitié chemin de la Baumette et furent ramenées à quelque distance du fort, qu'elles saluèrent, en l'approchant, d'une décharge de leurs arquebuses. Le fort rendit le salut, et le combat commença. Le château fut attaqué successi-

vement par chacune des galiotes, d'abord par les fauconneaux, puis avec les arquebuses, ensuite de plus près, les armes à la main. Pour mieux figurer un combat réel, les combattants faisaient sauter en l'air et retomber sur l'eau, qui en fut bientôt couverte, des têtes, des bras et des jambes de carton peint, des piques, des flèches, des carquois et différentes autres espèces d'armes brisées.

Ce combat durait depuis plus d'une heure, lorsque la cinquième galiote parut ne plus se soutenir que difficilement sur l'eau, et finit par couler bas, après avoir éprouvé de nouvelles décharges de l'artillerie du fort. Ceux qui la montaient avaient été choisis parmi les meilleurs nageurs; on les vit bientôt gagner le bord de la rivière. Les quatre autres galiotes s'approchèrent aussitôt du château, l'assaillirent de toutes parts, et s'en emparèrent après une longue et vive résistance. Ceux qui se défendaient encore montèrent dans la tour qui était au milieu du fort et s'y soutinrent quelque temps; mais il fallut enfin se rendre. Alors une jeune personne en habits de nymphe, remarquable par son extrême beauté, sortit de la forteteresse et la céda aux vainqueurs. Elle fut conduite et présentée au duc d'Anjou, à qui elle fit un compliment relatif à la foi et hommage que la ville lui rendait par sa bouche.

Toute la dépense de ce spectacle, qui rassembla plus de soixante mille personnes dans la ville d'Angers, fut supportée par les capitaines des cinq galiotes, et monta à plus de vingt-cinq mille francs de notre monnaie. Dans cette fête tout fut dirigé avec tant d'ordre et d'adresse que, par un bonheur rare en pareille circons-

tance, il n'arriva pas le moindre accident à tous ceux qui jouèrent un rôle dans cette mémorable journée [1].

CHAPITRE XXI.

Le château de la Coutancière. — Le gouverneur d'Anjou assassiné par le gouverneur de Saumur.

1579. Le château de la Coutancière, que l'on voit dans la commune de Brain, près Saumur, était autrefois environné d'un large fossé rempli d'eau, que l'on traversait sur un pont-levis; une grande galerie en aile réunissait le principal corps de logis à la chapelle. Aujourd'hui les fossés sont en partie comblés, la galerie et la chapelle démolies; cependant, tel qu'il est, il annonce encore l'ancienne habitation d'un puissant seigneur. Il fut le théâtre des derniers exploits de Bussy d'Amboise, gouverneur ou plutôt tyran de l'Anjou.

La province, écrasée sous le poids des vexations de ce favori sanguinaire, était tellement opprimée et affaiblie qu'elle n'avait plus la force de se plaindre. Cependant un gentilhomme angevin, dont on doit regretter que l'histoire ne nous ait pas transmis le nom, eut le noble courage de lui adresser quelques remontrances, dans l'espoir d'adoucir cette âme féroce, qui faisait souvent le mal pour le seul plaisir de le faire. « Si vous » ne m'étiez ami, répondit Bussy, je vous ferois cons» truire votre remontrance avec le poignard. Conten-

[1] *Mémoires inédits* de M. l'abbé Rangeard.

» tez-vous que je sais comme le villain (le peuple) doit » être traité. »

Bussy d'Amboise était un des hommes les plus débauchés de son siècle; il se vantait publiquement des faveurs qu'il prétendait avoir reçues des premières dames de la cour. L'une de celles qu'il mettait au rang de ses conquêtes était la comtesse de Montsoreau, dont les grâces et la beauté attiraient à sa suite ce qu'il y avait de plus grand et de plus distingué parmi les courtisans. Elle était alors au château de la Coutancière, où il allait la voir souvent. Il en fit imprudemment la confidence au duc d'Anjou dans une de ses lettres, et par une odieuse indiscrétion, il s'y permit les détails les plus humiliants pour cette dame, sur toutes les faiblesses qu'elle avait eues pour lui. Le duc, plus imprudent et plus méchant encore, en fit part au roi son frère, qu'il savait mécontent de Bussy. « Le gouver- » neur de Saumur, dit un jour le roi, est un mauvais » chasseur (Montsoreau était grand veneur du prince); » il a laissé prendre sa bête dans les rets de Bussy. » Cette cruelle plaisanterie prononcée assez haut par le roi pour être entendue de tous ceux qui l'approchaient, ne fut que trop fidèlement rapportée au comte de Montsoreau. Celui-ci, furieux, part aussitôt, et se rend à sa terre de la Coutancière. Il entre brusquement dans l'appartement de la comtesse, l'accable des plus violents reproches, la menace de sa vengeance, la contraint, en lui mettant le pistolet à la gorge, d'écrire sur-le-champ à Bussy, et de lui donner un rendez-vous dans l'un de ses appartements pour une nuit qu'il lui indique. Bussy, persuadé de l'absence du comte de Montsoreau, se rend à l'heure indiquée, ac-

compagné du seul Colasseau, lieutenant criminel de la sénéchaussée de Saumur, son ami et l'intermédiaire de ses liaisons avec la comtesse. Il est introduit dans l'appartement désigné, où, loin d'y trouver celle qu'il souhaitait, il voit paraître le comte et dix à douze de ses domestiques armés, qui tous se jettent à la fois sur lui et l'assaillent de toutes parts. Bussy tire son épée, blesse grièvement quatre de ses adversaires, et se défend avec fureur jusqu'au moment où son épée s'étant rompue, il ne lui en reste plus que le tronçon dans la main. Les bancs, les tables, les escabeaux qu'il put saisir lui servirent encore quelques moments de défense, et tout blessé qu'il était, il épiait le moment de se lancer, par une des croisées ouvertes, dans les fossés du château, lorsqu'un nouveau coup, porté par derrière, le fit tomber mort aux pieds de son ennemi.

Assassiné par le comte de Montsoreau, qui en avait assassiné tant d'autres à Saumur, à Angers, n'était-ce pas mourir par la main du bourreau? Ainsi la justice divine punit quelquefois sur la terre les grands coupables, lorsque le rang ou la faveur les élèvent au-dessus des lois.

Colasseau, retenu dans une autre chambre, n'eut pas une fin moins tragique. Les gens du comte l'étouffèrent en lui enfonçant violemment la langue dans la gorge. Son corps et celui de Bussy, jetés dans les fossés, en furent retirés et apportés à Saumur, où on les inhuma le 19 août.

Telle fut, à l'âge de trente ans, la fin de Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou; on peut ajouter à cette dignité celle d'abbé commendataire; car, non content de tous les trésors que ses exactions lui procuraient, il

convoita encore les biens de l'Eglise, et eut le crédit de se faire donner la riche abbaye de Bourgueil, près Saumur [1].

Du courage, des talents militaires ont mérité à Bussy l'honneur d'être placé au rang des plus grands capitaines de son temps, et Brantôme en a fait l'éloge. Mais, quels qu'aient été sa valeur et son mérite, l'Anjou ne peut voir en lui qu'un tyran détestable. Sa hauteur lui avait déjà fait perdre une partie des bonnes grâces de son maître, le duc d'Anjou, et l'on croit que ce prince saisit avec plaisir l'occasion de s'en défaire, par la manière dont il favorisa Montsoreau dans sa vengeance [2].

CHAPITRE XXII.

Dernier concile tenu en Anjou. — Simon de Maillé-Brézé, archevêque de Tours.

Pour satisfaire aux dispositions du concile de Trente, 1583.
Simon de Maillé-Brézé, archevêque de Tours, avait assemblé, au mois de mai, un concile provincial dans sa métropole; mais la peste s'étant manifestée en Touraine, le concile fut transféré à Angers au mois de septembre de la même année. Le chapitre de l'Eglise d'Angers prit toutes les mesures sanitaires que lui suggéra sa prudence. Il ordonna que les maisons des cha-

[1] *Mém. pour servir à l'Histoire de France*, t. I, p. 110 et 111.
[2] *Mémoires inédits* de M. l'abbé Rangeard.

noines seraient purifiées en dedans et en dehors; que les pauvres seraient exclus de la cathédrale pendant tout le temps que durerait le concile. Cependant le docte prieur de Chemillé fut atteint de la contagion, dont il mourut, au commencement de la session.

Des onze évêques suffragants de Tours, huit seulement assistèrent à ce concile, auquel se trouvèrent plusieurs députés du second ordre du clergé, d'un mérite très distingué; on cite, entr'autres, deux Angevins, Pierre Marquis, prieur claustral de l'abbaye de Saint-Nicolas, et Pierre Breslay, prieur de Chemillé, chanoine de l'Eglise d'Angers, et un des promoteurs du concile.

Le 1er septembre, à sept heures du matin, les évêques, revêtus du camail et du rochet, les députés des chapitres et des diocèses, en surplis, s'assemblèrent dans le palais épiscopal, où était descendu Simon de Maillé; ils en sortirent ensuite processionnellement avec l'archevêque, et se rendirent dans l'église cathédrale pour assister à la messe du Saint-Esprit. Après la messe et le sermon, l'archevêque s'étant revêtu d'un amict, d'une aube, d'une tunique et d'une étole, et les autres évêques ayant pris des chapes et leurs mitres, ils entrèrent dans le chœur avec les autres députés aussi en chapes.

Chacun d'eux ayant pris place, suivant sa dignité, sur des siéges disposés en demi-cercle, l'archevêque s'assit au centre dans un fauteuil, en face des évêques; puis s'étant levé, après avoir fait à genoux une courte prière, il prononça à haute voix cette formule, qu'il répéta trois fois : « Vous plaît-il, mes chers frères, » que notre concile provincial, qui a été transféré dans

» cette ville et dans cette église, soit continué et » achevé? » Tous les pères ayant répondu affirmativement, il ajouta : « Puisque vous l'avez agréable, de» main, à huit heures du matin, nous continuerons » cette session dans la chapelle de Sainte-Anne de » l'église d'Angers, au nom du Père, du Fils et du » Saint-Esprit. »

Nous n'entrerons point dans le détail de toutes les cérémonies ecclésiastiques qui eurent lieu à l'occasion de ce concile, nous rapporterons seulement et très succinctement ce qu'on y décida.

Les pères du concile firent d'abord leur profession de foi et des prières pour la santé du roi, Henri III, et pour la prospérité de son royaume. Ils ordonnèrent ensuite qu'on supplierait le pape de donner aux évêques de la province de Touraine, à leurs grands vicaires et officiaux, la faculté d'absoudre de l'hérésie et de recevoir les hérétiques dans l'église après leur abjuration; de défendre aux évêques de donner des attestations de vie et mœurs, pour obtenir des bénéfices, à d'autres clercs que ceux de leurs diocèses, et non à des étrangers : qu'on prierait Sa Sainteté de prescrire, dans les provisions qu'elle donnerait des bénéfices, l'obligation, pour ceux qui en seront pourvus, de faire serment qu'ils n'ont point commis de simonie et de confidence pour les obtenir, et que l'examen en sera renvoyé aux évêques : que l'on demanderait au roi de restituer au clergé la faculté d'élire les évêques et les abbés; que, si le monarque ne juge pas à propos de rendre ce droit, on le suppliera de ne donner aux églises que d'excellents sujets, et, surtout, de ne point admettre les appels comme d'abus, de ce qui aura été décidé

dans le concile, ou que, s'il les admet, au moins, par provision, les décrets en seront observés, c'est-à-dire que les appels seront dévolutifs et non suspensifs, sans quoi il serait inutile de tenir désormais aucun concile.

Plusieurs questions importantes sur les sacrements furent débattues, expliquées et résolues. Le concile s'occupa aussi des devins, magiciens et autres personnages qui étaient supposés user d'enchantements, de prestiges, de sortiléges, de charmes, d'anneaux, de philactères, de maléfices, pour guérir les maladies, et il exhorta les prédicateurs à persuader le peuple du danger de toutes ces superstitions.

Le concile étant terminé, Simon de Maillé en envoya les décrets au pape Grégoire XIII, en le priant de les faire examiner et de les approuver ensuite, afin qu'il pût les faire exécuter dans sa juridiction. Il les adressa aussi au roi, pour en obtenir le pouvoir de contraindre légalement ceux qui refuseraient de s'y soumettre [1].

Simon de Maillé-Brézé s'est placé, par ses talents et ses vertus, au rang des ecclésiastiques les plus distingués qu'ait produits l'Anjou. Il assista aux états-généraux du royaume tenus à Paris en 1557; le roi Charles IX l'appela au fameux colloque de Poissy en 1561. Il accompagna le cardinal de Lorraine au concile de Trente en 1562, et y prononça plusieurs discours qui lui méritèrent l'estime des plus savants hommes de l'Europe, qui faisaient partie de cette célèbre assemblée. Son zèle pour la religion catholique le fit soupçonner d'être dans les intérêts de la Ligue; ce soupçon et les embûches que lui tendirent ses ennemis l'obli-

1 *Registres de la cathédrale d'Angers.*

gèrent de quitter son diocèse en 1588; il revint en Anjou à sa maison de l'Ambroise, à deux lieues d'Angers. Dans cette retraite, il se livra à l'inclination qu'il avait toujours eue pour l'étude, et ce fut là aussi qu'il manqua d'être victime d'un accident épouvantable. Il reposait en sa chambre à coucher, quand le bâtiment dont elle dépendait, et qu'il avait fait construire, vint à crouler tout à coup; enseveli sous les ruines avec une partie de sa famille et de ses gens, le prélat seul fut retrouvé sain et sauf.

CHAPITRE XXIII.

Charles de Cossé, comte de Brissac, gouverneur d'Anjou. — Tentatives des calvinistes pour s'emparer de Saumur. — Surprise du château d'Angers. — Supplice du capitaine du Hallot. Peste. — Angevins à la bataille de Coutras. — Dévouement des magistrats. — Bannis. — Visites domiciliaires.

L'un des principaux seigneurs de cette province, Charles de Cossé, comte de Brissac, entièrement dévoué à la Ligue, esprit singulier, rempli des idées de l'ancienne chevalerie, et qui aurait voulu rétablir l'empire romain sur les débris de la monarchie française, obtint, de Henri III, le gouvernement de l'Anjou, vacant par la mort tragique de Bussy. Le comte, attaché depuis longtemps à la maison de Guise, avait toujours dissimulé ses sentiments dans les occasions qu'il avait eues de se montrer; mais il n'en perdait aucune d'assurer à son parti l'attachement des villes et des provinces où il commandait. La comtesse, son

1584. épouse, venait d'accoucher d'une fille; Brissac voulut qu'elle fût tenue sur les fonds de baptême par le maire d'Angers. Cette première charge municipale était alors occupée par Morin de la Gendrie, qui fut flatté de la demande du gouverneur. L'enfant eut pour marraines l'épouse de Boylesve, lieutenant-général, et celle de Louet, lieutenant particulier au siége présidial. Après la cérémonie, à laquelle assistèrent un grand nombre des principaux habitants de la ville et de la province, le comte donna une fête magnifique à cette brillante assemblée.

1585. Le duc d'Elbœuf, l'un des chefs de la Ligue, survint à Angers le lendemain de cette fête, et se concerta avec Brissac sur les moyens de s'emparer de Saumur, à l'exemple de plusieurs gouverneurs de province, qui, sous le prétexte de mettre les villes en défense contre les calvinistes, s'en rendaient maîtres, et y plaçaient des garnisons composées d'hommes qui leur étaient entièrement dévoués. Mais plusieurs gentilshommes et bourgeois de Saumur, ayant eu connaissance des desseins du gouverneur d'Anjou, firent échouer ses projets, et la ville resta fidèle au roi. Les mouvements des troupes que Brissac tenait aux portes d'Angers, jointes à deux cents hommes tirés de la garnison des Ponts-de-Cé, qui devaient seconder l'entreprise sur Saumur, alarmèrent les habitants d'Angers, que le comte n'avait pas encore séduits. Ils prirent les armes, menacèrent d'en venir aux mains, et les esprits ne se calmèrent que sur les protestations réitérées du gouverneur, qui déclara ne vouloir rien entreprendre contre le vœu des citoyens.

Les chefs de la Ligue, résolus d'ôter au roi de Na-

varre les moyens de succéder à Henri III, faisaient tous leurs efforts pour déterminer celui-ci, malgré sa répugnance bien connue, à guerroyer de nouveau contre ses sujets calvinistes et leur chef, le roi de Navarre, son beau-frère. La paix, ménagée par le duc d'Anjou, avait suspendu les hostilités, et les protestants jouissaient du libre exercice de leur religion. Le comte de Brissac entreprit de les y troubler dans son gouvernement, avec l'espérance que ceux-ci, mécontents, se poseraient en état de résistance, et forceraient le roi à se déclarer contr'eux. Sous prétexte de mettre des bornes à leurs prétentions, et contre la teneur des édits, il fit arrêter un nombre considérable de calvinistes de la province, les renferma dans le château d'Angers, et ne les en laissa sortir qu'après avoir estimé à prix d'argent la liberté qu'il leur rendait.

Une pareille conduite, jointe à la tentative faite sur Saumur, annonçait au roi ce qu'il devait attendre des sentiments et des liaisons du gouverneur qu'il avait donné à l'Anjou. Mais ce prince, engourdi dans la mollesse, semblait, par son apathie, favoriser l'audace de ses ennemis. Il laissait échapper de ses mains l'autorité nécessaire pour réprimer et punir leurs attentats. Il venait de signer à Nemours, d'après les conseils timides ou intéressés de sa mère, un traité ménagé par elle, qui désarmait à la vérité les ligueurs, mais qui le mettait dans leur dépendance, et le jetait, malgré lui, dans la nécessité de reprendre les armes contre les protestants.

Le comte de Brissac, soupçonnant la fidélité du capitaine du Hallot qui commandait la ville et le château d'Angers, le destitua, et il le remplaça par un

officier normand, nommé Boucaulles. Celui-ci, ayant été obligé de s'absenter, confia le commandement de la place à un capitaine grec : cet étranger faisait son service assez négligemment; le capitaine du Hallot, qui le savait et qui avait conservé des intelligences parmi la garnison, rassemble promptement quelques officiers et soldats, charge un capitaine nommé Dufresne, homme fort entreprenant, de s'introduire dans le corps-de-garde du château; il y trouve le Grec, qui jouait au tric-trac, le tue, ainsi que deux soldats, et, dans un instant, il se rend maître de la forteresse.

Pendant ce coup de main, du Hallot se promenait sur l'esplanade qui est devant le pont-levis du côté de la Cité. Quelques coups d'arquebuse avaient éveillé l'attention des habitants voisins; Cochelin, procureur du roi au présidial, et d'autres officiers de justice, accoururent au premier bruit, et trouvèrent du Hallot, qui leur apprit que cette surprise du château s'était faite par ordre du roi, qu'il était gouverneur de la place, et qu'il agissait pour délivrer la ville des vexations des troupes du comte de Brissac. Cochelin lui demanda la communication des ordres qu'il disait avoir reçus de la cour, et la permission d'entrer avec le lieutenant-général civil dans le château pour y dresser un inventaire de ce qui s'y trouvait. Du Hallot s'avança aussitôt avec eux et un assez grand nombre d'habitants vers la porte; il appelle le capitaine Dufresne, qui parut derrière le guichet, et leur dit qu'en effet, il avait pris le château d'après l'ordre qu'il en avait reçu de du Hallot, qui lui avait communiqué une lettre du roi à ce sujet; qu'il ignorait si cette lettre était vraie ou supposée, mais qu'il ne laisserait entrer que du

Hallot, son commandant. Cochelin insiste, et somme du Hallot de le faire entrer lui et ceux qui l'accompagnent; alors les soldats paraissent sur les murs, et déclarent qu'ils n'ouvriront la porte que pour leur capitaine. Aussitôt le procureur du roi arrête du Hallot, et les habitants qui étaient présents le conduisent dans les prisons.

Cet événement excita une grande fermentation dans les esprits; le maire, les échevins, les tribunaux s'assemblèrent pour veiller à la sûreté de la ville; ils arrêtèrent que le pont du château, du côté de la campagne, serait démoli sur-le-champ, afin d'empêcher les secours d'y entrer, et, dans la crainte que la garnison ne tirât sur les travailleurs, on fit sortir du Hallot de sa prison, et on le plaça devant les pionniers. Ensuite on dépêcha un courrier au roi, qui envoya un de ses officiers sommer en son nom la garnison de rendre le château aux habitants; mais les soldats déclarèrent qu'ils ne rendraient la place qu'après être assurés de leur pardon. Cette réponse fut transmise à la cour, et, en attendant de nouveaux ordres, on fit de larges et profondes tranchées pour couper tous les chemins qui avoisinaient les Lices, et on établit en divers endroits des corps-de-garde occupés par cinq cents habitants, qui y faisaient le service nuit et jour, sous les ordres des gentilshommes de la province. Le prince de Condé, qui, après avoir passé la Loire, s'était cantonné à Beaufort, vint, avec quatre mille hommes, attaquer le faubourg Bressigny, et tenter de donner du secours à la garnison du château; mais il fut vivement repoussé, et avec beaucoup de perte, par les soldats et les habitants chargés de la défense de ce faubourg.

Huillé, sergent royal, qui commandait un détachement campé à la Croix-Montaillé, y fut tué, après s'être distingué par des prodiges de valeur.

La ville était dans cet état depuis vingt-six jours, lorsque Dubouchage, nouveau gouverneur d'Anjou, y arriva avec des lettres d'absolution et de pardon pour ceux qui avaient pris le château. Du Hallot fut seul excepté de cette amnistie, et ce malheureux officier, désavoué par le roi, qui, dans la crainte d'aigrir encore les ligueurs, n'osa reconnaître l'ordre qu'il lui avait donné, subit l'affreux tourment de la torture, et fut ensuite rompu vif sur la place du Pilori : grand et cruel exemple pour ceux qui, dans les guerres civiles, se trouvent dans la nécessité de servir sous un prince faible, sans vertu et sans foi !

Dubouchage, ayant pris possession du château, y mit une nouvelle garnison, sous les ordres du capitaine Donadieu de Puicharic, et fit dresser un inventaire de tout ce qui s'y trouvait; mais, pendant qu'on y procédait, des soldats de l'ancienne garnison qui savaient où le comte de Brissac avait fait cacher sa vaisselle d'or, d'argent et autres richesses, s'emparèrent de ces effets précieux, valant plus de deux cent mille livres, et les descendirent par les fossés du côté des Lices; en sorte que le comte perdit en même temps son trésor et son gouvernement.

L'artillerie et les boulets, trouvés dans le château, furent transportés, une partie à Chinon, et l'autre à Paris; il fut décidé, par ordre du roi, que cette forteresse serait démolie depuis la porte Toussaint jusqu'au port Ligny. Le marché en fut passé à raison de cent écus pour la démolition de chaque tour, qui étaient

riva le jour de la Toussaint, avec environ quatre cents hommes et quelques pièces de canon; mais les ligueurs étant beaucoup plus forts, il s'aboucha avec leur commandant, et fit un traité de neutralité, par lequel il fut convenu que la garnison serait composée d'un égal nombre de soldats des deux partis, sous le commandement du seigneur de Saint-Jean des Mauvrets. Cet arrangement, qui paraît bien extraordinaire, était néanmoins fort sage; il conservait un château appartenant au comte de Brissac, qui avait un grand crédit dans la Ligue, et il le disposait à prêter l'oreille aux propositions qu'on pourrait lui faire; il épargnait beaucoup de sang, qui aurait été versé de part et d'autre, pour une place de peu d'importance; enfin l'événement l'a justifié : cinq ans après, le comte, étant gouverneur de Paris, favorisa l'entrée d'Henri IV dans la capitale de son royaume.

Les troupes royales allèrent ensuite surprendre le bourg de Morànnes, dans lequel il y avait un château bien fortifié; mais, ne se trouvant pas en nombre pour le réduire, elles se contentèrent de piller les habitants et ceux des campagnes voisines; le mal fut très grand et le butin très petit; le pays était déjà tellement ruiné, que les soldats s'en retournèrent plus chargés de malédictions que d'argent.

Cependant le roi venait de soumettre la ville du Mans, et Bois-Dauphin, qui y commandait pour la Ligue, s'était retiré en toute hâte à Sablé, qui lui appartenait, croyant pouvoir s'y maintenir. Henri s'avança pour l'assiéger, mais sa seule présence fit tomber les armes des mains aux habitants, qui se rendirent à discrétion, en demandant un pardon qui leur

fut généreusement accordé. Les villes de Laval et de Châteaugontier imitèrent cet exemple. Le roi permit aux habitants d'Angers, qui avaient été bannis ou qui s'étaient réfugiés dans ces villes, de retourner dans leurs foyers. Les garnisons qui tenaient, pour la Ligue, les forts de Segré, de Morannes, de Cheffes et autres petites places, en sortirent volontairement et se rangèrent sous les drapeaux du roi. Les habitans de ces lieux fortifiés s'empressèrent de les raser, afin d'empêcher qu'ils ne servissent, dans la suite, à d'autres garnisons.

1590. Le gouverneur d'Angers, La Rochepot, ayant rassemblé environ deux mille cinq cents hommes, tant d'infanterie que de cavalerie et quelques canons, se mit à leur tête et partit, pour aller à Beaupreau, le 17 juillet, dans l'intention de soumettre les places des Mauges et de protéger les travaux de la moisson. Il attaqua d'abord le château de Chalonnes, qui capitula; arrivé à Beaupreau, il investit la ville, battit les murailles, et aussitôt que la brèche fut ouverte, la garnison se rendit et sortit de la place avec les honneurs de la guerre. Il s'en revint à Angers par Brissac, toujours guerroyant contre les châteaux, bourgs et villages occupés par les ligueurs, qui, chassés d'un poste, se retiraient dans un autre.

Tandis que La Rochepot et ses troupes tâchaient de soumettre l'Anjou au roi, un chanoine dignitaire de la cathédrale, nommé Girault, prêchait ouvertement la révolte par des sermons remplis des plus violentes imprécations contre le monarque, disant que les catholiques ne pouvaient le considérer comme leur légitime souverain, puisque le saint-siége l'avait excommunié.

Le parlement, séant à Tours, fit arrêter ce prédicateur fanatique, qui fut condamné à faire amende honorable, nu en chemise, la torche à la main, devant l'église cathédrale d'Angers, à payer une amende pécuniaire, et à être banni de l'Anjou, du Maine et de la Touraine pendant neuf ans; ce qui fut exécuté le 8 août. Girault, plein des idées que lui inspirait un zèle exalté, souffrit cette humiliante condamnation avec le courage d'un martyr. Il se retira à Nantes, sous la protection du duc de Mercœur, où il fit imprimer son apologie, dans laquelle il rapporte que, parmi les dix-huit habitants d'Angers emprisonnés avec lui et pour la même cause, Jean Bernard, âgé de plus de soixante ans, fut fouetté dans les carrefours, et remis en prison jusqu'à ce qu'il eût payé une amende de cent francs. Louettière, curé de Saint-Denis, et Rossignol, curé de la Trinité, prévinrent leur jugement en s'échappant des prisons. Ils furent condamnés à être pendus; ce qui ne fut exécuté que par effigie. Ces mesures sévères imposèrent silence aux plus hardis, et continrent le parti des ligueurs, encore très fort dans cette province.

La Rochepot, continuant ses excursions dans les environs d'Angers, se rendit maître de l'église de Rochefort après avoir tué le capitaine qui y commandait, et il livra ensuite le bourg et ses habitants à la discrétion de ses soldats. Les églises, ainsi changées en forteresses, devenaient souvent la proie des flammes, lorsqu'elles opposaient aux assiégeants une résistance trop opiniâtre, et c'était au nom d'un Dieu de paix que le sang des chrétiens, versé par leurs frères, ruisselait tous les jours dans ses temples et sur ses autels!

De là, La Rochepot passa dans les îles Lambardières et dans celle de Béhuard; il s'empara des fortifications que les ligueurs y avaient fait construire, et y plaça des garnisons de ses troupes.

L'officier qui commandait à Brissac n'observant pas le traité de neutralité qu'il avait fait avec La Rochepot, celui-ci alla le 30 août mettre le siége devant cette place avec quinze cents hommes. Dans la nuit, l'officier fit une sortie si vigoureuse et si bien concertée, qu'il fut sur le point d'enlever l'artillerie des assiégeants après les avoir forcés dans leurs retranchements. Il y eut un grand nombre de morts de part et d'autre. Le lendemain, La Rochepot fit battre les murs avec son artillerie; la brèche fut ouverte, mais elle fut réparée avant qu'il pût y monter. Voyant, par la vigoureuse défense des assiégés, que ce siége serait long, il écrivit au maire d'Angers de lui envoyer plusieurs compagnies d'habitants. Elles se mirent en marche, mais la plupart de ceux qui les composaient s'arrêtèrent aux Ponts-de-Cé, qu'ils considéraient comme un des faubourgs d'Angers, et ils refusèrent de passer outre, prétendant qu'ils n'étaient pas obligés de faire la guerre hors de leurs murs, et qu'on ne pouvait les y contraindre : ils avaient raison, c'était un des priviléges qui leur avaient été octroyés par la charte de Louis XI. La Rochepot se trouva obligé de lever le siége le 1er septembre, et, pour dissimuler le mauvais succès de cette entreprise, il se porta sur Beaufort, et de là sur Sablé, pour reprendre cette ville, et délivrer
1591. le château qui tenait pour le roi, et qui était assiégé par les ligueurs.

L'année suivante se passa en escarmouches, en af-

faires de postes pris et repris alternativement par les royalistes et les ligueurs. La plus remarquable de ces affaires fut la prise de Chemillé par le prince de Conti, qui s'en rendit maître après plusieurs assauts très meurtriers et vigoureusement soutenus. Les ligueurs sortirent de la place, les officiers avec leurs chevaux, les soldats avec la verge blanche, abandonnant ainsi les habitants à la discrétion du prince, qui ne fut point assez maître de ses troupes pour empêcher que la ville ne fût pillée, les filles et les femmes violées, on pourrait dire suivant l'usage, car cette cruelle guerre durait depuis trente ans.

CHAPITRE XXVII.

Siége de Craon. — L'armée royale défaite par les ligueurs. — Peste. — Famine. — Gentilshommes angevins ennemis d'Henri IV. — Prétextes et causes des guerres civiles.

Quelque parti qu'on prenne dans les guerres civiles, 1592.
on n'est certain que d'une seule chose, c'est qu'il faut souffrir : le vainqueur prouve toujours que sa cause est la meilleure; la raison, la justice, ne sont jamais d'aucun poids dans les affaires que l'on décide par le sort des armes; ce qui était vertu et courage la veille, devient souvent crime et lâcheté le lendemain.

La petite ville de Craon, par l'influence de la noblesse de ce canton, s'était déclarée pour la Ligue; il y avait déjà trois ans qu'Henri IV était sur le trône, et elle s'obstinait encore à ne pas vouloir le reconnaître pour son souverain. Cette place, dont les faubourgs

venaient d'être rasés par ordre d'Urbain de Laval, était assez bien fortifiée, mais elle n'avait pour garnison que quatre cents soldats et deux cents habitants, sous les ordres de Pierre Cornu, seigneur du Plessis de Côme, gentilhomme angevin, dont les ancêtres portaient le nom de *Diable*, qu'ils quittèrent en 1350 pour prendre celui de *Cornu*. Le prince de Conti et le duc de Montpensier, commandant l'armée royale [1], crurent qu'il était temps de soumettre enfin cette ville au roi; c'est pourquoi ils se déterminèrent à venir l'assiéger au mois d'avril, avec six mille sept cents hommes d'infanterie, huit cents de cavalerie et treize pièces de canon.

Le duc de Mercœur, chef des ligueurs des provinces de l'Ouest, ayant été informé du projet des princes, s'était, dès le mois de mars, dirigé vers Craon, avec un corps de six mille hommes, dont trois mille Espagnols. Il comptait dans son armée plusieurs gentilshommes angevins, entr'autres Gabriel de Goulaines, Philibert du Pied-du-Fou, René de Champagné, René d'Andigné, François Doruault, René du Chesne, Pierre Pierres de la Perraudière, Jean de Gennes et Antoine le Gay de Vaugirault. Le duc se tint d'abord à quelque distance de l'armée royale, puis il s'en approcha peu à peu, à quatre, trois et deux lieues; puis enfin, jugeant qu'il était en mesure de frapper un grand coup pour faire lever le siége, il se mit en marche dans la

[1] Trois semaines avant la bataille de Craon, des soldats de l'armée du prince de Conti entrèrent dans l'église de Villevêque au moment où l'on disait la messe; après avoir cruellement maltraité le prêtre, ils violèrent toutes les femmes et les filles qui s'y trouvaient pour faire leurs pâques.

nuit du 20 mai, et arriva le 21, au matin, à la petite rivière de Bouche-d'Usure, dont le passage lui fut disputé pendant le reste de la journée. L'armée royale, voyant qu'elle allait être attaquée, se concentra pendant la nuit, et se trouva rangée en bataille le 22, à la pointe du jour. Par cette manœuvre, un des côtés de la ville se trouva découvert, ce qui fit pressentir à la garnison qu'il lui arrivait des secours. Le brave Le Cornu, qui, par sa belle défense, avait déjà fait beaucoup de mal aux assiégeants, dispose tout pour une vigoureuse sortie; il se met à la tête de plusieurs compagnies d'élite, s'empare des masures des faubourgs, même avant qu'elles soient entièrement évacuées, et tient par ce moyen, pendant cinq heures, en échec, l'arrière-garde de l'infanterie royale.

A onze heures, les armées se trouvèrent en présence; le duc de Mercœur donna le premier le signal du combat, en faisant tirer sur les haies derrière lesquelles les royalistes s'étaient retranchés. Ses arquebusiers eurent dès le commencement de l'action un avantage marqué; mais l'arrivée d'un renfort d'Anglais et de lansquenets [1], soutenus d'une compagnie de cavalerie, rétablit l'équilibre; ce combat dura cinq heures, sans que l'artillerie pût y prendre part, à cause de la difficulté de la manœuvre dans les chemins étroits et profonds. Vers les trois heures de l'après-midi, les ligueurs s'aperçurent que les munitions, et surtout les balles, manquaient à leurs ennemis, puisqu'ils les remplaçaient par des boutons. Cette pénurie de munitions obligea les royalistes à penser à la re-

[1] Fantassins allemands.

traite, mais elle fut mal ordonnée; le duc de Montpensier, général sans expérience, ne voulut pas profiter des avis qui lui furent donnés à ce sujet; il aurait fallu, pour la protéger, s'emparer d'un coteau qui était à droite du champ de bataille, et au pied duquel était le seul chemin par où l'on pouvait passer. Les ligueurs virent la faute, et en profitèrent, en plaçant sur ce même coteau des Espagnols, sous le feu desquels l'armée royale fut contrainte de défiler.

Il était trois heures et demie, lorsque le drapeau blanc commença de quitter le champ de bataille, et avec lui le prince de Conti, d'Anville et La Rochepot. Les maréchaux de camp laissèrent le commandement de la retraite au duc de Montpensier, qui fut aussitôt assailli en queue par la cavalerie; le commandant des chevau-légers, qui l'entouraient, fut tué à la première charge; les régiments, qui n'avaient pu être entièrement ralliés, suivaient en désordre; les Français, qui connaissaient le pays, se sauvaient à l'écart, en sautant les haies et les fossés pour éviter le dangereux défilé. Bientôt il ne resta plus auprès du duc de Montpensier que les Anglais, les lansquenets, le régiment de l'Etang et quelques gardes. Dans cette détresse, le duc envoie prier le prince de Conti de faire halte; à ce mot, d'Anville et La Rochepot tournent bride, arrivent sur le champ de bataille, suivis de la cornette blanche du prince, et trouvent Montpensier entouré de soldats qui n'ont plus de quoi tirer. Ils voient le duc de Mercœur qui s'avance à la tête de deux cents chevaux, bien serrés, ayant à sa droite six cents Espagnols, et à sa gauche quatre cents Français. On fit sur-le-champ, et de part et d'autre, une charge terrible;

mais le désordre de la retraite avait mis le découragement dans l'armée royale, le drapeau blanc fut renversé; Racan, qui le portait, fut pris, le régiment de l'Etang taillé en pièces; enfin ce carnage finit par faire crier de toutes parts, parmi les royalistes, ces mots, signal ordinaire de la déroute : *Sauve qui peut!* Le prince de Conti se retira à Châteaugontier, et le duc de Montpensier à Laval, après avoir rallié quelques Anglais et lansquenets. Ils avaient perdu environ neuf cents des uns et des autres, deux cents Français et treize pièces de canon.

Les Espagnols, qui avaient le plus contribué à faire tourner le résultat de cette journée à l'avantage du duc de Mercœur, eurent la cruauté de mettre à mort plusieurs des Français qui avaient été faits prisonniers par les ligueurs, et ceux-ci, non moins barbares, laissèrent très longtemps sans sépulture les cadavres dont les chemins et les champs étaient encombrés; et lorsqu'enfin ils les enterrèrent, ils les mirent dans des fosses si peu profondes et si peu recouvertes, que le canton en fut bientôt empesté; ce qui causa une contagion qui fit périr une partie de ceux que la guerre avait épargnés [1].

Par suite de ces désastres, la culture fut abandonnée, et un autre fléau, non moins terrible que la guerre et la peste, la famine, ne tarda pas à mettre le comble à la misère de ce malheureux pays. Le peuple de Craon, de Pouancé et des environs, fut obligé, pour prolonger sa pénible existence, d'aller dans les champs arracher des racines de fougère, de les faire

[1] D'Aubigné, t. III, p. 270.

sécher au four, et de les réduire en farine pour en faire du pain [1].

S'il était nécessaire de prouver combien les hommes d'un même pays se doivent réciproquement d'indulgence après les guerres civiles, ne suffirait-il pas de jeter les yeux sur les listes qui nous font connaître ceux qui les ont suscitées, et qui, suivant les circonstances, ont passé sans scrupule d'un parti dans l'autre? Les seigneurs angevins, que nous avons nommés au commencement de ce chapitre, et beaucoup d'autres, tels que les du Bellay, les La Tour-Landry, les Daillon, les de Chambes, les Montalais, les Beauvau, les Rougé, les Saint-Offange, se montrèrent, pendant la Ligue, les ennemis les plus opiniâtres de la maison de Bourbon; ils se seraient déclarés de même en sa faveur, si leur intérêt l'avait exigé. Si vous en doutez, consultez l'histoire, et bientôt vous serez convaincus, en lisant les traités de paix qui terminent tous ces sanglants débats, que la religion, l'intérêt public, la légitimité, sont souvent des prétextes dont on se sert pour satisfaire des ambitions particulières. Les peuples ne demandent aux rois que la justice; les courtisans leur demandent des biens, du pouvoir, des honneurs, des priviléges; si, pour les obtenir, il faut troubler la paix publique, le tocsin sonne et la guerre civile s'allume.

[1] Hiret, *Antiquités d'Anjou*, p. 529.

CHAPITRE XXVIII.

Sénéchaussée d'Anjou. — Présidial. — Palais de Justice. — Supplices des Angevins. — Cause célèbre. — La belle Angevine.

Les comtes d'Anjou, comme ceux des autres provinces, s'étant emparés de l'administration de la justice dans leurs états, et ne pouvant pas toujours la rendre en personne, à cause de la multiplicité de leurs affaires, et surtout des absences fréquentes que nécessitait l'état de guerre dans lequel ils étaient presque continuellement, nommèrent, pour la rendre en leur nom, un de leurs officiers, auquel ils donnèrent le titre de sénéchal. Le plus ancien *sénéchal* d'Anjou, dont nous ayons connaissance, est Lisois d'Amboise, qui fut revêtu de cette dignité par Foulques Nerra, l'an 1016. Les sénéchaux, obligés de suivre leurs maîtres à la guerre, se donnèrent, à leur tour, des substituts, qu'on nomma baillis, puis juges ordinaires; cette charge fut dans la suite érigée en titre d'office, sous le nom de *lieutenant-général civil* : Hervé Ricordelle fut le premier bailli d'Anjou, en 1100; en 1562, Simon Auveré prit le titre de juge-général d'Anjou; Pierre Poyet des Granges, frère du chancelier de ce nom, fut le premier lieutenant-général civil, en 1559.

Nous avons eu en Anjou soixante-cinq sénéchaux; nous ne nous arrêterons qu'à Jeanne Desroches, qui posséda cette place après la mort d'Amaury de Craon, son mari, sénéchal du Maine, de la Touraine et de

l'Anjou. C'est la seule femme qui ait été revêtue de cette charge dans cette dernière province; ne pouvant en exercer elle-même les fonctions, elle se fit remplacer d'abord par Richard Le Clerc, qui prit la qualité de bailli de Jeanne, dame de Craon, sénéchalle d'Anjou, et ensuite par Guillaume de Fougères. On trouve, dans les archives de la couronne, un acte, donné à Paris au mois de janvier 1226, qui prouverait, s'il en était besoin, combien l'autorité du roi était alors restreinte par les grands; il porte que Jeanne de Craon promet au roi saint Louis de se soumettre au jugement de plusieurs seigneurs, si elle avait quelques différends avec lui, pour les sénéchaussées d'Anjou, de Touraine et du Maine [1].

Le bâtiment dans lequel le bailli, puis le juge d'Anjou, avaient successivement rendu la justice au nom du sénéchal, était situé entre la rue Saint-Michel et la place des Halles; il tombait en ruines au commencement du seizième siècle; Pierre Poyet, premier lieutenant-général civil, le fit rebâtir en 1555, tel qu'il existe encore aujourd'hui [2]. C'est un vaste bâtiment qu'on nomme le Palais. Il est entouré de maisons particulières qui ne laissent apercevoir que les deux portes extérieures, l'une du côté de la rue Saint-Michel, à laquelle on monte par un escalier en fer à cheval, l'autre du côté de la place des Halles. La salle des Pas-Perdus est décorée de deux statues, emblêmes de la force et de la justice; l'une tient une épée, l'autre une balance. Les autres pièces de ce Palais, qui servait à

[1] Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 213.
[2] En 1820.

toutes les juridictions, n'ont rien qui mérite une mention particulière.

Par son édit du mois de janvier 1551, Henri II établit les présidiaux; celui d'Angers fut installé le 20 juin 1552; il était composé d'un président [1], d'un lieutenant-général civil, d'un lieutenant-général criminel, d'un lieutenant-particulier criminel et assesseurs, et de trente-six conseillers, d'un avocat du roi et d'un procureur du roi. Cette compagnie, dont le nombre des conseillers fut réduit dans la suite, obtint en 1684, en considération de la fidélité de la ville d'Angers au roi, la permission de porter la robe rouge aux rentrées et dans les cérémonies publiques.

L'année de l'installation du présidial fut aussi celle d'une grande mortalité, dit laconiquement Louvet dans son journal, sans nous en apprendre la cause, et, continuant son registre mortuaire, il ajoute que, la même année, on brûla vif, pour crime d'hérésie, Jean de la Vignole; qu'en 1554 on fit bouillir vif aussi, et pour le même crime, Jean-Denis Soreau, après lui avoir coupé la langue. Deux ans après on brûla en effigie trente-trois personnes des deux sexes, entr'autres Léonard le Voyer, seigneur de Jaulnay, et sa femme, Denis Boismord, Mathieu du Cormier, Jean Yvon, Gilles Boisseau et François Chassebœuf; tous accusés et convaincus, non d'avoir tué, violé ou incendié, mais de crimes bien plus affreux et surtout beaucoup plus préjudiciables à la morale, à la religion, à la sûreté de l'Etat et à la vie des citoyens, enfin de forfaits inouïs et qu'aujourd'hui on a peine à concevoir, tant nos

[1] En 1633 on créa un second président.

mœurs sont dégénérées de la pureté et de l'innocence de celles de nos pères; ces malheureux étaient coupables d'avoir passé devant des statues, devant des croix, sans les saluer, d'avoir fait gras les jours maigres, et d'avoir prié Dieu en français; voilà ce qu'on appelait le *crime d'hérésie*, crime que tant de malheureux Angevins ont expié, les uns dans des brasiers ardents et les autres dans des chaudières bouillantes. D'après le journal de Louvet, qui, comme ligueur et zélé catholique, recueille avec complaisance tous ces détails, en les accompagnant d'imprécations contre les hérétiques, il paraît qu'anciennement ce dernier supplice était le plus en usage en Anjou; on en voit la représentation dans une tapisserie de la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Le seizième siècle, qui vit établir le présidial et s'élever le Palais de justice, vit aussi commencer devant ce tribunal un procès célèbre qui doit trouver ici sa place.

A cette époque naquirent deux femmes d'une beauté parfaite, l'une à Toulouse, l'autre à Angers, phénomène qui ne paraît presque jamais dans la même région et dans le même temps. Les charmes de la belle Languedocienne firent son bonheur et sa gloire, ceux de la belle Angevine firent sa honte et ses malheurs. A Toulouse, les troubadours célébraient la belle Paule; leurs chansons, leurs sonnets, ont toujours conservé sa mémoire en Languedoc; en Anjou, celle de la belle Renée est depuis longtemps oubliée; ce n'est que dans la poussière du greffe d'Angers que l'on retrouve des traces de son existence. Il est vrai que le greffe de Toulouse conserve aussi le nom de la belle Paule, et c'est encore là une singularité digne de remarque; les

tribunaux de Toulouse et d'Angers virent, chacun dans sa juridiction, ces rivales comparaître à leur parquet, mais par des motifs bien différents. Lorsque la belle Paule paraissait dans les rues, dans les églises, la foule se pressait tellement sur son passage, que, pour éviter les accidents que des rassemblements si tumultueux pouvaient occasionner, le parlement de Toulouse crut devoir la condamner à paraître sur son balcon une fois par semaine, afin de satisfaire par ce moyen la curiosité ou plutôt l'admiration publique.

La belle Angevine, Renée Corbeau, fille d'un simple bourgeois, ne produisait pas moins de sensation dans la ville d'Angers; les églises, les promenades publiques où l'on savait qu'elle devait aller, étaient celles où la ville entière se rendait pour la voir. Son esprit, son caractère, le doux son de sa voix, n'étaient pas moins séduisants que son visage et les grâces de sa personne. Son amour-propre était sans doute agréablement flatté de tant d'empressement, mais son cœur, que rien n'avait encore pu toucher, restait indifférent au milieu d'une foule d'adorateurs qui lui offraient en vain leur fortune en demandant sa main.

L'université d'Angers était alors très florissante; un jeune gentilhomme de Secz y arriva en 1594. La présence de cet étudiant produisit parmi les dames le même effet que celle de Renée faisait parmi les hommes; il devint le sujet de toutes les conversations, tout le monde voulait voir le beau Normand, et pendant quelque temps il partagea avec la belle Angevine l'attention de la ville. Cependant le public, toujours insatiable de sensations nouvelles, désirait les contempler ensemble, pour décider à qui des deux donner le prix

de la beauté. Ils ne le désiraient pas moins vivement eux-mêmes, mais cette curiosité fut fatale à l'un et à l'autre. Chacun d'eux n'avait encore rien vu d'aussi beau que soi-même, mais, dès qu'ils s'aperçurent, ils sentirent au même instant, elle qu'il était le mieux fait des hommes, lui qu'elle était la plus accomplie des femmes.

Jusqu'alors la conduite de Renée avait été irréprochable; mais l'amour vient de blesser son cœur : elle se plaît à entendre louer celui que chacun vante et nomme déjà son amant, celui que toutes les femmes admirent, d'autant plus qu'il est insensible aux avances de la coquetterie; elle croit sentir au fond de son cœur la cause de son indifférence; elle lui tient compte de ce qu'elle croit un sacrifice fait à ses charmes; enfin tout, jusqu'aux vœux du public qui se prononce hautement pour l'union d'un si beau couple, tout concourt à la séduire, à l'enivrer d'amour.

Quand deux amants bien épris ont résolu de se voir en secret, et que ce désir est en quelque sorte favorisé par une approbation générale, il est presque certain qu'ils mettront en défaut la surveillance des parents les plus vigilants; c'est ce qui arriva bientôt en effet : les deux amants se virent sans témoins. Aux plus tendres aveux succédèrent les serments d'amour les plus tendres et de fidélité éternelle; on les répéta mille et mille fois; dans une autre entrevue on les répéta encore, puis on finit par les écrire. Le beau Normand fit une promesse de mariage, et, sans attendre la célébration, il réclama, au nom de l'amour, des droits que la belle et trop sensible Renée n'eut pas le courage de refuser.

Les suites de cette union clandestine ne tardèrent pas à paraître. Le père et la mère, instruits de l'état de leur fille chérie, surprirent dans son appartement le jeune homme qui s'y rendait secrètement toutes les nuits. Il ne fallut employer ni les menaces ni la contrainte pour l'obliger à réparer l'honneur de sa maîtresse; il dit qu'il la regardait déjà comme sa femme, et qu'il était prêt à l'épouser; on dressa de suite le contrat de mariage, qu'il signa avec un vif empressement.

Cette formalité remplie, le jeune homme partit pour son pays, afin d'obtenir le consentement de ses parents; mais ils le lui refusèrent. Soit inconstance de sa part, soit complaisance pour sa famille, qui considérait ce mariage comme une mésalliance, le jeune gentilhomme, pour y mettre un obstacle insurmontable, se décida à entrer dans l'état ecclésiastique, et reçut bientôt après les ordres sacrés.

Le père de la pauvre Renée, instruit de cette perfidie, se pourvoit en accusation de rapt devant le lieutenant-criminel d'Angers, fait informer et décréter contre le séducteur de sa fille. Celui-ci en appelle au parlement de Paris; la procédure criminelle y est confirmée, on achève l'instruction de son procès, et enfin par arrêt il est *condamné à être pendu, si mieux n'aime épouser la fille.*

En rendant cet arrêt, le parlement n'ignorait pas qu'un obstacle absolu s'opposait à ce que le coupable pût choisir l'une des deux peines que le jugement lui infligeait; son intention était de le faire mourir pour le punir d'avoir indignement violé un engagement aussi sacré, et d'avoir, pour y parvenir, abusé d'un

sacrement pour éluder l'autre, trahissant ainsi tout à la fois Dieu et les hommes.

Le coupable jeune homme, loin de chercher à pallier son crime, reconnaît lui-même qu'il mérite la mort, et il l'attend avec résignation. On le conduit à la chapelle, où il trouve un confesseur; l'instrument de son supplice est élevé sur la place publique, et déjà il est remis entre les mains du bourreau. La belle Angevine, dont l'amour exalte toutes les facultés, se fraye un passage au travers des archers, des huissiers, et pénètre jusqu'à la chambre où la cour était assemblée; elle se jette aux pieds des juges, en fondant en larmes, les conjure, dans les termes les plus touchants, d'avoir pitié de deux malheureux; elle excuse son amant, en rejetant sur elle-même et sur sa propre faiblesse le crime de séduction. « Si vous voulez punir une faute » à laquelle entraîne un sentiment trop vif, s'écrie-t-» elle, mais qui est aussi celle d'un âge où la raison » se fait à peine entendre, c'est sur moi que la ven-» geance des lois doit tomber; si vous ne pardonnez » pas à mon amant, que je subisse la même peine, je » suis la plus coupable. Mais si vos cœurs peuvent s'ou-» vrir à la pitié, ils trouveront le moyen de satisfaire à » la justice et d'apaiser mes parents offensés. Dieu, » dans sa miséricorde, ne semble-t-il pas avoir envoyé » exprès le légat pour concilier ce qui paraît si op-» posé? Il doit arriver dans peu de jours avec tous les » pouvoirs de Sa Sainteté, et il pourra, par des dis-» penses, mettre le malheureux condamné en état d'op-» ter, suivant votre arrêt, et réparer mon honneur. »

Jusqu'alors Renée Corbeau avait paru la plus belle des femmes, mais ses larmes, ses sanglots, son noble

maintien, ses traits animés par tous les sentiments qui dans ce moment solennel agitent si vivement son âme, semblent l'élever au-dessus de la beauté humaine. Les juges, les auditeurs, tous sont profondément émus et frappés d'admiration par cette scène aussi attendrissante qu'inattendue. Accoutumés à rester froids et impassibles sur leur tribunal, les magistrats étonnés se regardent les uns les autres; tous cèdent spontanément à l'empire de la beauté dans la douleur, et ils ordonnent aussitôt qu'il sera sursis à l'exécution, afin que le condamné puisse se pourvoir devant l'autorité ecclésiastique.

Le légat, qui depuis fut le pape Léon XI, étant arrivé à Paris, prit connaissance de cette affaire, et, après en avoir conféré avec les prélats et les docteurs de sa suite, il trouva la perfidie si noire, qu'il jugea que le condamné ne méritait aucune grâce, et il lui refusa les dispenses, quoiqu'elles fussent sollicitées par les plus grands seigneurs du royaume.

Il restait encore une planche de salut aux malheureux amants, c'était de s'adresser au roi, et ce roi était le bon Henri. Ce prince connaissait par expérience toutes les fautes que peut faire commettre l'amour, et, contre l'ordinaire des autres hommes, surtout de ceux qui peuvent tout impunément, cette connaissance du cœur humain le disposait à l'indulgence. Aussi voulut-il bien recevoir avec une bonté paternelle la requête des deux infortunés, et solliciter lui-même le légat, qui, ne pouvant résister aux vives et pressantes instances du monarque, accorda enfin les dispenses demandées. Le mariage des deux amants ne tarda pas à être célébré, et la belle Angevine suivit

son époux en Normandie, où ils vécurent dans une union digne de servir d'exemple [1].

CHAPITRE XXIX.

Le château de Saumur fortifié à la moderne. — Henri IV à Saumur. — Temple des protestants. — Siége du château de Tigné. — Conspiration contre Duplessis-Mornay. — Synode national à Saumur.

Tandis qu'une partie de la noblesse s'obstinait à ne pas reconnaître son légitime souverain, le fidèle compagnon d'Henri, Duplessis-Mornay, s'employait avec un zèle infatigable au rétablissement de l'ordre et de la paix dans son gouvernement. Il n'épargnait ni peines, ni démarches, pour rallier tous les esprits au digne maître qu'il aimait plus que toute chose au monde. Il s'occupa d'abord des moyens d'augmenter les fortifications de la ville et du château de Saumur. Il fit élever, par l'ingénieur Bartholomeo, de forts bastions de terre revêtus de gazon, pour la défense du faubourg Saint-Nicolas des Bilanges, qui se trouvait alors à quelque distance du corps de la place. Le château fut renfermé par une nouvelle enceinte de fortifications régulières, avec des courtines et des bastions revêtus d'un mur solidement construit en pierres de taille. On répara le fort de la Bastille, dont les ponts-levis étaient en ruines. Pour subvenir à ces dépenses, on imposa

[1] *Arrêts célèbr. Coutume d'Anjou*, t. II, p. 1144.

un octroi d'un demi-écu pour l'entrée en ville de chaque pipe de vin.

Catherine de Navarre, sœur d'Henri IV, demeurait alors à Saumur; son attachement à la religion réformée ne pouvait manquer de lui en rendre le séjour agréable. Duplessis-Mornay venait d'y faire construire à ses frais un temple près la porte du Bourg [1]; la profession libre et publique qu'on y faisait de la nouvelle religion, avait déterminé cette princesse à choisir cette ville de préférence à toute autre.

Le roi, que l'état présent de ses affaires avait retenu dans l'Ile-de-France et dans les provinces voisines, vint à Tours, pendant que les États du royaume, ou plutôt les députés des villes dévouées à la Ligue, assemblés à Paris, prétendaient s'y donner un roi catholique. Mornay, prévenu de son voyage, était allé l'attendre à Amboise; il l'accompagna jusqu'à Tours, et puis à Saumur, où ce prince arriva la nuit du 27 au 28 février, dans l'intention de proposer à sa sœur d'épouser le prince de Montpensier; mais la princesse, qui aimait le comte de Soissons, donna pour prétexte de son refus la différence de religion.

Henri IV resta quelque temps à Saumur; il visita le temple que Duplessis avait fait bâtir, en loua la structure, y fréquenta le prêche, et vit les ministres protestants, entr'autres Jean Despina, l'un des plus distingués par son savoir; il reçut leurs visites, et les accueillit avec cette bonté aimable et touchante qui a gravé à jamais le nom de ce prince dans le cœur de tous les Français.

1 Les restes de ce temple ont été détruits en 1825.

clésiastiques les plus distingués du parti protestant, donna d'abord quelques inquiétudes au roi. Mais Duplessis l'assura qu'on n'y traiterait d'autres affaires que celles relatives à la discipline; et, en effet, on y rendit même un décret qui dut beaucoup plaire à la cour, puisqu'il ordonnait aux ministres de se renfermer strictement dans les fonctions du ministère, sans se mêler en aucune manière du gouvernement. Mais, tandis que, conformément à ces assurances, il s'occupait uniquement des différents points de doctrine et de discipline, celui qui était en même temps assemblé à Loudun traitait tumultueusement des affaires politiques. Nos malheureuses provinces de l'Ouest, qui soupiraient depuis longtemps après la paix, conservaient cependant encore l'espérance de voir le duc de Mercœur se soumettre à l'autorité légitime. La veuve de Henri III, sœur du duc, en correspondance avec lui, en avait reçu des lettres qui annonçaient des intentions pacifiques; elle en fit part au roi, qui chargea Schomberg et de Thou de le voir à Chenonceaux, accompagnés de La Rochepot et de Mornay. Un avocat de Nantes, confident du duc, chargé de ses intérêts, s'y trouva, et les premières conférences donnèrent lieu de croire que ce prince voulait traiter de bonne foi. Mais la prise d'Amiens par les Espagnols réveilla ses idées ambitieuses; il crut déjà voir le royaume ouvert aux entreprises de l'ennemi, et le roi, engagé dans une nouvelle guerre avec les calvinistes, fut contraint, par la situation de ses affaires, à lui laisser la souveraineté de la Bretagne. Un événement imprévu découvrit ses dispositions secrètes, et confirma tous les soupçons que sa conduite avait donnés.

Duplessis-Mornay, ayant appris que la duchesse 1597.
d'Elbœuf, passant à Saumur, était au faubourg de la Croix-Verte, alla lui rendre ses hommages dans l'auberge de la Poste, où elle était descendue. Comme il y entrait, il voit arriver un courrier, qui le salue et demande aussitôt à l'hôte des chevaux avec beaucoup d'empressement. Duplessis l'interroge sur l'objet de son voyage; il répond qu'il va porter à Angers des lettres de M. le chancelier à M. de La Rochepot. Cette réponse et l'air embarrassé du courrier font soupçonner à Mornay du mystère; il ordonne qu'on l'arrête, et monte dans l'appartement de la duchesse. Tandis qu'il s'entretenait avec elle, on vint lui dire qu'on avait vu le courrier cacher des papiers dans la litière des chevaux; il les fit chercher, et l'on trouva en effet des lettres et des mémoires du cardinal d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne. Les uns étaient adressés au duc de Mercœur, les autres à Mendoce, agent du roi d'Espagne près de lui. Ces papiers indiquaient une correspondance secrète de cet agent avec plusieurs personnes considérables de Paris, Rouen, Orléans, Rheims, et de nouvelles intelligences avec quelques grands du royaume. Ils prouvaient surtout la mauvaise foi du duc, et son intention de recueillir à lui seul, avec les secours de l'Espagne, les dépouilles des autres princes de la Ligue qui s'étaient soumis à Henri IV.

Ces nouvelles intrigues du duc de Mercœur indignèrent tous les fidèles serviteurs du roi, et particulièrement Duplessis, Schomberg et de Thou, qui, sur les fausses assurances qu'il avait données de se prêter à de nouveaux moyens de conciliation, s'étaient rendus,

par ordre du roi, à Saumur, pour traiter de la paix avec son agent. Tous trois résolurent de publier un manifeste contre le duc, afin de faire connaître aux provinces de l'Ouest, et surtout aux Bretons, ses liaisons avec les ennemis de la France, et les engagements qu'il prenait avec eux pour continuer la guerre et ravager leur propre pays. Duplessis, chargé de l'écrire, l'envoya à Henri, mais en le priant de n'en faire usage que lorsque ses affaires lui permettraient de diriger ses forces vers la Bretagne [1].

CHAPITRE XXX.

Duplessis-Mornay assassiné à Angers par Saint-Phal, seigneur de Beaupreau.

Chavigny, gouverneur du château de Chinon, ayant été obligé de s'absenter pour quelques mois, en laissa le commandement à de Vernay, son lieutenant. Celui-ci, qui avait à se plaindre des procédés de madame de Chavigny, profita de cette circonstance pour la mettre hors du château, dont il s'était rendu maître. Il ne tarda pas à se repentir d'avoir commis une action aussi hardie, et, pour se soustraire aux justes reproches qu'on aurait pu lui faire, il fut sur le point de quitter Chinon pour aller se joindre au duc de Mercœur. Le roi en fut instruit, et craignant de perdre un bon officier, il chargea le gouverneur de Saumur de

[1] *Vie de Duplessis-Mornay; Mémoires inédits* de M. l'abbé Rangeard.

le voir, et de lui assurer la conservation de sa place, à condition qu'il la tiendrait en son nom et sous ses ordres.

Cependant madame de Chavigny, affligée de la perte que son mari venait d'éprouver, intriguait, par l'entremise de Saint-Phal de Beaupreau, son neveu, pour le faire réintégrer dans son gouvernement. Un de leurs agents, Montcenis, fut arrêté avec des lettres, auprès de Mirebeau, par quelques soldats de la garnison de Montreuil-Bellay. Ces lettres furent remises au sénéchal de cette dernière ville, qui les envoya à Duplessis-Mornay. Celui-ci ayant reconnu, à l'ouverture de la première qu'on lui présenta, la signature de Saint-Phal, les renvoya toutes à Montcenis sans décacheter les autres et en ordonnant de lui rendre la liberté. L'honnêteté de ce procédé ne put calmer le ressentiment du jeune Saint-Phal, qui, animé par celui de sa tante, accusait le gouverneur de Saumur d'être la cause de la disgrâce de Chavigny.

Peu de temps après, Duplessis, sur l'invitation du maréchal de Brissac, se rendit à Angers, pour conférer avec lui sur les moyens de combiner les forces du Poitou et de l'Anjou contre le duc de Mercœur. Il descendit chez Schomberg, qui était logé à l'abbaye de Saint-Aubin, et le lendemain il dîna avec lui et le maréchal de Brissac chez le comte de La Rochepot, gouverneur de la province. Sortant de dîner, sur les deux heures après-midi, il rencontre, dans la rue Saint-Aubin, Saint-Phal qui l'attendait accompagné de dix à douze spadassins. Celui-ci l'aborde en lui demandant raison de l'injure qu'il lui avait faite en ouvrant ses lettres. Duplessis répond en rapportant, avec beaucoup de douceur et de

politesse, comment l'affaire s'était passée; mais cette explication modérée ne satisfait point la fureur de Saint-Phal; il recule d'un pas en arrière, tire un gros bâton caché sous son pourpoint, et en frappe un si rude coup sur la tempe gauche de Mornay, qu'il le renverse par terre au moment où celui-ci voulait tirer son épée pour se mettre en défense. Saint-Phal court aussitôt à son cheval que lui tenaient ses gens à quelque distance de là, et les charge d'achever Mornay. Mais on ne leur en donna pas le temps; plusieurs habitants accoururent, mirent les assassins en fuite, et portèrent Duplessis chez Schomberg.

Le nom du gouverneur de Saumur, son âge, ses services, la confiance et même l'amitié dont le roi l'honorait, la considération dont il jouissait dans le parti calviniste, jointe à l'estime que les catholiques même s'accordaient à lui témoigner, tout se réunit pour lui assurer la satisfaction d'un outrage qui excitait une indignation générale. Le maréchal de Brissac, beau-frère de Saint-Phal, et d'Avaugour son oncle, coururent à l'hôtel où l'on avait transporté Duplesssis-Mornay, et lui offrirent de lui amener Saint-Phal, pour en ordonner ce qu'il était en droit d'exiger, mais il leur répondit que *le fait étoit trop crud pour sitôt y penser* [1]. Le lendemain, Mornay se rendit à Saumur, et écrivit au roi cette lettre, qui lui fut portée par La Bastide, gouverneur des Ponts-de-Cé :

« Sire, un cœur blessé ne se pourroit pas étendre en » discours, sans dire quelque chose moins à propos; » c'est pourquoi je le remets à M. de La Bastide. Ma

[1] *Vie de Duplessis-Mornay*, liv. II, p. 241.

» consolation est, Sire, qne V. M. me fera justice de
» cet outrage, puisqu'on m'a voulu réduire à la néces-
» sité de la voie ordinaire par la saisie de la personne;
» on me fera grâce de la vengeance, quand il plaira
» à Dieu me la faire rencontrer. »

Le roi n'eut pas plutôt lu cette lettre et entendu le rapport de La Bastide, qu'il fit au gouverneur de Saumur cette réponse, écrite de sa propre main :

« Monsieur Duplessis, j'ai un extrême déplaisir de
» l'outrage que vous avez reçu, auquel je participe et
» comme roi et comme votre ami. Comme le premier,
» je vous en ferai justice et me la ferai aussi. Si je ne
» portois que le second titre, vous n'en avez nul de
» qui l'épée fût plus prête à dégaîner que la mienne,
» ni qui vous portât sa vie plus gaiement que moi. Te-
» nez cela pour constant, qu'en cet effet je vous ren-
» drai office de roi, de maître et d'ami. »

Quel est l'outrage dont le ressentiment n'eût été effacé par ces expressions touchantes de l'affection d'un tel ami et d'un tel roi? Henri ne se borna pas à ces honorables marques d'estime pour Duplessis; il ordonna, de la manière la plus absolue, au maréchal de Brissac, qui tenait son neveu enfermé dans son château pour le soustraire à la vengeance des lois, de le remettre entre les mains de Dauphin, exempt des Gardes, chargé de le conduire dans les prisons du château d'Angers.

Le gouverneur de Saumur, pour remercier le roi des sentiments de bienveillance et d'amitié qu'il daignait lui exprimer dans cette circonstance avec tant de bonté, lui adressa cette seconde lettre :

« Sire, j'ai su du sieur Maurier ce qu'il a plu à V. M.

» lui dire, et depuis reçu, par M. de La Bastide, lettres
» de V. M., lesquelles me font tarir et la voix et la
» plume : capable, Sire, d'endormir ma douleur, n'é-
» toit que la plaie est au cœur qui ne sommeille point.
» Cependant ce m'est une grande consolation que V. M.
» la daigne sentir et faire sienne ; le remède n'en pou-
» vant être que bien proportionné au mal, puisqu'il
» plaît à V. M. le penser comme sien. Je prends donc,
» Sire, cette patience, autant qu'un cœur très ulcéré le
» peut ; mais néanmoins toujours très sain en tout ce
» qui est pour votre service, vers lequel je ne pense
» plus me pouvoir acquitter, même par plusieurs vies. »

Si l'âme noble et fière de Duplessis se pénétra aussi vivement de toute l'indignité de l'affront que lui avait fait le lâche Saint-Phal, elle dut être aussi bien flattée des nombreux témoignages d'estime et d'intérêt de tout ce que la France et les états voisins avaient de plus grand et de plus distingué. Presque tous les princes, les grands officiers de la couronne, tels que le connétable, le chancelier, les Bouillon, les La Trémouille, les Rohan, les Châtillon, des villes même, lui montrèrent, par leurs écrits, par leurs députés, la part qu'ils prenaient à son juste ressentiment. La ville de La Rochelle en vint jusqu'à lui offrir le service de tous ses habitants, qui marcheraient au premier ordre avec toute leur artillerie. Les calvinistes, assemblés à Châtellerault, voulurent envoyer une députation au roi pour lui demander justice ; mais Duplessis, à qui le roi l'avait promise, s'y opposa sagement. Les princes de Nassau et la célèbre Elisabeth, reine d'Angleterre, lui donnèrent, dans cette circonstance, des preuves de leur sensibilité à l'indigne traitement qu'il avait éprouvé.

Les parents de Duplessis, personnellement intéressés à lui procurer une satisfaction éclatante, s'assemblèrent. De ce nombre était Buhy son frère aîné, lieutenant de roi en l'Ile-de-France, l'archevêque de Rheims, son oncle, l'évêque de Saint-Malo, le comte de Saint-Aignan, Rohan, le comte de Tonnerre, le vidame de Chartres et le maréchal de Bois-Dauphin. Tous résolurent, de concert, de demander justice au roi; mais le monarque, prévenu par Sully, arrêta cette démarche, en assurant que la qualité de la personne, ses services et la grandeur de l'injure, la lui feraient rendre telle que chacun serait satisfait.

Henri avait d'abord chargé le parlement de Paris de poursuivre l'affaire de Saint Phal, et l'avait qualifiée de *guet-apens*. Le lieutenant-général de Tours avait été depuis chargé de l'information ; mais les égards de Duplessis pour la famille de Saint-Phal lui firent suspendre la procédure commencée, parce qu'il vit que l'issue de ce procès conduirait le coupable à l'échafaud. Les parents de ce dernier, assurés des intentions généreuses de l'offensé, remirent quelque temps après l'offenseur entre les mains d'un exempt des Gardes, qui le conduisit à la Bastille.

Le roi invita Duplessis à se rendre à Paris; tous ses parents, ceux de Saint-Phal et les amis de l'un et de l'autre qui s'y trouvèrent, ayant pris lecture d'une formule de déclaration que le coupable devait faire à Duplessis en présence du roi et de la cour, la remirent à Saint-Phal, après que le roi, le connétable, les maréchaux de France en eurent approuvé les expressions. Quelqu'un ayant élevé la question de savoir si l'épée serait rendue à l'accusé, le roi dit qu'après sa compa-

rution, sans armes, pour faire voir qu'avant d'être absous il était indigne d'en porter, son épée lui serait rendue, étant plus honorable pour Duplessis d'être satisfait par un homme armé que désarmé.

Le lendemain Saint-Phal se présenta devant le roi, qui était entouré des princes et des grands de l'Etat; il mit un genou en terre, lui demanda pardon de la faute qu'il avait commise, s'excusa envers Duplessis qui était présent, sur ce qu'il avait cru que celui-ci avait fait quelque rapport au roi qui pouvait lui rendre sa fidélité suspecte, lui demanda également pardon de l'avoir indignement frappé, se soumettant à recevoir de sa main un coup semblable à celui qu'il avait osé lui porter, le supplia d'intercéder pour lui auprès du roi, pour qu'il arrêtât le cours de la justice et le sauvât du supplice qu'il avouait avoir mérité; protestant que si pareille injure lui avait été faite, il se trouverait content d'une pareille réparation, et qu'il resterait toute sa vie l'ami et le serviteur de Duplessis. Celui-ci, dont le sang bouillonnait dans les veines, répondit, comme il l'avait dit plus d'une fois, qu'il eût souhaité tirer raison de son injure par une autre voie; mais le roi, l'interrompant, lui déclara qu'elle n'était pas de nature à être vengée par les armes, et qu'il estimait que les supplications de Saint-Phal devaient le contenter. Duplessis se rendit aux ordres du roi, à l'avis du connétable et des maréchaux de France, et pardonna.

Le roi saisit cette occasion pour témoigner publiquement au gouverneur de Saumur son estime et sa satisfaction pour tous les services qu'il lui avait rendus, soit dans la guerre, soit dans les divers emplois

qu'il lui avait confiés ; il finit en adressant une sévère remontrance à Saint-Phal. Ce jeune homme, humilié, accablé sous le poids de la honte et des remords, se retira de la cour, et mourut de chagrin peu de temps après dans une de ses terres [1].

CHAPITRE XXXI.

Jean Bodin. — Il est élu député aux États-Généraux. — Ses ouvrages. — Jugements que divers auteurs en ont portés.

Les trois derniers siècles présentent trois périodes fameuses dans l'histoire de l'esprit humain ; l'Anjou s'honore de trouver à chacune de ces glorieuses époques un de ses enfants ; Bodin dans le seizième siècle, Ménage dans le dix-septième et Volney dans le dix-huitième. Jean Bodin, le premier des Angevins qui ait acquis par les lettres une réputation européenne, naquit à Angers, vers l'an 1550, d'une famille pauvre, mais très ancienne en Anjou. Le savant D. Housseau, qui a compulsé toutes les chartes de cette province, en a copié plusieurs qui prouvent qu'elle était connue dès le onzième siècle [2]. Bodin fit ses premières études en droit à Angers, et alla ensuite les achever à Toulouse, où il professa pendant quelque temps. De là il se rendit à Paris dans l'espérance d'y suivre le barreau ; mais n'ayant que des talents inférieurs à ceux des célèbres avocats de ce temps-là, les Pasquier,

1 *Vie* et *Mémoires de Duplessis-Mornay*. *Mémoires inédits* de M. l'abbé Rangeard.

2 *Manuscrits* de la Bibliothèque du roi, matériaux de l'histoire d'Anjou, carton III.

les Brisson, les Pithou, etc., il échoua dans cette tentative. Ce revers de fortune lui fit connaître sa vocation, il prit la plume, et il écrivit. Doué d'une mémoire prodigieuse, et familiarisé avec les langues anciennes, il s'empressa de fouiller dans l'antiquité, ramassa avec soin tous les débris de la science du gouvernement, étudia les philosophes, les histoires de tous les peuples connus, et ses longues et laborieuses méditations sur les mœurs et les lois, donnèrent, dans la suite, le jour à son grand ouvrage de la *République*. La vaste érudition qu'il avait acquise par sa constante application à l'étude, et dont il savait user à propos pour l'agrément de ceux avec lesquels il conversait, le fit rechercher des hommes les plus distingués de son temps. Henri III, qui aimait les gens de lettres et les savants, l'admit dans ses conversations familières, et le protégea hautement contre ses ennemis. Bodin suivit, en qualité de conseiller, le duc d'Alençon, frère du roi, lors des voyages qu'il fit dans les Pays-Bas, dont les insurgés voulaient l'élire roi; on dit même que ce fut lui qui conseilla à ce prince de surprendre Anvers, tentative dans laquelle il échoua. Le duc d'Alençon, qui prétendait à la main de la célèbre Elisabeth, reine d'Angleterre, passa ensuite dans la Grande-Bretagne avec son conseiller, qu'il décora des titres de secrétaire de ses commandements, de maître des requêtes de son hôtel et de grand-maître de ses eaux et forêts. La réputation de Bodin l'avait devancé en Angleterre. Son livre de la *République* y avait déjà été traduit en latin; mais comme, en parlant de la loi salique, il donne tout l'avantage aux maris, et n'accorde presqu'aucun privilége aux fem-

nes, dont il parle d'une manière qui est loin de leur être favorable, ce passage avait fort déplu à la reine. Voulant venger son sexe outragé, en faisant éprouver une mortification à l'auteur, Elisabeth lui dit d'un air froid, à la première audience qu'elle lui donna : « Bodin, apprenez en me voyant que vous n'êtes qu'un badin [1]. »

La mort prématurée du duc d'Alençon détruisit toutes les espérances de fortune que Bodin avait fondées sur la protection dont ce prince l'honorait. Il retourna chez lui, à Laon, où il s'était marié en 1576, et avait été pourvu, dans la même année, de la charge de procureur du roi.

Bodin eut l'honneur d'être nommé député aux Etats-généraux de 1576, sans avoir fait aucune démarche pour obtenir ce témoignage de confiance de la part de ses concitoyens; il fut élu par le tiers-état de Vermandois. La force, la sagesse de ses discours, et son zèle éclairé pour les intérêts de la nation, lui acquirent une grande considération dans cette assemblée. Ami de la paix et de son pays, il s'opposa avec courage à ceux qui voulaient, en faisant révoquer les édits de pacification, replonger la France dans tous les malheurs qu'entraînent les guerres civiles. Si ses efforts furent vains dans cette occasion, ils furent couronnés d'un plein succès dans une autre presque aussi importante. Il empêcha que les Etats-généraux ne déléguassent leurs pouvoirs, pour l'examen des cahiers, à une commission dont la cour aurait choisi les membres parmi les députés des trois ordres. Le clergé et la

[1] Bayle, *Mél. d'hist. et de litt.*, t. II, p. 101.

noblesse avaient déjà adopté cette mesure; le tiers-état résista, à l'instigation de Bodin, qui prouva que les deux autres ordres ne pouvaient rien décider à son préjudice. On revint sur la délibération, et le clergé ainsi que la noblesse abandonnèrent leur prétention. Ce fut à ce sujet que le roi dit, en présence de Ruzé, évêque d'Angers, que Bodin avait conduit les états à sa guise.

Quoique fonctionnaire public amovible, et presque sans fortune, Bodin ne balança jamais à faire le sacrifice de ses intérêts personnels aux intérêts généraux. On lui avait promis une place de maître des requêtes, mais elle lui fut refusée, parce qu'il s'opposa avec énergie au projet qu'avait le roi d'aliéner une partie du domaine de la couronne. « Il remontra aux Etats-» généraux, avec une liberté gauloise, que le fonds » du domaine royal appartient aux provinces, et que » le roi n'en étoit que le simple usager; les plus con-» sidérables députés, corrompus par des promesses, » chanceloient déjà, mais il sut les ramener à son » opinion, et la proposition fut rejetée [1]. »

Les partisans du duc de Guise se réunissaient souvent en conventicule pour éloigner toute proposition de paix. Bodin, qui, par l'influence que lui donnaient ses talents, se voyait alors à la tête du tiers-état, s'opposait toujours avec courage à toutes ces intrigues. Mais quand on lui dit que la chose avait été ainsi résolue dans les Etats, et que l'assemblée n'avait plus d'autorité : « Vous êtes donc des rebelles, leur répon-» dit-il hardiment, puisque vous reconnaissez que vo-

[1] Ménage, *Rem. sur la vie de P. Ayrault.*

» tre députation est finie, et que vous ne laissez pas » de vous assembler. Je suis d'un autre avis; nous » pouvons encore présenter au roi une requête : les » assemblées, où l'on traitoit de la paix à Rome, pou- » voient être moins solennelles que celles où il s'agis- » soit de commencer une guerre [1]. »

Cette fermeté de caractère, qui fit perdre à Bodin les bonnes grâces du roi et tout espoir d'avancement, n'était pas moins rare de son temps qu'elle l'est du nôtre. Le généreux dévouement de ce magistrat est, sans contredit, son plus beau titre à la célébrité qu'il s'est acquise. C'est à lui que nous devons la *Relation journalière de tout ce qui s'est négocié en l'assemblée générale des Etats de Blois,* imprimée à Paris en 1578 et 1614. On voit par ce journal que le tiers-état était toujours présidé par un député de Paris; mais, lorsqu'il ne s'en trouvait pas de présent à l'assemblée, ce qui arriva souvent dans cette session, c'était Bodin qui présidait, sans autre droit reconnu que celui de ses talents. Ce fut lui qui, dans la séance du 5 janvier 1577, fit décider que les notaires dateraient leurs actes, sinon par heure, au moins avec ces mots : *avant* ou *après midi.*

Bodin, après avoir été longtemps neutre entre les deux partis qui divisaient la France, se détermina enfin à prendre celui de la Ligue, et la ville de Laon, où il jouissait d'une grande considération, suivit son exemple. On voit par ses lettres au président Brisson, qu'il fut porté à prendre cette détermination, parce qu'il avait éprouvé les inconvénients qu'il y a de vou-

[1] *Thuan.* lib. LXIII, p. 187-188.

loir rester neutre au milieu d'un mouvement général; un ligueur et un royaliste avaient demandé en même temps sa charge et la confiscation de ses biens : quand on n'est l'ami de personne, on est regardé comme l'ennemi de tout le monde. Aussi Solon décerna-t-il des peines contre les citoyens qui, dans un temps de troubles, ne se déclareraient pas ouvertement pour l'un des partis. Son objet, dans ce règlement admirable, était de mettre les gens de bien au milieu des factieux, afin de sauver la chose publique par le courage et l'ascendant de la vertu. Bodin, à la sollicitation de l'évêque de Laon, fit aux habitants de ce diocèse une harangue, dont l'objet était de leur prouver que le soulèvement simultané de tant de villes ne devait point être considéré comme une révolte, mais bien comme une révolution nécessaire et juste contre un roi perfide et hypocrite.

Quelque temps après l'avénement de Henri IV, il employa de même son influence sur ses concitoyens pour leur persuader de reconnaître ce prince comme légitime souverain, et il eut la satisfaction d'y réussir. Quoique ligueur, il fut toujours soupçonné d'approuver en secret les opinions religieuses des protestants, parce qu'il ne partageait pas à leur égard les fureurs de son parti, et qu'il parlait et écrivait sans cesse en
1569. faveur de la tolérance. Cependant à sa mort, causée par la peste à Laon en 1596, il donna tous les témoignages de catholicité qu'on pouvait désirer; il fut enterré dans l'église des Cordeliers de cette ville, ainsi qu'il l'avait demandé par son testament; il était âgé de soixante-six ans.

Comme la plupart des grands hommes de son siècle,

ıourut pauvre; Cujas, qui s'était toujours montré
; de ses ennemis, avait fait ainsi l'anagramme
nom (*Joannes Bodinus*) : *Andius sine bono,*
ı sans bien. Quelques auteurs ont prétendu que,
ıte anagramme épigrammatique, Cujas avait
ɜnt voulu dire que Bodin était dénué de toutes
lités de l'âme, ce qui était faux; mais comme
t réellement des avantages de la fortune, ce
ıe pouvait bien mieux s'entendre dans ce der-
ıs. Au surplus, cette pauvreté lui fait honneur,
on sait qu'il aurait pu, comme tant d'autres
ıages de son temps, s'enrichir en sacrifiant au
: la cause du peuple qu'il s'était chargé de
'e. Le docte d'Argonne, en passant en revue
ımes célèbres peu favorisés des biens de la for-
ı'a point oublié d'y comprendre l'auteur de la
lique [1].
remier ouvrage par lequel Bodin se fit connaî-
t une traduction en vers latins des livres d'Op-
ui traitent de la pêche, et, en prose latine, de
ui traitent de la chasse; cette traduction est
ɔagnée d'un commentaire du traducteur. Dans
ı, il traduisit ces deux ouvrages en français, et
lia à son compatriote Gabriel Bouvery, évêque
rs. Le second, écrit en latin, est sa Méthode
tudier l'histoire, ouvrage plein de vues élevées
recherches savantes; l'abbé Lenglet-Dufresnoy
ɔnné un excellent précis dans ses Tablettes chro-
ıues de l'histoire universelle, et le sage d'Agues-
lans ses Instructions à son fils, le lui indique

[1] BONAV. D'ARGONNE, *Mél. de Litt.*, t. I, p. 235.

comme le meilleur écrit sur cette matière. Le troisième, très estimé, est un traité sur les monnaies, rempli d'idées utiles sur l'administration et l'économie politique. Mais le plus considérable de ses ouvrages et celui qui lui fait le plus d'honneur, est intitulé : *Les six Livres de la République,* titre qui a pu faire croire à ceux qui n'ont point lu ce livre qu'il a pour objet le gouvernement républicain, tandis qu'aucun ouvrage n'est peut-être écrit dans un sens plus véritablement monarchique. En effet, l'auteur s'élève énergiquement contre les partisans du pouvoir absolu. Il fut le premier qui osa combattre l'opinion de ceux qui veulent que la puissance des rois soit illimitée. Il soutient qu'on ne peut imposer de tributs au peuple sans son consentement, et que les monarques sont encore plus obligés que leurs sujets à observer fidèlement les lois de Dieu et celles de la nature.

Bodin est le premier Français qui ait écrit sur la politique un ouvrage aussi étendu que ses *Six Livres de la République.* Ce traité, antérieur au livre de Grotius, et que La Harpe appelle le germe de l'Esprit des lois, attira sur l'auteur les regards de l'Europe savante, c'est-à-dire des éloges et des critiques. Cujas, Scaliger, furent au nombre de ses principaux détracteurs. Les Anglais le louèrent assez généralement. Les Allemands, les Italiens, comme on le voit dans les recueils de Magirus, dans ceux de Pope Blount et dans les œuvres de Fabio Albergati, le critiquèrent vivement ; cependant plusieurs écrivains de ces nations attribuent à l'auteur un jugement élevé et une grande érudition. Naudé, un de ses admirateurs, s'exprime ainsi sur son compte : « L'auteur de la République

» été le plus fameux et renommé de son siècle, et il a » le premier, entre les modernes, traité de ce sujet; » la matière en est grandement nécessaire et recher- » chée au temps où nous sommes; le livre est com- » mun, traduit en plusieurs langues, et imprimé pres- » que tous les cinq ou six ans [1]. » L'abbé Lenglet ne porte pas un jugement moins favorable sur la *République* de Bodin. « Cet ouvrage, dit-il, est plein des » plus grands et des plus sages principes de la politi- » que et du droit public. L'auteur appuie toujours ce » qu'il dit ou sur les lois, ou sur les auteurs anciens, » ou sur des traits d'histoire les plus marqués et les » plus recherchés. » Enfin on a été jusqu'à dire que l'*Esprit des Lois* de Montesquieu se trouve tout entier dans Bodin. Il faut reconnaître qu'en cela on a été trop loin. Sans doute, on peut avancer, avec raison, que la *République* de Bodin a fourni beaucoup d'observations, d'arguments, de faits importants et de divisions au célèbre Montesquieu, qui aurait pu du moins le citer, surtout lorsqu'il emprunte en entier son système des climats. Mais il faut reconnaître aussi que le philosophe de la Brède a su agrandir le même sujet en le fécondant par son génie, et qu'il a mis en lumière ce qu'on était loin de croire avoir été dit par Bodin, auteur dont le langage a vieilli et auquel on peut reprocher aussi d'avoir souvent mal digéré ses idées, et d'avoir eu quelques-uns des préjugés de son siècle, ou de n'avoir pas osé dire tout ce qu'il pensait. Quoi qu'il en soit, Bodin, comme publiciste, comme

[1] *Apologie des grands hommes*, chap. VIII, p. 127. La dernière édition des *Six Livres de la République* est de 1793, Paris, Cailleau.

philosophe et comme érudit, mérite la grande réputation dont il a joui dans toute l'Europe.

La *Démonomanie*, autre ouvrage de Bodin, avait pour objet de combattre les opinions de Jean de Wier sur le même sujet, et comme il s'y étend beaucoup sur les sortiléges, on l'accusa de croire à la magie. Son *Théâtre de la Nature universelle* le fit soupçonner de ne croire qu'à la religion naturelle. Ces deux écrits, ainsi que la *République*, furent mis par l'inquisition de Rome au rang des ouvrages défendus, et parce que l'auteur n'avait pas foi dans l'infaillibilité du pape, et qu'il réclamait la tolérance religieuse, les prédicateurs l'attaquèrent avec violence dans leurs sermons.

Les ouvrages de Bodin sont trop nombreux pour qu'on puisse en faire ici l'énumération; plusieurs n'ont jamais été imprimés. Parmi ces derniers, le plus remarquable, connu sous le titre d'*Heptaplomeres*, est un dialogue entre sept interlocuteurs de diverses religions; chacun d'eux veut prouver que la sienne est la meilleure, et, dans les combats que se livrent ces différents sectaires, l'avantage reste toujours aux Juifs et à ce qu'on appelait alors les *naturalistes*, et qu'on nomme aujourd'hui les déïstes, ce qui a fait dire que l'auteur judaïsait. Ce livre manuscrit, dans lequel on peut reconnaître facilement l'idée première et le plan du livre des *Ruines* de Volney, était anciennement dans la bibliothèque du procureur-général du Harlay, il passa ensuite dans celle de Grotius; on ne sait ce qu'il est devenu depuis.

Un des plus illustres critiques du dernier siècle, Bayle, porte ainsi son jugement sur le mérite de notre

compatriote : « Si nous voulons disputer à Jean Bodin » la qualité d'écrivain exact et judicieux, laissons-lui, » sans controverse, un grand génie, un vaste savoir, » une mémoire et une lecture prodigieuses. Les ou- » vrages d'où il a tiré sa gloire n'ont pas eu besoin » d'un commentaire sur Varron. Ils n'étaient pas d'une » espèce à tirer de là quelqu'éclat, et il y a lieu de » croire que Scaliger et Cujas n'eussent pas été capa- » bles de produire ce qu'il fit avec tant de force aux » Etats de Blois. » Montaigne, contemporain de Bodin, le considère comme un des meilleurs auteurs de son temps. L'opinion du sage d'Aguesseau ne lui est pas moins avantageuse que celle de Bayle et de Montaigne. « Il fut, dit-il, un digne magistrat, un savant auteur, « un très bon citoyen. »

Au commencement de la Révolution, l'administration municipale d'Angers, pour honorer la mémoire de Bodin, donna son nom à la rue du Petit-Prêtre. Peut-être eût-il mieux valu le donner à une de celles qu'on ouvrait alors; mais puisque cette nouvelle dénomination avait reçu depuis un quart de siècle la sanction de l'habitude, pourquoi vient-on de rendre à cette rue son ancien nom? Si l'on a cru, par cette mesure, faire oublier celui de Jean Bodin, on s'est trompé; car, tandis qu'on l'effaçait au coin d'une petite rue d'Angers, on le réimprimait dans une multitude de livres qui perpétueront sa mémoire dans toute l'Europe.

CHAPITRE XXXII.

La ville de Saint-Symphorien. — Châteaux de Rochefort et de Dienzie. — Châteaux de la Possonnière et de la Roche-Serrant. — Henri IV à Angers. — Fin de la guerre de la Ligue. — Les capucins. — Prédicateur célèbre.

Les villes, de même que les hommes, ont donc aussi leur destinée? Celle de la ville de Saint-Symphorien de Rochefort a été de se trouver en révolte continuelle contre l'autorité établie. L'époque de sa fondation est inconnue. Je n'ai point trouvé de traces de son existence avant le onzième siècle. Foulques Rechin la donna à Abbon de Briollay, qui avait épousé Agnès, fille d'Albéric de Montjean, et qui en eut deux fils, Pierre et Ingelger. Le fils de Pierre, nommé Payen, sénéchal d'Anjou pour Richard Cœur-de-Lion, et ensuite pour Jean Sans-Terre, prit le surnom de *Rochefort*, nom qu'il rendit fameux par ses brigandages à plusieurs lieues à la ronde. Ce fut pour les réprimer que Guillaume Desroches fit bâtir, comme nous l'avons déjà dit, le château de la Roche-au-Moine, nommé depuis la Roche-Serrant.

A trois lieues au-dessous d'Angers, près d'un bourg qu'on nomme actuellement Rochefort-sur-Loire, et qu'on appelait anciennement Sainte-Croix, s'élèvent à une assez grande hauteur trois roches contiguës, dont les plateaux sont plus ou moins vastes. La roche située à l'est des deux autres, autrefois occupée par une forteresse proprement nommée Rochefort, était unie par

un pont à une seconde roche plus considérable, sur laquelle existait une ville défendue par des murailles, des tours et un château; on la nommait Saint-Symphorien. Un château fort, détruit dans le quinzième siècle, couronnait la troisième roche, située vis-à-vis Saint-Symphorien, à une portée d'arquebuse; on l'appela successivement la roche Gauzie, Gueuzie, Diexaie et enfin Dieuzie, nom qui lui est demeuré.

L'histoire de Saint-Symphorien de Rochefort pendant les treizième, quatorzième et quinzième siècles ne nous offre rien qui soit digne d'être cité, mais le rôle que joua cette ville pendant les guerres du calvinisme mérite d'être connu. Le journal de Louvet nous met dans le cas de rapporter plusieurs faits intéressants omis par nos historiens.

Hercule Saint-Aignan Desmarais, gentilhomme angevin, chef de calvinistes, prit le château et la ville, en 1562, avec le seul secours des restes d'une compagnie qui venait d'être battue aux Ponts-de-Cé par les habitants de plusieurs paroisses réunies; ce qui donne lieu de penser qu'il avait des intelligences dans Saint-Symphorien, ou qu'il y entra par surprise.

Il fut plus difficile de l'en déloger. Le duc de Montpensier l'assiégea dans les formes et le réduisit à capituler, après toutefois qu'il eut fait beaucoup de mal aux catholiques par des sorties vigoureuses. La capitulation portait que le duc de Montpensier ferait retirer ses troupes le jour même, et que Desmarais rendrait les prisonniers et la place au bout de quatre jours, passé lequel terme il sortirait, lui huitième, avec l'épée, le poignard et l'arquebuse sur l'épaule, le morion ou casque en tête et la cuirasse sur le dos. Pour garant

de sa promesse, il donna en ôtage un de ses fils. Le jeune homme fut à peine sorti du château, que son père, employant les quatre jours dont il pouvait disposer, s'approvisionna d'armes et de munitions, mit la ville en état de défense et attendit qu'on vînt l'assiéger.

Le duc de Montpensier envoya contre lui Puygaillard, qui fit transporter plusieurs pièces de canon de gros calibre sur les ruines du vieux château de Dieuzie, d'où il commença à tirer sur la place le 2 juillet 1562. Mais on s'aperçut bientôt que cette batterie, trop éloignée, produisait peu d'effet; on la transporta dans la ville de Saint-Symphorien, que Desmarais avait abandonnée, à cause de la faiblesse de sa garnison qui ne lui permettait pas de la défendre. Puygaillard battit en brèche le mur de la porte du château qui était du côté de la Possonnière; il avait eu soin de placer des troupes dans le bourg de Sainte-Croix et dans les postes voisins, pour empêcher l'ennemi d'introduire des secours dans la place.

Le même jour, au soir, Puygaillard, les capitaines Lavarenne, Beauregard et autres, montèrent à l'assaut par la brèche que le canon avait formée. L'attaque fut vigoureuse et soutenue par Desmarais; Beauregard et grand nombre de soldats y furent tués, les assiégeants furent repoussés et obligés de se retirer. On continua le lendemain de battre la place avec toute l'artillerie, et, sur la fin de la journée, la brèche se trouvant praticable pour recommencer l'assaut, les assiégeants s'y précipitèrent et l'on s'y battit avec fureur. Pendant ce carnage, Desmarais ayant aperçu, au pied des murs, Villeneuve, parrain du plus jeune de ses fils, encore

au berceau, il le lui descendit dans un panier avec une corde, et celui-ci le reçut en promettant de lui servir de père. Enfin, après une longue résistance de la part des assiégés, Puygaillard entra dans le château l'épée à la main; Desmarais, Jean Panvert et la Guette furent faits prisonniers et conduits à Angers. Desmarais y fut jugé et condamné à être rompu vif, ce qui fut exécuté; il demeura douze heures sur la roue avant que d'expirer. Ensuite il fut apporté à Saint-Symphorien, et placé sur l'instrument de son supplice en face du château.

Depuis la mort de Desmarais, cette ville ne tomba plus en la puissance des huguenots; mais, en 1590, elle devint une des principales places des ligueurs en Anjou. Un officier, plein de courage mais très enclin à la rapine, Hurtaud de Saint-Offange, gentilhomme angevin, en avait le commandement; il balançait encore entre le roi et la Ligue, lorsqu'un hasard favorable à sa cupidité fixa cette irrésolution. Un riche partisan, nommé Scipion Sardini, qui jouissait de deux cent mille livres de rentes, se trouvant sur son passage dans une des excursions qu'il avait coutume de faire à la tête de ses gens, il le fit prisonnier dans l'espoir d'en tirer une forte rançon, et, pour donner à cet enlèvement un air de légitimité, il se déclara ligueur. Cette prise lui valut deux mille écus et la liberté de deux de ses frères détenus au château d'Angers. On fut fort étonné de ce qu'il n'exigeait qu'une somme aussi modique d'un personnage si opulent, et qui acheta, peu de temps après, la magnifique terre de Serrant.

Le parti que Saint-Offange venait d'embrasser lui

promettait bien d'autres avantages. Il avait mis le château et la ville en état de défense; il y établit un présidial dont il nomma les officiers, un receveur des tailles et un receveur des droits de péage ou de navigation. Sa nombreuse garnison pouvait se répandre dans le pays sans compromettre la sûreté de la place, et, pour surcroît de forces, le duc de Mercœur lui envoya de Bretagne quelques barques canonnières, au moyen desquelles il se trouvait maître absolu du passage de la Loire, vis-à-vis Saint-Symphorien.

Ce fut en vain que le gouverneur d'Anjou essaya de réprimer ses vols et ses brigandages; ses efforts n'eurent d'autre succès que la prise du bourg et de l'église de Sainte-Croix, où ses troupes se livrèrent à tous les genres d'excès. Les profanations furent telles, qu'on se crut obligé de part et d'autre de réconcilier l'église avant d'y célébrer la messe. On publia une trève, durant laquelle un évêque *in partibus* vint en grande cérémonie purger le lieu saint des abominations dont on l'avait souillé. Saint-Offange donna deux ôtages pour la sûreté du prélat et de son clergé.

Ce mouvement de piété pensa lui coûter cher. Un de ses ôtages s'était vendu pour trois mille livres et fut sur le point de livrer la place; mais les précautions et la bravoure de Saint-Offange le tirèrent d'affaire.

Sorti de ce mauvais pas, il se montra plus redoutable que jamais, et donna de si vives inquiétudes à la ville d'Angers, que les habitants obligèrent le prince de Conti à décider le siége de Saint-Symphorien. Il s'y hasarda au mois de septembre de l'année 1592, sous les ordres du maréchal d'Aumont, qui ne tarda pas à

venir commander en personne. On employa dans cette expédition plus de quatre mille soldats, tant infanterie que cavalerie, douze pièces de canon de différents calibres, et un grand nombre de paysans pour travailler aux tranchées.

On attaqua successivement le château et la ville. Les batteries furent souvent changées de place. On les dressa sur les restes du château de Dieuzie, séparé de celui de Rochefort par un petit bras de rivière, et d'où elles tiraient presque à bout portant. Néanmoins plus de deux mois s'écoulèrent avant qu'on pût tenter l'escalade. La garnison réparait les brèches à mesure qu'elles étaient faites, et de fréquentes sorties ruinaient les travaux des assiégeants, en même temps qu'on leur tuait ou enlevait beaucoup de monde.

Pendant les lenteurs du siége, les Saint-Offange (car les deux frères du commandant de la place s'étaient joints à lui) trouvèrent moyen de députer vers le duc de Mercœur pour lui demander du secours. Ce fut un gentilhomme angevin, Delaunay-Gringuenière, qui se chargea de la commission. Assez heureux pour traverser l'armée ennemie sans accident, il eut le même bonheur à son retour. Ce brave revint par la prairie, sans autre précaution que de s'y précipiter et de la traverser au grand galop, lui troisième. Chemin faisant, il déchargea un de ses pistolets sur un capitaine royaliste, nommé Montmartin, et entra dans le château, sans qu'il fût possible de lui fermer le passage. Sa présence, et l'espoir d'être bientôt secourus par le duc de Mercœur, redoublèrent le courage de Saint-Offange et de tous les siens.

Pour soutenir ce siége, on levait à Angers des taxes

arbitraires sur tous ceux que l'on croyait en état de les payer; personne n'était exempt. Les poursuites, contre ceux qui refusaient de s'acquitter ou qui ne le pouvaient, étaient très rigoureuses; on les entassait dans les prisons, et une partie des habitants servait à l'autre de gardes et de geôliers.

Cependant le maréchal d'Aumont cherchait à se rendre maître d'un fort situé à l'extrémité ouest de la ville, sur un rocher qui n'en était séparé que d'une portée de pistolet. Les assiégés, n'étant pas fâchés de le voir employer du temps et des forces à cette attaque qu'ils jugeaient ne devoir pas lui procurer de grands avantages, ne lui opposèrent qu'autant de résistance qu'il en fallait pour ne pas le dégoûter de l'entreprise. De son côté, le maréchal mettait beaucoup de prix à la possession du fort, parce qu'en même temps qu'il l'assiégeait, il faisait construire, sur des piliers de la hauteur des murs de la ville, un pont de bois au moyen duquel il espérait rendre à ses troupes l'assaut plus facile. Les assiégés le troublèrent peu dans la confection de cet ouvrage jusqu'au moment où ils le virent près d'être achevé. Alors leur canon le détruisit en peu de temps.

Cet échec et plusieurs assauts infructueux, qui lui avaient fait éprouver de grandes pertes, déterminèrent le maréchal à lever le siége dans la nuit du 1er au 2 décembre; il ne lui restait plus guère que la moitié de son armée, et il savait que le duc de Mercœur envoyait au secours de la place quatre mille Espagnols et deux cents Français.

Le siége étant levé lorsque les troupes du duc de Mercœur arrivèrent, elles se portèrent sur la rive

droite de la Loire, et attaquèrent le château de la Possonnière, qui capitula le 27 septembre 1592. Le surlendemain de cette capitulation, ces mêmes troupes firent le siége du donjon de la Roche-Serrant, restes du château de ce nom qui déjà avait été pris et en partie démoli par le duc de Mercœur, et dont la garnison fut obligée de se rendre aux Espagnols.

L'entreprise contre Saint-Symphorien coûta beaucoup d'argent aux Angevins, à la sollicitation desquels on l'avait tentée. Personne ne songea depuis à la renouveler; on se contenta de se mettre sur la défensive. Une redoute fut établie sur la rive droite de la Loire, vers le port Thibault, à distance à peu près égale de Saint-Symphorien et d'Angers, et une autre, sur la même rive, à Saint-Mathurin. Mais cela n'arrêta point les expéditions des Saint-Offange; ils continuèrent d'être un objet d'épouvante pour la ville d'Angers, jusqu'au moment où le duc de Mercœur, convaincu de sa faiblesse, dissimula moins le désir qu'il avait de conclure sa paix avec le roi. Alors il y eut des alternatives de trèves et de reprises d'hostilités qui n'offrent rien de remarquable qu'une procession générale que firent les habitants de Saint-Symphorien de Rochefort jusqu'à l'église des Carmes d'Angers : nouveau trait caractéristique des mœurs de cette époque, où l'on conciliait les idées religieuses avec la barbarie des discordes civiles.

Enfin le duc de Mercœur vint à Saint-Symphorien le 1598.
27 février, pour y conférer avec les Saint-Offange sur les conditions du traité de paix, et les engager à le précéder vers Henri IV, qui devait bientôt se rendre en Anjou. Le président de Thou dit qu'ils allèrent le trouver à Chenonceaux avec un nommé Jean Delaunay

Le Masson, qui était l'âme de leur conseil. Ce fut là qu'on arrêta les bases du traité.

La place de Saint-Symphorien de Rochefort fut rendue au roi vers la fin de juin; les Saint-Offange en sortirent moyennant une somme de deux mille écus, et Henri ordonna que cette ville, si longtemps rebelle, serait détruite de fond en comble. On en commença la démolition le 5 juillet, sous l'inspection des magistrats d'Angers, et on la continua pendant dix mois. Il ne reste plus de la ville que les bases de quelques tours, et du château qu'un pan de mur. L'autel et l'image de saint Symphorien, patron et protecteur de la ville, furent transférés au milieu de la vallée, dans une petite chapelle construite exprès, et qui existe encore. Le duc de la Trémouille, à qui appartenait le château, reçut une assez forte somme en dédommagement. Le bourg de Sainte-Croix, qui prit le nom de Rochefort, servit de refuge à une partie des malheureux habitants, la plupart ruinés et estropiés; les autres allèrent plus loin chercher un asile chez des parents ou des amis [1]. On ne saurait trop le répéter, la guerre civile est la plus grande des calamités pour le peuple, parce qu'elle pèse toujours plus particulièrement sur les laboureurs et les artisans. Ne possédant que des propriétés mobilières, presque toujours détruites par le pillage ou l'incendie, ils restent sans aucune ressource, tandis que les propriétaires fonciers retrouvent toujours leurs biens après la guerre.

[1] *Journal de Louvet; Mémoires inédits pour servir à l'Hist. d'Anjou.*

CHAPITRE XXXIII.

rrivée d'Henri IV à Angers. — Fin de la guerre de la Ligue en Anjou. — Édit de Nantes. — Sully et Gabrielle d'Estrées à Angers. — Contrat de mariage du duc de Vendôme, fils naturel d'Henri IV.

La plupart des commandants des places de Bretagne yant fait des traités particuliers avec Henri IV, le luc de Mercœur, abandonné des Bretons et des Espanols, allait se trouver seul en butte au ressentiment t à l'indignation du roi. Ce monarque, qui s'était ouert plus d'une fois devant Sully sur la conduite qu'il e proposait de tenir pour soumettre ce ligueur opiiâtre, avait enfin pris une détermination, et chargé e ministre de rassembler les troupes et les munitions iécessaires à son entreprise, et de les diriger vers la Bretagne.

Le roi partit de Paris le premier jour de mars 1598, t arriva dans un bateau aux Ponts-de-Cé le 7 du même nois, avec Duplessis-Mornay, qui avait été au-devant le lui jusqu'à Amboise. Onze compagnies d'habitants l'Angers l'attendaient sous les armes, et lui servirent le cortége jusqu'à la porte Saint-Aubin, par laquelle l entra dans la ville. René Bault de Beaumont, maire, ui en présenta les clefs après lui avoir rendu ses iommages et ceux des habitants. Goureau de la Prousière, à la tête des compagnies de justice, lui rendit es mêmes hommages, et ce fut Marin Liberge, proesseur en droit, qui eut l'honneur de haranguer le roi

au nom de l'Université. Le monarque fut si charmé du discours et des belles manières de l'orateur qu'il l'embrassa, le loua publiquement, répondit à tous les points de sa harangue, et donna à l'Université le droit *d'apetissement des pintes* pour servir à ce qu'on appelait alors les gages des professeurs. Le roi fut ensuite conduit à l'hôtel de Lancreau, alors l'un des plus beaux et des plus considérables de la ville. Il y fut à peine descendu qu'il en sortit pour aller au jeu de paume de la Butte du Pélican, et il y fit une partie avec les ducs d'Epernon et de Lavardin : c'était par ces exercices violents que les hommes de son temps s'accoutumaient aux fatigues de la guerre.

Le lendemain il assista, à la cathédrale, à la messe qui fut célébrée par l'évêque Charles Miron. Le mardi, 10, il alla à la chasse au Plessis-Macé, revint le même jour et y retourna le vendredi 13.

Le dimanche, 15 mars, jour de Pâques-Fleuries, le roi assista, dans l'église cathédrale, à la bénédiction des rameaux, et suivit la procession, une palme à la main, accompagné des princes et seigneurs de sa cour, qu'il fit marcher à la tête ; lui seul se tint après le clergé et suivit jusqu'à la station qui était à Saint-Michel-du-Tertre. Il entra au presbytère, se tint à une croisée qui donnait sur le cimetière, en face de la chaire qu'on y avait élevée, et dans laquelle un cordelier prêcha au milieu du peuple assemblé. Après le sermon, le roi descendit dans le cimetière, se tint à genoux devant la croix couverte de rameaux, en prit un, et entra dans l'église où il assista à la messe. L'après-dîner de ce même jour, il alla visiter le couvent de la Baumette, fondé par le roi René. Touché de la

simplicité et de l'humilité du gardien de ce petit monastère, Henri lui demanda ce qu'il souhaitait de lui : *Pauvreté et réforme,* répondit le père. « Ventre-saint-» gris, je vous l'accorde, répartit gaiement le roi, car » vous êtes le premier homme de mon royaume qui » me les ayez demandées. »

Le lendemain Henri retourna encore à la chasse au Plessis-Macé. Le Jeudi-Saint, il se rendit au palais épiscopal, où il lava les pieds à treize pauvres ; il fit cette cérémonie la tête nue et accompagné de plusieurs seigneurs de sa suite. Le jour de Pâques, il assista à la grand'messe de la cathédrale, et toucha, en sortant de l'église, les malades des écrouelles qui l'attendaient devant le portail. En se conformant à cet antique usage et à toutes les pratiques extérieures du catholicisme, ce prince voulait prouver à son peuple qu'il professait dans toute la sincérité de son cœur la foi de ses pères.

Le samedi, 4 avril, le roi sortit de la ville pour se rendre au village de Reculée, où il entendit la messe dans une chapelle bâtie par le roi René, qui y plaça le premier ermite. Les capucins venaient de succéder aux ermites, les habitants d'Angèrs leur faisaient bâtir un couvent et une église; ils prièrent le roi de vouloir bien poser lui-même la première pierre de l'autel, et le monarque se rendit de bonne grâce à cette invitation. Chotard et Avril, bourgeois d'Angers, chargés de la direction des travaux, firent les honneurs de cette cérémonie. Le roi, après avoir pris un tablier, une truelle et un marteau, posa la pierre sur laquelle était gravée cette inscription : « Henri très chrétien, par la » grâce de Dieu roi de France et de Navarre, IVe du » nom, m'a assise ici le 4 avril 1598. »

Cependant le prudent et vigilant ministre d'Henri, le sage Sully, avait assemblé en Anjou dix mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie et douze pièces de canon. Le duc de Mercœur, instruit de la marche du roi et de son arrivée à Angers, ainsi que de l'état des forces qui le suivaient, ouvrit enfin les yeux sur les effets de sa fausse politique et sur le danger qui le menaçait. Il connaissait le pouvoir de la célèbre Gabrielle d'Estrées sur le cœnr du roi; il chargea la duchesse, son épouse, et madame de Martigues, sa belle-mère, de se rendre auprès d'elle, afin d'obtenir, par son crédit, le pardon généreux dont il avait besoin pour se tirer de sa dangereuse position.

Le roi, vivement offensé de la persévérance du duc à ne pas le reconnaître, pendant si longtemps, pour son souverain, s'était bien proposé de l'en faire repentir; mais le cœur d'Henri, incapable d'une vengeance réfléchie, démentait souvent ce que sa bouche avait prononcé. Sa conduite avec tous les factieux, dont il avait acheté la soumission, laissait espérer au duc de Mercœur qu'il trouverait des ressources dans la clémence et la générosité de ce prince. Mais en suivant cette heureuse disposition de son âme, Henri se devait à lui-même de ne pas oublier les intérêts de l'État, lors même qu'il consultait ceux de ce qu'il avait de plus cher. La duchesse de Mercœur pénétra facilement ses intentions, et ne songea point à lui demander pour son époux ce qu'elle ne se flattait point d'obtenir. Renoncer au gouvernement de la Bretagne et se livrer sans réserve à la merci du roi, c'était un moyen sûr d'obtenir un traitement plus doux et de s'assurer des grâces pour l'avenir.

César de Vendôme, l'aîné des enfants de Henri et de Gabrielle d'Estrées, était le principal objet des vues ambitieuses de sa mère; on s'assurait donc son crédit et sa reconnaissance, en lui offrant les moyens d'appuyer solidement la grandeur et la fortune de son fils. Le duc n'avait qu'une fille de son mariage avec la duchesse; elle et César étaient encore dans l'enfance. Sa qualité d'héritière de la maison de Penthièvre et les autres biens considérables qu'elle devait réunir sur sa tête en faisaient un des plus riches partis de l'Europe. L'impossibilité de conserver au duc de Mercœur le gouvernement d'une province qu'il avait tenue si longtemps en état de révolte, et sur la souveraineté de laquelle il avait eu des prétentions, ne parut pas contrarier les vues de la duchesse. Elle proposa d'elle-même le mariage de sa fille avec le fils naturel de Henri IV, satisfaite, ajouta-t-elle, si ce gouvernement restait en quelque sorte à sa maison par le don qu'en ferait le roi à celui qu'elle adoptait déjà comme son fils. La marquise de Monceaux, flattée d'une proposition si conforme à ses vues, s'empressa d'en informer Henri, et réussit sans peine à désarmer son courroux.

La nouvelle de cette convention acceptée par le roi et de la soumission du duc de Mercœur, répandue sur-le-champ dans les villes d'Angers et de Saumur, et annoncée par le roi lui-même, y porta la joie dans tous les cœurs; elle fut suivie de feux de joie, de fêtes et de toutes les marques de l'allégresse publique.

Ainsi finirent les troubles qui agitaient la France; ainsi finit, par les travaux et les exploits de Henri le Grand, cette guerre civile trop mémorable, qui depuis quarante-quatre ans n'avait cessé, que dans de courts

son magnifique château du Verger, ouvrage du maréchal de Gié, et l'un des plus beaux monuments d'architecture de l'Anjou. Le duc de Mercœur, sachant que le roi devait y passer quelques jours, se rendit à Angers le 28 mars; mais avant de partir de Nantes il voulut pressentir ses dispositions sur l'accueil qu'il pouvait en attendre. Le monarque, informé du cortége nombreux qui accompagnait le duc, refusa de le voir avec cette suite. Celui-ci, impatient de recevoir de sa bouche l'assurance de l'oubli du passé, se mit presque seul en chemin, et l'alla trouver à Briollay, terre dépendante alors du château du Verger, où Rohan l'avait conduit à la chasse. C'est là que le duc alla se jeter à ses pieds, et que Henri, touché de ses protestations et des regrets qu'il fit paraître, lui tendit la main et l'accueillit avec la bonté d'un ami plutôt qu'avec la froideur d'un monarque offensé. Le duc, en habile courtisan, passa ensuite dans l'appartement de la marquise de Monceaux, qui était du voyage avec César son fils, et en fut également bien reçu.

Le 5 avril suivant, les conventions du mariage projeté furent arrêtées et signées dans le château d'Angers. L'acte en fut passé le même jour par Guillot, notaire. Le voici : « Henri IV du nom, roi de France » et de Navarre, et Gabrielle d'Estrées, marquise de » Monceaux, d'une part; Philippe-Emmanuel de Lor- » raine, duc de Mercœur, prince du Saint-Empire, et » Marie de Luxembourg, dame de Penthièvre, de Mar- » tigues, etc., son épouse, d'autre part; conviennent » entr'eux du mariage de César, Monsieur, fils naturel » du roi et de ladite marquise de Monceaux, prince » légitimé de France, avec Françoise de Lorraine, fille

» unique et héritière du duc et de la duchesse de Mer-
» cœur, et s'engagent à le faire célébrer dès qu'ils au-
» ront atteint l'âge convenable. Le roi, en considéra-
» tion de ce mariage, donne à César, son fils, outre le
» duché de Vendôme dont il est déjà pourvu, le gou-
» vernement de la Bretagne, sur la démission du duc
» de Mercœur, et la somme de cent soixante-six mille
» six cent soixante-six livres. La marquise de Monceaux
» lui assure le duché de Beaufort en Champagne, érigé
» par lettres-patentes du mois de juillet 1597, avec la
» baronie de Jaucourt, en duché-pairie. Le duc et la
» duchesse de Mercœur assignent à Françoise de Lor-
» raine, leur fille, une pension de cinquante mille li-
» vres sur leurs biens, jusqu'à l'ouverture de leur suc-
» cession. » Ce mariage fut célébré à Paris en 1609.

Pendant le séjour d'Henri IV à Angers, un Suisse de sa garde se donna en spectacle d'une manière étonnante. Les vents et les orages avaient fait pencher la croix qui termine l'une des belles flèches du frontispice de la cathédrale, celle du côté de l'évêché. Il y monta sans corde et sans échelle, l'épée au côté, chargé d'un levier et d'un marteau avec lesquels il redressa la croix; l'ouvrage fini, il monta debout sur la traverse, et descendit ensuite sans accident et avec la même hardiesse qu'il y était monté.

Ce fut aussi pendant son séjour à Angers que le roi réconcilia le duc d'Epernon et Duplessis-Mornay. Ils étaient brouillés depuis huit ans, parce que ce dernier avait refusé de laisser entrer à Saumur les troupes que d'Epernon conduisait à l'armée, dans la crainte qu'il ne se rendît maître de la place, comme il l'avait fait en passant à Bourg sur la Gironde. Henri,

après les avoir invités à se trouver avec lui dans le jardin de l'hôtel de Lancreau, les entendit, et leur commanda ensuite d'oublier le passé et d'être amis, ce qu'ils promirent, en s'embrassant et en remerciant le roi de cette réconciliation qu'ils désiraient l'un et l'autre depuis longtemps.

Le dimanche 12 avril, le roi s'embarqua sur la Maine, et descendit en bateau jusqu'à Ancenis [1].

CHAPITRE XXXIV.

Académie de Saumur. — Notice sur la vie de Duplessis-Mornay son fondateur. — Couvents des capucins et des récollets.

Saumur prit un nouvel accroissement sous le gouvernement paternel de Duplessis-Mornay; un grand nombre de familles protestantes vint s'y établir, pour jouir en paix de l'exercice public de la religion réformée. On peut juger, par aperçu, quelle devait être alors la population de cette ville. En examinant tous nos anciens bâtiments, on voit, par leur distribution, que chaque étage était le logement d'un ménage, comme c'est l'ordinaire dans les grandes villes : on trouve des cheminées de cuisine et des fourneaux jusque dans les greniers. Ces maisons, où logeaient trois ou quatre familles, sont occupées aujourd'hui par une seule, qui s'y trouve même à l'étroit à cause des progrès que le luxe a faits depuis un siècle dans les loge

[1] *Journal manuscrit* de Louvet.

ments et les ameublements. On peut donc, sans craindre d'être taxé d'exagération, dire que Saumur dut être peuplé d'environ 20 à 25,000 habitants depuis le commencement du dix-septième siècle jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes. Au-dehors de la ville, du côté du faubourg de la Croix-Verte, on rencontre encore souvent, en cultivant les champs et les jardins, un grand nombre de murs, ce qui annonce que ce faubourg était bien plus étendu dans la vallée qu'il ne l'est à présent.

Mais ce qui contribua le plus à l'accroissement et à la prospérité de la ville, c'est la fondation de l'Académie, établissement pour lequel Duplessis n'épargna ni ses soins ni sa fortune. Aussitôt que l'on fut instruit de ses intentions dans les universités protestantes de la France et des états voisins, les plus habiles professeurs briguèrent l'honneur d'obtenir une chaire dans celle de Saumur, dont le fondateur s'était déjà rendu célèbre par un grand nombre d'ouvrages relatifs à la nouvelle religion et par son zèle à la propager.

Mornay paraissait une espèce de prodige dans un siècle où les hommes de son rang se faisaient encore honneur de ne savoir autre chose que manier les armes. En le considérant ici comme le fondateur et le chef du plus bel établissement qu'ait jamais eu cette ville, je crois qu'il est nécessaire de donner une notice sur sa naissance et son éducation, afin de rappeler à nos concitoyens la mémoire et le nom de ce grand homme, qu'ils semblent avoir entièrement oublié.

Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, naquit, le 5 novembre 1549, à Buhy, dans le Vexin français, de Jacques de Mornay et de Françoise de Bec-

Crespin, fille de Charles, vice-amiral de France. Il fut élevé par son père dans la religion catholique et destiné à l'état ecclésiastique. Son oncle maternel, depuis archevêque de Rheims, voyait en lui son successeur : son oncle paternel, doyen de Beauvais, qui possédait un grand nombre de bénéfices, se disposait à les lui résigner lorsque la mort l'enleva; mais sa mère, qui avait embrassé la religion de Calvin, était loin de seconder les vues du père et des oncles du jeune Duplessis; elle lui inculquait secrètement, et à leur insu, les principes de la nouvelle religion.

Duplessis fut conduit à Paris dans la huitième année de son âge, et mis au collége de Lisieux, d'où la mort de son père le rappela pour assister à ses funérailles. Il y retourna deux ans après, mais déjà favorablement prévenu, par les leçons de sa mère, pour la religion réformée. Il allait quitter ses études pour suivre le parti des armes, lorsqu'une chute de cheval, lui ayant fracassé la cuisse, l'obligea de retourner dans sa famille, où il resta quelques mois. A peine rétabli, il quitte la France et se rend à Genève, d'où la peste le fait sortir peu de temps après. Il passe en Suisse, de là dans le Palatinat, y apprend la langue allemande, et se perfectionne dans la connaissance des différentes parties de la philosophie et des mathématiques, dont il avait étudié les éléments à Paris sous les plus grands maîtres. Il voyagea ensuite en Autriche, en Hongrie, en Bohême, passa à Venise, où il se livra à l'étude de la jurisprudence et de la botanique, et continua celle des langues savantes, telles que le grec et l'hébreu, dans lesquelles il fit de rapides progrès. De là il se rendit à Rome, avec le dessein de visiter les monu-

ments des arts; mais il n'y resta pas longtemps : quelques mots dirigés imprudemment contre la religion qu'il avait abandonnée le rendirent suspect d'hérésie, et, pour se soustraire aux recherches de l'Inquisition, il fut obligé d'en sortir et même bientôt de l'Italie.

Duplessis avait parcouru, en observateur attentif et éclairé, la plupart des villes de cette belle partie de l'Europe, et vu tout ce qu'elle offre de plus précieux dans les monuments de son ancienne splendeur. Il rentra en Allemagne, d'où quelque temps après il passa dans les Pays-Bas, et s'y fit connaître du prince d'Orange, Guillaume de Nassau. La révolte des Flamands tenait alors armés tous les peuples de ce riche pays contre le barbare Philippe II. Duplessis, qui dès lors écrivait en faveur de la religion qu'il avait embrassée, et répandait ses ouvrages dans les pays qu'il traversait, lorsqu'il croyait pouvoir y faire des prosélytes, saisit cette occasion pour publier deux remontrances adressées aux peuples de ces provinces, dans lesquelles il prétendait prouver la légitimité de leur insurrection.

La gloire qui environnait alors le trône de la célèbre Elisabeth, reine d'Angleterre, appelait Mornay dans ce royaume. La réputation dont il commençait à jouir lui-même lui ouvrit un accès facile à la cour, et lui procura dans la suite des témoignages honorables de la bienveillance de cette souveraine.

De retour à Paris en 1572, il se lia d'estime et d'intérêt avec l'amiral de Coligny, qui se fût dérobé au massacre auquel son aveugle confiance le livra, s'il eût suivi les conseils de Duplessis; ce dernier n'échappa lui-même au fer des assassins qu'avec beau-

coup de peine et à la faveur de plusieurs déguisements. La crainte et l'indignation firent sortir de France une foule considérable de familles échappées à cette horrible boucherie. Duplessis fut de cette émigration. L'Angleterre lui offrit un asile; il s'y réfugia, et se laissa rappeler quelque temps après par le brave Lanoue. De retour en France, il ne la quitta plus que dans quelques occasions importantes.

Les intérêts des enfants du duc de Bouillon l'ayant appelé auprès du duc de Clèves, il eut occasion de connaître Charlotte Arbaleste, veuve depuis cinq ans de Jean de Paz-Feuquierre. Elle était au nombre de ceux qui, pour se soustraire à la Saint-Barthélemi, s'étaient retirés en Allemagne. Ils furent fiancés l'un et l'autre en 1575. Duplessis, blessé et pris dans une action, paya sa rançon des deniers qu'elle lui fit passer. Il l'épousa quelque temps après, et s'attacha à la maison de François, duc d'Alençon, dont il devint un des chambellans. Mais il quitta son service dès qu'il le vit abandonner le parti calviniste, et se rendit auprès du jeune Henri, roi de Navarre. Il l'alla trouver à Agen, où ce prince lui fit un accueil distingué, et lui donna une place dans son conseil.

Duplessis, honoré de la confiance de son maître, la mérita par ses lumières et son inviolable attachement à ses intérêts et à sa gloire. Il fut un de ses compagnons d'armes, et partagea presque tous les dangers que courut ce brave et généreux prince. Ses études lui avaient donné des connaissances très étendues. Il leur consacrait tout le temps qu'il pouvait dérober aux travaux militaires et au soin des affaires publiques. Avare de ses moments, il ne les perdit jamais dans les

vains amusements des sociétés, ni dans les intrigues des cours. Toujours la plume ou l'épée à la main, il combattait pour son roi, ou écrivait pour propager et défendre le calvinisme.

Avec cette vive affection pour sa religion et son parti, on peut juger de l'attention qu'il apporta dans le choix des professeurs de son académie. La juste célébrité qu'elle acquit en peu de temps attira une foule de jeunes gens des familles les plus riches et les plus distinguées de France, de Hollande, d'Angleterre, d'Écosse et d'Allemagne. Cette jeunesse trouvait à Saumur tous les établissements nécessaires à son éducation. Outre cette académie, où l'on enseignait la théologie, la philosophie, les belles-lettres, les langues anciennes et modernes, et même les langues orientales, il y avait encore deux colléges pour les humanités, l'un pour les catholiques, l'autre pour les protestants, et une académie d'équitation, où d'habiles maîtres formaient les jeunes gens à tous les exercices du corps.

Parmi les professeurs qui illustrèrent, dès son origine et dans la suite, notre université, l'histoire nous a conservé les noms des Greig, des Trochorège, des Duncan, Écossais, des Caméron, des Daillé, des Cappel, des Laplace, des Amyraut, et celui de Tanneguy Lefèvre, père de la célèbre Mme Dacier. Tous ces savants publièrent, à différentes époques, un grand nombre d'ouvrages de théologie, de philosophie et de littérature, qui firent considérer Saumur comme un brillant foyer de lumière qui éclairait toute l'Europe protestante.

Duplessis-Mornay était comme l'âme de cette illustre école, dont il échauffait le zèle par son exemple, ses

discours et les plus honorables récompenses, celles de son estime et de son amitié pour les savants qui le secondaient le mieux par leurs travaux. Il publia lui-même divers ouvrages, dont plusieurs firent beaucoup de bruit dans le temps. Parmi ces derniers, on peut citer son *Traité de l'Eucharistie*, qui fut le sujet de cette fameuse conférence ouverte, par ordre du roi, à Fontainebleau, entre l'auteur et Jacques Davy, évêque d'Evreux.

C'est vers l'époque de cette discussion que les catholiques, alarmés des progrès toujours croissants du calvinisme, appellèrent, pour le combattre par la prédication, les deux nouveaux ordres de Franciscains qui venaient d'être institués en Italie. L'Anjou fut bientôt inondé de ces moines mendiants, connus, les uns sous le nom de Capucins, les autres sous celui de Récollets. Saumur, comme l'un des principaux centres de l'hérésie, vit s'élever, dans la même année (1609), le couvent des Capucins dans le faubourg des Ponts, et celui des Récollets dans celui de Nantilly. Les églises de ces monastères n'offraient rien qui fût digne de remarque; elles ont été démolies depuis la Révolution, et les bâtiments des religieux forment actuellement des logements particuliers.

CHAPITRE XXXV.

La ville et le collège de La Flèche.

J'aurais pu me dispenser de parler de La Flèche, puisqu'on a publié, il y a peu d'années, une histoire

de cette ville [1], actuellement chef-lieu d'une sous-préfecture du département de la Sarthe; mais comme elle était autrefois un des plus beaux ornements de l'Anjou, j'ai cru devoir lui consacrer un chapitre, moins pour ajouter à sa célébrité, que pour ne pas perdre l'occasion de parler encore une fois du bon roi Henri.

Dans une plaine agréable et fertile, arrosée par le Loir, entre Angers et le Mans, s'élevait autrefois, au milieu de cette rivière, un château très fort, dont on voit encore quelques ruines; on croit qu'il fut bâti dans le dixième ou au commencement du onzième siècle. C'est à ce château, nommé *Fissa, Flissia* et *Flechiæ Castrum* dans les chartes et les chroniques, que la jolie ville de La Flèche doit son origine et son nom. Le plus ancien des seigneurs de La Flèche dont on ait connaissance, est Jean de La Flèche, qui vivait dans le onzième siècle. Elie, son fils, devint comte du Maine par ses conquêtes et par les arrangements qu'il fit avec les héritiers de ce comté.

Jean Sans-Terre donna La Flèche en douaire à Isabeau d'Angoulême, sa femme. Elle passa dans la suite, ainsi que le vicomté de Beaumont dont elle dépendait, dans la maison de Bourbon, par le mariage de Françoise d'Alençon avec Charles de Bourbon, comte de Vendôme, aïeul de Henri IV. A l'avénement de Henri, le vicomté de Beaumont et la ville de La Flèche, faisant partie du domaine patrimonial de ce prince, furent réunis à la couronne. C'est de cette époque que

[1] *Essais historiques sur la ville de La Flèche*, par M. Marchand de Burbure, 1 vol. in-8°, à Angers, chez Pavie, 1803.

datent l'accroissement et la prospérité de La Flèche; Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, sa femme, y faisaient leur résidence en 1553, et c'est dans cette ville que Henri fut conçu. Jeanne partit de La Flèche le 15 mai 1553 pour aller à Pau, en Béarn, où elle accoucha le 3 décembre de la même année; ainsi Henri IV est presque Angevin.

La Flèche, qui compte actuellement près de six mille habitants, n'était alors qu'un très petit bourg décoré du nom de ville; mais Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne, qui y était né en 1560, prit soin de l'accroître et de l'embellir. Il était en grande faveur à la cour de Henri IV; ayant eu le bonheur, à la bataille de Fontaine-Française, de parer un coup de sabre qu'un Espagnol allait porter au roi, cette action augmenta encore son crédit, et il le fit servir quelquefois à l'avantage de sa ville natale. Ce fut lui qui s'employa avec le plus de zèle et de succès pour obtenir du roi le rappel des jésuites en France, et qui
604. contribua le plus à leur établissement à La Flèche. Ce fut aussi à sa sollicitation que le roi leur accorda le château neuf de cette ville pour faire partie de la fondation du collége, qu'il leur donna des biens pour lui former des revenus, et de l'argent pour le bâtir.

1610. C'est dans la magnifique chapelle de ce collége que fut apporté le cœur de Henri IV, ainsi que ce prince l'avait promis aux jésuites dans l'acte de fondation. Ce précieux dépôt était placé dans une niche au-dessus de l'autel, entre deux belles statues exécutées par Sarrasin, l'une représentant la Force, l'autre la Justice.

On sait que les jésuites furent accusés d'être les auteurs de l'assassinat de Henri IV, et que le parlement

avait ordonné, par l'arrêt qui condamnait le régicide Jean Châtel, qu'il serait élevé, sur l'emplacement de la maison de son père, une pyramide portant une inscription destinée à rappeler le souvenir de cet horrible attentat; ce qui fut exécuté. Les jésuites étaient compromis par cette inscription. Fouquet de la Varenne, leur zélé partisan, eut encore assez de crédit, après la mort de son bienfaiteur, pour obtenir la démolition de ce monument expiatoire. Mais les jugements de la postérité, sur cette savante et ambitieuse société, sont indépendants d'une périssable inscription. Les *Provinciales* de Pascal et le livre de d'Alembert subsisteront pour la caractériser à jamais.

CHAPITRE XXXVI.

Mort d'Henri IV. — Assemblée générale des réformés à Saumur. — Ouvrages satiriques publiés pendant la tenue de cette assemblée.

Depuis que le fanatique Jean Châtel avait attenté aux jours du roi, depuis que la cour de Rome avait osé censurer l'arrêt du parlement qui condamnait ce jeune régicide, Mornay croyait toujours voir suspendu sur la tête de son maître le poignard qui devait l'enlever à la France. Pendant le long séjour qu'il fit à Paris et à Fontainebleau, par ordre d'Henri IV qui l'avait appelé auprès de lui pour le consulter sur des affaires de la plus haute importance, il ne put s'empêcher de communiquer à la reine ses craintes et ses

pressentiments, et même de les lui rappeler, lorsqu'il prit congé d'elle pour revenir à Saumur.

Quelques années après, la duchesse de la Trémouille, allant de Thouars à la cour, vint voir Duplessis-Mornay. Il lui remit un mémoire pour la reine, et la pria de lui dire, de sa part, qu'elle daignât se souvenir de ce qu'il lui avait répété plusieurs fois; que, dans la situation où étaient les affaires, il pouvait survenir tout à coup un grand changement dans le royaume; que le malheur arrivant, elle ne pouvait être servie avec plus de zèle et de fidélité que par les réformés; que l'opinion qu'ils avaient du pape ne regardait en rien le second mariage du roi, comme leurs ennemis avaient voulu le lui faire croire, et qu'au contraire ils avaient toujours reconnu cette dernière alliance comme très utile au bien de l'Etat.

La duchesse de la Trémouille rapporta fidèlement à la reine ce que lui avait dit Mornay. Les avis et les conseils, contenus dans son mémoire, furent même très bien reçus; mais ils n'empêchèrent ni ne retardèrent le coup fatal qui, quelques semaines après, priva la France de l'un des plus grands et des meilleurs princes qui aient jamais régné sur elle.

L'assassinat fut commis le vendredi 14 mai, à quatre heures après midi; et le lendemain, à neuf heures du soir, Duplessis-Mornay en fut instruit par un gentilhomme dépêché par son gendre, Jaucourt de Villarnoult, qui résidait à la cour comme député général des églises réformées de France. En entrant dans l'appartement, où il y avait plusieurs personnes, le courrier s'avance avec précipitation vers le gouverneur, et lui dit à l'oreille : *Le roi est mort*. Sans répondre un

seul mot, mais sans pouvoir cacher la vive émotion que cette nouvelle lui fait éprouver, Duplessis entre de suite dans son cabinet avec ce gentilhomme, qui lui apprend tous les détails de ce funeste événement. Aussitôt il se fait apporter un papier ayant pour titre : *Ordre au besoin*; c'était un état écrit de sa main depuis plusieurs années, contenant tout ce qu'il s'était prescrit de faire dans une pareille circonstance. Au moyen de cette sage prévoyance, ses ordres pour la sûreté de toutes les églises protestantes, à quarante lieues à la ronde, étaient expédiés et tous les courriers en route avant onze heures du soir.

Le lendemain, cette triste nouvelle étant connue de toute la ville, les magistrats, les ministres et les principaux habitants, dans la plus profonde douleur, et alarmés sur leur situation, montèrent au château, et trouvèrent Mornay non moins affligé qu'eux. Il leur dit, en peu de mots : « Qu'il avoit perdu son maître » et tous leur roi, et tel roi que plusieurs siècles au- » paravant n'en avoient point vu de pareil; mais que » les rois de France ne mouroient point; que chacun » se retirât en sa maison, assuré, autant qu'en cet » esclandre il se pouvoit, qu'il étoit trop vieux pour » empirer [1]. »

Toutes les églises réformées de France envoyèrent des députés à la reine régente, pour protester de leur fidélité, de leur attachement à sa personne et à celle du nouveau monarque. Les députés profitèrent de cette circonstance pour solliciter une permission qui leur fut accordée, celle de se réunir l'année suivante en assemblée générale à Châtellerault.

[1] *Vie de Duplessis-Mornay*, p. 341.

nouvelle élection. Mais, d'une voix unanime, Mornay est prié de prendre la place que la grande majorité lui défère, et, après plusieurs instances, il cède enfin au vœu de presque tous les députés. Chamier, ministre de Montélimart, est nommé vice-président, et Desbordes-Mercier, fils de Mercier si célèbre par ses connaissances dans la langue hébraïque, est nommé secrétaire.

Le maréchal de Bouillon, irrité d'avoir vu échouer ses projets, menaça de quitter Saumur dès le lendemain; mais Duplessis, avec sa douceur ordinaire, le calma peu à peu, lui protesta qu'il n'avait recherché, ni par lui-même ni par d'autres, l'honneur qu'on lui décernait, lui fit sentir qu'il était indispensable de laisser aux députés la liberté d'agir dans de semblables actions; enfin, à force de politesses et de déférence, il parvint à adoucir l'injure dont le duc se plaignait si amèrement.

La cour envoya deux commissaires à l'assemblée, Boissise et Bullion. Aussitôt que le président fut instruit de leur arrivée, six députés furent désignés pour aller les complimenter. Deux jours après, ces commissaires se rendirent dans la salle des séances, présentèrent les lettres du roi et de la reine régente, et donnèrent l'assurance que Leurs Majestés étaient dans l'intention d'observer tout ce qui avait été promis antérieurement, et même d'expliquer, en faveur des réformés, tout ce qui paraîtrait douteux ou équivoque. Ensuite ils invitèrent l'assemblée à nommer les six candidats parmi lesquels le roi devait choisir les deux députés généraux.

Le président répondit avec beaucoup de dignité, au nom de l'assemblée, remercia les commissaires des

sentiments de bienveillance qu'ils venaient de manifester, et promit une obéissance perpétuelle aux ordres du roi et de la reine régente. On passa ensuite aux délibérations, et, pendant douze à quinze jours, l'assemblée eut des conférences fréquentes avec les commissaires, qui se rendaient quelquefois au lieu de ses séances, et quelquefois recevaient chez eux les députés pour entendre leurs propositions.

Pendant le cours de cette assemblée, il sortit, des presses de Saumur, un grand nombre d'écrits satiriques dirigés contr'elle ; il semblait que les catholiques voulussent se venger du *Catholicon* et de la *Satire ménippée,* qui avaient si plaisamment et si finement démasqué les projets de la Ligue. Partout on ne voyait qu'ouvrages faits à leur imitation ; des estampes, des tableaux, des tapisseries, qui représentaient les principaux traits de ces nouvelles satires. Parmi tous ces libelles, on distingua une lettre publiée sous le nom d'un réformé. L'auteur divisait les protestants en trois ordres, qu'il nommait *Malicieux, Zélés* et *Judicieux.* Selon lui, les *Malicieux* étaient ou ambitieux ou intéressés, et ne respiraient que la guerre, comme le moyen le plus prompt de s'avancer ou de s'enrichir.

Les *Zélés* étaient naturellement soupçonneux, et avaient pour maxime ce vieux proverbe qui dit que la défiance est mère de la sûreté ; cette disposition de leur esprit en faisait des instruments dont se servaient avec adresse les *Malicieux* pour satisfaire leur ambition et leur avarice.

Les *Judicieux,* suivant cet auteur, étaient ceux qui croyaient la guerre civile le plus grand de tous les maux, et qui, pour l'éviter, n'épargnaient aucun

sacrifice, et mettaient au rang de leurs premiers devoirs l'obéissance au gouvernement.

On remarqua aussi un *Avertissement donné par un surveillant de Charenton à l'assemblée de Saumur*; c'était une satire violente contre le duc de Sully. L'auteur de ce libelle, sous prétexte de répondre à plusieurs questions que ce seigneur avait soumises à l'assemblée, et qui étaient relatives aux grands emplois dont la cour venait de le priver, avait entrepris de le couvrir de ridicule, en attribuant toutes ses réclamations à des motifs d'intérêt personnel, motifs indignes du noble caractère de ce grand ministre. Mais l'assemblée fit justice de cet écrit, en déclarant que l'affaire de Sully était celle de tous les protestants, parce qu'après des services aussi importants, aussi généralement connus que les siens, on ne pouvait donner d'autres raisons de sa disgrâce que celle de la religion qu'il professait.

Mais de tous les livres mis au jour pendant la tenue de l'assemblée générale, celui qui causa le plus de bruit, non-seulement en France, mais en Europe, fut celui que publia son président, sous ce titre : *Le Mystère d'iniquité, c'est-à-dire l'histoire de la Papauté, par quels progrès elle est montée à ce comble, et quelles oppositions les gens de bien lui ont faite de temps en temps; où sont aussi défendus les droits des empereurs, rois et princes chrétiens, contre les assertions des cardinaux Bellarmin et Baronius. Par Philippe de Mornay, chevalier, seigneur du Plessis-Marly, etc., conseiller du roi très chrétien en ses conseils d'état et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur de la*

ville et sénéchaussée de Saumur, et surintendant de ses maison et couronne de Navarre [1].

Ce fut peut-être moins l'importance du sujet et la célébrité de l'auteur qui firent la réputation du livre, que deux planches gravées et placées en frontispice, par lesquelles Mornay crut se venger de l'affront qu'il avait reçu, dix ans auparavant, à la conférence de Fontainebleau. La première représente la tour de Babel, d'une superbe architecture, construite en grandes pierres de taille; mais elle n'a pour base que des piliers de bois qui la supportent en l'air; d'un côté, on voit un jésuite qui contemple ce monument, pendant que, de l'autre, un homme, tenant une torche à la main, met le feu à ses faibles supports; déjà plusieurs piliers sont enflammés, et font pressentir que cet édifice colossal va bientôt s'écrouler; au-dessous on lit ces deux vers :

Falleris, æternam qui suspicis ebrius Arcem ;
Subruta succensis mox corruet ima tigillis.

« Vous êtes dans l'erreur, si, dans l'ivresse de votre » esprit, vous croyez que cette tour durera éternelle» ment; quand la charpente qui la soutient sera brû» lée, elle ne tardera pas à s'écrouler de fond en » comble. »

Sur la seconde planche on voit le portrait du pape Paul V, avec cette inscription : PAULO V, VICE DEO, *christianæ reipublicæ monarchæ invictissimo, et pontificiæ omnipotentiæ conservatori acerrimo.*

« A Paul V, Vice-Dieu, monarque très invincible de

[1] *In-folio* de 607 pages. Cet ouvrage, aujourd'hui très rare, est dans la bibliothèque publique de Saumur.

» la république chrétienne, et conservateur très vail-
» lant de la toute-puissance pontificale. »

Ce portrait, entouré de sceptres, de couronnes impériales, royales et ducales, est placé au milieu des quatre parties du monde personnifiées. On lit au haut de cette gravure : « Tel se fait peindre Paul V, en la » première page de plusieurs livres à lui dédiés, im- » primés à Rome et à Boulogne. »

Indigné de voir le pontife prendre ou au moins se laisser donner le titre de VICE-DIEU, Mornay plaça au bas de l'estampe cette singulière interprétation, par laquelle il prétendait prouver que Paul V était l'Ante-Christ :

« Considère le lecteur comme vient à propos ce ti- » tre orgueilleux de ce qui est dit en l'Apocalypse, » chap. XIII, verset XVIII : *Ici est la sapience. Qui » a entendement calcule le nombre de la beste, car » c'est un nombre d'homme, et son nombre est six » cent soixante-six.*

PAVLO V. VICE DEO.	5
5. 50. 5. 5. 1. 100. 500.	50
	5
	5
	1
	100
	500
» Prenez les lettres numérales vous trouverez. .	666 »

L'auteur donna deux éditions de cet ouvrage à la fois, l'une en français, l'autre en latin ; il dédia la première au roi de France, et la seconde au roi d'Angleterre.

Les vices de plusieurs papes, les crimes de leur ambition, leurs préjugés, leurs erreurs dans l'administra-

mporelle, qui furent souvent celles de leur siè-
nt présentés, dans cet ouvrage, sous des traits
, et souvent avec des expressions qui prouvent
uteur avait résolu de franchir toutes les bornes
nodération. Cette satire virulente contre le chef
glise catholique eut, comme il est facile de le
, le plus grand succès parmi les protestants;
; elle fut traduite en allemand, en anglais, en
; et à peine sortie des presses de Saumur, elle
imait, presqu'en même temps, à Sedan, à Ge-
à Hanau et à Francfort.

s tout en payant un juste tribut d'éloges aux
publiques et privées de notre illustre gouver-
ainsi qu'à son profond savoir, nous ne pouvons
mpêcher d'observer qu'il a souvent mis, dans
e, la passion d'un ennemi irrité à la place de
on d'un écrivain sage et modéré. En lisant son
dédicatoire au roi d'Angleterre, on croit voir
vait eu, en la composant, l'intention d'engager
narque et d'autres souverains à déclarer la guerre
e, et de mettre l'Europe en feu en armant les
ants contre les catholiques. André Rivet, mi-
de Thouars, entreprit en vain la défense de cette
dans un ouvrage qu'il fit imprimer à Saumur
e suivante; les hommes tolérants et paisibles des
artis n'en blâmèrent pas moins l'auteur et son
iste, qui prouva, par cette défense vague et il-
, qu'il avait embrassé une mauvaise cause [1].

endant, si quelque chose pouvait atténuer les
que l'on reproche à Mornay dans cet ouvrage,

le.

ce serait sans doute la persécution qu'éprouvaient alors les protestants. On sait qu'il prenait en toute occasion leur défense avec beaucoup de chaleur; qu'il cherchait continuellement à propager leur secte par ses discours, par ses écrits, et que cet ardent amour de la propagande le fit même surnommer, par les catholiques, *le pape des huguenots*.

Pour se former une idée du zèle et de l'activité de ce grand homme, toujours enthousiaste de sa religion, mais jamais fanatique, il suffit de se le représenter pendant la tenue de l'assemblée générale de Saumur, faisant imprimer le livre dont nous venons de parler, dictant la traduction latine en corrigeant les épreuves de l'édition française, présidant une assemblée tumultueuse, dirigeant en même temps les affaires de son gouvernement, celles de Navarre, celles de toutes les églises réformées de France, enfin suffisant à tout, et paraissant toujours calme au milieu des troubles et des embarras multipliés de son administration religieuse, civile et militaire.

Beaucoup d'affaires de la plus haute importance, pour le temps, furent discutées dans l'assemblée de Saumur, au sein de laquelle le gouvernement entretenait, par des agents secrets, un foyer de division, qui lui facilitait les moyens de la diriger à son gré. Ce ne fut que trois mois après son ouverture qu'elle parvint à nommer ces six candidats dont elle présenta la liste à la cour : de Monbrun, de Rouvrai et de Berteville, pour la noblesse; de Manialt, de Boisseuil et la Miltière, pour le tiers-état. La reine régente, par le conseil du duc de Bouillon, choisit, pour résider auprès d'elle, Rouvrai et la Miltière.

Ainsi une assemblée composée de tout ce qu'il y avait de plus éminent entre les Réformés, soit pour le rang, soit pour le mérite, ne sut pas profiter de la circonstance favorable où elle se trouvait pour affermir ses églises, et se sépara, après quatre mois de séances, sans avoir fait autre chose que nommer ses députés généraux ! Au commencement de cette session, Duplessis s'était promis d'en tirer de grands avantages pour le bien public; vers le milieu, d'éviter les dommages qu'elle pourrait y causer; et sur la fin il vit qu'il serait trop heureux s'il pouvait diminuer le mal qu'elle avait fait. Tout le monde rendit justice à sa constance inflexible, aux soins infinis qu'il prit pour tâcher de calmer et de réunir les esprits que les intrigues des commissaires de la cour avaient aigris et divisés. Une grande partie des députés se retira, persuadée que le duc de Bouillon avait été gagné par la reine régente, et qu'il en était l'agent secret; le duc de Rohan se montra toujours attaché aux opinions de la majorité, et le duc de Sully se fit remarquer par la fluctuation des siennes. Aussi, loin d'être utile aux protestants, cette assemblée leur devint très funeste, en laissant voir au gouvernement que des intérêts personnels les divisaient, et que bientôt il pourrait, sans danger pour la tranquillité publique, leur retirer les priviléges que la crainte, peut-être plus que sa justice, leur avait fait accorder [1].

[1] *Hist. de l'édit de Nantes*, t. II, liv. II.

CHAPITRE XXXVII.

Louis XIII et Marie de Médicis visitent le château de Saumur et jettent un coup-d'œil sur la belle vallée d'Anjou.

Quelques années après la tenue de l'assemblée gé-
1614. nérale dont nous venons de parler, Marie de Médicis, étant à Poitiers avec Louis XIII, son fils, voulut aller à Nantes, pour y apaiser des troubles qui commençaient à se manifester en Bretagne. On lui proposa de diriger sa route avec le roi par Brissac, et de passer la Loire aux Ponts-de-Cé; mais elle s'y refusa, en disant que son intention était de la passer à Saumur, afin de procurer à Duplessis-Mornay le plaisir de les recevoir dans son gouvernement.

Cette nouvelle étant parvenue à Mornay peu d'heures avant l'arrivée de Leurs Majestés, il n'eut que le temps de réunir cent gentilshommes, qui l'accompagnèrent pour aller au-devant d'elles. Cependant on trouva qu'il fit si bien les honneurs de cette réception imprévue, que la reine lui en témoigna sa satisfaction avec beaucoup de bonté. Le roi et sa mère restèrent plusieurs jours à Saumur. Duplessis leur présenta les chefs de l'église réformée et les principaux membres de l'Académie. Bouchereau, pasteur de cette ville, l'un des plus grands orateurs de son temps, fut chargé de porter la parole. Il s'en acquitta, comme on l'avait prévu, avec beaucoup d'esprit et un ton plein de noblesse et de dignité; ce qui parut beaucoup plaire à la reine.

Avant de quitter Saumur, Médicis et son fils, à la prière du gouverneur, montèrent au château. La garnison était sous les armes, rangée en bataille sur la contrescarpe; Duplessis la présenta au roi, en lui disant : « Ce sont, Sire, les gens de guerre qu'il plaît à » Votre Majesté entretenir dans cette place; partie » vieux soldats, qui ont servi le feu roi en ses guer- » res, partie jeunes gens, qui n'empireront point les » vieux en votre service. »

Ensuite le roi et sa mère visitèrent la forteresse, en admirant les beaux points de vue qui se présentent à l'ouest, au nord et à l'est. Ce vaste paysage, qu'on nomme la Vallée d'Anjou, est bien moins remarquable par son étendue que par la beauté et les richesses de ses fertiles campagnes, où serpentent, au milieu des saules, la Loire et l'Authion. Ce magnifique tableau est sans cesse animé par le mouvement des habitants et des ouvriers qui circulent sur les ponts et les quais de la ville, et surtout par la navigation continuelle de la Loire. Mais pour le voir dans toute sa splendeur, il faut choisir une belle soirée d'automne, une demi-heure avant le coucher du soleil, lorsque les vents sont au nord-ouest. Alors on a sous les yeux un spectacle enchanteur; le fleuve est couvert de bateaux qui le remontent à pleines voiles; les collines, les riches coteaux d'une partie de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, bornent au loin l'horizon, et de grandes masses d'ombre détachent les sites les uns des autres; des villes, des bourgs, des villages, des maisons de plaisance, un grand nombre de fermes, annoncent, de tous côtés, la population de cette belle contrée; une multitude d'arbres, de différentes espèces, se distinguent par

la variété de leurs feuillages, les uns encore verts, les autres déjà jaunis par la saison, et d'autres qui se revêtent de ces nuances rouges et pourprées qui donnent la vie et la chaleur au paysage. Les peupliers, les saules, les frênes, agités par le vent, se balancent, leurs feuilles se détachent et tombent en voltigeant sur les prairies. Ces arbres, qui se dépouillent de leur parure, en annonçant que ce superbe tableau va bientôt perdre son brillant coloris, semblent ajouter encore à l'intérêt qu'il inspire. On ne le quitte plus qu'à regret; on ne peut en détourner les yeux, car on croit le voir pour la dernière fois.

CHAPITRE XXXVIII.

Combat et prise de la ville des Ponts-de-Cé par l'armée royale. — Entrevue de Louis XIII et de Marie de Médicis à Briasac.

Pendant les troubles qui agitèrent la France après la régence de Marie de Médicis, cette princesse indolente, toujours inquiète et indécise, victime des mauvais conseils du maréchal d'Ancre, et entraînée par les suggestions du duc d'Epernon, fuyait de ville en ville, suivie d'un grand nombre de partisans. Elle venait de quitter La Flèche pour se retirer à Angers, capitale de son gouvernement, espérant qu'à l'abri des remparts de cette place on pourrait traiter plus avantageusement pour sa cause et celle de ceux qui s'étaient jetés dans son parti. L'armée royale, commandée par le roi en personne, suivait de près celle des rebelles,

et faisait rentrer dans le devoir les villes qui se trouvaient sur son passage et qui s'étaient d'abord déclarées pour eux. Louis XIII était à peine arrivé au Mans, qu'il reçut des députés, chargés par la reine, sa mère, de lui témoigner le désir qu'elle avait de faire la paix; mais elle demandait qu'on lui accordât du temps, afin de pouvoir y résoudre ceux qui s'étaient déclarés en sa faveur.

« Faites mes recommandations à la reine, ma mère, » répondit le roi aux envoyés; assurez-la que j'aurai » toujours le cœur et les bras ouverts pour la recevoir, » et que je ne me lasserai point de la prier de venir » auprès de moi, ni de la faire honorer dans ma cour » et par tout mon royaume. Quant aux brouillons qui » oppriment mes sujets et veulent partager mon auto- » rité par leurs factions, il n'y a sorte de périls où je » ne m'expose pour les chasser de la France ou les » réduire à mon obéissance. Dieu m'assistera. Priez-le » pour moi [1]. »

Quelques jours après, Louis XIII et son armée arrivèrent à La Flèche. Les mêmes députés, accompagnés du duc de Bellegarde, vinrent faire de nouvelles propositions de la part de la reine-mère, mais elles ne furent pas mieux accueillies que les premières. Aussitôt l'armée eut ordre de se mettre en marche et d'aller prendre position aux environs d'Angers.

Le 5 août, le roi tint un conseil avec ses seuls ministres; on y traita de la situation de la ville d'Angers, de sa force et des difficultés que l'on rencontrerait si on en faisait le siége. On y représenta que l'attaquer

[1] Propres paroles du roi. *Trésor de l'histoire de notre temps*, page 308.

sans pouvoir la réduire, ce serait porter une atteinte funeste à la réputation que le roi s'était acquise par la prise de Caën et des autres villes qui s'étaient rendues. On rapporta ce qui était arrivé au duc d'Anjou pour avoir levé le siége de Saint-Jean d'Angély, au prince de Condé pour avoir quitté celui de Poitiers, et plusieurs cas semblables, qui tous tendaient à prouver qu'il serait dangereux de compromettre la gloire du roi devant une place qu'on n'était pas assuré de pouvoir prendre.

« Je ne vous demande pas de résoudre présente-
» ment si je dois attaquer ou laisser Angers, inter-
» rompit Louis XIII, il faut d'abord que je sache si
» la reine, ma mère, y restera ou si elle s'en ira. Si
» elle quitte Angers, et qu'elle se retire en Poitou, *il*
» *faut jeter le fourreau de nos épées deçà la Loire*;
» si elle demeure, nous aurons bientôt la paix. Dans
» cette incertitude, je suis d'avis de m'avancer le plus
» près que je pourrai des Ponts-de-Cé. La place est de
» si grande importance à la conservation d'Angers,
» que sans doute tout ce qu'il y aura de plus brave et
» de meilleur dans son armée s'y jettera pour la con-
» server. Il ne m'est pas séant d'avoir des ennemis en
» campagne et si proche, sans leur faire quitter les
» armes ou leurs retranchements. Prenons cette réso-
» lution présentement, et après avoir vu ce que Dieu
» nous donnera aux Ponts-de-Cé, nous aviserons au
» reste. Cependant il faut dépêcher à Saumur pour
» avoir quatre canons de M. Duplessis, et à Orléans
» pour faire accompagner les canons et les munitions
» qu'on embarquera sur la Loire [1]. »

[1] *Trésor de l'histoire de notre temps*, p. 313.

Ce discours, et la réponse aux députés de la reine-mère, annoncent, dans le caractère de Louis, beaucoup plus de fermeté que la plupart des historiens ne lui en accordent.

Tout ce que le roi venait de proposer fut arrêté par le conseil, et le lendemain, 6 août, il partit de La Flèche, dîna à Durtal, y passa la petite rivière du Loir, et alla coucher le soir au château du Verger, où il fut magnifiquement reçu par M. de Schomberg, depuis maréchal de France [1].

La résolution étant prise d'attaquer les Ponts-de-Cé, Louis XIII sortit du Verger le 7 août, s'arrêta dans un champ, à une lieue d'Angers, où il dîna sous un arbre, environné de plusieurs seigneurs de sa cour. Il tint le soir un conseil de guerre au même endroit; on y décida que Créqui, maréchal de camp, prendrait avec lui dix compagnies des Gardes, les régiments de Champagne et de Picardie, et qu'il irait, avec Bassompierre et Nérestan, s'établir dans la plaine de Trélazé et sur les ardoisières qui sont auprès. Il devait ensuite faire reconnaître les Ponts-de-Cé, et loger quelques troupes dans les bourgs de Sorges et de Saint-Aubin; ce qui fut ponctuellement exécuté.

Le monarque et le reste de son armée s'approchèrent jusque sur les ardoisières, afin de soutenir les assiégeants s'il en était besoin. On savait que la ville et le château des Ponts-de-Cé étaient défendus par huit mille hommes d'infanterie, douze cents chevaux et plusieurs pièces d'artillerie.

Le 8 août, Créqui, ayant mis en bataille douze mille

[1] *Mémoires* de BASSOMPIERRE t. I, p. 495.

hommes d'infanterie, entreprit de forcer le retranchement que l'ennemi avait élevé en avant de la place du côté du bourg de Sorges. Il donna le commandement de la droite à Zamet, colonel du régiment de Picardie, celui du centre au comte de Montravel, et garda celui de la gauche pour lui. Aussitôt que cette colonne fut en mouvement, le canon de l'ennemi tira dessus, et plusieurs escadrons sortirent des retranchements, dans l'espérance d'achever de rompre les bataillons que l'artillerie pourrait entamer. Mais rien ne peut les ébranler; ils marchent toujours en bon ordre, en présentant leurs piques à la cavalerie, qui, n'osant charger sur ce mur hérissé de fer, est obligée de rentrer dans le retranchement. Créqui la suit de près, monte des premiers sur le rempart, et bientôt tout fuit en désordre devant sa redoutable colonne; en vain les rebelles font avancer deux mille hommes d'infanterie pour protéger la retraite, rien ne peut arrêter l'armée royale, qui, ne trouvant plus de résistance, entre pêle-mêle dans la ville avec les fuyards et les vaincus.

Créqui, Bassompierre, Montravel et Zamet furent regardés comme les héros de cette mémorable journée; Nérestan y fut blessé à mort [1]. On fit quantité de prisonniers de distinction, parmi lesquels on comptait le marquis de la Josselière, le comte de Saint-Aignan,

[1] Il mourut quelques jours après et fut enterré dans l'église de la Baumette, où l'on voyait cette épitaphe gravée sur sa tombe:

Ayant maintes fois dans les armes
Vaincu les plus grands gendarmes,
Chargé de coups et de lauriers,
Je meurs, laissant les bords de Loire
Témoins de mes actes guerriers;
Car je meurs après la victoire.

les seigneurs de Milly, de Brézé et Le Tier, cornette des chevau-légers de la reine-mère, dont la compagnie fut entièrement détruite.

Le lendemain le château des Ponts-de-Cé, abandonné par le duc de Retz, qui y commandait, se rendit, et par là toute espérance de secours fut ôté à la ville d'Angers. Alors le roi envoya le duc de Bellegarde et l'archevêque de Sens vers la reine-mère, chargés de lui dire qu'il la respectait trop pour assiéger la ville où elle résidait; mais qu'il la conjurait, au nom de Dieu et de toute la France, de se réunir à lui, afin de faire cesser des troubles qui, s'ils duraient plus longtemps, entraîneraient infailliblement la ruine de l'Etat et celle de ses sujets.

Après plusieurs conférences, la paix fut enfin conclue et signée (1620); le roi accorda une amnistie à tous ceux qui mettraient bas les armes dans huit jours, continua dans leurs charges ceux qui en avaient, sans cependant vouloir rendre celles dont il avait disposé pendant la guerre. On convint ensuite que l'entrevue de réconciliation aurait lieu à Brissac, où ce monarque se rendit le 12 août [1].

Le lendemain matin, le roi ordonna au duc de Luxembourg et à plusieurs autres seigneurs d'aller au-devant de la reine-mère jusqu'aux Ponts-de-Cé, avec cinq cents chevaux, pour lui former une garde d'honneur. Peu de temps après, il monta lui-même à cheval, et, suivi d'une partie de sa cour, il alla se placer sur la route d'Angers, à cinq cents pas en avant de Brissac.

1 *Histoire du duc d'Epernon*, t. II, liv. VIII.

Louis XIII, après avoir attendu longtemps en cet endroit, aperçoit enfin la litière de sa mère. Il met promptement pied à terre; la reine, qui en est avertie, descend, et voit son fils qui, oubliant la dignité royale, accourt en écartant la foule, et vient se précipiter dans ses bras. Cette entrevue fut extrêmement touchante et causa une vive émotion parmi les spectateurs. Entraînés par cet exemple, tous les courtisans, qui la veille étaient armés les uns contre les autres, s'embrassent aussi, et se promettent de ne prendre désormais les armes que contre les ennemis de la France.

Le roi et la reine-mère, suivis d'une partie de leur cour, entrèrent ensuite dans le château de Brissac, où ils furent magnifiquement reçus par Charles de Cossé, maréchal de France, gouverneur de Paris. Il y célébra, par des fêtes brillantes, cette heureuse réconciliation; événement mémorable, qui a fourni au célèbre Rubens le sujet de l'un des tableaux qui décorent encore aujourd'hui la galerie du Palais du Luxembourg, bâti par Marie de Médicis.

Cette princesse passa environ six semaines à Brissac. Le roi en partit le 17 août, vint coucher à Montreuil-Bellay, et le lendemain se rendit à Loudun.

CHAPITRE XXXIX.

Louis XIII ôte à Duplessis-Mornay le gouvernement de Saumur.

Les dignités, les grades, les décorations, les titres, n'honorent que ceux qui les ont mérités : c'est en vain

que la faveur et l'intrigue les distribuent à leurs protégés; il manque toujours, aux brevets de ces derniers, la sanction de la reine du monde, de l'opinion publique; elle seule peut mettre le sceau aux grâces, aux récompenses des souverains.

Voulant préparer la ruine du parti protestant (1621), Louis XIII, ou plutôt son premier ministre, le cardinal de Richelieu, fit offrir à Duplessis-Mornay le bâton de maréchal de France et cent mille écus, s'il voulait se démettre de son gouvernement. Offensé de cette proposition, le sage et fidèle compagnon d'Henri répondit : « Qu'il avoit dédaigné de prendre des millions, » et que, pour les emplois militaires, il ne les recher- » choit jamais que par de belles actions. »

N'ayant pu obtenir sa démission, on résolut de lui enlever sa place par la ruse et la force; dans cette vue, Louis XIII prétexta, peu après, son expédition du Béarn pour venir passer la Loire à Saumur. Il envoya, quelques jours d'avance, ses maréchaux des logis pour remplir leur office. La maison de Chappes fut désignée pour le roi, et l'on en choisit d'autres, en différents quartiers, pour les personnes de sa suite.

La veille de l'arrivée du monarque, Lestang, maréchal en chef de la cour, alla dire au gouverneur qu'il n'y avait point en ville de logement commode pour le roi, et qu'il venait voir s'il ne pourrait pas trouver quelque chose de plus convenable au château. Duplessis lui répondit : « Que tout étoit à Sa Majesté, mais » que le feu roi, son père, avoit souvent logé chez » Chappes, quelquefois au greffe, jamais au château; » le roi à présent et la reine sa mère, de même. » Lestang, sans avoir égard à ces observations, marqua tous

les appartements, et le fit même avec tant d'exactitude qu'il ne laissa pas le moindre réduit pour le gouverneur, qui avait alors chez lui ses filles, ses gendres et leurs enfants.

Quelques heures après, Hallier, capitaine des gardes, vint s'emparer des postes de la part du roi. Mornay vit alors qu'il avait perdu les bonnes grâces de son maître. Il dissimula sa douleur, dans la crainte d'affliger sa famille et la plus grande partie des habitants qui l'aimaient comme leur père. Il alla cependant recevoir le roi qui venait d'arriver en bateau jusqu'à Notre-Dame-des-Ardilliers. Louis l'accueillit avec un air contraint, et le pria, en entrant dans l'église de Notre-Dame, d'aller l'attendre au château, où il arriva lui-même peu de temps après. Le roi, après avoir visité la forteresse et les appartements avec le gouverneur, lui dit : « J'ai pris votre logis, M. Duplessis, mais j'ai » commandé que l'on vous donnât celui qui étoit mar- » qué pour moi; je ne pensois pas loger ici que de- » main. » Mornay, accablé, s'inclina profondément et ne répondit rien; toutes les personnes qui étaient présentes parurent surprises de la manière avec laquelle on violait tous les traités et les assurances tant de fois données à Duplessis qu'on n'entreprendrait rien contre les franchises et la sûreté des réformés.

Louis XIII passa cinq à six jours au château, et la veille de son départ il donna le gouvernement de Saumur au comte de Sceaux, fils du maréchal de Lesdiguières. On lui laissa, pour garnison, cinq hommes détachés par compagnie du régiment des gardes, et l'on envoya deux compagnies suisses loger à la Bastille et à la Croix-Verte.

Duplessis-Mornay, cruellement affligé des atteintes e l'on venait de porter aux droits des protestants, retira à son château de la Forêt-sur-Sèvre, où il urut deux ans après, oublié de la cour, mais re-tté de tous ses amis. Il avait toujours conservé, is en vain, quelque espérance de rentrer dans son ıvernement. Il fit à ce sujet plusieurs requêtes au : voici l'une des dernières, mais on croit qu'elle fut point présentée.

« SIRE,

» Puisqu'il est résolu, pour le bien prétendu du ser-ice de Votre Majesté, que mon obéissance et ma fi-élité me tournent à crime et à supplice, et la louange ue j'en eusse dû attendre à ignominie, je supplie rès humblement Votre Majesté de me vouloir au noins octroyer qu'avec sa bonne grâce et son sauf-onduit je me puisse retirer hors du royaume avec na famille; de l'accorder pareille aussi à M. de Vil-ırnoult, mon gendre, enveloppé en même cause. 'areillement de pouvoir transporter, hors de Sau-nur, les os des miens pour n'être exposés à la rage 'un si ingrat peuple. Là, Sire, soustrait aux objets ui trop justement affligent mon âme, je prierai Dieu u'il lui plaise prospérer de plus en plus la personne t la couronne de Votre Majesté; pardonner aux au-eurs de ces conseils, plus nuisibles à ses affaires u'à moi-même; et pour adoucir mes amertumes, ıe faire oublier que je suis né François; et peut-tre, Sire, se trouvera-t-il là quelqu'un qui grave sur ıa tombe cette misérable épitaphe : *Ci gît, qui, gé de soixante et treize ans, après en avoir em-*

» *ployé, sans reproche, les quarante-six au service*
» *de deux rois, fut contraint, pour avoir fait son*
» *devoir, de chercher son sépulcre hors de sa patrie.*
» *Juge, lecteur, et déplore, soit son malheur, soit*
» *la malice du siècle.*

» PHILIPPE DE MORNAY. »

Les Saumurois, non moins ingrats que Louis XIII et son premier ministre, ont aussi oublié celui qui éleva leur ville à un si haut degré de gloire et de prospérité, les gouverna pendant trente-deux ans, avec autant de sagesse que d'équité, leur donna tant de marques d'attachement, et qui, par son testament, leur légua sa magnifique bibliothèque, l'une des plus riches et des plus nombreuses de ce temps-là. Aucun monument, pas même le nom d'une rue, ne rappelle, dans la ville qu'il rendit si célèbre, le nom de l'ami d'Henri IV, de Mornay enfin,

« Mornay, son confident, mais jamais son flatteur,
» Trop vertueux soutien du parti de l'erreur;
» Qui, signalant toujours son zèle et sa prudence,
» Servit également son église et la France;
» Censeur des courtisans, mais à la cour aimé;
» Fier ennemi de Rome, et de Rome estimé. »

Espérons que la génération actuelle réparera la faute de celles qui l'ont précédée, et que la plus belle rue de Saumur, que l'on vient d'ouvrir entre la place des Bilanges et le pont Fouchard, pour conduire à la route du Poitou, portera désormais le glorieux nom de MORNAY.

CHAPITRE XL.

a ville et le château de Vihiers. — Le château de Vezins. — Le mauvais père. — Le fils du baron de Vezins réduit à l'état de cordonnier. — Les fortifications du château de Vezins détrnites. — Trait de générosité.

Pendant les premières années de la Révolution, la ıetite ville de Vihiers, située sur la route de Saumur . Cholet, fut élevée au rang de chef-lieu de district; nais la guerre de la Vendée lui a fait perdre tous les ıvantages qui auraient pu résulter pour elle de ce ıouvel ordre de choses. Ce district a été supprimé et ıon territoire partagé entre les arrondissements voiıins. Vihiers était une des plus anciennes baronnies de l'Anjou. Vers l'an 978, elle fut donnée à Albéric, fils de Bouchard, baron de Montmorency, par Geoffroy Grisegonnelle, son parent, qui l'avait attiré en Anjou auprès de lui. Marguerite de Vihiers porta cette terre en dot à Guillaume, vicomte de Thouars; elle passa depuis dans la maison de Rochefort, ensuite dans celle de Turpin-Crissé, puis enfin dans celle de Cossé-Brissac, qui la possède encore aujourd'hui.

La ville de Vihiers a toujours considérablement souffert dans toutes nos guerres civiles; elle fut brûlée au commencement du quatorzième siècle; elle le fut aussi en 1595 par le seigneur de la Roche des Aubiers; à cette dernière époque, elle était ceinte d'un fossé et d'un mur flanqué de tours dont il reste encore quel-

ques vestiges; enfin elle a encore été incendiée en 1795, et une grande partie de ses habitants a péri dans cette cruelle guerre de la Vendée. On a découvert, il y a deux ans, en enlevant des terres dans un verger joignant le château, les ruines de plusieurs chambres pavées de petits carreaux de terre cuite, recouverts d'émail et ornés de fleurs de lys. On a aussi trouvé des trous ou excavations, pratiqués dans le roc, qui servaient à garder le blé; plusieurs contenaient encore du froment et du seigle très bien conservés : ces trous, pour la conservation des grains, sont fort communs dans cette ville, particulièrement dans le faubourg Saint-Jean.

Il ne reste plus du château de Vihiers que les caves, les murs et quelques tourelles qui tombent en ruines; les désastres de la ville, qui compte environ mille habitants, sont presqu'entièrement réparés. Près de Vihiers on voit un beau champ de foire, où se fait un commerce très considérable de bestiaux; il y avait autrefois une fort belle halle; celle qu'on a rebâtie depuis l'incendie de 1793 est moins commode que l'ancienne, parce que les boutiques seules sont couvertes.

Entre Vihiers et Cholet, on trouve le bourg et le château de Vezins, dont la population, comprise celle de la campagne, s'élève à dix-sept cents âmes. Le seigneur de Vezins, comme vassal de celui de Vihiers, devait à celui-ci une garde de deux cent cinquante hommes en temps de guerre. La terre de Vezins, au seizième siècle, appartenait à Jacques le Porc de la Porte, qui prit le titre de baron de Vezins. Il épousa Claudine de la Noue, dont il eut un fils et deux filles; mais il conçut tant d'aversion pour ses enfants qu'il résolut de s'en défaire; ses filles furent envoyées dans

ne ferme qu'il avait en Bretagne, et son fils, âgé de ois ans, à la Roche-Bernard, près de Châteaudun.

Peu de temps après, il chargea deux domestiques aller prendre son fils dans cette terre, sous prétexte le conduire en Bretagne, et leur donna en même mps l'ordre de le faire adroitement disparaître pen- nt le voyage. Ils amenèrent l'enfant jusqu'aux Ro- ers, feignirent qu'il y était mort le 19 octobre 1565, ent un enterrement simulé, prirent un certificat du iré, qui constatait ces faits, et le présentèrent au ère, à Vezins, avec les habits de son fils.

Mais les valets du baron, plus humains que leur aître, avaient remis l'enfant à un homme de con- ance, qui le plaça dans une ferme, où il fut élevé omme un orphelin abandonné.

Devenu veuf en 1575, le baron de Vezins fit enle- er ses filles, travesties en paysannes, et on les con- uisit, de la ferme où elles étaient, dans l'île de uernesey. Le procureur-général du parlement de Bre- igne, instruit de cet acte de violence, poursuivit le aron, et il fut ordonné que les pauvres demoiselles eraient mises dans un couvent, aux frais de leur père.

Ayant appris que son fils n'était pas mort, le baron fit aussi partir de la maison du fermier qui l'avait levé; il fut conduit à Genève, et placé chez un cor- onnier qui lui apprit son métier.

Ainsi débarrassé de ses enfants, le baron de Vezins oulut se remarier, et il épousa, en 1578, Louise de laillé de Lathan. Deux fruits naquirent de cette union; mourut en 1585, et sa veuve s'empara de tous les iens en qualité de tutrice de ses enfants.

René de Vezins, simple compagnon à Genève, porta

un jour une paire de bottes à un officier français : c'était le brave La Noue, dit *Bras-de-Fer*, le digne ami de Duplessis-Mornay, homme aussi recommandable par ses vertus que par ses expéditions militaires. La Noue, frappé de la ressemblance des traits et des manières de ce jeune homme avec ceux du baron de Vezins, son beau-frère, lui adressa diverses questions, et les réponses de René achevèrent de le convaincre que ce cordonnier était son neveu. Le brave La Noue le prit aussitôt sous sa protection, et lui fit donner une éducation convenable à sa fortune et à sa naissance.

Instruit de la mort de son père, René revint en Anjou pour se faire reconnaître et recueillir la succession qui lui était échue. Louise de Maillé voulut le traiter comme un imposteur; mais René, soutenu par La Noue, son oncle, intenta à Louise de Maillé un procès qui fixa l'attention de toute la province.

Louise de Maillé se trouvait en possession du château de Vezins, qui était alors une place forte, et elle y demeurait, lorsque Pierre Laurent, seigneur de La Crilloire, un de ses voisins, forma le dessein de l'épouser de gré ou de force. Sous divers motifs, il fit entrer plusieurs personnes affidées dans le château, et il y vint ensuite lui-même sous prétexte de rendre une visite à la dame. Aussitôt qu'il est dans la cour intérieure, il s'empare des clefs, tue ou chasse tous ceux qui veulent lui opposer de la résistance, entre, le pistolet à la main, dans l'appartement de Louise de Maillé, et lui déclare qu'il veut l'épouser à l'instant. Effrayée autant qu'offensée de cette violence, elle rejette avec fierté la proposition de La Crilloire; celui-ci se calme un peu, lui accorde la nuit pour se décider,

t se retire pour assurer l'exécution de son entreprise. e lendemain matin il revient; Louise persiste dans on refus; il la traîne, malgré ses plaintes et ses cris, ans la chapelle du château, où le curé est contraint e les marier.

Les parents, les amis de la dame de Vezins, instruits de ce qui venait de se passer dans ce château, 'assemblèrent pour en faire le siége, tandis que, de on côté, La Crilloire se préparait à leur opposer une igoureuse résistance. Mais Louise de Maillé lui ayant eprésenté que leur mariage serait nul tant qu'il a retiendrait prisonnière, et lui ayant promis de le atifier aussitôt qu'elle serait en liberté, il se laissa oucher, et lui permit de sortir le onzième jour de sa captivité. Cette dame se retira d'abord chez le seigneur de La Roche des Aubiers, ensuite à Angers, où elle porta plainte contre l'attentat de son violent voisin.

A la veille d'être assiégé dans le château de Vezins, La Crilloire crut qu'il était plus sûr pour lui d'en sortir; il alla se réunir à l'armée du roi de Navarre, à Fontenay, mais bientôt après il fut pris dans une embuscade. Le présidial d'Angers lui fit son procès, et il eut la tête tranchée le 7 mai 1588 [1].

Après quinze ans de contestations et de procès, René, par la protection et le crédit de La Noue, fut enfin mis en possession des biens de son père, à l'exception du château de Vezins, qui avait été accordé aux protestants comme place de sûreté, et dont le commandement avait été donné à Duplessis de Gesté. Ce fut à cette occasion que René, qu'il faut actuelle-

1 *Coutume d'Anjou*, *Causes célèbres*, p. 1168.

ment nommer baron de Vezins, fit bâtir, sur la terre de sa femme, le château de la Tour-Landry, achevé en 1606, et qu'il habita jusqu'à sa mort arrivée en 1616.

Le baron n'oublia jamais qu'il avait été cordonnier; il en conserva toujours les outils en argent, s'en servait quelquefois par reconnaissance, et se plaisait à les montrer à ses amis. Il laissa Anne de La Tour-Landry, sa veuve, mère de deux garçons et de cinq filles.

1622. Louis XIII, après avoir retiré le commandement de Saumur à Duplessis-Mornay, fit raser toutes les fortifications du château de Vezins, et le rendit en cet état à la veuve du baron et à ses enfants. En 1750, il passa dans la famille Leclerc la Ferrière, qui le possède encore. Incendié et entièrement ruiné en 1795, il vient d'être reconstruit sur un nouveau plan, et s'offre actuellement à la vue du voyageur sous la forme d'une belle maison de plaisance, environnée de jardins et de vergers bien plantés et bien cultivés.

Un trait peu connu, mais digne de l'être, terminera ce chapitre.

Lorsque le chevalier de Vezins était lieutenant du roi dans le Quercy, Resnier y commandait pour les protestants; ces deux gentilshommes s'étaient fait dans ce temps-là une guerre cruelle, qui les avait rendus ennemis irréconciliables. A l'époque de la Saint-Barthélemy, ils étaient l'un et l'autre à Paris. Resnier, ne doutant point du sort qui l'attend, se met en prières dans sa chambre avec son domestique qu'il exhorte à mourir chrétiennement. On enfonce la porte, et le premier homme qui s'offre à sa vue est Vezins, qui, l'air furieux, le visage enflammé, une longue épée nue

ıin, s'avance vers Resnier, qui aussitôt lui tourne
, en s'écriant : — Frappe, bourreau. Vezins ne
l rien : un gentilhomme de sa suite ordonne au
remblant d'apporter sur-le-champ à son maître
ée, ses bottes et son manteau; il obéit. On fait
dre Resnier dans la rue, où l'attend un che-
milieu d'une escorte de quinze cavaliers, com-
s par Vezins, qui l'emmène à petites jour-
ısqu'à Montauban, patrie de Resnier. Pendant
jet de près de cent cinquante lieues, Vezins
dit pas un seul mot. Arrivés devant la porte de
r, il l'invite à descendre, en ajoutant : « Ne
ez pas que la courtoisie que je vous ai faite soit
avoir votre amitié, mais pour avoir votre vie
ement. — Elle est à vous, répondit Resnier, et
eut plus être employée qu'à vous servir. » Peu de
près, l'occasion se présenta, et Vezins eut lieu
éliciter d'avoir sauvé la vie à son ennemi [1].
ıjou doit s'enorgueillir de pouvoir trouver dans
stoire plusieurs beaux traits de générosité et
ınité pendant les guerres civiles.

CHAPITRE XLI.

ité d'Angers. — Son origine. — Ses plus célèbres profes-
— Récompenses que plusieurs d'entr'eux ont obtenues.
ıdation du collège de la Porte-de-Fer.

ous jetions quelquefois nos regards sur les gé-
ıns qui nous ont précédés, si nous pouvions

[1] UBIGNÉ, t. II, p. 22.

voir nos malheureux ancêtres se débattant pendant dix siècles pour tâcher de sortir des ténèbres de l'ignorance où la barbarie sacerdotale et féodale les tenait enchaînés, avec quels soins, quelle vigilance religieuse nous conserverions le précieux bienfait de la civilisation qu'ils sont enfin parvenus à nous transmettre. Combien d'actions de grâces n'avons-nous pas à rendre aux princes qui ont employé leur autorité, aux écrivains qui ont consacré leurs veilles, aux fondateurs des colléges, aux professeurs enfin, qui tous, suivant leurs moyens, ont concouru à nous procurer cette heureuse émancipation! C'est dans cette vue, c'est dans l'intention d'acquitter notre part d'une dette, trop souvent payée par l'ingratitude, que nous allons rechercher, pour les offrir à la reconnaissance publique, les noms de ces bienfaiteurs de l'humanité, de ces hommes estimables qui se livrèrent avec autant de zèle que de talent aux nobles et pénibles fonctions de l'enseignement public.

Les universités, ces établissements modernes qui ont si puissamment contribué à la régénération de l'Europe, sont presque toutes dues au hasard, comme l'ont été la plupart des découvertes dans les sciences et dans les arts. L'instruction primaire, la plus difficile de toutes, était anciennement établie dans les abbayes. C'était là que les jeunes gens employaient plusieurs années à apprendre à lire dans des manuscrits dont aucun n'offrait à leurs yeux deux lettres du même nom qui fussent parfaitement semblables, ce qui devait être un grand obstacle aux progrès des écoliers; et lorsqu'enfin, à force de travail, ils étaient parvenus à pouvoir lire dans un livre, il fallait encore faire de

nouveaux efforts pour pouvoir lire dans un autre, parce que chaque écrivain avait sa manière de former les lettres et de figurer les abréviations. Dans presque tous les diocèses, il y avait une grande-école pour l'instruction de ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Grégoire de Tours nous apprend qu'on y enseignait les humanités suivant les principes de Marcianus Felix Capella. La grammaire, la dialectique, la rhétorique, la géométrie, l'astrologie, l'arithmétique, la poëtique et le chant étaient l'objet du premier cours; dans le second, on expliquait l'Ecriture-Sainte, on lisait les écrits des Saints Pères et des autres auteurs ecclésiastiques, on s'appliquait surtout à donner aux élèves des principes de morale et quelque connaissance sur la discipline de l'Eglise [1]. Ces grandes-écoles furent d'abord dirigées par les évêques, ou, sous leurs ordres, par quelques clercs ou quelques moines de haute réputation. Mais dans la suite les fonctions épiscopales étant devenues plus multipliées, les prélats, pour les remplir exactement, se trouvèrent obligés d'abandonner les soins de l'enseignement à l'un des chanoines de leur cathédrale. Le savoir du chef de l'instruction diocésaine dut nécessairement décider du succès de l'établissement; on allait de préférence là où l'on croyait trouver la science, et l'affluence des disciples dans telle ville, plus que dans telle autre, dépendait presque uniquement de la renommée des professeurs. Les grands talents étant alors très rares, il n'y eut que quelques écoles dont la réputation s'étendit au-delà des limites des diocèses où elles étaient

[1] *Hist. littéraire de France*, t. III,

établies; et, pour se distinguer des autres restées dans l'obscurité, elles prirent le nom d'Académies ou grandes-écoles, qu'elles changèrent dans la suite en celui d'Universités, c'est-à-dire études générales ou universelles. Si la diversité d'enseignement, qui devait naître de la pluralité de ces Universités, avait des inconvénients, elle avait aussi des avantages : elle excitait une louable émulation parmi les professeurs et les étudiants dont la plupart se faisaient un devoir de contribuer aux succès des études, afin d'en partager la gloire.

Plusieurs auteurs, qui ont écrit sur cette matière, considèrent l'Université d'Angers comme l'une des plus anciennes de l'Europe, et lui font partager cet honneur avec celles de Bologne, de Pavie, d'Oxford, de Paris et d'Orléans. Cependant il est impossible de fixer l'époque précise de son origine par un titre d'érection; il est même probable qu'il n'y en a point eu, non plus que pour celles que nous venons de nommer [1]. Mais on peut prouver son existence dès le dixième siècle, ou du moins au commencement du onzième, puisque l'on sait qu'Hubert de Vendôme, promu à l'évêché d'Angers, l'an 1010, demanda à Fulbert de Chartres un de ses disciples pour diriger son école et enseigner la philosophie. Ce disciple, nommé Bernard, était d'Anjou; c'est le plus ancien chef de notre académie dont on ait connaissance; il prit le titre de scolastique ou maître-école. Après sa sortie de cette province, il retint ce titre, comme on le voit dans l'épître qui est à la tête de son *Traité des*

1 Il faut en excepter celle de Bologne fondée en 425 par l'empereur Théodose.

Miracles de sainte Foi, qu'il dédia à Fulbert [1]. Celui-ci, pour dédommager l'Académie de la perte qu'elle venait de faire de son chef, envoya à Angers deux autres de ses disciples : Sigo, qui depuis fut abbé de Saint-Florent, et Hildoin, qui le fut de Saint-Nicolas, en 1033.

Le fameux hérésiarque Bérenger, de Tours, autre élève de Fulbert, vint aussi, quelque temps après, donner des leçons dans l'Académie d'Angers, et il compta au nombre de ses disciples saint Bruno, fondateur de l'Ordre des Chartreux.

Un des plus célèbres Angevins de ces temps reculés, Marbode ou Marbeuf, après avoir été successivement élève et professeur de notre Université, en devint le chef; ses vertus et son mérite contribuèrent beaucoup à la réputation de cet établissement. On a de lui un poëme sur le *Cantique des Cantiques*, suivant le triple sens, six épîtres, et un *Traité des Pierres précieuses*, traduit en français par un auteur contemporain ; c'est la plus ancienne traduction française que l'on connaisse [2]. Ses poésies sont faibles, mais ses lettres sont estimées. Quelques auteurs croient que la sixième épître, qui est une satire contre Robert d'Arbrissel sur sa trop grande familiarité avec les femmes, n'est pas de lui. Quoi qu'il en soit, après l'élection de Marbeuf à l'évêché de Rennes, ce même Robert, qui depuis institua l'Ordre de Fontevrault, vint à Angers professer la théologie [3].

[1] Mabillon, *Ann. Bénédict.*, t. IV, p. 214.

[2] Elle a été imprimée à Paris, en 1708, dans l'édition des Œuvres d'Hildebert et de Marbode ; on ignore le nom du traducteur.

[3] *Hist. de l'Ordre de Fontevrault*, p. 15.

Les scolastiques ou maîtres-école jouissaient anciennement d'une très grande autorité; ils étaient considérés dans chaque diocèse comme étant les plus versés dans la connaissance de la théologie et des affaires ecclésiastiques; ils avaient la police des consciences, et c'était sur eux que les évêques se reposaient du soin de rechercher et de poursuivre le crime d'hérésie, crime affreux dans ce temps-là, si on en juge par la cruauté des supplices de ceux qui en étaient, non convaincus, mais seulement soupçonnés. Ils dressaient et visaient les actes qui intéressaient les cathédrales; ils étaient dans chaque diocèse, et à l'égard de chacun des évêques, ce qu'était à Rome, dans les premiers siècles de l'Eglise, le premier des notaires qui était comme le chancelier du pape, et de là vint qu'ils prirent à Angers et ailleurs le titre de chancelier. C'était au maître-école qu'appartenait le droit d'examiner ceux qui se présentaient pour professer; il était libre de les exclure du professorat, en cas que leurs mœurs fussent déréglées, leur capacité insuffisante, leur doctrine suspecte.

Après Marbeuf, l'Académie eut pour chef un Anglais, nommé Geoffroy Babion, le plus éloquent prédicateur de son temps. L'an 1105, il souscrivit, comme maître-école, l'accord que l'évêque Renaud de Martigné-Briant ménagea entre le chapitre de la cathédrale et celui de Saint-Maurille.

Le savant professeur en droit Ulger succéda à Geoffroy Babion, et nous ferons remarquer, à cette occasion, que les maîtres-école étaient toujours choisis parmi les professeurs. Il remplit avec beaucoup de distinction cette place, et, pour l'en récompenser,

on le nomma d'abord, en 1115, archidiacre d'outre Maine, et ensuite il fut promu à la dignité d'évêque d'Angers en 1124. C'était un des hommes les plus remarquables de son temps; le pape Innocent II lui donne la qualité d'homme prudent, et saint Bernard, tout en blâmant sa conduite à l'égard de l'abbesse de Fontevrault avec laquelle il était en procès, rend justice à son mérite, en disant que, pour oser ainsi reprendre celui qu'il regarde comme son maître, il est obligé de fermer les yeux sur la grande réputation qu'il s'est acquise par ses talents et ses vertus. Ce fut particulièrement au zèle de ce prélat que l'Académie dut son prompt accroissement, et même quelques auteurs le considèrent comme en étant le fondateur. Il n'épargnait rien pour y attirer les maîtres les plus renommés par leur savoir, et, pour les attacher plus sûrement à leurs fonctions, il leur procurait les premières dignités de son église, comme il paraît par une lettre d'Herbert, son successeur dans la place de maître-école, adressée à Hilaire, professeur à l'Académie d'Orléans. Par cette lettre, il l'engage à venir rejoindre ses collègues, Vaslet, Gordon, Raoul et Eusèbe. « Tout ce qu'il y a de clercs, lui dit-il, de nobles et de riches, de glorieux et de puissants, arrive de toutes parts à Angers; tous vous attendent impatiemment [1]. » Cette lettre, qui est de 1135, est le seul monument qui nous ait conservé la mémoire de Raoul et d'Eusèbe, les plus distingués des professeurs sous l'épiscopat d'Ulger.

On ignore à quelle époque on a commencé à conférer les dignités académiques dans notre Université;

[1] Du Boullay, *Hist. de l'Université de Paris.*

mais ce qu'il y a de certain, c'est que cet usage existait du temps de ce prélat, et la cérémonie s'en faisait avec beaucoup de solennité. Dans l'intention de reconnaître qu'elle devait son origine à l'Eglise d'Angers et à ses évêques, l'Académie donnait les licences dans le palais épiscopal, et ce fut pour maintenir cet usage qu'Ulger fonda, en faveur des bedeaux de l'Université, un repas aux frais de l'évêque le jour de la cérémonie des licences; cette fondation s'est conservée jusqu'au commencement du seizième siècle.

Tant qu'Ulger fut évêque d'Angers, l'Académie devint de jour en jour plus florissante, surtout quant à l'étude des lois; les deux plus savants canonistes de ce temps-là sortirent de cette école, Hildebert, du Mans, et Geoffroy, d'Angers, abbé de Vendôme, qui, dans la suite, fut promu par Urbain II à la dignité de cardinal.

L'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, l'abbé Fleury, prétend que l'institution des colléges réguliers dans l'Université de Paris ne commença que vers le milieu du treizième siècle; on peut assurer que dans celle d'Angers, elle remonte au onzième. Le collége Saint-Maurice, qu'on appela depuis de *la Porte-de-Fer*, du nom d'une des portes de la cité, qui était auprès, en est une preuve; il fut fondé, l'an 1051, par l'évêque et les chanoines de la cathédrale, pour l'instruction de leurs clercs et des jeunes gens de la ville. Le titre de la fondation de ce collége est inséré par extrait dans un mémoire imprimé du chapitre de l'église d'Angers [1]. Vers cette époque, l'Académie était établie dans

[1] *Réponse du chap. de l'Egl. d'Angers à la Plainte apologétique de Miron, évêque de la même ville;* Paris, 1626.

ɔourg Saint-Etienne [1], rue de l'Aiguillerie, dans pèce de halle ou de grange éclairée par des fe- sans vitres. Les siéges, c'est-à-dire les bancs, nt pas encore en usage dans les églises et les on se contentait de joncher ces lieux de paille, renouvelait de temps en temps et que l'on par- de plantes odoriférantes, particulièrement de , la veille des grandes fêtes. C'était ainsi qu'as- rre, sur un fumier souvent infect, les disciples ient leurs maîtres, et se formaient, en écrivant leçons, la seule bibliothèque que la plupart eux pussent jamais posséder, car les livres étaient i rares et si chers que le prix d'un seul volume u-dessus des moyens d'un simple bourgeois. ɔute la France, à l'exception des abbayes et des ux, était alors si pauvre, que c'était avoir déjà pas vers la fortune que d'être parvenu à l'état re, et celui qui avait cet avantage était dès lors et d'envie pour le peuple. Deux livres de pain, arteron de fèves ou de haricots cuits à l'eau et , une demi-livre de viande le dimanche et le étaient la nourriture ordinaire des étudiants; êtement consistait en une robe de bure brune, peron pareil, un haut de chausses de toile et une de sabots. Ceux qui, sachant bien écrire, étaient eux, employaient les heures de récréation et les le congé à copier des livres pour les libraires; le argent qu'ils gagnaient servait à leur procurer des

faubourg Saint-Etienne se forma près et aux environs de de ce nom, bâtie par saint Mainbeuf dans le septième et qui depuis fut nommée Sainte-Croix; elle a été démo- 1791.

habits moins grossiers et des souliers pour la belle saison.

Les clercs séculiers n'étaient pas les seuls qui vinssent étudier à Angers; les abbés de la province et ceux des diocèses voisins y envoyaient aussi leurs jeunes religieux, qui logeaient dans différents prieurés ou hospices que ces abbayes avaient dans cette ville. Là, les étudiants, vivant en commun sous plusieurs maîtres, pouvaient aisément vaquer à l'étude sans perdre l'esprit de leur état. Ces maisons, pour la plupart, ne portaient pas le nom de collége, mais de prieuré ou d'hôtel de telle abbaye, et sous ce titre elles servaient au même usage. Ainsi nous connaissons encore aujourd'hui l'hôtel de l'abbaye de Fontevrault, qu'on nomme de Haute-Mule, rue Saint-Evroult; celui de l'abbaye de Marmoutiers, qu'on nommait de Saint-Eloy, paroisse Sainte-Croix; ce dernier, fondé par Ulger, fut dans la suite réuni au séminaire. L'abbaye de la Trinité de Vendôme eut son collége dans le prieuré de l'Esvière; l'abbaye de Saint-Florent dans une maison près le Puits-Rond, qu'on nomma le collége de Ballée; l'abbaye du Loroux, rue Saint-Denis; l'abbaye de Pontron, rue Saint-Martin; celle de Meilleraie, place Saint-Martin, dans la maison des Arts; celle de Chaloché, au Pilori; celle de Belle-Branche, rue du Godet; celle du Perray-Neuf, rue Valdemaine; celle de la Roë, dans la rue de ce nom; celle de Melinais, rue Valdemaine; celle de Tournus en Bourgogne, hôtel du Volier, rue de ce nom. Les abbayes de Bourgueil et de Saint-Maur possédaient aussi des prieurés, mais on ne sait plus dans quelles rues. La plupart de ces colléges avaient des maisons de campagne aux environs de la ville, où l'on conduisait les élèves les jours de congé; les mai-

sons de Melinais, paroisse Saint-Samson, et de Meilleraie, paroisse de la Trinité, appartenaient aux abbayes de ces mêmes noms.

Une mesure, non d'ordre public, mais de désordre, prise dans un état voisin, et qui prouve combien la civilisation était encore peu avancée, procura plusieurs bons maîtres à notre Université. Vers l'an 1143, Etienne, roi d'Angleterre, qui avait usurpé ce royaume sur Mathilde, comtesse d'Anjou, s'avisa d'anéantir toutes les lois avec défense d'en conserver même des compilations. Par suite de cette abolition, plusieurs savants de l'Université d'Oxford, se trouvant sans emploi, vinrent se réfugier à Angers, auprès de leur légitime souveraine, et y enseignèrent la jurisprudence, science devenue inutile dans leur pays.

Pendant l'épiscopat de Normand de Doué (1148 à 1153), l'Académie eut pour chef Pierre, son neveu, et pendant celui de Geoffroy la Mouche, son successeur, elle eut Mathieu, surnommé *d'Angers,* lieu de sa naissance, où il revint se fixer après avoir enseigné avec beaucoup de succès l'un et l'autre droit dans l'Université de Paris. Ce Mathieu était doyen de la cathédrale en 1162; on croit que c'est lui qui fut le précepteur d'Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, un des plus illustres bienfaiteurs de l'Université d'Angers, comme il le fut aussi de celle d'Oxford. La réputation de ce dernier maître-école s'étendit jusqu'à Rome, où Alexandre III l'appela pour se servir de ses lumières dans le concile qu'il devait tenir à Latran. Peu de temps après, ce même pontife, voulant honorer le mérite de Mathieu, le nomma cardinal de Saint-Marcel [1].

[1] *Hist. litt. de France*, t. IX, p. 53.

Au commencement du treizième siècle, le pape Honoré III, à la prière du roi de France, défendit à l'Université de Paris d'enseigner les lois civiles : la lumière trop près du trône importunait le monarque. Les Universités d'Orléans et d'Angers virent le nombre de leurs disciples s'augmenter de tous les étudiants en droit des pays limitrophes qui avaient été obligés de quitter celle de Paris; en sorte que l'étude des lois fut bientôt aussi renommée dans notre académie que l'était à Paris celle de la théologie. Mais ce qui contribua le plus à la célébrité de l'Académie d'Angers, ce fut l'augmentation subite qu'elle reçut en 1229 de plusieurs professeurs distingués et d'un grand nombre de disciples de diverses nations; voici comment un historien anglais, Mathieu Paris, raconte ce qui donna lieu à cet événement.

« Le lundi et le mardi gras de cette année (1229), » dit-il, jours auxquels les clercs-écoliers ont coutume » de faire des tournois, plusieurs d'entr'eux sortirent » de Paris et allèrent vers Saint-Marcel pour y jouer à » leur ordinaire. Après avoir pris pendant quelque » temps le divertissement du tournoi, ils entrèrent » dans un cabaret; mais lorsqu'il fallut payer le vin » qu'ils avoient bu, il s'éleva de violents débats au » sujet du prix, et des mots insultants on en vint aux » mains. Les voisins, accourus au secours des cabare- » tiers, mirent les écoliers en fuite, après les avoir fort » maltraités. Rentrés dans la ville, le visage meurtri » et les habits déchirés, les écoliers engagèrent leurs » condisciples à les venger. En effet, le lendemain ils » vinrent en foule à Saint-Marcel, armés d'épées et de » bâtons, entrèrent avec violence dans un cabaret,

» brisèrent les verres et les pots, et répandirent le vin
» sur le pavé; courant ensuite dans les rues de ce
» faubourg, ils attaquèrent indifféremment tous ceux
» qu'ils rencontrèrent, hommes et femmes, et à force
» de les frapper, ils les laissèrent demi-morts. Le
» prieur de Saint-Marcel, informé de la manière dont
» on avoit traité ceux qu'il étoit obligé de protéger,
» en fit sa plainte au légat et à l'évêque de Paris, qui
» sur-le-champ allèrent trouver la reine, alors régente
» (Blanche de Castille, mère de saint Louis), et la
» prièrent de faire justice des auteurs de ces excès.
» La reine donna l'ordre au prévôt de Paris de partir
» promptement avec ses archers, et de faire main basse
» sur tous ceux qui avoient commis ces violences. Ces
» gens, accoutumés aux exécutions les plus sanguinai-
» res, étant sortis armés, rencontrèrent une troupe
» d'écoliers occupés aux joûtes, tous innocents du
» crime dont il s'agissoit, et, sans avoir égard à leur
» jeunesse, à leur innocence et à l'impossibilité d'ap-
» porter aucune résistance puisqu'ils n'avoient point
» d'armes, en tuèrent quelques-uns, en blessèrent
» d'autres, dépouillèrent une partie de ceux qu'ils
» avoient blessés et les traitèrent avec la dernière ri-
» gueur. Quelques-uns de ces étudiants, ayant pris la
» fuite, allèrent se cacher dans les vignes et dans les
» cavernes; deux écoliers très riches et très puissants
» furent trouvés parmi les morts. Les maîtres de l'U-
» niversité, instruits de cette sanglante exécution, in-
» terrompirent leurs leçons et allèrent en corps prier
» la reine et le légat de ne pas laisser impunie l'in-
» sulte qu'on leur avoit faite dans la personne de leurs
» écoliers..... La reine, le légat et l'évêque ayant ab-

» solument refusé de leur rendre justice, tous quittè-
» rent Paris, et leurs écoliers en firent autant. De tous
» les fameux professeurs qui y étoient, il n'en resta
» pas un seul, en sorte que cette ville se vit privée
» du corps de savants qui jusqu'alors avoit fait sa
» gloire. Parmi les Anglais célèbres qu'elle possédoit
» étoient Alain de Becoles, Nicolas de Franeham, Jean
» Bloud, Raoul de Medeinston, Guillaume Durham, et
» plusieurs autres qu'il seroit trop long de nommer,
» et dont la plus grande partie choisit la ville d'An-
» gers pour y enseigner toutes sortes de sciences [1]. »

CHAPITRE XLII.

Suite de l'histoire de l'Université. — Collége de Fougères. — Collége de Bueil. — Collége de la Fromagerie. — Collége d'Anjou. — Des Formules angevines.

Plusieurs auteurs angevins, Menard, Ménage et Petrineau, prétendent que ce n'est qu'après cette dispersion des professeurs et des étudiants de l'Université de Paris que fut établie celle d'Angers. Mais Pocquet de Livonnière, dans sa dissertation sur l'ancienneté de notre Université, prouve, par un grand nombre de faits et de documents authentiques, qu'elle existait plus d'un siècle auparavant, comme nous venons de le voir, qu'on y enseignait les humanités, la philosophie, les lois canoniques et civiles dès le onzième siècle, et que, vers le commencement du treizième, Nicolas de Fra-

1 *Math. Paris*, *ad ann.* 1229.

neham, un des professeurs sortis de Paris, y enseignait la médecine.

Sous l'épiscopat de Guillaume Le Maire (1290 à 1314), presque tous les chanoines de son église étaient professeurs en droit, comme il l'avait été lui-même; car alors les talents, les vertus, étaient des titres suffisants pour occuper les premières dignités de l'Église et quelquefois de l'État. Cette notice en fournit plusieurs exemples. On distinguait surtout le maître-école Jean Dubois, qui devint évêque de Dol, André de la Haye, Gervais Hommedey, Clément Ademard, official d'Angers, et Guillaume Bonet, qui fut depuis évêque de Bayeux.

L'étude du droit canonique et civil fut presque la seule en vigueur, pendant l'épiscopat de Le Maire, dans notre Université; ce prélat avait fait venir de toutes parts les plus habiles jurisconsultes, parmi lesquels on comptait Gilles de Metz, Olivier de Bonac, Hugues Briguebert, Nicaise Blondel, Pierre de Boyel, Pierre Chopin et Mathieu Ferrant, qu'il fit son official, dignité alors si considérée qu'on donnait à celui qui en était revêtu le titre d'*éminentissime;* dans la suite, ce même Mathieu Ferrant fut élevé à la dignité de chancelier de France.

Pendant l'épiscopat de Foulques de Mathefelon (de 1333 à 1355), qui avait aussi professé dans l'Académie, il y eut encore plusieurs maîtres très distingués, tels qu'Arnault d'York, religieux de Saint-Florent de Saumur, et Pierre de La Forêt, qui fut ensuite nommé chanoine et archidiacre de l'église du Mans, puis avocat du roi au parlement de Paris, évêque de Tournay, archevêque de Rouen, cardinal et enfin chancelier de

France. Il dut toutes ces dignités, non à sa naissance, mais à son seul mérite et surtout à la réputation de grand jurisconsulte qu'il s'était acquise en professant le droit à Angers.

Quelques auteurs ont remarqué que, parmi les dix-neuf évêques qui formèrent l'assemblée du clergé en 1559, assemblée qui avait pour objet les empiètements continuels des juges ecclésiastiques dans les affaires purement civiles, il y avait quatre de ces prélats qui avaient professé le droit dans notre Université : Etienne de Bourgueil, archevêque de Tours, Raoul de La Flèche, évêque de Saint-Brieuc, Foulques de Mathefelon, évêque d'Angers, et Pierre Bertrandi, évêque d'Autun, qui depuis fut élevé à la dignité de cardinal.

Ce fut sous l'épiscopat de Foulques de Mathefelon que Robert Ellis fut nommé maître-école, et c'est en sa faveur que ce prélat fit unir à cette dignité le doyenné rural de Chemillé et les cures de Louresse et de Meslay. Les motifs de cette union sont remarquables et prouvent que l'Université d'Angers était dès-lors une des plus distinguées du royaume; en voici la traduction :

« Comme un bâtiment élevé sur une hauteur est » facilement renversé par la violence des vents, s'il » n'est appuyé sur des fondements solides, les dignités » les plus éminentes de l'Eglise tombent aussi dans le » mépris par l'audace des inférieurs qui refusent de se » soumettre à la conduite de ceux qui sont revêtus de » ces dignités, s'ils n'ont que médiocrement de quoi » vivre. »

Puis il ajoute que, se rappelant l'état de l'école d'Angers, école ancienne et très honorable, qui a

nourri de son lait tant de jeunes gens de mérite et dans les siècles les plus reculés [1], il a fait attention que le maître-école de la cathédrale a l'avantage d'être le chef de cette Académie, et que ce titre le met en droit d'en régler les différentes leçons, de corriger les abus quant aux actes et à la discipline scolastique; qu'ainsi il lui semble raisonnable qu'il paraisse avec honneur à la tête de ceux qu'il préside, afin que son pouvoir s'affermisse. C'est pourquoi, connaissant la médiocrité de ses revenus, il se détermine à les augmenter par la réunion de ces trois bénéfices, dont l'évêque d'Angers est collateur.

Le maître-école Robert Ellis étant mort, Nicolas Giboul lui succéda vers 1355, et on croit qu'il présida l'Université sous l'épiscopat de Raoul de Machecoul, qui dura trois ans, et sous une partie de celui de Guillaume Turpin de Crissé, son successeur. Parmi les jurisconsultes qui professaient alors, on remarque Simon Le Breton, Guillaume Richer, Garnier de Scépeaux, Gilles Bellemère, qui fut nommé archidiacre d'Angers, et auquel ses talents, qui nous sont encore connus par ses écrits, procurèrent l'évêché d'Avignon, puis un chapeau de cardinal; Jean Le Fèvre, moine bénédictin, qui devint évêque de Chartres, puis chancelier d'Anjou; Jean de la Bernichère, abbé de Saint-Aubin; enfin Philippe Blanche, qui devint archevêque de Tours.

Le second collége établi à Angers est celui de Fougères; Guillaume Georges, que l'on croit Breton, le fonda, en 1361, pour quatre étudiants en droit canon

[1] Il écrivait ceci en 1337.

et civil, nés à Fougères ou aux environs. Il dota cet établissement de vingt-cinq septiers de froment, mesure d'Angers, de six pipes de vin et de vingt livres de monnaie courante, environ cent quatre-vingt-dix livres valeur actuelle.

Nous voici arrivés au règne de Charles V, époque à laquelle divers écrivains ont voulu fixer celle de l'érection de notre Université; il suffira, pour réfuter cette opinion, de rapporter les expressions des lettres-patentes de ce monarque relatives à l'Université d'Angers, car elles supposent évidemment une origine bien antérieure à leur date. Ces lettres-patentes sont de l'année 1364; elles portent : « Que la ville d'Angers, » source intarissable de toutes sortes de sciences, pro» duit depuis longtemps, par une fécondité naturelle, » des hommes d'excellent conseil, qui se sont répan» dus dans les différentes parties du monde. » On y parle ensuite des docteurs, des licenciés, des bacheliers et de tout ce qui constitue une université. Aussi n'est-il point question dans ces lettres de l'érection de l'Université, mais bien des priviléges que le sage monarque lui accorde, lesquels sont semblables à ceux que ses prédécesseurs avaient donnés à celle d'Orléans. Par ces priviléges, les maîtres-école, docteurs, licenciés, bacheliers, étudiants, notaires, bedeaux, libraires et parcheminiers, étaient exempts de toutes espèces de contributions et même du service militaire, excepté dans le cas où l'ennemi serait à moins de dix lieues de la ville, ce qui les obligeait, non à servir en personne, mais à se faire remplacer. Mais si nous ne reconnaissons pas Charles V pour le fondateur de notre Université, nous devons reconnaître que le soin qu'il prit de

ranimer le goût des sciences dans son royaume, contribua beaucoup à la mettre en honneur, et que ce fut le mouvement qu'il imprima aux esprits qui prépara le brillant succès qu'eurent les lettres et les arts sous le règne de François Ier.

Ce fut vers l'an 1373, sous l'épiscopat d'Hardouin de Bueil, que s'établit la division des quatre facultés, des droits canonique et civil, de théologie, de médecine et des arts; d'autres croient qu'elle ne fut établie qu'en 1432 par le pape Eugène IV, à la sollicitation de Louis III, duc d'Anjou. Quant à la division des écoliers en plusieurs nations, elle remonte aux premiers temps de l'institution des académies. La diversité des langues, des mœurs, réunit naturellement par province ceux qui pouvaient s'entendre réciproquement et qui, pour se procurer des nouvelles et des secours de leur pays, étaient obligés d'y envoyer, à frais communs, des exprès. On donna à ces commissionnaires particuliers le nom de messagers de l'Université; dans la suite, leur service s'organisa régulièrement, on fixa le jour de leur départ, celui de leur arrivée, et c'est ainsi que peu à peu les messageries et les postes s'établirent en France.

Jusqu'en 1383 l'Université d'Angers avait été partagée en dix nations; à cette époque, elles furent réduites à cinq : la première était celle d'Anjou, qui comprenait les étudiants de l'Anjou, de la Touraine et ceux des nations hors du royaume; les quatre autres étaient celles de Bretagne, du Maine, de Normandie et d'Aquitaine; quinze ans après, c'est-à-dire en 1398, on y en admit une sixième, celle de France. Cette multiplicité de nations annonce quelle devait être à Angers l'affluence

des étudiants, et on pourrait peut-être l'apprécier par le nombre des professeurs en droit. On en comptait huit en 1373, ce qui est d'autant plus remarquable que, du temps de Justinien, il n'y en avait qu'un pareil nombre dans tout l'empire, deux à Rome, deux à Constantinople et quatre à Béryte. Mais, pour ne pas être étonné de cette multitude d'élèves en droit, il faut savoir qu'outre les tribunaux civils établis dans chaque juridiction seigneuriale, il y avait encore un si grand nombre de tribunaux ecclésiastiques, qu'après la réforme qu'on fit de la plupart de ces derniers au concile de Châteaugontier en 1231, on en comptait encore vingt-quatre dans le seul évêché d'Angers, qui n'était pas très étendu.

Les grands priviléges dont jouissaient tous les membres de l'Université avaient sans doute beaucoup contribué à augmenter le nombre de ses officiers et suppôts, car outre le maître-école ou recteur et les docteurs-régents, elle avait un procureur-général, un notaire-général, un grand-bedeau, qui devait être licencié en droit, et dont la principale fonction était d'accompagner le recteur, devant lequel il marchait, revêtu d'une longue robe, six bedeaux généraux, quatre bedeaux des facultés, deux bourgeois prêteurs d'argent aux étudiants, sans autre intérêt que celui de jouir des priviléges, trois libraires et trois parcheminiers. Chaque nation avait encore un procureur, un ou plusieurs messagers, un bedeau à masse. Enfin les docteurs-régents ou professeurs avaient chacun un bedeau à verge qui les précédait dans les cérémonies publiques, et même quelquefois lorsqu'ils se rendaient à l'Académie.

Dès l'origine les nations se choisirent un chef qu'elles nommèrent *syndic* ou *procureur;* président né des écoliers ses compatriotes, il exerçait sur eux une sorte de magistrature, veillait à leurs intérêts, les mettait à couvert des insultes, et instruisait des règlements de l'école ceux qui étaient nouvellement arrivés. Ce qui donnait surtout de la considération aux syndics, c'est que, conjointement avec leur nation, ils en vinrent à disposer des places de professeurs en droit, appelant pour les remplir des jurisconsultes de leur pays, ou ceux qui brillaient davantage dans d'autres provinces.

Le troisième collége d'Angers, nommé le collége de Bué ou de Bueil, qui était dans la rue de la Roë, fut établi en 1407, avec les fonds légués pour cette utile fondation par Grégoire Langlais, évêque de Seez. Il y avait un principal, un chapelain et six boursiers qui devaient étudier en droit.

L'année suivante, Jean Le Verrier et Alix de Bart, sa femme, bourgeois d'Angers, fondèrent un quatrième collége, nommé de La Fromagerie, du nom de la maison que lui assignèrent les fondateurs pour une partie de sa dotation; on y enseignait les humanités et la philosophie; mais les bâtiments étant tombés en ruines vers le milieu du dix-septième siècle, on en céda l'emplacement à l'hôpital général des Renfermés, et les revenus furent réunis à l'Université.

Louis II, Roi de Naples et duc d'Anjou, voulant ajouter à l'éclat dont brillait déjà l'Académie d'Angers, sollicita et obtint de Jean XXIII plusieurs rescrits pour étendre ses priviléges; le plus remarquable, daté de 1415, est adressé à l'archevêque de Rouen, à l'évêque

de Chartres et à l'abbé de Marmoutiers, que le pape établit conservateurs apostoliques des priviléges de l'Université. Il porte que tous les suppôts sont dispensés de comparaître en jugement hors de l'enceinte des murs d'Angers devant quelque juge que ce soit, excepté dans les matières bénéficiales, pourvu qu'ils ne déclinent pas le tribunal du conservateur des priviléges de l'étude, ou celui de son vice-gérant. On leur permet de faire assigner leur partie au tribunal de la conservation apostolique dans les actions personnelles, en réparations d'injures, paiement de dettes, etc., pourvu aussi qu'ils ne soient pas éloignés de plus de six journées d'Angers. C'est en vertu de ce rescrit que les archevêques de Rouen, les évêques de Chartres, les abbés de Marmoutiers, depuis le quinzième siècle jusque vers le milieu du dix-septième, se qualifient conservateurs apostoliques de l'Université d'Angers.

Le quinzième siècle nous offre encore parmi nos professeurs plusieurs hommes d'un rare mérite, entre lesquels nous citerons Yves de Scépeaux, nommé recteur de l'Université en 1434, conseiller au parlement de Paris en 1457 : Mathieu Ménage, professeur de théologie, député de l'Université au concile de Bâle en 1432; il y soutint avec force le droit de préséance sur les députés de l'Université d'Avignon, ce qui donna lieu à un décret du concile favorable aux prétentions de l'Université d'Angers; ses lumières, son éloquence, le placèrent au rang des hommes les plus distingués de ce concile, qui le députa, avec un autre de ses membres, vers le pape Eugène IV, pour demander la mise à exécution des décrets du concile et l'abolition des Annates; il eut le courage de se plaindre lui-même

pe des abus que faisait naître la vente scandaleuse
dulgences.
ıs citerons encore Jean Bernard, archidiacre et
de l'église d'Angers, qui devint maître des re-
ɜ, et fut ensuite nommé à l'archevêché de Tours
45; Jean Michel, professeur en médecine, qui
it avec distinction la place de premier médecin
arles VIII; Jean Binel, professeur en droit, que
ème monarque, dont il avait mérité la confiance,
ıa ambassadeur à Venise; enfin Claude Liger,
nant du sénéchal d'Anjou. Ce dernier professeur
e heureuse innovation (1457); il joignit le droit
ıis au droit romain, comme on le voit dans l'ou-
qu'il nous a laissé, intitulé : *les Coustumes*
ou et du Maine, instituées selon les rubriques
de, dont aucunes sont accordées de droit écrit.
ınuscrit n'a point été imprimé; Pocquet de Li-
ère se disposait à le publier avec des notes, la
l'empêcha d'exécuter cet utile projet. Il y a ap-
ce que Liger avait dicté cet ouvrage dans ses
; on y trouve une glose à plusieurs articles, ce
rouve qu'il existait antérieurement un texte. En
ɜ Liger serait le premier professeur de droit fran-
et notre Université la première où on l'aurait
gné.
paraît qu'avant Liger aucun jurisconsulte ange-
ıe parla des *Formules angevines* dont le ma-
it a été trouvé en Souabe. Le savant Mabillon les
a dans ses *Analectes*. Il les appela *Angevines*,
qu'elles paraissent tirées des actes publiés en
ı, et que le nom d'Angers s'y trouve placé en
coup d'endroits, tandis que les autres noms de

lieux y sont en blanc; il a établi, après diverses autres conjectures, qu'elles ont été rédigées sous le règne de Thierry IV. Un Angevin célèbre, Jérôme Bignon, les annota à la suite de celles de Marculfe. La plupart ne dérogent pas au droit romain, qui était alors en vigueur dans les Gaules, c'est-à-dire le code théodosien. Elles concernent en partie les dots, les achats et affranchissements d'esclaves, les enfants exposés, etc.

Notre compatriote, Claude Liger, observe qu'en beaucoup de chefs les *Formules angevines* étaient conformes aux lois impériales, et c'est pour le prouver qu'il cite les titres du droit romain avec lesquels elles offrent de l'analogie. On a remarqué qu'après l'importante décrétale d'Innocent IV (1254), qui cherchait à faire prévaloir le droit canon, on ne cessa point de professer à Angers les lois laïques. Dans la suite les Angevins introduisirent, même dans le royaume de Naples, une partie de leur droit civil.

Un des plus savants hommes dont la France s'honore, le célèbre Ducange, dit, dans sa préface sur les établissements de saint Louis, publiés en 1668, qu'il croit que ces établissements, dont l'influence fut si bienfaisante, ont été tirés des *Usages d'Anjou*. Cette conjecture peut être appuyée par les lettres patentes du roi Jean, relatives à l'érection du comté de Castres en 1356; ces lettres portent que ce comté sera régi par les *Usages et coutumes* d'Anjou pour les successions et partages.

L'auteur de l'*Esprit des lois* adopte l'opinion de Ducange sur la compilation faite par ordre de saint Louis : « Cet ouvrage, dit-il, est très précieux, parce » qu'il contient les anciennes coutumes d'Anjou et les

établissements de saint Louis, tels qu'ils étaient alors pratiqués, et enfin ce qu'on y pratiquait de l'ancienne jurisprudence française. »

On voit, par ce que nous venons de dire, que, bien ntérieurement à la fondation de leur Université, les ngevins se sont distingués dans l'étude des lois, et 'est une chose aussi digne de remarque qu'honorable our eux, que les coutumes et usages de l'Anjou, l'une des plus petites provinces du royaume, aient été ris pour modèles par l'un des plus sages de nos rois égislateurs, par celui qui abolit le combat judiciaire lans ses domaines.

En 1472, les professeurs et les étudiants en droit, ne pouvant supporter plus longtemps l'incommodité les classes qu'ils occupaient dans la rue de l'Aiguillerie, on prit la détermination d'acheter un emplacement rès de l'église Saint-Pierre, et d'y faire construire des âtiments qui reçurent le nom de grandes-écoles; elles nt subsisté jusqu'en 1792, époque à laquelle on les transformées en salle de spectacle.

Charles VIII fit en 1494 une réforme dans notre Iniversité; il y envoya deux commissaires, Nicolle de lacqueville, président des enquêtes, et Jacques Daiel, conseiller, lesquels ordonnèrent qu'il n'y aurait lus que six docteurs-régents ès droit, savoir : quatre our le droit civil et deux pour le droit canon; ce qui ut exécuté la même année.

La découverte de l'imprimerie en 1440, cette merveilleuse invention qui a changé la face du monde, vait donné un grand essor à l'éducation publique, en nettant le prix des livres à la portée de tous les lecteurs. Partout on s'empressait de favoriser cette heu-

reuse disposition des esprits. Vers le commencement du dix-septième siècle on s'occupa de l'administration et de la réforme des colléges; les quatre furent réunis en un seul, afin de fortifier les études par l'émulation d'un plus grand nombre d'écoliers. Ce nouveau et unique collége fut établi aux frais de la nation d'Anjou, rue Mallevaut, nommée depuis rue du Collége; on l'appela d'abord *le Collége neuf*; mais il prit dans la suite le nom de collége d'Anjou, qu'il a conservé jusqu'à la Révolution. Il fut doté en partie des biens des quatre colléges supprimés, et, en 1624, on en confia la direction aux prêtres de l'Oratoire, qui se montrèrent toujours si dignes des honorables fonctions d'instituteurs de la jeunesse. L'instruction y était gratuite; on y enseignait les humanités, la philosophie et les mathématiques. Les bâtiments étant devenus insuffisants pour recevoir tous les élèves qui s'y présentaient, la ville, de concert avec l'Université et les prêtres de l'Oratoire, fit reconstruire ce collége avec beaucoup de magnificence pour le temps; mais il ne fut point achevé. La première pierre fut posée le 24 avril 1691 par Constantin, recteur de l'Université. Pour perpétuer la mémoire de l'érection de cet édifice, le maire et les échevins firent frapper une médaille sur laquelle on lit d'un côté cette légende : COLLEG. ANDINO. ÆDIFIC., et au-dessous on voit l'élévation d'une partie de la face principale, dont l'avant-corps est décoré au rez-de-chaussée de quatre colonnes doriques, et au premier étage de quatre pilastres corinthiens qui supportent un fronton triangulaire, dans lequel on voyait encore, en 1792, les armes de France et celles de la ville. Sur le revers de la médaille sont les armes

du maire avec ces mots autour : *Fraymbauld, eques major perp. an. IX.* 1701.

Les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer ne nous permettent pas de donner plus d'étendue à cette notice; un pareil sujet demanderait un volume, et il serait à désirer, comme l'a dit Pocquet de Livonnière, qu'un bon écrivain entreprît de donner une histoire de notre Université. Cependant nous ne pouvons nous refuser au plaisir de citer encore quelques-uns de ces hommes recommandables, dont les noms doivent être inscrits dans nos fastes. Tels sont, parmi les professeurs en droit, François Baudouin, qui eut au nombre de ses élèves Papire Masson, un des plus célèbres historiens du seizième siècle; Marin Liberge, qui eut l'honneur de haranguer Henri IV à son entrée à Angers, et qui avait tellement gagné la confiance des habitants de cette ville, qu'il y apaisa deux fois des séditions populaires au commencement de la Ligue. Pour lui donner un témoignage de leur reconnaissance et de leur estime, les Angevins le nommèrent député aux Etats-généraux assemblés à Blois en 1588, et ce fut lui qui rédigea les cahiers du tiers-état de la province d'Anjou; Jean Louet, non moins distingué par ses talents que par ses vertus et sa bienfaisance envers les pauvres; Guy Lasnier, habile jurisconsulte; Jean Verdier, qui depuis fut recteur; le fastueux, mais savant écossais Guillaume Barclay, qui, pour aller donner ses leçons, était revêtu d'une robe magnifique, portait une grosse chaîne d'or au cou, et se faisait suivre par son fils et deux valets [1]; Pocquet

[1] Barclay mourut à Angers le 7 juillet 1608; il voulut être enterré sans pompe, et légua tout son bien aux pauvres.

de Livonnière, qui a publié les *Coutumes d'Anjou* avec des commentaires très estimés, et enfin François Prévôt, qui fut en même temps avocat du roi, et qui toujours s'acquitta si honorablement de ces deux emplois. Prévôt fut un des magistrats les plus instruits et les plus laborieux de son temps; pendant quarante ans, il prononça, à la rentrée du présidial et de l'Université, des discours d'apparat, dont plusieurs sont considérés comme des modèles du genre. Ce respectable professeur termina sa laborieuse carrière en 1785, âgé de soixante-quatorze ans [1].

CHAPITRE XLIII.

Suite du précédent. — Mœurs des étudiants et des gens d'église. — Fêtes de l'Université. — Processions.

Comme nous, les anciens vantaient sans cesse le passé aux dépens du présent, et, comme de notre temps aussi, cet éloge était dans la bouche des vieillards. Ne vivant plus que de souvenirs, il est bien naturel qu'ils s'attachent à ceux qui leur retracent les beaux jours de la jeunesse; c'est une sorte de point d'appui, qui semble leur fournir les moyens de résister au torrent du présent qui les entraîne vers un triste avenir. Cependant si, l'histoire à la main, on voulait examiner cette cause sans partialité, on trou-

[1] *Privil. de l'Univ. d'Angers; Dissert. sur l'ancienneté de l'Univ.; Coutum. d'Anj.*, t. II, p. 1045; D. Housseau, *Man.* de la Biblioth. du roi; *Mém. inédits* de l'abbé Rangeard, etc.

verait peut-être quelques bonnes raisons à faire valoir en faveur du présent; mais quels seraient aujourd'hui les juges? Nous ne nous permettrons pas de les désigner; mais nous croyons devoir, en attendant l'arrêt à intervenir, déposer ici plusieurs pièces de cet antique procès, que les générations se transmettent de l'une à l'autre depuis tant de siècles.

Nous trouvons dans nos archives, dans nos bibliothèques, une foule d'écrits, tant manuscrits qu'imprimés, qui mentionnent les excès auxquels se livraient presque continuellement les écoliers de l'Université d'Angers. Cette troupe indisciplinée, rassemblée de divers pays et assujétie à divers règlements, connaissait d'autant moins la subordination, que rien ne l'y contraignait légalement, et que ses supérieurs ecclésiastiques ou féodaux étaient éloignés d'elle. Pouvait-elle respecter ses professeurs, puisque c'était elle-même qui les salariait, et que ceux-ci devaient se contenter de ce qu'il plaisait aux étudiants nobles de leur donner [1]? Les écrits d'Abélard nous apprennent assez combien les régents étaient à la discrétion des écoliers, qui les suivaient ou les quittaient suivant la vogue, le caprice ou les doctrines du moment, et partageaient leurs rivalités et leurs jalousies. Mais on a lieu de s'étonner davantage de ce que ces étudiants si turbulents fussent tous clercs, de ce que plusieurs même eussent

1 « Les nobles avoient aussi un privilége singulier dans l'Université d'Angers; les roturiers qui y étoient devoient payer vingt sols par an, au lieu que les docteurs-régents devoient, pour les nobles ou prélats, se contenter de ce que ceux-ci leur présentoient volontairement. »

MENESTRIER, *Méthod. du Bl.*, p. 460.

des cures et fussent la plupart mariés. Les règlements de 1575, qui nous apprennent ces abus, accusent au reste beaucoup moins ceux qui ne s'astreignaient pas au célibat que ceux qui se délassaient du leur par une vie dissolue et scandaleuse. Le sixième statut synodal de Nicolas Gellant, évêque d'Angers, sous la date de 1265, enjoint aux clercs mariés ou non mariés d'assister en habit décent aux offices de leurs paroisses, de porter la tonsure, et de psalmodier, lire et chanter avec les prêtres et chapelains, afin, y est-il dit, qu'on voie s'ils sont lettrés ou non. Mais les évêques les mieux intentionnés, dit Condillac, étaient trop ignorants pour remédier aux maux et aux abus qui se multipliaient dans les Universités. Les légats, qui étaient chargés d'y mettre la réforme, n'étaient pas plus instruits et peut-être moins bien intentionnés. Ils avaient soin seulement qu'on n'enseignât rien que de conforme aux intérêts de la cour de Rome, et de faire jurer de défendre le pape envers et contre tous.

En 1279, les écoliers, qui formaient déjà un corps considérable dans la ville d'Angers, s'assemblèrent, se joignirent aux bourgeois, et obtinrent du comte d'Anjou une ordonnance sur la police de la ville, concernant particulièrement les boulangers et les bouchers. Mais ce qui rend cette ordonnance remarquable, c'est qu'elle prescrit de tenir la nuit des lanternes allumées sur le pont, parce qu'il s'y commettait des meurtres trop fréquents. Ainsi, dans un siècle de faux savoir et de préjugés, s'il est vrai que l'Université d'Angers ne pouvait guère contribuer à éclairer les esprits, du moins lui doit-on savoir gré d'avoir commencé à éclairer les rues.

Vers la fin du quinzième siècle, à la suite de longues guerres civiles et étrangères, il s'était introduit une telle corruption dans les mœurs des étudiants de notre Université, que ses chefs furent obligés d'avoir recours à l'autorité royale pour les aider à rétablir, sinon la décence, au moins la subordination. Louis XI était aux Forges, près Chinon, lorsqu'il fut instruit de ces désordres, et qu'il rendit, le 12 mars 1478, une ordonnance très sévère pour tâcher de les réprimer. Le préambule en est remarquable, parce qu'il nous retrace naïvement la grossièreté du langage de ce temps-là, mélange odieux de blasphêmes et d'obscénités. C'était l'usage encore de jurer par chacune des parties du corps de Jésus-Christ, de la Vierge et des saints, comme : *par le précieux sang, la chair, les yeux, la tête, le ventre... et autres exécrables, vilains, détestables et inhumains serments.* Chacun adoptait à son gré le jurement qui lui plaisait. Mais qui avait donné au peuple ce mauvais exemple? Les grands. N'avons-nous pas vu, dans le treizième siècle, un de nos comtes d'Anjou jurer habituellement *par les dents de Dieu* [1]? Les mots en lettres italiques que nous venons de rapporter sont tirés du texte de l'ordonnance dont nous venons de parler, et dont voici un extrait :

« Nous avons été avertis qu'en notre ville et fau-
» bourgs d'Angers il y a plusieurs gens de divers états
» et même aucuns qui se disent écoliers, qui font
» plusieurs assemblées de jour et de nuit, portent
» épées et autres armes offensives, et tout armés s'en

[1] Jean Sans-Terre; voyez t. I, p. 367.

» vont par les rues, battant ceux qu'ils rencontrent,
» brisent les portes des maisons, prennent et enlè-
» vent les femmes contre leur volonté en supposant
» qu'elles sont publiques, et, quand ils ont commis
» certains excès, ils menacent tellement les personnes
» offensées de les tuer, brûler et autres menaces,
» qu'elles n'osent aller se plaindre à la justice. Et qui
» plus est, certaines personnes qui ont coutume de
» fréquenter ces coureurs de nuit, tant gens d'Eglise
» que d'autres, tiennent maisons secrètes, où elles
» reçoivent ces libertins avec des femmes dissolues, et
» y donnent à jouer, de sorte que plusieurs fils de fa-
» mille consument et dépensent les biens de leurs pè-
» res et mères dans ces maisons. Et, à cette occasion,
» sont arrivés et arrivent journellement plusieurs ex-
» cès, tels que batteries, ravissements de femmes,
» vols, homicides et autres crimes qu'il est pressant
» de faire cesser. »

Après ce long préambule, dont on ne voit ici qu'un abrégé, l'ordonnance énumère les châtiments à infliger aux coupables suivant les cas et le nombre des récidives. Le dernier degré de peine contre les blasphémateurs était d'avoir la langue percée avec un fer chaud, d'être banni à perpétuité de la ville d'Angers, et la maison du coupable démolie.

« Que nul écolier, dit encore cette ordonnance, de
» quelque état ou condition qu'il soit, s'il n'est noble,
» vivant noblement et suivant les armes, ne soit tant
» osé que de porter des armes de jour ou de nuit, sur
» peine d'être mis prisonnier pendant huit jours au
» pain et à l'eau, d'être fouetté par les carrefours, et
» ensuite banni de la ville. Ceux qui seroient trouvés

» attroupés et armés auront, pour la première fois,
» les oreilles coupées, et, en cas de récidive, seront
» pendus; mêmes punitions seront infligées à ceux qui
» enlèveroient des femmes contre leur volonté. »

On peut juger quelles devaient être les habitudes de cette époque, puisque les ecclésiastiques eux-mêmes se permettaient d'aller publiquement dans ces maisons que la décence aujourd'hui ne permet pas de nommer. Au reste, par ce que nous avons dit des mœurs du clergé dans la première partie de ces Recherches, et des tentatives infructueuses que firent plusieurs de nos évêques pour les réformer, on voit assez que le principe de leur corruption tenait au célibat obligé d'une foule innombrable de prêtres, de moines, de religieuses, qui, dans ce temps-là, inondait et dévorait l'Anjou. Si l'on doit louer le zèle des sages prélats qui entreprirent de faire cesser tant de scandale, on ne peut s'empêcher de constater ici ce qui nous en semble la principale cause. Mais quittons ce siècle encore demi-barbare; passons sans autre transition à celui de Louis XIV, que l'on nous vante tous les jours, et laissons à Pocquet de Livonnière, un des plus célèbres professeurs de notre Université, le soin de nous peindre les mœurs de la jeunesse de cette époque.

« Trois choses, dit-il, sont les sources ordinaires
» de la débauche des écoliers, principalement de ceux
» de droit. La liberté qu'ils prennent de porter l'épée,
» la fréquentation des cabarets et certaines associa-
» tions qu'ils font entr'eux, ou pour élire un chef de
» nation, ou pour cause de bienvenue, ou pour réga-
» ler ceux qui ont argumenté aux thèses qu'ils ont

» soutenues. Mais toutes ces parties aboutissent à aller
» au cabaret. On y boit avec excès; la bile des jeunes
» gens, échauffée par le vin, devient facile à émou-
» voir; la raison éclipsée ne la modère plus; de là des
» paroles injurieuses ou téméraires; on trouve à son
» côté de quoi repousser l'injure, on met l'épée à la
» main, on se bat; blessures, meurtres; l'un y perd
» un membre, ou la vie; l'autre fuit par un bannisse-
» ment volontaire, s'exile de sa patrie pendant qu'on
» lui fait son procès qui met ses biens et sa vie au
» hasard; ses camarades sont impliqués comme com-
» plices, et dans le même embarras.

» Si, dans cette chaleur du vin, ils gardent de la
» retenue entr'eux, ils ne sont pas plutôt sortis dans
» la rue qu'ils attaquent le premier venu. Un mot pris
» de travers, un coup de coude dans la presse, un
» salut que l'on n'a pas rendu par inadvertance, tout
» cela les irrite; des paroles on en vient aux coups.
» Cette malheureuse épée, dont ils font leur ornement
» et leurs délices, devient l'instrument de leur fureur
» et de leur perte. Informations, décrets, condamna-
» tions, voilà cinq ou six familles désolées et peut-
» être ruinées pour la sottise d'un débauché. Ceci n'est
» pas une vaine spéculation. Chaque année fournit des
» exemples de pareils accidents plus ou moins graves;
» en voici un dont les suites devraient bien faire im-
» pression :

» Au mois de décembre 1629, une troupe de jeu-
» nes écoliers, sortant du cabaret, échauffés de vin,
» trouve dans la rue un conseiller au présidial de cette
» ville, M. Licquet, qui venoit de souper chez un de
» ses amis, et qui retournoit tranquillement chez lui

» avec sa femme. Ces jeunes gens entourent d'un air
» d'insulte le mari et la femme. Le laquais qui les
» précédoit, un flambeau à la main, s'arrête; M. Lic-
» quet lui ordonne de marcher avec un ton et un
» terme d'un maître en colère. L'un de ces jeunes
» gens prend cette injure pour lui, et, sans autre ex-
» plication, passe son épée au travers du corps du
» conseiller, qui meurt quelques heures après.

« L'auteur du meurtre s'enfuit, la plupart de ceux
» qui étoient présents furent arrêtés et mis en prison.
» On fit leur procès à Paris; trois furent pendus et
» tous leurs biens confisqués; deux furent bannis et
» condamnés à payer dix-sept mille livres de répara-
» tions civiles, dommages et intérêts. L'arrêt qni con-
» damne ces jeunes gens est terminé par un règlement
» qui défend aux écoliers de l'Université d'Angers de
» porter l'épée, quelques titres de noblesse qu'ils puis-
» sent avoir, sous peine de punition corporelle [1]. »

Ces mœurs dissolues s'alliaient très bien aux pratiques superstitieuses, aux processions nocturnes, aux confréries et autres choses à peu près semblables, qui étaient alors en usage dans toutes les grandes villes. Ces associations de pénitents de diverses couleurs et de personnages, qui, pour chômer certaines fêtes, se déguisaient en anges, en saints, en diables, existaient aussi à Angers. C'était par de semblables travestissements que l'on célébrait la fête des pèlerins de Saint-Jacques, en allant processionnellement de l'église de ce nom à celle des Cordeliers. Mais il arriva un jour que les diables, montés sur un char comme les autres

[1] *Arrêts célèb. pour la prov. d'Anjou*, p. 1054.

groupes de cette pieuse farce, passant devant une espèce d'amphithéâtre où il y avait beaucoup de spectateurs, enlevèrent par violence une jeune personne et la fouettèrent scandaleusement à la vue de tout le monde [1]. Cette scène indécente fit enfin sentir à l'autorité la nécessité de défendre ces travestissements plus que ridicules dans une solennité religieuse.

La procession de la Fête-Dieu, si célèbre dans l'Anjou et les provinces limitrophes par sa pompe, ses *grosses torches* ou chapelles ambulantes, ornées de figures en cire représentant divers sujets de l'ancien et du nouveau Testament, n'était guère plus propre que celle des pèlerins à inspirer des sentiments religieux. Des jeunes gens les plus distingués de la ville formaient un corps de musiciens, se plaçaient à la tête du cortége, et, sans avoir égard à la sainteté de la cérémonie, ni aux sages représentations de l'évêque et de son clergé, s'arrêtaient devant les maisons où ils voyaient de jolies femmes, ou celles qu'ils affectionnaient le plus, et les saluaient « avec des airs profanes, comme s'il avoit été question de faire des sacrifices à Vénus. » C'est dans ces termes qu'un de nos évêques, Claude de Rueil, se plaint de ce que la galanterie des jeunes Angevins arrêtait si souvent la marche de la procession, qu'elle ne pouvait rentrer à la cathédrale que le soir. Pour remédier à cet abus, le prélat rendit une ordonnance, dans laquelle il cite l'exemple des enfants d'Israël qui voulaient plaire aux filles de Moab et de Madian, en leur rendant des honneurs qui n'étaient dus qu'au Très-Haut. « Fais-les pendre à des

[1] *Arrêts célèb. pour la prov. d'Anjou*, p. 1021.

» gibets, à la vue du soleil, dit Dieu à Moïse, si tu » veux empêcher que la fureur de mon courroux n'é- » clate contre ce peuple. » Le bon évêque ne fit heureusement pendre personne, il se contenta seulement d'excommunier ceux qui, les années suivantes, renouvelleraient devant leurs belles *cette idolâtrie* [1].

Les étudiants avaient aussi des fêtes particulières; chaque nation avait adopté un patron dont elle chômait la fête avec beaucoup de pompe [2]; musique vocale et instrumentale, pains bénits, offrandes, une multitude de cierges, rien n'était épargné. Les écoliers se préparaient à leur fête par des confessions générales; le jour de la solennité arrivé, les messes, les communions, les sermons, les processions occupaient toute la journée les étudiants et les oisifs qui suivaient ces dévots exercices. Le soir on se réunissait dans les pensions; la fête du réfectoire suivait celle de l'église; on s'y livrait à la joie avec ses amis des autres nations qu'on avait invités; on passait la nuit dans les mauvais lieux; la fête avait son lendemain, son surlendemain; on jouait, on perdait, on avait recours aux prêteurs de l'Université, on perdait encore, on cherchait querelle, des propos on en venait aux mains, enfin on était trop

[1] Ordonn. rendue en 1642 par Cl. de Rueil, évêque d'Angers.

[2] La nation d'Anjou avait pour patron saint Lezin, dont elle chômait la fête, dans l'église des Cordeliers, le 13 février; celle de Bretagne, saint Yves, le 19 mai, dans l'église de Saint-Maurice; celle du Maine, saint Julien, le 27 janvier, dans l'église Saint-Julien; celle de Normandie, la Conception de la Vierge le 8 décembre, dans l'église des Cordeliers; celle d'Aquitaine, saint Blaise, le 3 février, dans l'église des Jacobins; et celle de France, saint Martin, qu'elle chômait, le 4 juillet, dans l'église Saint-Martin.

heureux, et on admirait le bon ordre de ces fêtes patronales, ou plutôt de ces modernes Saturnales, quand il n'y avait personne de tué, mais seulement quelques blessés, quelques estropiés, et que les duellistes n'étaient pas obligés de s'expatrier pour éviter la potence ou l'échafaud.

Nous ne parlerons point des émeutes qui eurent souvent lieu parmi les écoliers des diverses nations, ni de leurs suites funestes pour eux et pour les habitants d'Angers qui s'y trouvèrent quelquefois engagés ; ces récits nous mèneraient trop loin. Ce que nous venons de rapporter suffira sans doute pour que l'on puisse juger si, comme le prétendent les détracteurs du présent, les mœurs des étudiants des siècles passés valaient beaucoup mieux que celles du nôtre. Quoiqu'il en soit, après avoir contribué pendant plus de sept cents ans à la gloire et à l'agrandissement de la ville, notre Université, comme toutes celles du royaume, fut anéantie par la Révolution ; tout en déplorant les abus, les scandales et même les crimes qu'elle fit naître, on ne peut lui refuser, pour le bien qu'elle a produit, des droits éternels à la reconnaissance publique.

CHAPITRE XLIV.

Eglise du Puy-Notre-Dame. — La sainte Ceinture. — Naissance de Louis XIV.

Le Puy-Notre-Dame, anciennement le Puy-en-Anjou, *Podium Andegavense*, est une petite ville, située à quatre lieues de Saumur, sur une colline qui domine une plaine fertile, où l'on voit plusieurs jolies maisons de plaisance, parmi lesquelles on remarque la Raye, Oyré, Baugé, Champagne et les Roches. On trouve souvent au Puy-Notre-Dame divers monuments d'antiquité : des haches celtiques, des tombeaux romains et des médailles dont la plupart sont des premiers siècles de notre ère; mais on ne connaît point l'origine de cette ville; on sait seulement que, dans le onzième siècle, elle appartenait à Guillaume VI, comte de Poitiers, dont nous avons parlé dans la première partie de ces Recherches. Ce prince y fit bâtir un château, une église et un monastère dans lequel il mit des moines de Saint-Benoît, qu'il tira de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers, fondée par lui la même année qu'il brûla Saumur. Le monastère et le château n'existent plus; il n'y a plus que l'église, une des plus belles de l'Anjou. Son plan est une croix latine, avec trois nefs séparées par deux rangs de piliers qui soutiennent les voûtes. Mais ce qui distingue particulièrement cette église de la plupart des grands édifices du même genre, qui, presque tous, laissent apercevoir que leur

construction a duré des siècles, c'est que l'on voit, au premier coup-d'œil, que celle-là fut faite d'un seul jet, si l'on peut s'exprimer ainsi : architecture, sculpture, tout semble être sorti de la même main.

A l'époque de la Révolution, l'église du Puy-Notre-Dame jouissait d'une grande célébrité; on s'y rendait de toutes parts en pèlerinage. Voici ce qu'on raconte à ce sujet :

L'auteur des *Gestes des comtes d'Anjou*, et, après lui, Bourdigné, dans les Annales de cette province, disent que Geoffroy Grisegonelle, fils de Foulques II, étant près de combattre en champ clos pour maintenir la couronne de France sur la tête de Robert, fils de Hugues Capet, la reine Constance lui envoya la moitié de la ceinture de la Vierge, qui avait été apportée de Constantinople par l'empereur Charles le Chauve, espérant que cette relique soutiendrait les forces et le courage du comte déjà vieux. Geoffroy, reconnaissant de l'attention de la reine, reçoit dévotement la ceinture, la met à nu autour de son cou, marche contre son adversaire, et, après un combat long et terrible, le renverse mort à ses pieds. Persuadé que c'est moins à sa valeur qu'à la vertu de la ceinture qu'il doit cette victoire, le pieux comte d'Anjou fait bâtir une église à Loches, y dépose la relique, et plusieurs siècles après elle se trouve, on ne sait par quel moyen, dans l'église du Puy-Notre-Dame.

Nous n'examinerons point comment cette translation a pu se faire sans laisser de traces, soit écrites, soit traditionnelles, nous observerons seulement que l'usage des saintes ceintures, ou ceintures sacrées, remonte à la plus haute antiquité. On en parle dans les

poëmes d'Ossian, et le poëte les met au rang des objets les plus précieux des trésors des rois. La fille de Fingal, la belle Bosmina, en offrit cent, en demandant la paix, à Erragon. « Fils de l'étranger, lui dit-elle en » rougissant et d'une voix animée, viens à la fête du roi » de Morven; viens dans les murs ombragés de Selma; » accepte la paix que t'offrent les héros, et laisse re- » poser ce fer à ton côté. Si les richesses des rois peu- » vent toucher ton cœur, écoute les propositions du » généreux Mathos : Il te donnera cent superbes cour- » siers, que ses pères ont rendus dociles, cent belles » étrangères, et cent faucons aux ailes étendues, qui » poursuivent leur proie dans les airs; il t'offre en- » core cent ceintures destinées à ceindre le sein des » épouses, à accélérer la naissance des héros et à cal- » mer la douleur de leurs mères [1]. »

« Il n'y a pas longtemps, dit le savant traducteur » de Macpherson, que dans plusieurs familles du nord » de l'Ecosse, on conservait encore de ces ceintures. » On les attachait autour des femmes en travail, et » l'on croyait qu'elles soulageraient leurs douleurs et » hâteraient la naissance de l'enfant. Les figures mysté- » rieuses dont elles étaient chargées, les paroles, les » gestes avec lesquels on les attachait, prouvent que » cette coutume venait originairement des Druides [2]. »

Les nombreux monuments celtiques que l'on trouve sur la colline du Puy-Notre-Dame et dans les environs annoncent, comme nous l'avons déjà dit, que le culte des Druides a dû se maintenir, dans plusieurs cantons de cette contrée, longtemps après l'établissement du

[1] Ossian, *Poëme de Lora.*
[2] *Idem.*

blés à Tours rendirent au seigneur de la Trémouille tous les biens dont il avait été injustement dépouillé. Par cette restitution le chapitre tomba dans l'abaissement et la pauvreté, et il ne lui resta que les biens qui avaient été achetés des deniers que le roi avait envoyés à Guillaume d'Harcourt, et que l'on peut évaluer à deux cent mille francs de notre monnaie actuelle.

La sainte Ceinture jouissait depuis longtemps d'une grande réputation dans cette contrée; presque toutes les femmes enceintes allaient l'invoquer et la ceindre pour obtenir une heureuse délivrance. Dans la suite, cette réputation s'étendit jusqu'à la cour; Louis XIII, en ayant entendu parler, la fit apporter à Saint-Germain-en-Laye pendant la grossesse de la reine, et, pour la première fois peut-être, la sainte Ceinture du Puy-Notre-Dame favorisa la naissance d'un héros, ou plutôt d'un grand roi. Voici l'acte authentique qui nous a conservé la mémoire de ce fait peu connu.

« Aujourd'hui vingt-sixième mars mil six cent
1638. » trente-huit, le roi étant à Saint-Germain-en-Laye,
» ayant une confiance particulière en l'intercession de
» la glorieuse vierge Marie envers Jésus-Christ son fils,
» et désirant employer spécialement son assistance sur
» la grossesse de la reine, à ce qu'il plaise à Dieu lui
» faire porter heureusement son fruit.

» Sa Majesté ayant fait apporter, de Notre-Dame-
» du-Puy en Anjou, la ceinture de la Vierge, qui y
» est depuis longtemps gardée audit lieu, pour appli-
» quer à cette bonne intention sur le corps de la reine,
» et, considérant que l'on ne peut honorer et conser-
» ver assez dignement une si sainte et précieuse reli-
» que, Sa Majesté a fait don, à ladite église de Notre-

» Dame-du-Puy, d'une châsse d'argent vermeil, dorée » à jour, ornée d'une image de la Vierge au haut » d'icelle, avec une petite cassette d'argent, le tout » pesant trente-quatre marcs, et dans un étui garni » de velours, pour, après que lesdites châsse et cas- » sette auront été bénites en la manière requise, y » mettre la ceinture de la Vierge, et y être perpétuel- » lement gardée à l'avenir.

» Mandant, Sa Majesté, aux doyen, chanoines et » chapitre de ladite église d'effectuer et faire observer » ce qui est en cela de son intention, sans y contre- » venir ni permettre qu'il y soit contrevenu, ayant, » pour témoignage de sa volonté, fait expédier le pré- » sent brevet, qu'elle a signé de sa main et fait con- » tre-signer par moi, son conseiller, secrétaire-d'état » en ses commandements et finances.

» *Signé* LOUIS, et plus bas SUBLET. »

Le 5 septembre de la même année, la reine Anne d'Autriche, ayant la ceinture autour du corps, accoucha très heureusement d'un fils, qui fut Louis XIV. Deux ans après, cette princesse, étant encore enceinte, écrivit au chapitre du Puy-Notre-Dame, pour demander une seconde fois la sainte Ceinture; sa lettre est ainsi conçue :

« De par la reine, très chers et bien aimés, le fa- 1640.
» vorable succès que nous reçûmes par la puissante » intercession de la glorieuse Vierge, dont vous ap- » portâtes la ceinture il y a deux ans, pour la nais- » sance de notre très cher et très aimé fils le Dauphin, » nous faisant espérer de sa part les mêmes grâces » pour l'heureuse délivrance de l'enfant qu'il plaira

» à Dieu nous donner, nous vous faisons encore celle-
» ci, pour vous dire que nous désirons que vous
» nous envoyiez, par ceux que vous députerez de vo-
» tre compagnie, cette sainte relique pour la singulière
» dévotion que nous portons à la sacrée Mère de notre
» bon Dieu, et la confiance que nous avons en ses
» prières; à quoi nous assure, de votre affection en
» notre endroit, que vous apporterez la plus grande
» diligence que nous pouvons nous promettre. Nous
» prions Dieu vous avoir, très chers et bien-aimés, en
» sa sainte garde. Ecrit à Saint-Germain-en-Laye, le
» 28 août 1640. *Signé* ANNE [1]. »

Deux chanoines, un desquels s'appelait Antoine Gourdault, furent députés par le chapitre pour porter la sainte Ceinture à la reine, qui, le 21 septembre, mit au monde Philippe, depuis duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV. Le chanoine Gourdault fut nommé aumônier de la reine.

En 1777, il s'éleva une contestation entre le curé et le chapitre du Puy-Notre-Dame, au sujet de cette relique; il s'agissait de savoir auquel des deux appartenait la garde du trésor où elle était renfermée. On convenait, dans le mémoire imprimé du curé, qu'on ignorait à quelle époque la sainte Ceinture avait été déposée dans cette église; le curé et le chapitre s'accusaient mutuellement d'avoir supprimé l'acte de dépôt, qu'ils disaient avoir vu dans les archives de leur église.

Le curé convenait qu'un motif d'intérêt avait seul donné naissance à ce procès; il soutenait qu'il avait

[1] THIBAUDEAU, *Histoire du Poitou*, t. III, p. 141.

incontestablement le droit de garder la clef de la relique, et qu'il y était d'autant mieux fondé que cette relique produisait journellement des oblations; or, les oblations lui appartenaient exclusivement, et ne pouvaient, disait-il dans son mémoire, lui être enlevées que par un titre particulier dérogatif au droit commun.

Une sentence des juges de Saumur accorda, par provision, la clef du trésor au chapitre; le curé interjeta appel de cette sentence au parlement, qui, en 1782, rendit un arrêt en faveur du curé, auquel il accordait, et, en cas d'absence ou d'empêchement, au *chanoine-sacriste*, le droit de présenter la sainte Ceinture et de recevoir les oblations [1].

Trente ans s'étant à peine écoulés depuis ce singulier procès, j'étais curieux de savoir ce qu'était devenue la relique qui avait été cause de tant de débats entre ceux qui prétendaient avoir le droit exclusif de la garder et de la montrer au peuple; ce fut dans l'intention de m'en instruire que j'allai au Puy-Notre-Dame au commencement du printemps de 1810. Je ne demandai point à voir le trésor qui renfermait autrefois tant de richesses; je savais que les *ex-voto* rendus par le duc de Montpensier avaient été, pour la plupart, portés à la monnaie sous le règne de Louis XIV, que le reste et ceux donnés depuis cette époque avaient eu la même destination en 1791, et qu'ainsi le trésor n'existait plus.

Après avoir visité la belle église dont j'ai parlé au commencement de ce chapitre, et remarqué, avec peine, que plusieurs des piliers qui soutiennent ses

1 THIBAUDEAU, *Histoire du Poitou*, t. III, p. 141-438.

Epoques. lettre, ce prince répondit sur-le-champ en ces termes : « Pour ce qui touche la ruine des eaux, Dieu
1608. » m'a baillé mes sujets pour les conserver comme mes » enfants; que mon conseil les traite avec charité : les » aumônes sont très agréables à Dieu, particulièrement en cet accident, j'en sentirois ma conscience » chargée : que l'on les secoure donc de tout ce que » l'on jugera que je pourrai faire. » *Mém. de Sully*, t. III.

1615. 15 mars. C'est l'époque de cette grande crue de la Loire que Bourneau nomme le déluge de Saumur. L'eau resta quinze jours dans la ville et les faubourg, et s'éleva de deux pieds au-dessus du seuil de la porte de l'église des Capucins. La levée fut rompue en cinq endroits; 1° un peu au-dessus du bourg de Villebernier; 2° au-dessous de celui de Saint-Lambert-des-Levées, près la limite de Saint-Martin-de-la-Place; 3° dans la commune de Saint-Martin-de-la-Place, vis-à-vis le château de Boumois; 4° en la commune des Rosiers; 5° en la succursale de Saint-Mathurin. Le registre ne contient pas de renseignements plus précis sur ces deux dernières ruptures.

1618. 10 février. En la paroisse des Rosiers, sans autre indication. (*Registre de Saint-Martin.*)

1628. 2 décembre. Entre Chouzé et la Chapelle-Blanche. (*Idem.*)

1629. 13 février. Dans le même endroit que la précédente. (*Idem.*)

1649. 12 janvier. Entre Varennes-sous-Montsoreau et Villebernier, au lieu nommé Pitot, que l'on nomme aujourd'hui Brèche-Pitot. (*Idem.*)

1651. 17 janvier. 1° Au-dessus du bourg de Saint-Martin-de-la-Place, entre les Fontaines et la rue Thibault, 2° à la Brèche-Pitot pour la seconde fois. (*Idem.*)

1661. 11 janvier. 1° Dans la paroisse de Saint-Martin-de-la-Place, vis-à-vis les Varennes; en cet endroit la Loire emporta deux maisons en se précipitant dans la Vallée; 2° dans la paroisse de Saint-Lambert-des-Levées, vis-à-vis la Marmillonière; 3° dans la paroisse de Chouzé, un peu au-dessus de la chapelle de Saint-Médard; il y avait eu une rupture, en ce dernier endroit, cent ans auparavant (janvier 1561). (*Idem.*)

1707. 9 octobre. Dans la paroisse de la Chapelle-Blanche, aux Trois-Volets. (*Idem.*)

Epoques.	11 novembre. Dans la même paroisse; 1° pour la
1710.	seconde fois, aux Trois-Volets; 2° au-dessus du bourg de la Chapelle-Blanche.
1711.	15 février. Aux mêmes endroits qu'en 1710. (*Idem.*)

Plusieurs de ces ruptures sont marquées par de petits lacs que la Loire a creusés au pied de la Levée, en se précipitant dans la Vallée, comme à la Brèche-Pitot, à celle de Boumois et ailleurs; ils ne tarissent point, même pendant les plus grandes sécheresses. Au résultat, on voit que, depuis 1496 jusqu'à 1711, la Levée a été rompue, depuis Tours jusqu'à Angers, vingt-cinq fois par les grandes crues de la Loire; et que, depuis un siècle, elle a résisté à tous les efforts du fleuve, qui cependant s'est élevé, le 5 février 1799, à neuf pouces au-dessus des plus grandes eaux dont on ait conservé la mémoire : preuve incontestable de l'amélioration et même du perfectionnement de cette grande et belle digue.

L'année 1711, époque des dernières ruptures de la Levée, fut aussi celle d'un grand tremblement de terre qui se fit plus particulièrement sentir à Saumur que dans les autres parties de la France. Si nous avions le malheur d'en éprouver un autre semblable, une grande partie des côteaux de la rive gauche de la Loire s'affaisserait et entraînerait la chute de presque toutes les maisons qui sont dessus et dessous, parce que depuis un siècle on a considérablement agrandi les carrières de tuf dont ces coteaux sont formés, et qu'elles sont exploitées par des personnes qui n'ont aucun intérêt à la conservation des propriétés qui sont placées dessus. Il serait à désirer que ces exploitations fussent dirigées par les ingénieurs des mines, qui obligeraient les car-

riers à laisser des piliers à des distances convenables, et à en faire construire où ils auraient dû en laisser [1].

Voici comment Mme de Maintenon, dans une de ses lettres à la princesse des Ursins, en date du 18 octobre 1711, parle du tremblement de terre de cette année : « Il y a eu, dit-elle, un terrible tremblement de » terre à Saumur, je ne sais point précisément le jour; » il a duré quatre jours avec un bruit épouvantable » et souterrain, comme des vents et des cris; des clo- » ches ont tombé avec des cheminées. On ne dit point » qu'il y ait eu quelqu'un de tué [2]. »

CHAPITRE LXXII.

Jacques Desjardins. — Sa carrière militaire. — Sa mort.

Je ne puis rattacher le nom de celui auquel je consacre ce chapitre, ni à la description d'un château, ni même à celle de la plus modeste maison; tout ce que je puis dire sur l'origine de Jacques Desjardins, c'est qu'il était fils d'un pauvre voiturier, qui ne put lui donner aucune espèce d'éducation, et qu'il naquit à Angers le 18 février 1759. Mais si la fortune le traita d'abord avec une excessive rigueur, la nature le traita très généreusement; un jugement sain, une figure

1 En 1826 j'ai adressé, à M. Martin de Puiseux, préfet de Maine et Loire, une pétition à ce sujet, en mon propre et privé nom; il s'est contenté de m'en accuser réception.

2 Lettres de madame de Maintenon à la princesse des Ursins, t. II, p. 227.

noble et agréable, des cheveux noirs, des yeux de la même couleur et pleins de feu, une taille de cinq pieds six pouces, bien prise, de la grâce et de l'aisance dans toute sa personne, tels furent les avantages dont elle le pourvut. Dès l'âge de quinze ans et demi, il s'engagea dans le régiment de Vivarais; la caserne fut son lycée; ce fut là qu'il apprit à lire, l'écriture et l'arithmétique. Il devint caporal, puis sergent, et il était parvenu à être instructeur en chef lorsque la Révolution commença. On sait avec quel enthousiasme la jeunesse française, en 1792, se forma en bataillons pour voler à la défense de la patrie. Le département de Maine et Loire en fournit trois à l'armée; le second s'organisa le 17 août, et les volontaires qui le composaient en décernèrent le commandement à Jacques Desjardins, qui se trouvait alors à Angers, où il donnait des leçons d'escrime.

Bientôt ce bataillon partit pour la frontière du Nord; il se fit remarquer pendant sa route par sa belle tenue, l'ordre et la discipline que le chef avait su y introduire en quelques semaines. Il prit part à la glorieuse bataille de Jemmapes, presqu'en arrivant à l'armée; la contenance du chef inspira de la confiance aux volontaires, qui montrèrent dès le début ce dont ils étaient capables. Ce bataillon fit toute la campagne de Dumouriez, en 1792, dans la division aux ordres du général d'Harville, qui fut détachée, à Bruxelles, pour aller se joindre à la division Valence et faire le siége du château de Namur. Après la reddition de cette forteresse, le bataillon alla prendre ses cantonnements à Durbury, sur la rivière d'Ourthe. A la retraite de Dumouriez, il fut oublié, et ne dut son salut qu'à la

sagesse et aux talents de son chef, qui, lui faisant traverser la ligne ennemie, parvint, en un jour et deux nuits de marches forcées, à rejoindre l'arrière-garde de notre armée.

Le 20 février 1793, le second bataillon de Maine et Loire fut attaqué par des forces très supérieures, dans la plaine de Linois, près l'abbaye de Grand-Pré, à quatre lieues de Namur. Par suite des bonnes dispositions que prit le commandant Desjardins, l'ennemi fut complétement battu et chassé du champ de bataille, sur lequel il abandonna ses blessés à la discrétion du vainqueur, qui pendant l'action avait fait une centaine de prisonniers.

A la retraite qui eut lieu après la bataille de Nerwinden, le second bataillon de Maine et Loire était dans l'arrière-garde. Lorsque l'ennemi fit des démonstrations pour s'emparer de nos places fortes, Valenciennes, Condé, Le Quesnoy et Landrecies, le commandant Desjardins reçut l'ordre de se rendre avec son bataillon dans cette dernière place, où, quelques jours après, il fut promu au grade de général de brigade.

Lorsque l'armée du Nord se mit en mouvement pour reprendre l'offensive, le général en chef Pichegru donna au général Desjardins le commandement de l'aile droite, sous Maubeuge, laquelle était composée de deux divisions formant ensemble trente-cinq mille hommes. Desjardins avait l'ordre de marcher sur la ville de Beaumont, de s'en emparer et de faire sa jonction avec l'armée des Ardennes. Cet ordre fut ponctuellement exécuté, après plusieurs combats très meurtriers, dans lesquels Desjardins obtint toujours l'avantage. Ce brillant succès ne fut point sans récom-

pense; Desjardins fut aussitôt nommé général de division. Mais, non moins modeste que brave, il refusa ce grade, comme il avait d'abord refusé celui de général de brigade, en disant qu'il n'avait pas les talents nécessaires pour occuper dignement un poste aussi élevé. Il fallut en quelque sorte lui faire violence, pour le décider à recevoir cet honorable témoignage de confiance, et il ne le reçut même que comme un ordre auquel il se croyait obligé d'obéir.

L'aile droite de l'armée du Nord et l'armée des Ardennes se réunirent entre Philippeville et Barbançon. Les deux généraux marchèrent de concert et dirigèrent leurs opérations sur Charleroy; il y eut plusieurs engagements très sérieux avec l'ennemi. Cependant le passage de la Sambre s'exécuta, la place de Charleroy fut bloquée. L'armée de la Moselle, commandée par le général Jourdan, vint renforcer celles des Ardennes et du Nord, et ce général prit le commandement en chef de toutes ces forces réunies sous la dénomination d'armée de Sambre et Meuse. Alors le général Desjardins reçut l'ordre d'aller prendre le commandement en chef de ce qui restait de l'armée des Ardennes, c'est-à-dire des troupes qui en avaient formé le centre et l'aile gauche et qui se trouvaient devant Carignan, entre Sedan et Montmédy. Il était spécialement chargé de contenir la garnison de Luxembourg et les troupes qui, cantonnées dans les environs, faisaient de fréquentes incursions sur notre territoire. Peu de temps après, Luxembourg fut investi. La division du général Desjardins fit partie de l'armée de blocus, qui, après la reddition de cette place, se rendit sur le Rhin, où ce général reçut l'ordre d'aller prendre le commande-

ment des troupes stationnées dans les îles de Walcheren, de Schouwen-Sud, de Beveland-Nord, de Beveland-Sud et d'une partie du Brabant batave. Pendant tout le temps que Desjardins resta en Hollande, il y commanda en chef, par intérim. Il en fut détaché avec deux divisions qu'il conduisit à l'armée d'Allemagne, et fit avec elles la campagne du général Moreau. Il rentra en Hollande, passa ensuite au camp sous Brest, pour prendre le commandement d'une division du septième corps d'armée, qui partit bientôt après pour aller rejoindre la grande armée d'Allemagne. Ce fut au camp sous Brest que Desjardins reçut la décoration et le titre de commandant de la Légion-d'Honneur

Après la fameuse bataille d'Austerlitz, tous les corps de l'armée entrèrent en cantonnement, et y restèrent jusqu'à l'ouverture de la campagne de Prusse. Pendant ce temps, Desjardins eut, par intérim, le commandement du septième corps.

A la bataille d'Iéna, ce même corps, sous les ordres du maréchal Augereau, et dont la première division était commandée par Desjardins, se couvrit de gloire. Il fut toujours attaché à la grande armée, prit part à toutes les affaires jusqu'à celle d'Eylau, qui eut lieu le 8 février, et dans laquelle le septième corps fut entièrement détruit. Tous les officiers-généraux y furent tués ou mis hors de combat. Le général Desjardins y reçut à la tête une blessure mortelle; son aide-de-camp, Gaultier, l'enleva du champ de bataille, et le fit transporter dans la petite ville de Lansberg, où il mourut le 11 du même mois.

Desjardins n'eut jamais cette morgue insolente que l'on reproche justement à tant de parvenus, les uns

portés par les suffrages du peuple aux premières places de l'administration et de la justice; les autres, élevés, par le courage des soldats, aux premiers grades de l'armée. Il n'eut point l'orgueil de ces enfants ingrats de la Révolution, qui croient faire oublier leur origine en désavouant leur mère. Jamais Desjardins n'oublia l'état d'où il était sorti; toujours simple et modeste, sa noblesse n'était point dans un vain titre féodal, mais bien dans l'élévation de ses sentiments; soldat, sous-officier, il s'était toujours fait estimer de ses supérieurs par son exactitude à remplir tous ses devoirs; devenu général, il se fit aimer et respecter de tous ceux qui servaient sous ses ordres. Le brave Desjardins descendit dans la tombe avec le regret de n'avoir point encore assez fait pour sa patrie : il est probable qu'il serait parvenu à la dignité de maréchal de France, si la mort ne l'avait pas arrêté trop tôt dans sa noble carrière.

CHAPITRE LXXIII.

Le château de Serrant. — Origine du bourg de Saint-Georges-sur-Loire. — Tombeau du marquis de Vaubrun. — La terre de Serrant érigée en comté.

L'élégant et gracieux auteur de Paul et Virginie nous apprend qu'il avait eu le projet d'écrire une histoire générale de la nature, mais qu'ayant examiné un fraisier, venu, par hasard, dans un pot de terre placé sur sa croisée, il aperçut une si grande quantité d'insectes de différentes espèces qui vivaient, les uns sur ses

feuilles, les autres dans ses racines, que la vue de cette innombrable population lui fit abandonner son projet. L'histoire complète du fraisier, dit-il, suffirait pour occuper tous les naturalistes du monde. Cette remarque de Bernardin de Saint-Pierre peut s'appliquer à toutes les histoires complètes, même à celles des villes, des châteaux, des monastères, etc. S'il est difficile de connaître tous les édifices qui existent ou ont existé dans une province, il est bien plus difficile encore de connaître tous les événements, tous les personnages notables qui les ont rendus célèbres. Ne pouvant tout dire, il faut donc faire un choix et ne s'occuper que des monuments et des personnes qui offrent le plus d'intérêt : c'est ce que j'ai fait, ou du moins ce que j'ai voulu faire. Si j'ai omis des établissements plus dignes, soit sous le rapport de l'art, soit sous celui de l'histoire, de fixer l'attention du lecteur, que ceux dont j'ai parlé, c'est une faute que mes successeurs pourront réparer. J'ai pu me tromper en cela comme en beaucoup d'autres choses, et je n'hésite point à en faire l'aveu. Je n'ai point eu la prétention de donner une histoire d'Anjou, j'ai seulement voulu en rassembler les principaux éléments. J'ai placé çà et là quelques jalons sur une route à peine ouverte; des ingénieurs plus habiles en adouciront les pentes, en perfectionneront l'alignement, et, d'un sentier tortueux et rude, ils sauront faire un chemin droit, commode et agréable à parcourir.

L'ordre chronologique que j'ai suivi dans cet ouvrage m'a conduit à placer le dernier un château, qui, par sa magnificence, l'importance et l'ancienneté de la terre dont il porte le nom, figure au premier rang.

Une charte de donation, extraite par D. Housseau du cartulaire de l'abbaye de Saint-Serge, et qui se rapporte à l'année 1111, nous prouve que la seigneurie de Serrant existait alors et nous donne quelques détails sur ses possesseurs.

Il arriva un jour qu'un chevalier, nommé Hugues de Serrant, étant monté sur un cheval qui prit le mors aux dents, fit une chute terrible et fut mis au lit à Mathefelon, tout couvert de contusions et hors d'état de pouvoir parler. Cet accident fut l'effet, dit le moine qui rédigea la charte, d'un jugement occulte de la Providence, mais non injuste (*nunquàm tamen injustum*). Cela devait naturellement lui sembler ainsi; car les pieux cénobites tirèrent un excellent parti de cette chute de cheval. En effet, ils envoyèrent un des leurs, nommé Pierre, près du lit du mourant, et comme celui-ci était dans l'impossibilité de s'exprimer intelligiblement, on eut soin de lui nommer plusieurs de ses domaines, et ses frères, qui étaient présents, en firent don à Saint-Serge. En retour, le nom de Hugues de Serrant fut inscrit au nécrologe de l'abbaye, pour y être recommandé tous les ans à l'église.

Cependant des témoins vinrent affirmer au chapitre de Saint-Serge que les prétendus frères d'Hugues, qui étaient apparemment entrés en possession des terres du défunt, n'y avaient aucun droit, attendu qu'ils n'étaient pas fils du père d'Hugues, qui possédait ces biens à titre héréditaire. On apprit qu'ils s'étaient fait livrer, par le seigneur de Sablé, une nièce d'Hugues, nommée Théophanie, encore enfant, et son héritière, afin que l'un d'eux l'épousât lorsqu'elle serait nubile. Barbot, qui l'avait élevée dans cette intention, la des-

tinait à son frère Gaudin, dans le cas où lui-même viendrait à mourir avant de l'avoir épousée; or, Barbot fut bientôt atteint de sa dernière maladie. Le moine Pierre ne manqua pas de venir assister le moribond, qui pleura ses péchés et donna à Saint-Serge, du consentement de ses frères et de la jeune fille, les trois quarts d'un domaine nommé *les Gascalognes*. Cela fait, il mourut en bonne confession, et fut enterré devant le portique de Saint-Serge.

Alors Gaudin, aux termes de la convention, épousa Théophanie. Mais, dit l'acte, suivant l'usage de certains séculiers, il ne voulut pas maintenir la donation. Il déclara qu'il s'était réservé le quart du domaine, et que sa femme n'avait rien donné. Il en coûta cent sous à l'abbé de Saint-Serge, plus cinq sous pour la dite dame Théophanie, afin d'obtenir le consentement de celle-ci, et de terminer le différend. Nouvel incident. Un jugement canonique déclara que Théophanie, ayant reçu la bénédiction nuptiale avec Barbot, devait être séparée d'avec Gaudin, son frère. Elle épousa alors un autre seigneur, nommé Lupel de Daumeray, qui revendiqua de nouveau les terres. La contestation dura longtemps, et le moine Pierre, devenu abbé de Saint-Serge, fut obligé de payer à Lupel quatre livres de deniers, dix sous à la dame Théophanie, et cinq sous à Aimeric, leur fils. Enfin, longtemps après, celui-ci vint avec son père, dans le chapitre de Saint-Serge, reconnaître la validité de ce que ses parents avaient fait. Parmi les témoins mentionnés dans cette charte, on trouve un Girard d'Echarbot [1].

[1] *Manuscrits* de la Bibliothèque du roi, matériaux de l'histoire d'Anjou.

Ces détails prouvent que si les moines se rendaient isément donataires des biens laïques, ils étaient aussi ès souvent troublés dans leur possession.

Les seigneurs de Serrant firent, dans tous les temps, es dons considérables aux églises; je n'en citerai plus u'un. A je ne sais quelle époque, un d'eux donna de eaux bois et plusieurs autres domaines à l'abbaye de 'ontron, ordre de Cîteaux, fondée l'an 1130. Les moi- ıes, par reconnaissance de ce bienfait, accordèrent, perpétuité, à la dame de Serrant le droit de faire ıuvrir, une fois l'an, les portes de leur abbaye, pour lle et les dames de sa suite : c'étaient les seules fem- nes qui pussent y entrer. Ce droit fut amorti, en 1529, moyennant vingt livres tournois à chaque mu- ation d'abbé. On estime que les seigneurs des diffé- entes terres qui composent actuellement celle de Ser- ant ont donné au clergé, en fondant diverses abbayes, prieurés, etc., plus de cent mille livres de rente. Ce fut un seigneur du Plessis-Macé qui, au douzième siè- cle, fonda l'abbaye de Saint-Georges; cette fondation fut l'origine de la paroisse et du bourg de Saint-Geor- ges-sur-Loire, que l'on voit à un quart de lieue de Serrant. Le sacristain de l'abbaye fut nommé curé per- pétuel de cette paroisse. Les moines de Saint-Georges, qui depuis devinrent chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, conservèrent toujours les différentes cures qui leur furent données, et les prêtres séculiers ne pouvaient les posséder qu'en vertu d'une dispense du pape.

Le château de Serrant est placé dans un site très agréable, entre la rive droite de la Loire et la grande route d'Angers à Nantes, à quatre lieues d'Angers. C'est

un vaste édifice, composé de plusieurs corps de bâtiments élevés dans les trois derniers siècles, et ce mélange de différents genres d'architecture, loin d'offrir à la vue des disparates désagréables, sert, au contraire, à donner à l'ensemble un caractère imposant et pittoresque. La façade qui donne sur la Loire, que l'on voit des croisées du premier étage, est flanquée à ses extrémités de deux belles tours couronnées d'un entablement qui règne tout autour du château; elles sont couvertes en forme de dôme. La façade principale est du côté de la route d'Angers à Nantes; elle se trouve entre deux grandes ailes qui forment deux des côtés de la cour d'honneur. La tour du nord, la moitié du corps de logis qui y est attenant et partie de l'aile gauche, furent bâtis par de Brie en 1545; la tour du midi, ainsi que l'autre partie de l'aile gauche et le reste du corps de logis, le furent par Guillaume Bautru en 1656; les deux ailes furent prolongées et achevées en 1704. La façade du principal corps de bâtiment, du côté de la cour d'honneur, est ornée d'un fronton triangulaire, dont l'entablement, qui lui sert de base, est porté par quatre cariatides. Cette façade offre une singularité remarquable; les ouvertures, contre l'usage, sont en nombre pair, en sorte qu'un trumeau, au lieu d'une porte ou d'une croisée, occupe le milieu. Ce château est composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages, chacun desquels est décoré d'un ordre d'architecture en pilastres qui règne sur toutes les faces; l'ionique au rez-de-chaussée, le corinthien au premier, et le composite au second. Je ne parlerai point des appartements, ces détails seraient fastidieux; je dirai seulement que le grand escalier est

magnifique, et qu'il dut être un des plus beaux de France à l'époque où il fut construit. Un fossé, large de quatre-vingts pieds, environne ce château, qu'on peut appeler moderne, puisqu'il ne reste plus rien de l'ancien que ce même fossé, revêtu de murs solidement construits par Ponthus de Brie, auquel Louis XI avait accordé, en 1421, la permission de faire fortifier Serrant, qui avait été bâti par Jean de Brie, quatrième du nom, un des ancêtres de Ponthus.

Après avoir été longtemps possédée par la famille de Brie, la terre de Serrant fut saisie, en 1605, sur Charles de Brie, et vendue; Scipion Sardini, ce riche partisan, dont j'ai parlé page 207, en fut l'adjudicataire. Elle rentra dans la famille par retrait lignager, fut vendue, en 1620, à Rohan de Montbazon, qui la revendit, en 1636, à Guillaume Bautru. Plusieurs autres terres, Savennières, Bécon, le Plessis-Macé, etc., furent successivement réunies à celle de Serrant, et, quoiqu'elle ne fût point encore érigée en comté, Guillaume Bautru prit néanmoins le titre de comte de Serrant, s'y croyant suffisamment autorisé, parce qu'il avait reçu de Louis XIV une lettre dont la suscription lui donnait cette qualité.

Guillaume Bautru, né à Angers en 1588, d'une famille de robe, était une des nombreuses créatures du cardinal Mazarin. Sa gaîté, la vivacité de ses reparties, que l'on trouvait spirituelles et plaisantes, réjouissaient la cour et surtout la reine. Ses prétendus bons mots étaient alors à la mode, et tout le monde s'empressait de les citer ou de les recueillir; en voici un pour exemple. Un jour, en jouant au piquet, Bautru, ayant mal écarté, s'écria : « Je suis un vrai gous-

» sault. » Un abbé de ce nom, qui se trouvait là par hasard, croyant qu'il avait voulu l'insulter, lui répondit : « Vous êtes un sot. — C'est ce que je voulois dire, » répartit Bautru : en Anjou, goussault signifie sot[1]. »

Ce fut par de semblables moyens que Bautru parvint à se faire une réputation et à se frayer, à lui et à sa famille, le chemin de la fortune. Il devint conseiller d'Etat, introducteur des ambassadeurs et membre de l'Académie française. Il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques, et alla, en qualité d'ambassadeur, en Flandre, en Espagne, en Savoie et en Angleterre. Son frère, Nicolas Bautru, n'avait que huit cents livres de rente lorsqu'il arriva à Paris; mais, admis à la cour, il y mit à profit le talent singulier qu'il avait de ranimer les conversations languissantes, et, lorsqu'il mourut, il s'appelait le comte de Nogent, et jouissait de cent quatre-vingt mille livres de revenu. Celui-ci eut deux fils qui prirent le parti des armes; l'aîné, Armand de Bautru, comte de Nogent, maréchal-de-camp, fut tué, en 1672, au passage du Rhin. Le cadet, Nicolas de Bautru, marquis de Vaubrun, parvint au grade de lieutenant-général. C'était un homme studieux, instruit et en relation avec les gens de lettres, comme on le voit par ce billet de Sorbière : « J'attends le bonheur de vous revoir dans cette cham- » bre du Louvre où je vous ai si souvent trouvé sur » votre Tacite, tandis que les autres courtisans, que » je venois de quitter, employoient la matinée à pou- » drer leurs cheveux et à nouer des rubans. »

Le marquis de Vaubrun se distingua par sa valeur

1 VIGNEUL DE MARVILLE, *Mél. d'hist.*, t. III, p. 322.

et ses talents militaires. Il eut l'honneur de commander l'armée, en l'absence de Turenne, après la bataille de Turkheim. Pendant ce commandement temporaire, il s'empara de plusieurs places en Allemagne. A la mort de Turenne, les deux lieutenants-généraux, le comte de Lorges et le marquis de Vaubrun, se disputèrent le commandement, et les différends qui s'élevèrent entr'eux, à ce sujet, furent sur le point d'être funestes à l'armée; mais enfin ils s'accordèrent à commander alternativement. Les Français, découragés par la perte de leur illustre général, harcelés dans leur retraite par les Allemands, furent obligés de soutenir plusieurs combats, dans l'un desquels le marquis de Vaubrun fut tué, à Altenheim, le 1er août 1675, âgé de quarante-deux ans.

Marguerite de Bautru, sa veuve et sa nièce, suivant la coutume de Bretagne, après avoir pleuré sa mort pendant près de trente ans, lui fit ériger, dans la chapelle du château de Serrant, un superbe tombeau. Cette chapelle, digne d'un tel monument et bâtie exprès par l'architecte Jules Hardouin Mansard [1], est décorée d'un ordre corinthien en colonnes et pilastres de marbre noir; les murs sont en belles pierres blanches, ainsi que la voûte en berceau, laquelle est ornée de caissons à rosaces et de rinceaux très bien exécutés. Le tombeau est du célèbre Coyzevox [2]; il est placé dans un renfoncement revêtu en marbre noir et dont

[1] Mansard neveu; c'est celui qui a bâti le château de Versailles et le dôme des Invalides. Il a bâti aussi le petit château de Chevigné, que l'on voit à trois quarts de lieue de Serrant et qui appartient actuellement à M. O'Diette.

[2] C'est à ce maître que l'on doit les deux belles renommées

les angles sont occupés par deux colonnes du même marbre, avec bases et chapiteaux de bronze. Le sarcophage, dont la face principale offre un bas-relief en plomb doré, représentant le combat dans lequel le marquis de Vaubrun perdit la vie, est élevé sur un piédestal dont le dé est orné de l'épitaphe gravée en lettres d'or. Ce sarcophage sert de support aux statues des deux époux. Le marquis, prêt à rendre le dernier soupir, est à demi-couché sur un trophée d'armes; il s'appuie sur le bras droit et tient encore dans sa main le bâton de commandement; il est vêtu à la romaine. Devant lui, la marquise à genoux, la tête appuyée sur la main droite, est en partie couverte d'un grand manteau. Ces deux figures, plus grandes que nature, sont très belles: la douleur profonde qui consume Marguerite de Vaubrun est exprimée avec beaucoup de force et de vérité. A quelques pieds au-dessus de ce beau groupe, on voit la Victoire, qui descend du ciel, tenant d'une main un trophée et de l'autre une couronne qu'elle va poser sur la tête du guerrier. Cette figure, qui semble se soutenir en l'air par le mouvement de ses ailes, est admirable par sa grâce et sa légèreté; elle donne à l'ensemble une forme pyramidale, qui, sous tous les rapports, offre le caractère le plus imposant. Tout ce monument est en marbre blanc; il honore à la fois et l'épouse inconsolable qui le fit élever et l'artiste habile qui l'exécuta. Il est étonnant que les historiens n'en aient point fait mention dans la vie de Coyzevox; c'est ainsi que la plupart des ou-

montées sur des chevaux ailés qui décorent l'entrée du jardin des Tuileries du côté de la place Louis XV, le tombeau du cardinal Mazarin, celui de Turenne, etc.

vrages de peinture et de sculpture, disséminés dans les départements éloignés de la capitale, restent inconnus au public et perdus pour la gloire de leurs auteurs.

On voit, dans la chapelle de Serrant, une belle copie du saint Michel de Raphaël. On y admirait autrefois un tableau de Murillo, représentant le Père éternel, l'Enfant Jésus, la Vierge, saint Jean et sainte Elisabeth ; c'est un des beaux tableaux de l'école espagnole : on l'estime quarante mille francs. Louis XV, en ayant entendu parler, témoigna le désir de le posséder, et le comte de Serrant le lui envoya. Il fut placé dans la chapelle de Versailles; on le voit actuellement au musée, à Paris.

La marquise de Vaubrun, digne modèle des épouses et des mères, laissa deux enfants, l'un connu sous le nom de l'abbé de Vaubrun; l'autre, Madeleine-Diane de Bautru, qui avait épousé le duc d'Estrées. Celle-ci, devenue, par la mort de son frère, seule héritière de Serrant, vendit cette terre, en 1750, à François-Jacques Walsh, petit-fils d'un Walsh, Irlandais, capitaine de la marine royale anglaise, lequel avait transporté le roi Jacques en France sur son vaisseau. Un autre membre de la famille Walsh arma, en 1745, dans un port de Bretagne, un vaisseau, pour transporter en Ecosse le prince Charles-Edouard. Ce fut sans doute en considération des importants services que cette famille avait rendus à ses souverains, que Louis XV érigea la terre de Serrant en comté, au mois de mars 1755. Les lettres-patentes, relatives à cette érection, portent : « Que les frères Walsh, nés en France, mais » Irlandais d'origine, ont justifié, par des titres au- » thentiques, qu'ils étoient d'une ancienne famille

» noble d'Irlande, laquelle remonte à leur dix-neu-
» vième aïeul Philippe Walsh, surnommé le Breton,
» lequel, en 1174, tua de sa main l'amiral de la flotte
» danoise qui avoit envahi le pays, et s'acquit par là
» une gloire immortelle et de grandes possessions en
» Irlande, dont les descendants ont joui et qu'ils ont
» même augmentées par des alliances illustres; et que
» la splendeur et les richesses des Walsh, en Irlande,
» ont subsisté tant qu'il a été permis à des sujets fidè-
» les à Dieu et au roi de conserver leurs possessions et
» leurs titres. »

Les Walsh furent du nombre de ceux qui, ayant suivi le parti de Charles Ier et partagé l'exil de Charles II pendant douze ans, perdirent tous leurs biens. Cromwell les distribua à ses partisans, afin que l'usufruit leur tînt lieu des intérêts des sommes qui leur étaient dues par le trésor public pour leurs services. Ces biens devaient être rendus à leurs propriétaires retirés dans les pays étrangers, aussitôt que les détenteurs seraient payés; mais il en arriva autrement. Charles II, rétabli sur son trône, accorda seulement à cinquante-quatre familles, du nombre desquelles était celle de Walsh, un acte qui les autorisait à reprendre chacune sa maison seigneuriale avec deux mille arpents de terre autour. Mais il fut statué en même temps, par une loi, que, s'il s'élevait quelque doute touchant les clauses insérées dans cet acte, elles seraient toujours expliquées en faveur des protestants, comme étant ceux qu'on avait principalement en vue de fixer et d'assurer. Les possesseurs ne manquèrent point de moyens pour faire naître des doutes sur l'interprétation des clauses de l'acte; ils furent maintenus

dans les biens dont Cromwell ne leur avait accordé que la jouissance temporaire, et les émigrés anglais et irlandais en furent à jamais dépouillés.

Les dehors du château de Serrant répondent à sa magnificence; le parc, qui l'environne presque de toutes parts, vient d'être considérablement agrandi et changé en un vaste jardin dans le genre anglais; il contient près de trois cents arpents. On y voit une futaie, des taillis, une belle pièce d'eau dans laquelle se reflètent le château et une partie du paysage qui l'encadre. Des prairies naturelles et artificielles, des terres bien cultivées, des vergers, des jardins potagers, une serre, une des plus belles orangeries de France après celles des maisons royales, occupent aujourd'hui dans ce vaste enclos la place des chênes séculaires, des broussailles et des buissons qui servaient anciennement de retraite aux cerfs, aux daims, aux sangliers. Là, les bûcherons, les journaliers, ne trouvaient de l'ouvrage qu'une fois en cent ans; maintenant ils en trouvent tous les jours, et ce nouveau parc, par ses produits annuels et les dépenses de son entretien, fait plus vivre d'hommes laborieux et d'animaux utiles qu'il ne pouvait autrefois nourrir de bêtes fauves. Cet heureux changement, si favorable à la prospérité des campagnes, est dû à celui qui s'est opéré dans nos mœurs. Les donjons, les hautes tours des châteaux n'inspirent plus d'effroi, parce que l'on sait que leurs possesseurs n'ont plus que le pouvoir de faire du bien, et que la plupart, se plaisant à orner leurs demeures et à améliorer leurs domaines, procurent, aux ouvriers de toute espèce, des travaux utiles, en même temps qu'ils préviennent ou soulagent les besoins des mal-

heureux. La passion effrénée de la chasse a disparu avec le régime féodal; elle a fait place à des goûts plus paisibles, moins dangereux et surtout beaucoup plus utiles à la société. Le bruit assourdissant du cor ne retentit plus que rarement dans nos modernes châteaux; mais les sons harmonieux de la harpe, du piano, de la flûte et du violon s'y font entendre tous les jours. La littérature, la musique, le dessin, la peinture, font actuellement les délices des descendants de ceux qui croyaient ajouter à leur illustration en déclarant avec orgueil qu'ils ne savaient pas écrire. C'est ainsi qu'en se livrant à la culture des lettres et des arts, la noblesse peut conserver, par ses talents et ses lumières, un rang honorable parmi les supériorités de notre nouvel ordre social, et, loin d'exciter l'envie de la classe qui s'élève et se confond avec elle, entretenir chez celle-ci une utile émulation.

CHAPITRE LXXIV.

Suite du précédent. — Louis XIV à Serrant. — L'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine à Serrant, à Angers, à Saumur [1].

Jusqu'à présent nous avons parlé de l'ancienneté et de la magnificence du château de Serrant, mais nous

[1] Lorsque le second volume des *Recherches sur Saumur* parut en 1814, quelques lecteurs furent surpris de ne pas y trouver le voyage de Napoléon et de Joséphine dans ce département; je n'ai que deux mots à répondre : à cette époque, ces noms n'appartenaient pas encore à l'histoire.

'avons encore rien dit de ce qui peut lui donner une mpreinte historique ; voyons-le maintenant sous ce ıpport. La première de ces empreintes, s'il est permis e s'exprimer ainsi, est due au hasard. Louis XIV, oursuivant le surintendant Fouquet jusqu'à Nantes, à il le fit arrêter, s'embourba dans un chemin creux, rès de Serrant. Bautru, qui était alors à son château, ut l'honneur d'y recevoir le roi et toute sa suite, et e le traiter aussi bien que cette circonstance impréue pouvait le permettre. C'est par une relation de ce oyage, faite en détestables vers, que le souvenir de et événement nous a été conservé ; voici ceux qui y ont relatifs :

Dans un assez grand bois qui Serrant environne,
Maison digne du maître, aussi belle que bonne,
Dans un vieux chemin creux, un maladroit cocher,
Qui ne doutoit de rien, nous fit tous embourber,
Accident qui pouvoit devenir plus nuisible,
Si monsieur d'Armagnac [1], avec un air terrible,
N'eût pas heureusement arrêté l'étourdi.

Parmi les étrangers de marque qui ont visité Serrant, il faut citer l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, sœur de la reine Marie-Antoinette. Cette princesse accepta le déjeûner qui lui fut offert, en 1788, par feu le comte de Serrant. Les ambassadeurs de Tippoo-Saëb, et le jeune prince qu'ils accompagnaient, s'y sont aussi arrêtés la même année. Mais les personnages les plus marquants, qui y aient été attendus et reçus, sont l'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine, lorsqu'ils revinrent de Nantes à Paris par la Levée, au mois d'août 1808.

[1] M. d'Armagnac, grand écuyer.

Quelque temps avant d'entreprendre le voyage qu'il fit cette année dans la Vendée, Napoléon s'enquit près d'une personne de sa cour, dont les terres étaient situées dans l'un des départements qu'il devait traverser, si, lorsqu'elle assistait aux offices de sa paroisse, on lui donnait l'encens, et si on la recommandait aux prônes. Cette personne ayant répondu que ce n'était plus l'usage, et qu'il y aurait une vanité ridicule à l'exiger ou même à le souffrir, il ajouta : « Sous ce » rapport vous avez raison; mais tout cela reviendra » et encore plus. » Et, là-dessus, il lui développa son projet des grands et petits majorats.

Cette anecdote, que je tiens d'un témoin digne de foi, pourrait servir de preuve, s'il en était besoin, que le rétablissement de l'ancien régime était moins improbable en 1808 qu'il ne l'est en 1822.

On sait qu'après avoir visité la Vendée, Napoléon et Joséphine firent quelque séjour dans le chef-lieu du département de la Loire-Inférieure, d'où l'Empereur alla visiter la belle fonderie d'Indret. Joséphine, restée à Nantes, s'occupa du soin de distribuer des secours aux malheureux et surtout aux créoles, qui, en lui rappelant son pays natal, avaient toujours droit les premiers sur son cœur compatissant. Jamais personne, mieux qu'elle, ne sut soulager les infortunés sans les humilier; chacun de ses dons était accompagné de ces expressions de douceur et de bonté qui formaient son langage habituel et qui ajoutaient tant de prix à ses bienfaits.

Les illustres voyageurs allaient partir de Nantes, lorsqu'un des écuyers de l'Empereur y arriva d'Espagne, apportant la nouvelle de la déplorable capitula-

tion de Baylen. Cette nouvelle, qui ne transpira pas d'abord dans le public, retarda de quelques heures leur départ. Ils devaient dîner et coucher à Serrant le 11 août. Le château était rempli des personnes les plus considérables du département de Maine et Loire, et les cours pleines des habitants de Saint-Georges et communes environnantes. L'heure fixée pour l'arrivée de l'Empereur était passée, on fit distribuer des vivres et des rafraîchissements à tout le monde; des danses s'établirent, et le château fut illuminé. Malgré la pluie qui survint et tomba en abondance, la multitude dansante et chantante ne désempara point, et continua de former le tableau le plus vivant d'une fête champêtre, aussi animée que pittoresque, sans se douter que celui qui en était l'objet venait d'éprouver un revers dont les conséquences ne devaient pas tarder à rétentir dans toute l'Europe, et à précipiter le conquérant du faîte de la grandeur et de la puissance où l'avaient élevé sa fortune et la valeur française.

Les courriers, les officiers attachés aux différents services, se succédaient rapidement, s'arrêtaient un moment pour dîner, et continuaient leur route; enfin Napoléon et Joséphine arrivèrent à huit heures du soir, et furent reçus par M. et Mme de Serrant. Bientôt la cause du retard fut connue, mais seulement de ceux auxquels on pouvait en confier le secret. C'était un mauvais moment pour recevoir un homme du caractère de Napoléon et lui donner des fêtes. Cependant il sut se composer, et parut très affable aux personnes qui lui furent présentées par Mme de Serrant, en sa qualité de dame du palais. Il lui exprima son regret de ne pouvoir rester comme il le lui avait promis;

puis il lui adressa diverses questions sur l'origine du château, sur l'époque de sa construction, et, après avoir jeté un coup d'œil rapide sur l'ensemble des bâtiments qui renferment la cour d'honneur, il dit : « Je vois enfin un château en France; cette architecture me rappelle l'Italie. » Un moment après, les célèbres voyageurs partirent pour se rendre à Angers où ils arrivèrent à dix heures du soir.

Cette ville avait tout disposé pour leur donner une fête magnifique, à laquelle ils n'assistèrent point; ils descendirent à l'hôtel de la préfecture, où ils furent reçus par M. Bourdon de Vatry, alors préfet de Maine et Loire. Le lendemain 12 août, les autorités seules furent admises; l'Empereur accorda au maire, M. de la Besnardière, la permission qu'il lui demanda de faire démolir les fortifications de la ville. L'impératrice aurait bien voulu pouvoir accueillir les personnes qui devaient lui être présentées; mais Napoléon n'était pas assez libre d'esprit, et il était trop pressé pour le permettre; elle n'eut que le temps de faire venir les enfants de madame Gaspard de Contades, morte depuis quelques années, et avec qui elle avait été très liée. Elle les reçut avec cette amabilité et cette sensibilité touchantes qui peignaient si bien son heureux caractère. Bientôt après, Napoléon et Joséphine prirent la route de Saumur, où ils arrivèrent à cinq heures du soir.

A la Croix-Verte, faubourg de Saumur, sur la Levée, l'Empereur trouva le conseil municipal et le maire, M. Sailland-Vachon, qui lui présenta les clefs de la ville, en le priant de vouloir bien l'honorer de sa présence. « Je ne puis m'arrêter », répondit sèche-

ment Napoléon. Mais, s'apercevant aussitôt que sa réponse avait mortifié tous ceux qui l'avaient entendue, il ajouta, d'un ton moins dur : « Combien la ville » contient-elle d'habitants? — Douze mille, répondit M. » Sailland. — « Et maintenant cinquante mille accourus » des environs avec leurs maires, ajouta M. Cailleau, » membre du conseil municipal. — J'entrerai, répliqua » l'Empereur. »

Les illustres voyageurs descendirent à la maison Blancler [1], qui avait été préparée pour les recevoir. Les fonctionnaires, qui presque tous étaient à la Croix-Verte, et qui croyaient que Napoléon et Joséphine feraient leur entrée dans la ville au pas, ne purent arriver dans l'appartement de l'Empereur qu'un quart-d'heure après lui. Heureusement que, pour ne pas perdre patience à attendre, il y trouva l'ingénieur des ponts et chaussées, qui lui présenta le projet du nouveau pont que l'on construit actuellement. Il n'y avait point de table dans l'appartement pour étendre ce plan; Napoléon le déroula, le posa sur le plancher, s'agenouilla dessus à un bout, l'ingénieur étant à l'autre, et, dans cette position, il se fit expliquer toutes les parties du projet. L'Empereur parut ensuite sur le balcon, d'où le maréchal Berthier lui indiqua, de la main, de quel côté les Vendéens étaient entrés dans la ville lorsqu'ils la prirent en 1793. A cette époque, Berthier était un des généraux républicains qui défendaient Saumur. L'Impératrice parut aussi sur le balcon de son appartement, et salua les spectateurs trois fois,

[1] Cette maison, située place des Bilanges, a été bâtie sur l'emplacement de l'auberge où descendit l'empereur Joseph II.

avec autant de grâce que de dignité. Les autorités ayant été présentées, on pourrait dire en masse, la salle se trouva bientôt tellement pleine, qu'on ne pouvait plus faire aucun mouvement pour laisser un passage à Napoléon, qui, au milieu de cette foule, adressait des questions à tous ceux qui se trouvaient près de lui. Enfin, après avoir passé environ une heure à Saumur, Napoléon et Joséphine en sortirent, à six heures du soir, pour se rendre à Tours.

Je n'ai rien dit des préparatifs qui furent faits dans toutes les villes, bourgs et villages de Maine et Loire, à l'occasion de ce voyage, ni des sentiments que manifestèrent leurs habitants; ces choses sont encore trop récentes pour qu'il soit nécessaire de les rappeler à la mémoire.

Pour perpétuer le souvenir de cette visite, la ville de Saumur donna le nom de *Napoléon* à la place des Bilanges, et celui de *Joséphine* à la rue que l'on devait ouvrir entre le Pont-Fouchard et cette place. Cette nouvelle rue n'est pas encore à moitié bâtie, et déjà elle est à son troisième nom; tel est l'inconvénient de décerner ce genre d'honneur à des personnages vivants. C'est dans son histoire qu'une ville doit chercher les noms de ses nouvelles rues et de ses places publiques; c'est ainsi que, sans frais, elle peut honorer la mémoire des hommes célèbres qu'elle a vus naître ou de ceux qui lui ont rendu d'importants services.

CHAPITRE LXXV.

Nouveaux ponts de Saumur et de Montreuil-Bellay.

Les ponts de Saumur, construits, l'un sur le Thouet, vers le septième siècle, les autres, sur la Vienne et la Loire, vers le milieu du douzième, avaient été, à diverses époques, ruinés par les glaces et les inondations, et toujours rétablis à peu près dans la place qu'ils occupaient depuis leur origine. En 1752, deux arches de l'un des ponts sur la Loire s'étant écroulées, l'ingénieur chargé de les reconstruire, après en avoir élevé les piles au tiers de la hauteur qu'elles devaient avoir, se contenta de les couvrir de travées de bois, et proposa ensuite au gouvernement un vaste projet pour l'établissement de nouveaux ponts sur une seule ligne droite, depuis le village du Pont-Fouchard jusqu'à la Croix-Verte.

A cette époque, la Loire, devant Saumur, se partageait en six bras ou canaux, sur lesquels il y avait autant de ponts, qui étaient tous dans un état de ruine imminent, particulièrement celui qui était sur le principal bras de la Loire. Par le projet, ces six ponts devaient être réduits à deux, dont l'un serait sur les deux canaux dans lesquels coulait autrefois la Vienne, et l'autre sur les quatre qui étaient dans l'ancien lit de la Loire. Ces ponts devaient être placés à 140 toises au-dessous des anciens, afin de pouvoir prolonger leur alignement au-delà des deux rives du fleuve par une

grande route, et former une seule ligne droite de 3,091 toises, traversant au sud la rivière du Thouet, et au nord celle de l'Authion, sur lesquelles rivières devaient être aussi construits de nouveaux ponts. Le gouvernement adopta ce magnifique projet, et M. de Cessart fut chargé, sous la direction de M. de Voglie, ingénieur en chef de la généralité de Tours, de commencer à l'exécuter par l'un des ponts, celui qui devait être placé sur l'ancien lit de la Vienne.

Ce pont, composé de douze arches de 60 pieds d'ouverture, surbaissées au tiers, et dont le dessus est le niveau, a 142 toises de longueur, six de largeur entre les deux parapets, dont quatre pour la chaussée destinée au passage des voitures, et une pour chaque trottoir. Son exécution offrait une grande difficulté. Le lit de la Loire, composé de sable fin et de couches de gravier de diverses épaisseurs, depuis 10 jusqu'à 25 pieds au-dessous des plus basses eaux, présentait un sol sur lequel il était difficile, sans les plus grandes précautions, d'obtenir toute la solidité convenable, pour soutenir, pendant une longue suite de siècles, un poids évalué à plus de 106,000,000 de livres, distribué sur treize points d'appui. On avait sous les yeux l'exemple de l'ancien pont de pierre, construit sur treize piles qui se trouvaient toutes affouillées et renversées les unes sur les autres.

Les fondations de la première culée et de la première pile du côté du faubourg furent commencées le 5 mai 1756, avec les moyens alors en usage, les bâtardeaux et les épuisements. Mais cette année les eaux furent toujours si élevées dans la Loire, par les crues successives du Cher, de la Creuse et de la Vienne, que

45 pompes à chapelets, servies par 600 hommes qui se relevaient par tiers de deux heures en deux heures, ne pouvaient suffire à l'épuisement complet des bâtardeaux, ce qui entravait considérablement les travaux de construction. Cet obstacle, sans cesse renaissant, loin de rebuter M. de Cessart, ne fit qu'exciter son génie; il renonça aux bâtardeaux et aux épuisements, et proposa au conseil des ponts et chaussées un moyen dont on ne s'était point encore servi en France; celui des caissons suivant la méthode dont le savant Labeyly, ingénieur suisse, avait fait usage, en 1758, pour fonder le pont de Westminster à Londres.

Tous les ingénieurs français, admirateurs des talents de Labeyly, n'avaient point encore regardé sa méthode comme immanquable; ses caissons, abandonnés sur le terrain naturel, étaient exposés aux *affouillements*; on voulait, avec raison, des pilotis, à la profondeur convenable, pour l'établissement des plates-formes des caissons, et pour parvenir à ce but, il fallait trouver un moyen de receper ces pilotis sous l'eau; le génie créateur du célèbre de Cessart inventa ce moyen.

Nous ferons remarquer, à cette occasion, que nos ponts de Saumur, anciens et modernes, doivent avoir place dans l'histoire de l'art, à raison des belles découvertes auxquelles ils ont donné lieu. 1° Le pont des Sept-Voies, construit dans le treizième siècle, est fondé sur un *enrochement* continu, composé de blocs de grès de dix à vingt pieds cubes, jetés sans ordre les uns sur les autres dans toute l'étendue de ce pont; c'est cet *enrochement* qui a donné la première idée du radier général dont les ingénieurs se servent aujourd'hui. 2° C'est pour le grand Pont Neuf qu'on a fait

en France les premiers caissons de fondation, et c'est à leur emploi que M. de Cessart dut l'invention des fameux cônes de Cherbourg [1]. 5° C'est aussi pour le grand pont de Saumur que le même ingénieur a composé cette machine qui coupe avec la plus grande précision, à 12 ou 15 pieds dans l'eau, les pilotis sur lesquels on place ces mêmes caissons lorsqu'ils contiennent les premières assises des culées ou des piles.

Cette nouvelle manière de fonder avec des caissons présentait beaucoup plus de difficultés sur la Loire que sur la Tamise. Labeyly avait eu la facilité de saisir les heures de la haute mer pour mettre ses caissons à flot, et les lancer, à peu près, comme on le fait pour les navires. On n'avait pas cet avantage à Saumur; la Loire étant souvent très basse, il était impossible d'y lancer des caissons autrement que sur leur largeur, moyen qui donnait très peu de chasse à cette lourde machine de quatre-vingts pieds de longueur sur vingt de largeur et de dix-huit de hauteur, et qui faisait courir le risque de la voir chavirer.

L'ingénieur en chef, M. de Voglie, voulant prévenir les critiques qu'on pourrait faire de ses opérations si elles n'étaient pas couronnées de succès, pria M. de Trudaine, conseiller d'état, intendant des finances, ayant le département des ponts et chaussées, d'envoyer un inspecteur-général pour être présent à la fondation de la première pile, afin qu'il pût en rendre un compte exact au conseil : d'après cette demande, M. de Bayeux, inspecteur-général, eut ordre de se rendre à Saumur, et il y arriva peu de temps après.

[1] Le poids de chacune de ces énormes machines est de 90,000,000 livres.

Tout fut bientôt préparé. Les pilotis enfoncés au refus d'un mouton pesant 1,200 livres, recépés de niveau avec la machine à scier dans l'eau, on procéda à la pose de la première assise au fond du caisson; il fut mis à flot, et conduit dans l'endroit où devait être la première pile. On commença la pose de la seconde assise, ce qui fit prendre au caisson soixante-un pouces d'eau, et ne laissa plus que vingt-cinq pouces de distance entre la tête des pilotis et le fond du caisson. Cette seconde assise cramponnée et arasée comme la première l'avait été, on travailla à la pose de la troisième, et, avant qu'elle fût achevée, le caisson se trouva descendu et placé parfaitement de niveau sur les cent seize pieux destinés à le porter. On posa successivement les autres assises jusques et y compris la huitième, à laquelle commençait la première retombée de la naissance des voûtes; on fit ensuite les ragréments, et les joints des pierres furent renouvelés avec un mortier de sable fin et de chaux de Brossay, des environs de Saumur, qui durcit dans l'eau comme la pouzzolane dont on se sert en Italie. Cette opération terminée, on enleva les côtés ou bords du caisson, et on les fit servir à un autre fond qui avait été préparé pour la seconde pile.

En 1762, le célèbre Perronnet, premier ingénieur des ponts et chaussées, vint à Saumur pour être présent à la fondation de la sixième pile et pour voir le jeu de cette machine qui sciait les pieux dans l'eau. On en coupa devant lui plusieurs, avec intention, de quatre ou cinq lignes trop haut, afin d'avoir occasion de les receper une seconde fois et d'en relever une espèce de rouelle, de trois à quatre lignes d'épaisseur,

que la machine allait scier à quinze pieds dans l'eau; ce que les plus habiles charpentiers n'auraient pu faire à terre avec une scie ordinaire. M. Perronnet, après avoir témoigné à MM. de Voglie et de Cessart sa satisfaction de l'invention de la machine à scier et de l'emploi des caissons, dont le septième fut placé devant lui, dit, en présence des ingénieurs qui étaient alors à Saumur, que l'on ne connaissait point en Europe une maçonnerie régulièrement faite dans l'eau à une aussi grande profondeur que celle de cette sixième pile, et qui se trouve plus basse que les plus profonds *affouillements* connus dans la Loire. La première assise de cette pile est de quinze pieds au-dessous de l'étiage de 1755, c'est-à-dire, des plus basses eaux de cette année; les plus hautes étant de dix-neuf pieds, il s'ensuit que les affouillements devraient agir à trente-quatre pieds pour arriver à cette grande fondation, ce qui parait impossible [1].

En 1766, M. de Cessart fut remplacé, dans la direction des travaux du pont de Saumur, par M. le Creulx, mort, en 1812, inspecteur-général des ponts et chaussées; c'est ce dernier qui a terminé, en 1770, tous les travaux de ce superbe monument, dont la dépense s'est élevée à 1,700,000 livres.

Les habitants de Saumur, voulant donner un témoignage authentique de leur reconnaissance à M. de Trudaine, qui avait si puissamment contribué à l'exécution de cette grande entreprise, arrêtèrent, d'une voix unanime, dans une assemblée des notables tenue à l'hôtel-de-ville, le 2 janvier 1772, qu'il serait placé, aux

1 *Travaux hydrauliques de M. de Cessart*, t. I.

frais de la ville, au-dessus de la pile du milieu, en amont, une table de marbre noir, sur laquelle serait gravée, en lettres d'or, cette inscription :

Ludovici XV, regis optimi,
Providentiâ
Pontem hunc suprà Ligerim,
Soliditate, structurâ, elegantiâ spectabilissimum,
Augendo commercio,
Daniel Trudaine, regi à secretioribus consiliis,
Præf. œr. Curator viarum, de re omni publicâ
Benè merentissimus, perfecit,
An. M. DCC. LXVIII.
Ediles Salm. beneficii memores ita testantur [1].

Ce pont, fondé dans l'eau, comme nous l'avons dit, par un moyen jusqu'alors ignoré en France, peut être considéré comme un chef-d'œuvre de construction ; il a été exécuté dans toutes ses parties, avec tant de soin, par MM. Cailleau père et fils, entrepreneurs, que, depuis quarante ans qu'il est achevé, il n'a pas fléchi d'une seule ligne. Cependant M. le Doux, dans son traité d'architecture imprimé à Paris en 1804, tome Ier, page 45, dit : « Le pont de Saumur s'est écroulé » avant d'être ragréé. »

En 1774, M. le Creulx jeta les fondements du joli pont Fouchard, qui fut achevé par M. Aubert en 1778, et dont M. Cailleau fils fut l'entrepreneur. Ce pont, bâti sur des pilotis de près de trente pieds de hauteur, est composé de trois arches de soixante-dix-huit pieds d'ouverture, et dont les arcs n'ont que sept pieds de flèche. Il peut être comparé, pour l'élégance, à ceux de Neuilly et de Saint-Maxence, construits par M. Perronnet, à qui la France doit ses plus beaux monuments

1 *Archives de la ville*, registre 103, F° 54.

en ce genre; il n'a point de trottoirs; sa largeur, entre les deux parapets, est de vingt-sept pieds : il a coûté environ 400,000 francs.

Le nouveau pont Fouchard, sous lequel passe la petite rivière du Thouet, forme la seconde partie du projet présenté au conseil des ponts et chaussées par M. de Voglie; la troisième et dernière, qui reste à faire, est le pont sous lequel doivent être réunis, dans un seul canal, les quatre bras de la Loire qui coulent entre le Pont-Neuf et la Levée. M. Normand, ingénieur ordinaire à Saumur, vient de présenter les plans de ce troisième pont, qui doit être semblable au Pont-Neuf; mais, au lieu d'avoir douze arches comme ce dernier, il n'en aura que dix [1]. On peut assurer que, lorsque cette dernière partie du projet sera exécutée, la rue de Mornay, la place de la Bilange et les quais achevés, Saumur sera une des plus jolies villes des départements de l'Ouest.

Sur cette ligne de ponts, prolongée au midi et au nord par une grande route qui est celle de Dunkerque à Bayonne, on a construit, depuis quarante ans, entre La Flèche et Montreuil-Bellay, cinquante-cinq ponceaux en pierre de taille et deux ponts. L'un de ces ponts, celui de Baugé, construit par M. Cailleau, sous la direction de M. Normand, a été achevé en 1815; il n'a qu'une seule arche de trente-six pieds d'ouverture; l'autre, celui de Montreuil-Bellay, que construit actuellement M. Guignard, est fondé sur un roc calcaire; il est composé de trois arches de cinquante-quatre pieds d'ouverture; sa largeur, entre les deux

[1] La premiere pierre de ce pont a été posée le 15 juillet 1835.

arapets, sera de vingt-un pieds. Les travaux de ce ernier pont ont commencé en 1810; mais ce n'est ue le 10 octobre 1811 que la cérémonie de la pose e la première pierre a été faite par M. le baron Hély 'Oissel, préfet de ce département, en présence de I. Le Père, inspecteur divisionnaire des ponts et haussées, de M. Havet, ingénieur en chef du départment, de M. Normand, ingénieur ordinaire à la réidence de Saumur, chargé de la direction des travaux, e M. Saillant-Vachon, maire de Saumur, remplissant s fonctions de sous-préfet, de M. Gain, maire de Iontreuil-Bellay, de M. le chevalier Noyelle, lieutenant de gendarmerie, et de plusieurs autres fonctionnaires publics de l'arrondissement, au nombre desquels j'étais moi-même.

CHAPITRE LXXVI.

Chassebeuf, dit Volney. — Ses voyages. — Ses ouvrages. — Il est élu député aux États-généraux, à l'Assemblée Législative. — Il est fait sénateur; élevé à la dignité de pair de France. — Son caractère. — Son tombeau.

Il n'y a peut-être pas de plus douce jouissance pour un père que celle d'entendre donner des éloges à ses enfants, surtout lorsqu'il est persuadé lui-même que ces éloges sont mérités. Vers la fin du dernier siècle, dans une petite ville du Bas-Anjou, un bon père éprouva cette agréable satisfaction; des lettres lui avaient annoncé qu'après de grands succès obtenus, son fils allait revenir au sein de sa famille. Les amis,

les voisins en sont bientôt avertis; tous s'empressent de féliciter cet heureux père, et pendant plusieurs jours les talents du fils sont le sujet de toutes les conversations de la ville et des environs. Un festin est préparé pour célébrer ce retour tant désiré; les convives sont choisis parmi les personnes les plus capables d'apprécier le mérite du jeune savant qui vient d'arriver; les mères pensent déjà à son futur établissement, et donnent en conséquence des instructions à leurs filles. On se met à table; on adresse des compliments au jeune homme; on lui fait des questions pour l'encourager à parler: il ne répond que par des monosyllabes; il sort au dessert; on croit qu'il va chercher quelqu'un de ses ouvrages pour en faire la lecture, mais il tarde à revenir; le père, affligé, monte dans la chambre de son fils, où il le trouve très occupé; à quoi? à ressemeler ses bas [1]. Ce fils était Volney.

Constantin-François Chassebeuf était fils d'un notaire de Craon, où il naquit en 1757. Après avoir achevé ses humanités au collége de cette ville, il vint à Angers suivre les cours de philosophie et de médecine. Solitaire, taciturne, il ne prit jamais aucune part aux amusements de ses condisciples, et ne se lia intimement avec aucun d'eux. Il donna peu d'attention aux leçons de philosophie, s'appliqua davantage à l'étude de la médecine; mais il suivit avec ardeur les cours des langues orientales, c'est-à-dire de l'arabe et de l'hébreu. Les professeurs de ces idiomes ne pouvaient guère alors faire autre chose à Angers que d'en

[1] Jusqu'à la fin de ses jours, il a cultivé cette branche d'économie domestique; il raccommodait non-seulement ses bas, mais aussi tous ses autres vêtements.

nommer les caractères à leurs élèves; la persévérance et les talents de ceux-ci faisaient le reste. Cependant le jeune Chassebeuf se persuada dès lors que les traductions des livres arabes et hébreux étaient non-seulement imparfaites, mais infidèles, et il prétendit qu'étant toutes à refaire, il était indispensable d'approfondir la connaissance et le génie de ces langues, comme moyen unique de détruire les erreurs graves dans lesquelles on était tombé, au sacré comme au profane : il a persévéré pendant toute sa vie dans cette opinion de sa première jeunesse.

Ayant achevé son cours de médecine à Angers, il se rendit à Paris, où il continua de se livrer à l'étude de cette science et à celle des langues orientales. Il sut mettre à profit tous les moyens d'instruction que lui offrait la capitale, en livres et en professeurs; il avait soin de rechercher les hommes instruits, il les écoutait attentivement, et ne les interrompait guère que par des questions dont la solution pouvait lui être utile.

Il avait formé un livre des principaux résultats de ses recherches dans les anciens auteurs grecs et arabes; il voulut en négocier l'impression en Hollande; mais les libraires auxquels il s'adressa le dégoûtèrent de cette entreprise, en lui déclarant qu'un tel ouvrage, dans les circonstances où l'on se trouvait alors, resterait sans débit Quoique désappointé par cette déclaration, il n'en persista pas moins dans ce genre d'étude, et il lui sacrifia même bientôt celle de la médecine, qu'il n'a jamais exercée que pour lui-même.

Persuadé qu'il ajouterait à la solidité de ses connaissances en parcourant les contrées de l'Orient les plus célèbres dans nos annales, il saisit avidement les

moyens qu'une petite succession lui procura de passer en Syrie. En y débarquant, il comprit qu'avant de parcourir le pays, il fallait en étudier la langue, les mœurs et les usages, se mettre en mesure de converser avec les habitants de toutes les classes, et se ployer à la manière de vivre des hommes qu'il voulait fréquenter. Dans cette vue, il sollicita et obtint la permission d'être reçu à titre de pensionnaire dans un monastère du mont Liban. Ce fut alors qu'il prit le nom de Volney, qui n'est autre que celui de Chasse-bœuf traduit en arabe. Ses entretiens avec les religieux, la lecture du petit nombre de livres qui se trouvaient dans leur bibliothèque, ses conversations au dehors, contribuèrent beaucoup à perfectionner sa nouvelle éducation. Tout le monde connaît les précieux avantages qu'il retira de ces utiles préliminaires; on leur doit le *Voyage en Syrie*, le meilleur ouvrage que nous ayons sur cette contrée. Volney eut la gloire d'avoir, le premier, tracé la route à suivre, et par conséquent d'être devenu modèle pour les auteurs de voyages, en traitant, le premier en Europe, avec exactitude et profondeur, cette branche si importante de nos connaissances. Quinze ans après la publication de ce voyage, un des membres les plus distingués de l'Institut d'Egypte, le savant Denon, dit, en parlant d'Alexandrie : « En traversant cette ville, je me rappelai et je crus lire la description qu'en a faite Volney; forme, couleur, sensation, tout y est peint à » un tel degré de vérité, que, quelques mois après, » relisant ces belles pages de son livre, je crus que je » rentrais de nouveau à Alexandrie. Si Volney eût décrit ainsi toute l'Egypte, personne n'aurait jamais

» pensé qu'il fût nécessaire d'en tracer d'autres ta-
» bleaux, d'en faire des dessins. »

Le voyage en Syrie acquit une grande considération à Volney, et les traductions qui en furent faites dans les principales langues de l'Europe le répandirent avec rapidité dans toutes les classes de la société. Les Angevins en témoignèrent leur satisfaction à l'auteur, en le nommant député du tiers-état aux États-généraux. Cette circonstance retarda la publication de son livre intitulé *les Ruines*, qui ne parut qu'à la fin de 1791, et accrut encore la réputation de Volney. Ces éclatants succès lui procurèrent l'avantage d'être accueilli dans les salons les plus recherchés de la capitale, spécialement dans celui de madame Helvétius, et, par suite, des liaisons plus ou moins étroites avec Franklin, le baron de Grimm, Cabanis, le comte de Tracy, Jefferson, alors ambassadeur des Etats-Unis, etc.

Volney essaya de parler à la tribune de l'Assemblée constituante; mais le défaut d'habitude et d'organe l'obligèrent bientôt d'y renoncer. Il fut un de ceux qui demandèrent l'organisation des gardes nationales, celle des communes et des départements. A l'issue de cette Assemblée, il alla voir un de ses amis à la campagne. Il parut d'autant plus frappé de la vie paisible dont cet ami jouissait dans cette solitude, qu'il était fatigué lui-même, pour ne pas dire rebuté, des travaux auxquels il avait été forcé de se livrer pendant la longue durée de la session. Il voyait d'ailleurs l'avenir sous un voile lugubre; il aurait volontiers quitté la France, s'il eût pu croire à une plus grande tranquillité dans un autre pays civilisé. Mais enfin, dans l'examen des moyens de se soustraire à la violence des se-

cousses dont nous étions menacés, il s'arrêta à l'idée de passer en Corse, et d'y former un établissement agricole. Des rapports avec quelques-unes des principales familles de l'île l'avaient mis à portée de se procurer les renseignements nécessaires à son but, qui était de se livrer aux différentes cultures dont le pays était susceptible, et de concourir par ce moyen, le plus efficace de tous, à opérer insensiblement la civilisation de cette malheureuse contrée, si favorisée d'ailleurs par la nature.

Les contrariétés et même les dangers auxquels Volney se trouva exposé en Corse, le contraignirent à tout abandonner dès l'année suivante et de revenir à Paris. De nombreux dangers l'y attendaient; c'était en 1793. Pour s'y soustraire, il sollicita et obtint un emploi de consul aux Etats-Unis; mais en sortant du comité où il venait de prendre ses instructions, il fut arrêté par ordre du comité de sûreté générale et conduit à la Force. Il a dit depuis qu'il devait la vie aux conseils et à l'assistance d'un membre de la commune de Paris, qui l'engagea à demander souvent, sous prétexte de maladie, sa translation d'une maison de détention dans une autre; lors du 9 thermidor, il se trouvait à celle de Picpus.

Rendu à la liberté, il ne songea plus qu'à reprendre le cours de ses études de prédilection, et à fixer les moyens de faciliter aux autres celle de la langue arabe. Il publia même quelques essais de grammaire d'après sa manière d'envisager la théorie de l'enseignement [1]. Il fut ensuite chargé de professer l'histoire à l'Ecole

[1] Son système est développé dans trois ouvrages qui ont paru

normale, et, malgré le peu de temps qui lui fut accordé pour préparer ses leçons, il sut cependant les rendre très intéressantes; elles ont été imprimées, et forment un de ses meilleurs ouvrages.

Quoiqu'il n'eût sollicité un emploi aux Etats-Unis que dans l'espoir de trouver une tranquillité dont il ne pouvait se flatter de jouir sous le régime conventionnel, et que rien ne parût devoir la troubler sous celui du Directoire, il se détermina néanmoins à entreprendre ce voyage, et ne tarda point à l'exécuter. Il porta dans cette vaste contrée l'esprit d'observation dont il était doué et qu'une longue expérience avait perfectionné. On peut assurer d'ailleurs que, dans toutes les positions, Volney n'a jamais pu être détourné du but qu'il s'était proposé, et l'on peut lui appliquer, avec justice, le *tenacem propositi virum.*

Pendant le séjour de Volney en Amérique, on créa en France l'Institut, et le nom de notre illustre voyageur fut inscrit dans la classe qui, au sein de ce corps littéraire et savant, remplaçait l'Académie française. Vers la même époque, le département de Maine et Loire le nomma député au Corps législatif; mais il n'y siégea pas, la session ayant été terminée avant son retour.

Volney revint en France, et l'époque de son arrivée à Bordeaux est à peu près la même que celle du départ de Bonaparte pour l'expédition d'Egypte. Le mérite du Voyage en Syrie, qui fut justement apprécié pendant cette glorieuse campagne, valut dans la suite à son auteur, de la part de Bonaparte, devenu premier consul,

à différentes époques; 1° *de la Simplification des langues orientales*, 1795; 2° *l'Alphabet européen appliqué aux langues asiatiques*, 1819; 3° *l'Hebreu simplifié*, 1820.

l'accueil le plus flatteur. On lui offrit le ministère de l'intérieur, qu'il ne crut pas devoir accepter; il se contenta d'une place au Sénat et des avantages qu'il croyait trouver à vivre dans l'intimité du chef de l'Etat, qui paraissait avoir pour lui les plus grands égards, l'écoutant, le consultant dans les affaires importantes. On prétend que Volney jouait avec lui le rôle d'un vrai courtisan. Mais cela ne dura pas longtemps. Le refroidissement commença par son opposition à l'expédition de Saint-Domingue, qu'il combattit en déclarant qu'on ne réussirait pas avec le sacrifice de cent mille hommes et de cent millions [1]. La rupture devint complète à l'occasion du concordat, qu'il regardait comme inutile et dangereux. Bonaparte lui ayant objecté que la France entière le lui demandait, il se permit de dire : « Mais si elle demandait les Bour- » bons, que feriez-vous? »

Non moins ennemi du despotisme que de la démocratie, Volney sut apprécier alors à sa juste valeur la nature du gouvernement imposé le 18 brumaire. Il donna sa démission de sénateur, qui ne fut point acceptée; depuis il l'offrit encore plusieurs fois verbalement et par écrit, mais, n'ayant jamais pu parvenir à la faire agréer, il se détermina à ne plus en exercer les fonctions. Dans cette circonstance, il se serait fait honneur, s'il s'était déterminé de même à n'en plus recevoir le traitement.

Rendu à lui-même, Volney s'occupa de l'impression de son Voyage aux Etats-Unis, qu'il divisa en deux

[1] L'événement a justifié la prévision de Volney. On sait que la malheureuse expédition du général Leclerc a coûté à la France quarante mille hommes et près de deux cents millions.

parties; l'une comprend l'état physique, c'est la seule qu'il ait publiée; l'autre est relative à l'état moral et politique de ce peuple, dont l'émancipation si récente présente à l'Europe les motifs de tant de craintes et d'espérances. Outre le fruit de ses propres observations et les résultats d'entretiens multipliés avec les hommes les plus éclairés, il avait recueilli une foule de mémoires particuliers, dont l'importance et l'authenticité auraient suffi à tout autre voyageur pour traiter un sujet aussi neuf qu'intéressant. On croit qu'il n'a point mis au jour cette partie morale et politique par deux raisons principales : la première pour ne pas heurter une nation respectable, mais fière et vindicative, en la peignant telle qu'il l'avait vue; la seconde pour ne pas irriter le chef violent et ombrageux du gouvernement français par des tableaux et des faits qui eussent trop visiblement fait la satire de ses principes. Ce qui est certain, c'est que ni les sollicitations des hommes les plus recommandables, ni les offres les plus séduisantes des libraires français et anglais ne purent le déterminer à changer de résolution.

Volney avait repris avec tant d'ardeur les travaux du cabinet, qu'il s'aperçut bientôt que sa santé en était altérée; il voulut, pour les tempérer, les partager avec ceux de l'agriculture et les soins qu'entraîne l'habitation de la campagne. Il acheta une propriété rurale à Sarcelles, à quatre lieues de Paris, et y trouva en effet, pendant les premières années de possession, les agréments et les distractions dont il avait senti le besoin. Ce fut là qu'il composa ses *Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne*, ouvrage qui ne peut avoir en France qu'un petit nombre de lecteurs, mais

qui en a beaucoup en Angleterre et en Allemagne, où l'on est plus versé dans les matières que notre auteur y a traitées; aussi aborde-t-il cet important sujet avec une supériorité d'aperçus peu commune à notre époque et qu'il doit à la connaissance approfondie des langues dans lesquelles sont écrits les livres originaux dont il entreprend la critique, soit sous le rapport des altérations faites au texte, soit sous celui des infidélités des traductions.

Elevé en 1814 à la dignité de pair de France avec le titre de comte, Volney fut obligé de revenir habiter la capitale, et, peu après la seconde Restauration, il délaissa sa campagne, pour se livrer entièrement et sans distraction à son goût favori, l'étude des langues orientales et les moyens d'en répandre la connaissance en Europe. Il s'est adonné presque sans relâche à cette occupation pendant vingt-cinq ans, et dans la crainte que ses essais, justement appréciés des savants, ne fussent perdus, il a fondé, à l'Institut, un prix annuel de douze cents francs pour stimuler le zèle de ceux qui voudraient continuer ses utiles travaux.

Par son savoir et ses talents, Volney est, sans contredit, un des hommes les plus distingués qu'ait produits l'Anjou; mais, trop occupé d'un vain fantôme de gloire, il ne connut point l'art d'être heureux; il oublia tous ceux qu'il avait autrefois nommés ses amis, et mourut sans avoir connu le bonheur d'aimer et d'être aimé. On voit son tombeau au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, où il fut inhumé en 1820; c'est une très petite pyramide en pierre fragile; elle ne pourra indiquer que pendant quelques années le lieu de sa sépulture. Mais il s'est élevé, lui-même, un monument

bien plus durable : ses *Ruines*, qui depuis plus de trente ans exerce une si grande influence sur les esprits, défiera tous les efforts du temps, comme les pyramides d'Egypte au pied desquelles il a été écrit.

CHAPITRE LXXVII.

Suite du précédent. — Lettres de Volney.

Volney ne pouvait prévoir que les lettres dont nous publions le contenu, seraient imprimées un jour; elles sont donc d'autant plus intéressantes qu'elles sont l'expression plus sincère de la pensée et des sentiments de l'illustre voyageur à chacune des époques où elles ont été écrites.

Au Havre, 24 messidor an III.

*Au citoyen ***, à Paris.*

« C'est, un pied déjà dans le vaisseau, mon cher ***, que je vous adresse mes adieux et mes remerciements; le temps m'a manqué pour aller vous les faire de vive voix : d'ailleurs, j'avoue que les compliments d'adieu à mes meilleurs amis n'ont jamais eu de charmes pour moi; et, dans cette occasion, ils en eussent eu moins que jamais; c'est par cette raison que je n'ai point été embrasser toute l'estimable famille ****. Veuillez le leur dire et leur annoncer que je leur écrirai de l'autre monde, sans leur faire peur, j'espère. Puissiez-vous tous jouir d'une tranquillité pour laquelle je fais bien

des sacrifices, mais qui les mérite, puisqu'elle est le premier des biens de la vie.

» Vous connaissez les sentiments d'estime et d'amitié que je vous ai voués. C. VOLNEY. »

Philadelphie, 14 janvier 1797.

Au même.

« J'arrive d'un voyage qui a duré sept mois et embrassé près de neuf cents lieues de pays, et avec plus de fatigues et même de dangers que je n'en essuyai en Turquie. Ma route a embrassé, en général, la Virginie, le Kentucky, la Delaware, le Michigan, le lac Erié et un peu de ce qu'on appelle ici le Nord-Est, par le pays de Tennessee, le Maine et l'Hudson; elle a cela de particulier dans son résultat, qu'elle m'a donné un échantillon des quatre contrées les plus diverses de ce grand continent; j'y ai vu, dans le Sud, *le régime des esclaves* et ses effets moraux; dans l'Ouest, l'état d'une société naissante; dans le Canada, les Français de Louis XIV devenus demi-Indiens; dans l'Est, les Anglais du dernier siècle, déjà vieille nation, la seule qui ait ici un caractère formé. Voilà, mon ami, des connaissances acquises pour vous et pour notre Institut national; mais tandis que je fais les affaires d'autrui, comment vont les miennes? Ceci commence à me donner du souci.

» Vous savez mieux que personne que le gouvernement n'a rien fait pour moi; je suis venu ici avec mes seules ressources, et elles ne peuvent tarder à s'épuiser. J'ai des revenus arriérés dans notre pays, mais ce sera peu de chose dans nos circonstances; j'ai une ré-

clamation assez forte sur mon domaine de Corse, que le gouvernement doit me retirer, d'abord par justice, parce qu'il n'a pas tenu ses engagements; ensuite par politique, parce qu'il n'est pas d'une bonne démocratie de laisser quatorze cents acres de terrain en une seule main en un petit pays, où il y a peu de propriétaires et où la plupart n'en ont pas cinquante. Je vous préviens que quiconque possédera mon domaine *la Confina* d'Ajaccio, aura une influence majeure sur le peuple de cette ville et sur deux gros villages de la montagne. Je m'attends à quelqu'intrigue pour cet objet, pour me spolier pendant mon absence; mais quiconque l'exécutera en aura de mauvais rapports; car je n'ai pas perdu de vue mon *Tableau de la Corse*, et j'y marquerai cette injustice à mon égard d'un sceau d'infamie qui laissera de longs repentirs. Maintenant que cette île nous est revenue, l'on va s'occuper d'en rétablir l'administration. J'aurais de bons avis à donner à cet égard; mais si je les offrais, ils perdraient tout leur prix. Une autre ressource à mes finances, peut-être la plus expédiente, serait d'être choisi l'un des voyageurs de l'Institut. Mais quand nommera-t-on ces voyageurs, et serai-je choisi? Voilà deux questions, et en attendant je vis sur l'incertain. Cependant si, faute de moyens, il me fallait repasser la mer cette année, je regarderais mon voyage comme imparfait; car il me semble impossible d'avoir une idée nette de ce grand pays à moins de trois ans, surtout pour un Français. La langue seule arrière d'une année : les Anglais ont en cela un immense avantage sur nous. Maintenant voyez s'il convient à vous, gouvernement, et à l'Institut de perdre mes avances.

» Vous avez vu ma lettre au citoyen ***, et j'en suis bien aise, car chaque jour vous prouvera la justesse de mes aperçus. Partout dans mon voyage j'ai observé que l'on commence à vous craindre, et c'est une fâcheuse disposition à vous aimer. Vos agents disent que les habitants des campagnes sont pour nous. Oui, jusqu'à ce qu'ils sentent qu'en prenant les vaisseaux des marchands on prend leur propre blé. Et les Américains calculent trop bien pour ne pas sentir cela. L'idée de votre expédition au Canada a alarmé tout l'*Est*; la cession de la Louisiane tient tous les esprits inquiets. Vous pouvez beaucoup par la force en ce moment : mais j'ai peur que sous peu cette force ne diverge ou ne se distraie, et celle de ce pays va croissant et se concentrera. Vos agents, depuis trois légations, pour se rendre importants, n'ont tendu qu'à diviser et brouiller; ils vous ont brouillés avec les chefs et les riches, et je vous prédis que, si cela continue, ils vous brouilleront avec le peuple. Je vous parle de ceci à mon aise, parce que vous savez que je n'ai point envie de leur succéder, et qu'en aimant ce pays, je crois servir le mien et ma nation; c'est bien mériter de la liberté, que de lui désirer un asile double et fraternel dans les deux mondes. L'Europe désormais est dévouée à de longues convulsions pour la refonte totale de ses opinions et de ses systèmes tant politiques que religieux; et si la France, par sa situation, doit participer à ces secousses, ne serait-il pas heureux qu'il y eût en ce pays une seconde France, une portion de nous-mêmes, une France paisible quand l'autre est guerrière et victorieuse? Or cela, mon ami, est moins difficile à exécuter qu'on ne le pense.

a a ici du penchant pour nos arts, nos mœurs, notre ngage; il faut donc le cultiver et non l'effaroucher. oyez-vous amener les gens à votre marché en les ruyant? Songez donc sérieusement aux moyens que je ous ai proposés; songez à une ambassade parfaitement composée; car, encore une fois, tout dépend de s agens. La Luzerne en a laissé ici une preuve appante. Il y étendit notre commerce plus que personne, et sa mémoire y est chère, comme d'un homme ge et aimable. Ayez ici des artistes, des gens de lettres distingués, un papier français, un collége français, une bibliothèque; soutenez-y un spectacle, un on concert, et que l'hôtel de l'ambassadeur soit un endez-vous de bonne société. L'on dépense des millions à tuer les gens pour les conquérir. Eh bien! la entième partie employée à les amuser ferait de plus ûres conquêtes. Vos rigoristes crieront à l'intrigue; noi, je crois que les pires intrigants sont ceux qui ont esoin d'argent. On est toujours mieux servi par ceux ui en ont déjà assez pour aimer la gloire.....

».... Cela ne les empêche pas (les dilapidateurs) 'être des patriotes, et moi d'être un aristocrate, parce ue je vois des fédéralistes et que je dîne à New-York vec Alexandre Hamilton et le gouverneur Jay. Reste savoir qui d'eux ou de moi connaît mieux le pays, t qui, en résultat, aura mieux servi le nôtre.

» C. VOLNEY. »

Philadelphie, 12 floréal an v.

Au même.

« L'ouverture du congrès, le 15 mai, a donné aux

affaires politiques de ce pays une tournure neuve et inattendue. M. Adams, dans un discours qui respire les dispositions les plus haineuses et les plus hostiles, a mis à découvert cet esprit de parti qui depuis quatre ans attaque et mine notre considération et notre crédit. Vous verrez le discours et le jugerez. Mais je dois vous informer de cet effet remarquable, qu'ayant surpris tout le monde, même dans son parti, tout le monde cependant a pris l'attitude de le soutenir, parce qu'il a parlé à l'amour-propre national d'offenses et de mépris reçus. Voilà, mon ami, l'effet du discours du citoyen *** et de tous les actes et discours qui portent le caractère de la morgue et de la prédominance. L'idée d'un affront reçu dans la personne de M. Pinckney a plus refroidi d'esprits que la prise de cinquante vaisseaux. La comparaison, d'ailleurs fausse, de ce pays aux républiques de Gênes et de Lucques, a produit la même sensation, et vous pouvez compter que l'intérêt général pour notre nom est sensiblement diminué. Le parti anglais ne perd aucune occasion d'aigrir les esprits, et la conduite des pirates des Antilles en fournit de graves. Quand je dis le parti anglais, je ne prétends pas indiquer tous vos adversaires. Il n'y a que très peu de gens qui soient ici dévoués à l'Angleterre; mais il y en a un très grand nombre qui ont du goût pour sa constitution, et M. Adams est à la tête. A le bien prendre, c'est la querelle des principes anglais contre les principes français. Les uns veulent une monarchie, un roi, des nobles, un clergé; les autres ne veulent rien de tout cela : mais plus j'étudie l'esprit général, plus je m'aperçois que presque personne ne veut des Anglais ou des Français pour maîtres.

Chaque parti se servira au besoin de l'influence étrangère pour prédominer; le besoin passé, il la repoussera et deviendra *l'ennemi même* de ce qu'on appellera son bienfaiteur. Souvenez-vous bien de cette phrase, qui est la clef de ce que vous avez déjà éprouvé à l'occasion de G*. Il n'y a qu'un bon système à suivre ici, c'est d'être ferme et juste; de respecter les droits de ce peuple, qui saura les défendre, en soutenant les vôtres, sans les exagérer par votre pouvoir, mais aussi sans les diminuer par complaisance ou par amitié. — Vos agents ont ulcéré les cœurs par ces reproches. — Tenons-nous quittes; parlons d'intérêts, c'est la boussole de ce pays qui entend les siens. Entendons les nôtres, et suivons-les. — L'amitié nous a été ruineuse. Plus de faveur dans nos ports, dans nos colonies. Nous n'avons qu'à y perdre. — Nos colonies! Voilà la pomme secrète de discorde qui tôt ou tard vous brouillera spécialement avec *la Nouvelle Angleterre*. Je conçois comment le Sud, depuis le Potomack, composé de planteurs, cultivant du riz, du tabac, de l'indigo, du coton, que vous n'avez pas, peut vivre en harmonie avec vous; mais le Nord, depuis New-York jusqu'au Maine, qui n'a que du blé, de la viande et du poisson à vous offrir pour vos vins et toutes vos denrées, le Nord ne peut vous porter des objets d'échange qu'en les tirant de l'Inde et des Antilles. — Toute son activité se portera donc là, et déjà il dévore vos îles et les possessions espagnoles. — L'heureuse étourderie d'un orateur de ces messieurs a dévoilé à cet égard les idées des meneurs; tracez-vous donc de bonne heure un plan de conduite, et suivez-le constamment. Assurez-vous que la Nouvelle Angle-

terre a tout le génie de l'ancienne et sera plus dangereuse, qu'elle tend à prendre l'ascendant sur le reste de la confédération, et qu'elle est prête à l'obtenir sur le Sud, comparativement faible. — Si vous voulez garder des colonies insulaires, donnez-vous-en de continentales qui les approvisionnent; ayez l'œil sur celles de vos alliés espagnols, dont l'indolence perdra les leurs et entraînera les vôtres. Etablissez de bonne heure une balance d'états et de puissances dans ce continent, qui, en l'occupant de lui-même, l'empêche d'ajouter aux troubles de l'ancien. — Le caractère du président actuel, vieillard irascible, jaloux, défiant et faible, va vous mettre à l'aise. — Déjà il dégoûte son propre parti, et tout prend la tournure de la conciliation. — On vous enverra des ministres; quels qu'ils soient, traitez-les avec politesse; cela est si facile quand on est vainqueur de l'Europe! — Mais en étant polis, ne soyez pas dupes. — Ces messieurs sont fins. — Vous aurez à votre tour des ministres à envoyer. — Rappelez-vous alors ce que je vous ai écrit, et n'envoyez ici ni des *jacobins*, ni des *capucins*.

» J'ai vu Boston dernièrement. — Pour tout voir, il faudrait voir Quebec et la Nouvelle-Orléans; mais je me lasse et me dégoûte. Si je ne travaille que pour moi, j'en ai assez. — Si c'est pour vous, gouvernement ou Institut, du moins dites quelque chose. Mes finances se lassent aussi. C. VOLNEY. »

Bordeaux, 19 messidor an VI.

Au même.

« Me voici enfin à bon port, non sans danger et

s peine. Je quittai Philadelphie le 19 prairial, me-
é par les papiers publics de la colère du président,
par des bruits sourds d'une arrestation et d'une
ille de mes journaux. — Le prompt départ de notre
lementaire (le *Benjamin Franklin*) me tira d'em-
ras. Le 20, nous perdîmes de vue la terre d'Amé-
ue, et le 15 du présent nous vîmes celle de France.
jour précédent, un corsaire de Jersey était à notre
d, mais nous en fûmes quittes pour la peur du
lage; le jour suivant, nous échouâmes près de
ran; mais, grâce à l'activité des transports station-
là, nous en fûmes quittes pour douze heures d'an-
sse et de travail; ainsi, tout calculé, vingt-six jours
trajet d'un monde à l'autre, sain et sauf, le bien
se le mal. Si cela continue, j'espère être en huit ou
uf jours à votre porte; comme homme public vous
vez point besoin de moi, puisque votre consul-gé-
ral vous arrive, refusé d'un *exequatur*. Mais comme
mme privé, si vous me croyez utile, ce que je
ssède et ce que je connais vous appartiendra. — De-
is l'affaire d'x, y, z, la marche a été si brusque,
'on n'entend plus rien au caractère prétendu phleg-
atique de ces messieurs. Bill d'armement de trois
gates et de dix petits navires. — Bill d'un corps de
lontaires de dix mille hommes à simple appel du
ésident. — Bill de deux millions de dollars sur les
opriétés foncières avec clause d'extension. — Bill
i autorise à saisir, prendre et amener tout corsaire
nçais sur la côte des Etats-Unis. — Bill qui donne
président le pouvoir de chasser, emprisonner tout
anger (c'est-à-dire tout Français ou Irlandais), pour
rits ou discours séditieux (sans dire ce qui constitue

la sédition), et saisir leurs biens à discrétion. — Bill qui interdit, au 1er juillet, tout commerce avec la France et ses colonies. — Bill, *sur chantier*, qui interdira la publication de tout papier séditieux et injurieux au président, etc. — Entrer dans les détails accessoires serait trop long, et je dois attendre vos questions. — En résumé, l'objet est d'obtenir de vous une rupture formelle. — Mais j'ai la satisfaction de voir que le ministre des relations extérieures n'a pas un instant pris le change, et que nous ne lui apportons peut-être rien de neuf. — Je ne vous dirai rien du sentiment que j'éprouve ici en voyant notre situation, l'esprit et la marche du gouvernement et tous nos triomphes. — Malte m'a paru un rêve. Mais en se trouvant réel, je crois vous avoir deviné. — Vous allez à la ville de mon nom de baptême [1], pour prendre à revers les gens à fourrure, les enfants des Huns et leur suzerain, etc., etc. — Gare à la presqu'île de la mer inhospitalière. — Méditeriez-vous un cadeau? — Par justice, il faudra que l'on vous en rende un... et ce doit être l'E... Maintenant je pourrai mourir content. — Mais j'oublie que je parle à... et que je dois respecter chaque minute de son temps. — Par respect encore, je ne dois dire mot à... — A la bonne heure, j'attendrai que vous redeveniez ce que je suis, pour reprendre le ton de l'amitié; aussi bien ne puis-je être courtisan.

» C. VOLNEY. »

[1] Volney croyait que l'expédition était concertée avec les Turcs, qu'elle avait pour objet de contraindre la Russie à leur rendre la Crimée, et que, par reconnaissance de ce service, la Porte nous céderait l'Egypte.

Paris, 2 janvier 1818.

*A M. B***, à....* (Maine et Loire.)

« Voilà l'hiver enfin venu avec un caractère décidé, et jusqu'ici très heureux : des gelées fermes, sans excès, sur un tapis de neige suffisant ; un beau soleil trois jours sur quatre ; un ciel clair par vent d'est et nord ; que demander de mieux ? Aussi sens-je mes rhumatismes se dégager, et libérer ma tête et mon genou des vives douleurs et des pesanteurs dont ils m'ont affecté en décembre. J'ai bonne idée de cette année 1818. Les arbres sont magnifiquement boutonnés ; les semailles ont été parfaites. J'ai spéculé en *grains* à souhait ; tout mon blé était vendu et livré le 15 décembre.

« C'est pour moi un bonheur d'apprendre le haut prix des biens fonds et le morcellement des grandes propriétés ; cela enrichit l'Etat : c'est pour moi une risée d'entendre qu'en votre pays les *ultrà* et les *extrà* aient reviré de bord bout pour bout. Ils comptaient donc qu'il n'y avait à attendre que *cailles rôties !* Pauvre monde ! tout aux apparences, tout aux passions. Passez en revue nos bourgeois, nos nobles : quel que soit le parti, combien, par douzaine de perruques, comptez-vous de têtes posées ?

» C. VOLNEY. »

Paris, 6 avril 1819.

Au même.

« Votre dernière, Monsieur, reçue avant-hier, me rappelle une anecdote que je tiens du baron d'Holbach, qui en savait d'instructives. On venait de vanter le bonheur de la campagne devant Diderot ; sa tête se

monte; il veut aller passer du temps à la campagne; où ira-t-il? Le gouverneur du château de Meudon arrive en visite; il connaît Diderot; il apprend son désir; il lui assigne une chambre au château : Diderot va la voir, en est enchanté; il ne sera heureux que là; il revient en ville, l'été se passe sans qu'il y retourne; second été, pas plus de voyage. En septembre, il rencontre le poète Delille, qui l'aborde en disant : — Je vous cherchais, mon ami; je suis occupé de mon poème; je voudrais être solitaire pour y travailler. Mme d'Houdetot m'a dit que vous aviez à Meudon une jolie chambre, où vous n'allez point. — Mon cher abbé, écoutez-moi; nous avons tous une chimère que nous plaçons loin de nous; si nous y mettons la main, elle se loge ailleurs; je ne vais point à Meudon, mais je me dis chaque jour : j'irai demain; si je ne l'avais plus, je serais malheureux.

» Vous, monsieur, qui vivez à la campagne, vous avez placé votre chimère à la ville; mais que l'exemple de Diderot vous serve. D'après ce que vous me dites de votre vie si douce, de vos jours si pleins, si courts, même en hiver, de votre souci à l'idée du moindre voyage, prenez bien garde à ce que vous ferez. Pour un avenir chimérique, sacrifier un présent certain et doux! La ville n'a-t-elle pas aussi ses inconvénients? Aurez-vous toutes ces douceurs de chaque jour, de chaque heure, cet exercice réglé que vous avez? Aurez-vous un seul domestique fidèle, attentif? C'est ici la pierre philosophale; tandis qu'à la campagne il reste de la moralité, et qu'en faisant un bon sort *de son vivant*, on peut trouver serviteur d'attache. *De son vivant*, ai-je dit, parce que promettre

après sa mort, c'est donner une prime pour la faire souhaiter. Je le répète, prenez-y bien garde et ne vous faites pas esclave d'un vieil engagement pris en d'autres circonstances, dans d'autres dispositions d'esprit. Ceci me rappelle encore un singulier Hollandais, jadis ambassadeur au Japon, et que j'ai connu à Paris, Titsingh; il me disait en février : « Je partirai le 6 sep» tembre prochain, à sept heures du matin, pour aller » voir ma sœur à Amsterdam; j'arriverai le 12, à qua» tre heures. » Si cela manquait de demi-heure, il était malheureux. J'ai un peu été de cette étoffe, jadis; j'étais un homme précis : j'en suis bien revenu. Les projets sont à mon ordre, je ne suis plus au leur. Chaque année, quand l'hiver m'attriste, je parle d'aller en Provence, et quand je songe au départ, je m'enfonce dans mon fauteuil, et je fais plus grand feu pour remplacer le soleil. La bonne chose que d'être en un bon chez soi!.... Usons de chaque jour sans trop de prévoyance du lendemain. La prudence est bien quelque chose dans la vie; mais combien le hasard n'y est-il pas davantage! « Je suis le plus jeune du Sénat, me » disait Fargue, je ferai, je ferai, etc., etc.; » nous l'enterrions dix jours après. Moi, j'ai compté mourir chaque année, de 1802 à 1805, et me voilà en 1819. A la providence! Prêt à tout. C. VOLNEY. »

Fragment d'une autre lettre au même.

« Aussi, comme vous le remarquez très bien, la société, loin d'être une distraction, est devenue un trouble-tête, et la solitude un bonheur, un besoin. Celle où je vis me rappelle quelquefois un mot de Franklin, que j'entendis à trente ans, sans le cempren-

dre, mais que je comprends bien maintenant. Nous étions chez madame Helvétius, dont le mari, comme vous savez, a fait un poème assez faible. On raisonna beaucoup; Franklin écouta plus qu'aucun. — Mon cher Franklin, lui dit madame Helvétius, j'aime à croire que vous êtes heureux. — Je le deviens chaque jour davantage, répondit-il, je n'ai jamais eu la maladie de me trouver malheureux. D'abord pauvre, puis riche, j'ai toujours été content de ce que je tenais, sans regarder ce que je ne tenais pas; mais depuis que je vieillis, depuis que les passions se sont éteintes, je sens un bien-être d'esprit et de cœur que je n'avais point connu et qu'il est impossible de connaître à l'âge de ces jeunes gens, dit-il, en nous montrant, Cabanis et moi. A cet âge, l'*âme est en dehors*; au mien, elle *est en dedans*, elle regarde par la fenêtre le bruit des passants, sans prendre part à leurs querelles. »

CHAPITRE LXXVIII.

Coup-d'œil sur Angers à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième.

Raoul de Diceto nous a donné une description d'Angers au douzième siècle [1]; Bourdigné nous en a donné une autre au seizième, et Péan de la Thuilerie en a fait une nouvelle au dix-huitième. Pour compléter ce que j'ai dit, dans le cours de cet ouvrage, des accroissements successifs d'Angers, je me bornerai à jeter un

[1] Voyez t. I, p. 310.

coup-d'œil sur cette ville à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci.

Avant la révocation de l'Édit de Nantes, la population d'Angers s'élevait à cinquante mille âmes; en 1726, elle était déjà réduite à trente-six mille [1]; en 1789, elle en avait à peine trente mille, et aujourd'hui (1822), elle en compte près de trente-cinq mille. Placée entre les villes de Tours et de Nantes, qui depuis soixante ans se sont considérablement embellies, celle d'Angers était restée stationnaire; elle paraissait indifférente aux changements avantageux qui s'étaient opérés dans ces villes voisines, et conservait toujours sa gothique et rébarbative physionomie du treizième siècle. Sa vieille et noire muraille d'enceinte, ses tours et ses créneaux en ruines, offusquaient surtout les regards du voyageur qui, venant de visiter Tours et Saumur, en suivant la route si riante de la Levée, arrivait devant la porte Saint-Aubin [2]. En passant sous la sombre voûte de cette porte, on croyait entrer, non dans la capitale d'une des plus jolies provinces de France, mais bien dans un triste donjon féodal. Des rues étroites, tortueuses et obscures, formées par de chétives maisons, la plupart en pans de bois revêtus ou plutôt plaqués en ardoises (ce qui avait fait surnommer Angers *Ville Noire*); des boutiques enfoncées de deux à trois pieds au-dessous du pavé, et portant en dehors l'enseigne de la misère que ne démentait point un coup d'œil jeté dans l'intérieur : tel était l'aspect d'une grande partie des rues de la ville et des

[1] BOULAINVILLIERS, *État de la France*, t. II.

[2] Les fortifications de la porte Saint-Aubin ont été démolies en 1775, et leur emplacement a formé la *place Monsieur*.

faubourgs d'Angers vers le milieu du dernier siècle, et on en voit encore quelques-unes restées dans le même état. Cependant peu de provinces ont été, aussi généreusement que l'Anjou, pourvues par la nature de toutes les choses nécessaires aux plus belles constructions. Le grès, pour le pavage et les bornes; le schiste pour les fondations; le granit, pour les soubassements; la pierre de rairie, pour les rez-de-chaussée; le tuf blanc, pour les étages supérieurs; le tuf gris, pour les murs de refend; le marbre, pour les chambranles de cheminées, les pilastres, les colonnes; les pierres de Champigné et de Montreuil-Bellay, pour les quais, les ponts, les fontaines; la plus belle ardoise connue, pour les couvertures; des mines de fer et de charbon de terre; enfin la chaux, le sable et le bois se trouvaient partout en abondance, et plusieurs rivières en auraient facilité le transport dans sa capitale. Les architectes des provinces limitrophes venaient enlever ces divers matériaux, que les Angevins se contentaient d'exploiter dans leurs carrières, sans, pour ainsi dire, songer à les mettre en œuvre. Vers la fin du dix-huitième siècle, la ville d'Angers n'offrait encore aux regards du voyageur qu'un seul monument moderne digne de remarque, l'Académie royale d'équitation. Ce superbe édifice fut bâti, en 1755, aux frais de la ville, sous la direction de M. de Voglie, ingénieur de la généralité de Tours, par un architecte d'Angers, René Lointier. Cet établissement attirait dans cette ville beaucoup d'étrangers de distinction et particulièrement des Anglais. On doit regretter que, depuis la suppression de l'Académie d'équitation, on n'ait pas donné une utile destination à ces vastes bâtiments, en y plaçant le haras.

Il fallait une grande et violente secousse politique, telle que celle qui a terminé le dix-huitième siècle, pour changer l'aspect d'Angers. Dès le commencement de la Révolution, l'apathie de la bourgeoisie de cette ville se changea en activité. Les Angevins, qui, depuis des siècles, vivaient et mouraient dans les tristes et sombres demeures de leurs pères, sentirent enfin tous les agréments que procure une habitation commode, bien aérée et bien distribuée. Les églises, les monastères, qui étaient, il faut en convenir, en trop grand nombre, furent en partie renversés; les vastes enclos de l'Oratoire, des Ursulines, des Cordeliers, de la Fidélité, furent détruits; des rues nouvelles furent tracées sur leurs emplacements; des hôtels, de beaux bâtiments, s'y élevèrent et formèrent de nouveaux quartiers. Parmi ces récentes constructions, il faut distinguer l'hôtel de M. Joûbert-Bonnaire, bâti par M. François, architecte, et l'hôtel Flore, élevé par M. Desnoyers. Les deux églises de Saint-Pierre, qui n'étaient séparées que par un mur de refend, les églises de Saint-Maurille et de Saint-Mainbœuf, qui ne l'étaient que par une ruelle de cinq pieds de largeur, ont été démolies, et leurs emplacements ont formé la place du Ralliement. C'est au bas de l'un des côtés de cette place que M. Binet, élève de MM. Percier et Fontaine, bâtit aujourd'hui une jolie salle de spectacle, sur les fondements de l'école de droit. Une autre entreprise, beaucoup plus importante, est celle du nouveau quai construit sur la rive gauche de la Maine. Ce grand ouvrage, le seul qui pût embellir l'intérieur de la ville, a été commencé en 1790 par Jean Miet (de Saumur), architecte; il n'est point encore terminé, mais il est

assez avancé pour que l'on puisse juger dès à présent du bon effet qu'il produira. Les nouvelles maisons qui bordent ce quai, presque toutes destinées au commerce, sont bâties en belles pierres blanches, sur un plan uniforme, d'un goût simple, mais qui n'exclut point une certaine élégance. L'église de Sainte-Croix et les masures qui environnaient son cimetière ont été rasées, et leur emplacement a formé un dégagement très commode pour communiquer de la rue Saint-Aubin à la cathédrale. Les églises de Saint-Michel-la-Palud, de Saint-Aubin, des Minimes, de Saint-Michel-du-Tertre, des Carmes, etc., ont été également démolies; mais, parmi ces dernières, on doit regretter la belle basilique de Saint-Aubin, qui, sous plus d'un rapport, méritait d'être conservée.

En 1809 et années suivantes, la vieille et haute muraille, flanquée de tours, qui s'étendait de la porte Saint-Aubin à la porte Cupif, a été détruite; le large et profond fossé, qui était au pied, a été comblé; de jolies maisons se sont élevées, comme par enchantement, sur les fondements de l'antique enceinte tracée par les comtes d'Anjou. La butte du Pélican a été abaissée pour faciliter aux voitures l'entrée de la ville par la porte Saint-Michel. Le Champ de Mars, terminé d'un bout par la belle manufacture de toiles à voiles de MM. Joûbert-Bonnaire et Giraud, a été nivelé; de belles plantations d'ormeaux en dessinent le vaste contour et bordent le nouveau boulevard qui remplace si agréablement les anciennes fortifications; enfin la riante promenade du Mail a été replantée et agrandie par l'emplacement du couvent et de l'enclos des Minimes. Mais il manque encore une chose essentielle à la

ville d'Angers, c'est de l'eau potable. Il est vrai que les habitants aisés font venir de l'eau de la Loire; mais le plus grand nombre est réduit à boire de l'eau des puits ou l'eau plus mauvaise encore de la Maine. En payant un juste tribut d'éloges aux administrateurs municipaux qui depuis un tiers de siècle ont fait de si heureux efforts pour assainir et embellir cette ville, qu'il me soit permis de former un vœu, celui de voir s'élever des fontaines sur les places publiques, où tous les habitants pourraient puiser l'eau salubre des sources peu éloignées d'Angers, ou, ce qui serait encore mieux, celle de la Loire. Que ces fontaines soient des monuments historiques, qu'elles transmettent à la postérité les traits, les noms et les actions de nos plus illustres compatriotes et surtout ceux des bienfaiteurs de l'humanité.

Maintenant on travaille à transformer le bâtiment du collége d'Anjou en hôtel-de-ville, et à faire les changements nécessaires dans l'ancien hôtel-de-ville pour y placer la cour royale. Ces divers travaux s'exécutent sous la direction de M. Lenoir, architecte de la ville. D'importantes réparations ont été faites au palais épiscopal, à l'église cathédrale et à presque toutes les autres églises, qui sont beaucoup plus belles et mieux décorées qu'elles ne l'ont jamais été. Tels sont les principaux changements que la Révolution a opérés dans l'état physique de la ville d'Angers : ceux qu'elle a produits, quant au moral de ses habitants et à leur situation, ne sont peut-être pas moins remarquables.

On sait qu'une très grande partie de cette ville appartenait au clergé, et que par là presque toute la partie laborieuse de la population se trouvait dans la

dépendance de ce corps privilégié. On comptait dans la ville et les faubourgs dix-sept paroisses [1], huit chapitres, cinq abbayes, deux séminaires, deux colléges, vingt-sept couvents, trois hôpitaux et plusieurs chapelles et oratoires particuliers. Partout on ne voyait que prêtres, moines de tous les ordres, frères quêteurs, sacristains, sonneurs, bedeaux, et des foules de mendiants à toutes les portes des églises et des couvents. Tout tendait au repos et à la paresse; chacun, à l'exemple de son patron, moine ou religieuse, chapelain ou chanoine, voulait vivre sans travailler; l'industrie et le commerce étaient presque nuls. Il n'y avait alors à Angers que deux manufactures de toiles à voiles, une de toiles peintes, une raffinerie de sucre et une petite fabrique de bas de fil; on y comptait à peine quelques négociants. Dès qu'un artisan ou un marchand avait amassé la plus mince fortune, il abandonnait son état, afin de jouir de la considération attachée alors à la qualité de bourgeois. Le travail était un déshonneur; ainsi le voulaient la coutume et le préjugé, soigneusement maintenus par les privilégiés. Mais depuis la Révolution tout a changé; nul maintenant, quelles que soient sa naissance ou sa fortune, ne rougit de s'occuper. Aussi, depuis que le travail est en honneur, quels progrès n'ont pas faits les Angevins dans le commerce et l'industrie? Les stériles richesses de leurs nombreux monastères servent actuellement à nourrir, par le labeur, ceux qui naguère ne vivaient que d'aumônes. La vaste et opulente abbaye du Ronceray a été transformée en une école

[1] Il n'y a plus actuellement que trois paroisses et cinq succursales.

d'arts et métiers, entretenue aux frais du gouvernement, et d'où sortent, tous les ans, d'excellents chefs d'ateliers destinés à accélérer la marche et le perfectionnement de tous les arts mécaniques. Une nouvelle manufacture de toiles peintes ou indiennes a été établie dans le couvent des Capucins; une filature de laine dans celui des Récollets; une filature de coton dans celui des Carmes; une imprimerie à l'Oratoire. Partout le travail a succédé à l'oisiveté, les producteurs utiles aux consommateurs désœuvrés; partout on aperçoit les rapides progrès de l'industrie, de l'aisance et de la richesse qui la suivent : le mouvement, imprimé aux Angevins par la Révolution, s'est étendu à tout ce qui peut contribuer à améliorer le sort de l'homme et à le faire jouir de toutes ses facultés. Le superbe établissement de la Rossignolerie est devenu un lycée, puis un collége royal; une école gratuite de dessin a été établie; des écoles d'enseignement mutuel et des frères des écoles chrétiennes propagent dans tous les quartiers de la ville l'instruction primaire. Le désir de s'instruire a pénétré dans toutes les classes de la société, et les administrations départementale et municipale n'ont rien épargné pour seconder de tout leur pouvoir cette heureuse disposition des esprits. Les restes des riches bibliothèques des abbayes et des couvents, échappés au vandalisme de 1793, ont été soigneusement recueillis, et forment aujourd'hui une belle bibliothèque publique. Un vaste musée, qui renferme un grand nombre de tableaux, dont plusieurs sont de nos principaux maîtres; un cabinet d'histoire naturelle; un jardin des plantes [1], où l'on fait un

[1] Ce jardin doit son origine au zèle éclairé de MM. Luttier de

tend sur l'un des coteaux au pied duquel coule le Lu
Les rues sont mal pavées, l'église paroissiale mal bâ
et sans aucune décoration, ce qui ne donne pas u
idée bien favorable de la piété des seigneurs riches
puissants qui ont si longtemps possédé cette ville, da
laquelle on comptait mille feux en 1650; ce qui sup
pose une population de cinq à six mille âmes, main-
tenant réduite à trois mille quatre cents, comprise
celle de la campagne.

Le château, ouvrage du seizième siècle, était flanqué de quatre tours énormes : il n'en reste plus que trois; elles sont décorées, ainsi que le principal corps de logis, de pilastres, d'arabesques et de divers ornements, parmi lesquels on voit des sirènes; toutes ces sculptures sont médiocres, pour ne pas dire mauvaises; mais la critique est désarmée, lorsqu'on aperçoit, sur deux des piédestaux de la balustrade, à la terrasse du côté de la rivière, deux porc-épics en demi-relief, sans doute placés là exprès pour rappeler le souvenir d'un bon roi. On sait que le porc-épic et ces mots : *Qui s'y frotte s'y pique,* formaient la devise du monarque que les nobles appelaient, par dérision, *le roi roturier,* et que les roturiers, par amour et par reconnaissance, nommaient et nomment encore *le Père du Peuple* [1]. Ces figures emblématiques me portent à croire que le château a été bâti par Jacques de Daillon, qui, par ce moyen, aura voulu apprendre à la postérité qu'il avait été honoré de la faveur de ce bon prince, dont il fut conseiller et chambellan.

[1] Cet honorable surnom fut décerné à Louis XII par les États-généraux assemblés à Tours en 1506.

TABLE DES CHAPITRES.

Pages

CHAPITRE Ier. — Charte octroyée par Louis XI à la ville d'Angers. — Origine de la mairie. — Noblesse angevine. — Hôtel-de-Ville. — Ses armoiries. — Priviléges accordés aux habitants d'Angers. — Les offices municipaux mis en vente. 1

CHAP. II. — Abbaye de Saint-Florent fortifiée. — La châsse de Saint-Florent trouvée à Roye en Picardie. — Procès singulier. 11

CHAP. III. — Oratoire de Louis XI à Nantilly. 18

CHAP. IV. — Le château de Dampierre. — Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, y finit ses jours. 20

CHAP. V. — Origine du théâtre d'Angers. — Jean Michel, médecin et poète. — Entrée de Charles VIII à Angers. — Présents de la ville. 24

CHAP. VI. — Le logis Barrault. — Louis XII et la reine Anne de Bretagne à Angers. — César Borgia. — Son faste. 27

CHAP. VII. — Le château du Verger. — L'hôtel d'Anjou. — La chapelle de la Bourgonière. — Louis XII malade à Blois. — Précaution que prend la reine. — Disgrâce du maréchal de Gié. — Tombeau du chien du Verger. 31

CHAP. VIII. — Le donjon du château d'Angers. — Reculée. — Louise de Savoie, duchesse d'Anjou. — Entrée solennelle de François Ier à Angers. — Peste. 39

CHAP. IX. — La ville et le château de Durtal. — Magnificence du maréchal de la Vieuville. — Le pont de Durtal. — Le ban et l'arrière-ban d'Anjou. 48

Pages

CHAP. X. — Le château du Bellay. — Notice sur les hommes célèbres qui y sont nés ou qui ont porté son nom. — Tombeau de Jean du Bellay, abbé de Saint-Florent. 53

CHAP. XI. — Le château de Gonnord. — Suite de la notice sur les hommes célèbres de la maison du Bellay. — Langage. 61

CHAP. XII. — Fin de la notice sur les hommes célèbres de la maison du Bellay. — Tombeaux de René et de Martin du Bellay, à Gizeux. 73

CHAP. XIII. — Assemblée des États d'Anjou. — Journée des Mouchoirs. — Profanation des églises. — Première organisation de la milice bourgeoise. — Contagion. — Aliénation des biens du clergé. 76

CHAP. XIV. — Introduction du calvinisme à Saumur. — Pillage de l'abbaye de Saint-Florent et des églises de Saumur. — Itinéraire de Charles IX et de Catherine de Médicis en Anjou. — Entrée de Charles IX à Angers. 84

CHAP. XV. — Priviléges de l'Église d'Angers. — Mœurs du clergé. — Colonne monumentale. — Premiers juges-consuls d'Angers. — Palais des marchands. 90

CHAP. XVI. — Combat sur la Levée. — Passage de la Loire par les réformés. — La paix boiteuse. — Saumur retiré des mains du duc de Guise. — Le maréchal de Cossé restreint les assemblées des calvinistes. 95

CHAP. XVII. — Cruautés des catholiques. — Cruautés des protestants. — Les roturières prennent le chaperon de velours. — On permet aux roturiers de manger du pain blanc. — Députés aux Etats-Généraux. — Monnaie de parchemin. 103

CHAP. XVIII. — Le château de Montsoreau. — La Saint-Barthélemy en Anjou. 109

CHAP. XIX. — Jacques du Bellay, gouverneur d'Anjou. — Henri, roi de Navarre, fait abjuration de la religion catholique à Saumur. — Bussy d'Amboise remplace du Bellay dans le gouvernement d'Anjou. — Saumur lui ferme ses portes. — Vexations de ce gouverneur. — Députés aux Etats de Blois. — Monnaie de parchemin. 115

CHAP. XX. François de Valois prend possession du duché d'Anjou. — Insolence de ses courtisans. — Son entrée solennelle dans la ville d'Angers. — Naumachie sur la Maine. 121

CHAP. XXI. — Le château de la Contancière. — Le gouverneur d'Anjou assassiné par le gouverneur de Saumur. 128

Pages

CHAP. XXII. — Dernier concile tenu en Anjou. — Simon de Maillé-Brézé, archevêque de Tours. 131

CHAP. XXIII. — Charles de Cossé, comte de Brissac, gouverneur d'Anjou. — Tentatives des calvinistes pour s'emparer de Saumur. — Surprise du château d'Angers. — Supplice du capitaine du Hallot. — Peste. — Angevins à la bataille de Coutras. — Dévouement des magistrats. — Bannis. — Visites domiciliaires. 135

CHAP. XXIV. — Le roi de Navarre exclu, comme hérétique, de la succession à la couronne. — Un ecclésiastique angevin ose démontrer que les droits de ce prince sont indépendants de son hétérodoxie. 147

CHAP. XXV. — La ville de Saumur reste fidèle au roi. — Henri, roi de Navarre, demande un passage sur la Loire. — Il obtient la ville de Saumur. — Duplessis-Mornay en est nommé gouverneur. — Entrée de Henri IV à Saumur. 151

CHAP. XXVI. — Mort d'Henri III. — Angers se déclare de nouveau pour la Ligue. — Les tribunaux vont s'établir à Châteaugontier. — Reddition de plusieurs petites places d'Anjou. — Prédicateurs fanatiques bannis. — Siége de Brissac. — Prise de Chemillé. 158

CHAP. XXVII. — Siége de Craon. — L'armée royale défaite par les ligueurs. — Peste. — Famine. — Gentilshommes angevins ennemis d'Henri IV. — Prétextes et causes des guerres civiles. 165

CHAP. XXVIII. — Sénéchaussée d'Anjou. — Présidial. — Palais de Justice. — Supplices des Angevins. — Cause célèbre. — La belle Angevine. 171

CHAP. XXIX. — Le château de Saumur fortifié à la moderne. — Henri IV à Saumur. — Temple des protestants. — Siége du château de Tigné. — Conspiration contre Duplessis-Mornay. — Synode national à Saumur. 180

CHAP. XXX. — Duplessis-Mornay assassiné à Angers par Saint-Phal, seigneur de Beaupreau. 186

CHAP. XXXI. — Jean Bodin. — Il est élu député aux États-Généraux. — Ses ouvrages. — Jugements que divers auteurs en ont portés. 193

CHAP. XXXII. — La ville de Saint-Symphorien. — Châteaux de Rochefort et de Dieuzie. — Châteaux de la Possonnière et de la Roche-Serrant. — Henri IV à Angers. — Fin de la guerre de la Ligue. — Les capucins. — Prédicateur célèbre. 204

Pages

CHAP. XXXIII. — Arrivée d'Henri IV à Angers. — Fin de la guerre de la Ligue en Anjou. — Édit de Nantes. — Sully et Gabrielle d'Estrées à Angers. — Contrat de mariage du duc de Vendôme, fils naturel d'Henri IV. 213

CHAP. XXXIV. — Académie de Saumur. — Notice sur la vie de Duplessis-Mornay son fondateur. — Couvents des capucins et des récollets. 222

CHAP. XXXV. — La ville et le collège de La Flèche. 228

CHAP. XXXVI. — Mort d'Henri IV. — Assemblée générale des réformés à Saumur. — Ouvrages satiriques publiés pendant la tenue de cette assemblée. 231

CHAP. XXXVII. — Louis XIII et Marie de Médicis visitent le château de Saumur et jettent un coup-d'œil sur la belle vallée d'Anjou. 244

CHAP. XXXVIII. — Combat et prise de la ville des Ponts-de-Cé par l'armée royale. — Entrevue de Louis XIII et de Marie de Médicis à Brissac. 246

CHAP. XXXIX. — Louis XIII ôte à Duplessis-Mornay le gouvernement de Saumur. 253

CHAP. XL. — La ville et le château de Vihiers. — Le château de Vezins. — Le mauvais père. — Le fils du baron de Vezins réduit à l'état de cordonnier. — Les fortifications du château de Vezins détruites. — Trait de générosité. 257

CHAP. XLI. — Université d'Angers. — Son origine. — Ses plus célèbres professeurs. — Récompenses que plusieurs d'entr'eux ont obtenues. — Fondation du collège de la Porte-de-Fer. 263

CHAP. XLII. — Suite de l'histoire de l'Université. — Collége de Fongères. — Collége de Bueil. — Collége de la Fromagerie. — Collége d'Anjou. — Des Formules angevines. 276

CHAP. XLIII. — Suite du précédent. — Mœurs des étudiants et des gens d'église. — Fêtes de l'Université. — Processions. 290

CHAP. XLIV. — Eglise du Puy-Notre-Dame. — La sainte Ceinture. — Naissance de Louis XIV. 301

CHAP. XLV. — Tombeaux découverts dans l'église de Nantilly. — Concile général tenu dans cette église. 311

CHAP. XLVI. — Les châteaux de Brézé et de Milly. — Le maréchal de Brézé, gouverneur de Saumur. 315

Pages

CHAP. XLVII. — Couvent des religieuses de la Fidélité. — Peste. — Famine. — Guerre civile, dite *de la Fronde.* 319

CHAP. XLVIII. — Couvent de la Visitation à Saumur. — Mlle de Melun veut s'y faire religieuse. 325

CHAP. XLIX. — Mlle de Melun sort du couvent de la Visitation. Elle fonde l'hôpital de Baugé. — Suite de la guerre civile. 333

CHAP. L. — Suite de la guerre civile. — Angevins réfugiés à Saumur. — Louis XIV et Anne d'Autriche visitent le couvent de la Fidélité. 340

CHAP. LI. — Origine des habitants des Mauges. — Le Pin-en-Mauges. — Chêne druidique. — La ville de Beaupreau. — Le cardinal de Retz. — Guerre de la Fronde. — Siéges d'Angers et des Ponts-de-Cé. — La noblesse et les paysans des Mauges prennent les armes. 344

CHAP. LII. — Suite du précédent. — Le château et le collége de Beaupreau. — Montrevault. — Mœurs des paysans des Mauges. 356

CHAP. LIII. — La ville de Chemillé. — La ville et la fabrique de Cholet. 362

CHAP. LIV. — Le château du Fresne. — Le baron de Charnacé. — Le marquis de Charnacé. — La maison du Tailleur. 367

CHAP. LV. — La ville et le château du Lude. — Les habitants obligés de fournir des meubles au seigneur. — Angevins à la bataille de Ravenne. — Le duc de Roquelaure, seigneur du Lude. 374

CHAP. LVI. — Dernière convocation du ban et de l'arrière-ban d'Anjou. — La charte octroyée par Louis XI à la ville d'Angers, violée deux fois par Louis XIV. 383

CHAP. LVII. — Révocation de l'édit de Nantes. Ses effets à Saumur. — Dôme de Notre-Dame-des-Ardilliers. — Tableau de Philippe de Champagne. — Maison bâtie par Mme de Montespan. 385

CHAP. LVIII. — Ermitage des Gardelles. — Histoire du père Jean-Baptiste, ermite. 394

CHAP. LIX. — Gilles Ménage. — Ses ouvrages. 407

CHAP. LX. — Hospice de la Providence à Saumur. — Son origine. Il est transféré à Notre-Dame-des-Ardilliers. 415

CHAP. LXI. — Maison dans laquelle est née madame Dacier. — Notice sur cette femme célèbre. 421

Pages

CHAP. LXII. — Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers. — Ses talents, sa disgrâce. — Jean de Vaugirault, evêque d'Angers. — Sa nomination imprévue. — Séminaire Saint-Charles. — Les Frères des écoles chrétiennes. 436

CHAP. LXIII. — Révolution dans les mœurs et les usages des Saumurois. — Caserne bâtie pour le corps royal des carabiniers. — Ecole de cavalerie. 441

CHAP. LXIV. — Suite du précédent. — Joseph II, empereur d'Allemagne, à Saumur. — Salle de spectacle. — Fête donnée par les carabiniers aux habitants de Saumur. 447

CHAP. LXV. — Notice sur M. Foulon. — Fontaine de Doué. — Château de Soulanger. 456

CHAP. LXVI. — Le château de Brissac. — Portraits de famille. — Mort du duc de Brissac, commandant de la garde constitutionnelle de Louis XVI. — Chapelle sépulcrale. — Ferme remarquable. 463

CHAP. LXVII. — Guerre de la Vendée. — Tombeau du marquis de Bonchamps à Saint-Florent-le-Vieil. 478

CHAP. LXVIII. — La cure de Saint-Pierre à Angers. — Claude Robin. — Ses ouvrages. — Son tombeau. — Elégie. 482

CHAP. LXIX. — Le maréchal de Contades. — Le château de Montgeoffroy. 489

CHAP. LXX. — Le château de Boumois. — Notice sur Aristide du Petit-Thouars, capitaine de vaisseau. 494

CHAP. LXXI. — État de la Levée de la Loire au commencement du XIXe siècle. — Pont de Sorges. 506

CHAP. LXXII. — Jacques Desjardins. — Sa carrière militaire. — Sa mort. 512

CHAP. LXXIII. — Le château de Serrant. — Origine du bourg de Saint-Georges-sur-Loire. — Tombeau du marquis de Vaubrun. — La terre de Serrant érigée en comté. 517

CHAP. LXXIV. — Suite du précédent. — Louis XIV à Serrant. — L'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine à Serrant, à Angers, à Saumur. 530

CHAP. LXXV. — Nouveaux ponts de Saumur et de Montreuil-Bellay. 537

CHAP. LXXVI. — Chassebeuf, dit Volney. — Ses voyages. — Ses ouvrages. — Il est élu député aux États-généraux, à l'Assemblée Législative. — Il est fait sénateur; élevé à la dignité de pair de France. — Son caractère. — Son tombeau. 545

Pages

CHAP. LXXVII. — Suite du précédent. — Lettres de Volney. 555

CHAP. LXXVIII. — Coup-d'œil sur Angers à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième. 568

3 2 051 128 61.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

WIDENER

FEB 10 2000

CANCELLED